



**HAL**  
open science

# Quelle appropriation des espaces maritimes ? L'exemple de la pisciculture en mer en France hexagonale

Carole Lizé

► **To cite this version:**

Carole Lizé. Quelle appropriation des espaces maritimes ? L'exemple de la pisciculture en mer en France hexagonale. Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04555075

**HAL Id: dumas-04555075**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04555075>**

Submitted on 22 Apr 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

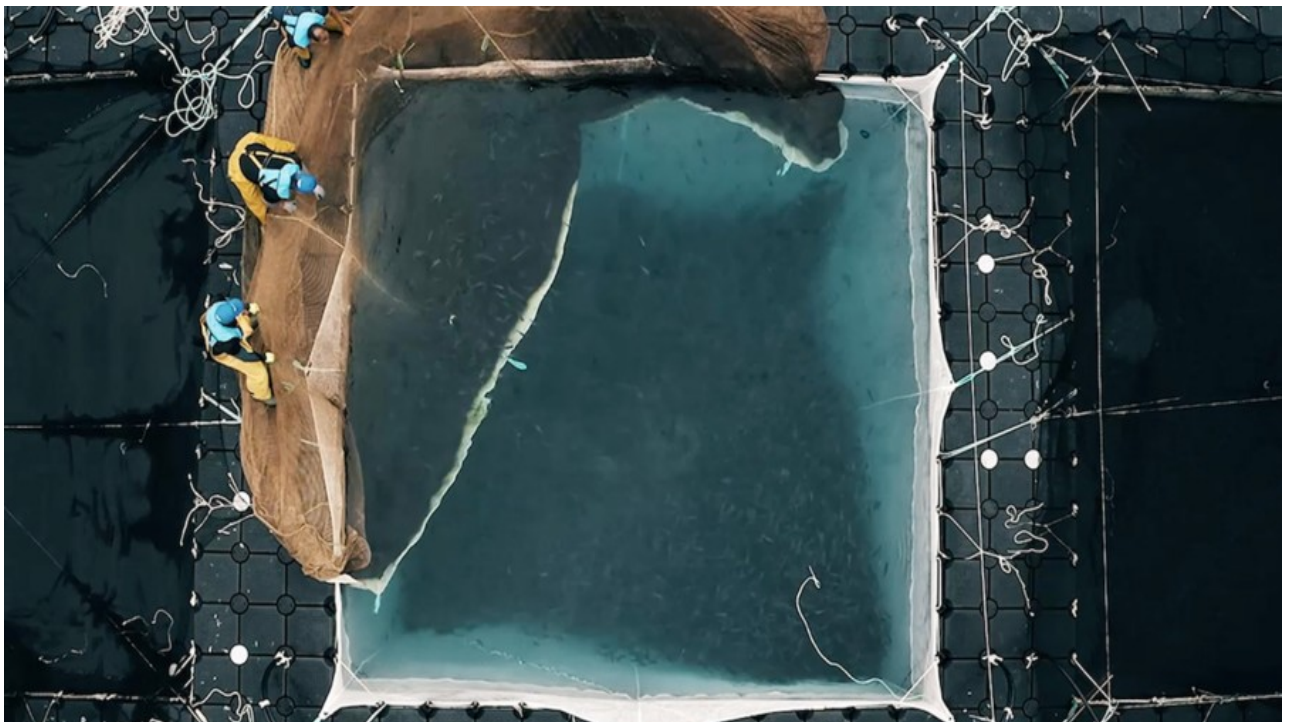
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Mémoire de Master 1

# Quelle appropriation des espaces maritimes ? L'exemple de la pisciculture en mer en France hexagonale.



Changement de filet sur une cage dans une pisciculture de la baie de Cannes.

Mémoire réalisé par Carole LIZÉ,  
sous la direction de Nicolas BAUTES

Juillet 2023

## Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à ce travail de mémoire de Master 1 :

- Nicolas BAUTES, directeur de mémoire, pour son aide précieuse, ces conseils avisés, sa relecture attentive qui auront permis de recentrer le propos et de consolider l'argumentaire, Pierre BERGEL pour avoir contribué par ses connaissances et sa disponibilité à la mise en œuvre de la 2de version corrigée.

- Les professionnel.le.s qui ont accepté les entretiens et se sont livré.e.s avec sincérité sur leurs métiers et les enjeux de la production piscicole. Nous espérons qu'ils/elles trouveront ici l'expression de leurs diverses pensées

- Les étudiant.e.s du Master 1 de Géographie de l'aménagement, de l'environnement et du développement de l'UFR SEGGAT de Caen pour leur soutien moral constant

- Ma famille et en particulier Antoine, Mathias et Oscar pour leur patience et leur accompagnement sans faille

## Introduction

Les enjeux alimentaires mondiaux sont devenus une préoccupation majeure de l'opinion publique internationale et nationale qui souhaite manger sain, à bas coût, tout en respectant l'environnement. Dans cette perspective, la production et la consommation de poissons sont au cœur de ces enjeux.

Une révolution productive est en cours à l'échelon mondial pour passer du stade « capture de poissons » à celui d'« élevage du poisson ». L'aquaculture se développe pour compenser les prises en diminution de la pêche et développer de nouvelles productions (algues notamment). Dans ce secteur, la pisciculture marine qui consiste à élever des poissons (bar, truite, daurade, saumon, maigre...) dans de l'eau de mer a aussi pris un très grand essor.

La pisciculture marine permet de traiter des enjeux d'appropriation des mers et d'écologie politique qui l'accompagne dans un contexte de forte anthropisation des littoraux.

Plusieurs institutions constatent que cette activité ne s'est pas développée sur les côtes du territoire hexagonal à l'inverse de ce que d'autres pays européens ont connus<sup>1</sup>. Les conditions géophysiques (embouchure de fleuve, site à fort courant mais protégé des vagues) et économiques (des puissances économiques comme les Etats-Unis ou la Chine, plus proche de nous l'Espagne, l'Ecosse ou la Norvège) sont pourtant similaires.

Ce sujet rejoint les questions relatives à l'aménagement de la mer : son appropriation apparaît comme une clé pour l'exploiter, la protéger, la ménager autant que l'aménager. Les spécificités techniques, géopolitiques, administratives, politiques ou symboliques de la mer en font à la fois un objet d'appropriation unique et une projection de nos fonctionnements terrestres en mer.

A ce titre les pouvoirs publics sont autant des aménageurs que les entreprises elles-mêmes ou les riverains, les touristes, les autres activités économiques qui utilisent les mêmes eaux. Cette appropriation des mers s'accompagne de nombreuses représentations sur les océans : sanctuaires, nature sauvage, réserve de biosphère, poumon bleu, un espace immuable... qui contrastent avec l'usage réel de l'avant pays littoral sous-marin largement anthropisé<sup>2</sup>.

Comprendre les phénomènes d'appropriation<sup>3</sup> suppose d'observer les inégalités socio-économiques (taille des entreprises, présence d'autres activités concurrentes dans un territoire donné), les rapports de force ou de pouvoirs qui traversent la société (poids et influence de ces entreprises, de leurs groupements, de leur représentativité... et des acteurs qui s'opposent à elles).

---

1 *Développement de la filière piscicole*, octobre 2022, rapport de l'IGED et du CGAAER.

2 Jean OLLIVRO, *De la mer au mérite, faut-il aménager les océans ?*, Apogée, 2016.

3 Fabrice RIPOLL et Vincent VESCHAMBRE, Introduction : L'appropriation de l'espace comme problématique, in *L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir*, Norois n°195, 2005/2, Presse Universitaire de Rennes.



La mer en tant que portion de territoire aménagé, est un espace approprié, même si ces caractéristiques physiques (profondeur, plancher océanique, pas de propriété individuelle) en font un objet distinct de la terre.

Au sens de la géographie sociale, l'appropriation est un concept clé dont l'histoire remonte aux années 1970<sup>4</sup>. Les débats renouvelés de la géographie portent aujourd'hui sur le sens de ce concept entre véritable propriété et simple usage des espaces.

L'appropriation dont l'espace-mer est l'objet permet de penser les pratiques, les usages, les représentations de la mer mais aussi les hiérarchies, les inégalités d'accès à l'eau, les rapports sociaux tels qu'ils se jouent dans cet espace sous tension.

L'appropriation, dans le cas des mers, ne peut être une question de propriété puisque la mer relève du domaine public maritime de l'État français. Tous nos sites étudiés se trouvent dans une distance limitée au rivage (moins de 1400 mètres) et dans les eaux territoriales françaises administrées en propre.

Les enjeux sont ceux d'un espace public où la puissance étatique n'est que relative : bien sûre celle-ci fixe les normes, mais elle n'est que peu présente au quotidien sur le territoire. Si la propriété de la mer est à l'État, l'appropriation est plus certainement aux acteurs de terrains qui y mènent des activités.

Juridiquement public, cet espace-mer favorise les usages multiples parfois superposés (pêche, plaisance, aménité paysagère touristique), parfois tournés vers une activité unique dont fait partie l'aquaculture. Pour cette activité, il existe des bornages matérialisées par des bouées, qui marquent une concession et donc une forme appropriation juridique pour un temps donné de l'espace public. C'est le cas pour la conchyliculture sur bouchots, l'ostréiculture sur table ou la pisciculture en cage. En ce sens, la pisciculture marque l'appropriation sociale d'un lieu par une entreprise et ses employés. La profession revient régulièrement sur les formes d'appropriation juridique de la mer par l'État qui contrôle l'accès au territoire et impose la norme: elle réclame plus de partage et d'accès à l'eau, une meilleure compréhension de son activité et de ses besoins (pontons, routes d'accès, sécurisation des sites en mer, points de ventes à terre...)

Dans un contexte de concurrence pour l'accès à la mer liée à l'augmentation des activités littorales (particulièrement le tourisme), la pisciculture, qui apparaît comme un usage exclusif d'un espace public, entraîne des oppositions marquées (de la part d'acteurs économiques, d'associations de défense de l'environnement, de touristes...). Revendiquer l'exclusivité apparaît alors comme le moyen de garantir la liberté d'usage de cette portion de mer. La mer est indubitablement une ressource nécessaire utilisée malgré son caractère public. Cependant, les pisciculteurs ne demandent pas que la mer soit réservée à leur activité mais qu'il y ait un partage plus juste de celle-ci même en imaginant de multiples activités sur un même site : recherche actuelle de développement de l'aquaculture - et peut être de la pisciculture - dans les projets d'éoliens marins, saisonnalité en démontant les cages l'été au moment du maximum de la navigation de plaisance, etc.

---

4 Fabrice RIPOLL et Vincent VESCHAMBRE, « Appropriation(de l'espace) », HyperGéo, 2014

Le contrôle de l'espace revient à la puissance juridique, l'État. Ce contrôle ne veut pas nécessairement dire que l'État pratique cet espace, à l'exception de phare et balise, de l'armée, des gardes-côtes... Il s'agit plutôt pour l'État, par ses institutions, de contrôler le territoire par un certain nombre de pratique et d'interdits. La concession, l'ICPE, les règlements sanitaires sur le cheptel ... sont autant de moyens pour la puissance juridique de dominer un territoire qu'elle pratique peu.

La pisciculture se heurte aussi aux formes d'appropriation idéale de la mer: les siennes (la mer comme ressource, un espace de production, la menace climatique qui impacte le cheptel...) et celles des autres (le sanctuaire de ressourcement, l'espace récréatif, un espace menacé par les changements climatiques à préserver, un espace de production concurrent sur l'estran par exemple). Pour la pisciculture, la mer a demandé des connaissances théoriques et pratiques pour s'approprier l'espace : adaptation à la météorologie, alimentation animale, connaissances de rouages de l'administration française, normes de sécurité pour les employés, usage de matériel adapté, stratégie d'adaptation à une situation conflictuelle). L'appropriation de la mer donne lieu à une intériorisation cognitive d'un espace donné qui demande un investissement pour tout observateur qui cherche à comprendre les enjeux.

L'appropriation de cet espace mer se révèle au moment de la vente des produits de l'élevage : les entreprises sur les sites les mieux intégrés aux économies locales, les plus acceptés par les riverains, peuvent attacher une revendication identitaire à leur production (saumon de tel lieu, daurade de telle coopérative, produit français de nos régions...). La mer s'approprie alors de manière symbolique. L'appropriation symbolique peut venir d'acteurs extérieurs qui remettent alors en cause l'activité piscicole. L'enjeu de l'appropriation symbolique est telle que certaines entreprises organisées en syndicat ou coopérative demandent des labels qui vont dans ce sens.

Cette appropriation symbolique/identitaire d'un lieu suppose qu'il existe une pratique régulière et démonstrative. Lorsque la force ou le droit ne peuvent garantir la pérennité de l'appropriation, le marquage par des symboles permet de légitimer l'appropriation : le marketing produit peut jouer ce rôle pour ancrer l'activité dans un paysage donné.

Mais l'appropriation révèle aussi les inégalités d'accès à l'eau, les difficultés d'occupation, ou d'usage de la mer : les surfaces des concessions ne sont pas les mêmes, certaines entreprises voient leur accès à l'eau fragilisé par le manque d'un ponton, d'autres ont des coûts de fonctionnement élevés pour atteindre les marchés de vente du fait de leur insularité. Les inégalités pour s'approprier les mers dépendent aussi du cadre dans lequel se situent les entreprises : cadre plus ou moins agréable, plus ou moins valorisé d'un point de vue esthétique, plus ou moins touristiques, plus ou moins en concurrence avec d'autres activités.

Comme toute forme d'appropriation<sup>5</sup>, l'appropriation de la mer par l'implantation des cages piscicoles génère de très fortes tensions. Ce sont toutes les questions de gouvernance des eaux qui apparaissent alors pour arbitrer entre des publics et des usages de la mer différents<sup>6</sup>.

Parler de l'océan dans le domaine économique par le biais des entreprises piscicoles en mer, amène à penser la géographie dans des dimensions autant environnementale que politique.

En cela, le sujet que nous abordons aujourd'hui se situe dans les travaux de l'écologie politique considérant la nature comme une question sociale<sup>7</sup>.

La mer a donné lieu à la construction d'une organisation sociale qui, dans son rapport à l'environnement, interroge la relation au pouvoir. La géographie comme science de l'aménagement, comme pourvoyeuse d'acteurs du développement local, joue son rôle en soulignant, en générant les actions politiques<sup>8</sup>.

Dans le cas précis de ce mémoire, il est question de responsabilité, thématique centrale au sein du concept d'écologie politique. Responsabilité<sup>9</sup> qui a une traduction juridique possible dans le rapport à une administration multiscale : qui donne l'autorisation ? qui interdit telle ou telle pratique ? qui considère où se trouvent les risques ? En somme, des questions qui demandent de savoir à qui appartient la mer.

Progressivement, les questions environnementales conduisent à reconnecter les secteurs d'intervention de l'action publique auparavant jugés étanches et réintroduisent une préoccupation territoriale plus forte dans les politiques d'aménagement.

Il faut alors « *arbitrer entre divers forçages humains antagonistes sur la planète, entre les empreintes causées par différents groupes humains (classes, nations) par différents choix techniques et industriels, ou entre différents modes de vie et de consommation* »<sup>10</sup>. L'activité piscicole est clairement au cœur de ces enjeux de relations humaines (poids des lobbying, tailles des entreprises), de choix techniques (en France, les solutions techniques sont aussi variés que les entreprises elles-mêmes) et interroge notre façon de consommer (l'entreprise consomme - alimentation animale, eau, territoire - tout comme les clients - particuliers, grande et moyenne surface commerciale).

« *La réaction brutale d'une nature brutalisée oblige à reconsidérer les raisons même qui fondent l'action politique*<sup>11</sup>. » Les observations de terrains auprès des entreprises piscicoles nous ramènent

---

5 R. BRUNET, Théry, Ferras, Les mots de la géographie, dictionnaire critique, 1992. Edition Reclus, la documentation française, 3eme édition 2005.

6 Un rapport IFREMER de 1997 relevait déjà le non accompagnement de l'activité par les pouvoirs publics notamment à l'échelon locale et la compétition forte avec le tourisme. Dosdat, Antoine, Jean-Louis Gaignon, Jacques Fuchs, Yves Harache, Denis Lacroix, Philippe Paquette, et Emmanuel Thouard. « LA PISCICULTURE MARINE EN FRANCE », s. d.

7 Chartier Denis, Rodary Estienne, Introduction : Géographie, écologie et politique, un climat de changement, p. 13 à 56, in Chartier Denis, Rodary Estienne (dir.), *Manifeste pour une géographie environnementale*, 2016, Paris, Presse de ScPo.

8 Bonneuil Christophe, Fressoz Jean-Baptiste, L'Évènement Anthropocène, la Terre, l'histoire et nous, Paris, Seuil, 2013.

9 Alain Lipietz, Qu'est-ce que l'écologie politique ? 2003.

10 Bonneuil Christophe, Fressoz Jean-Baptiste, 2013, op. cité.

11 Stengers Isabelle, Au temps des catastrophes, Paris, La Découverte, 2009.

constamment à la prise de décision politique et ce à toutes les échelles. Depuis la commune qui gère son plan local d'urbanisme à l'État décentralisé dont les services préfectoraux accordent les concessions et les ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement), les acteurs (nombreux en France) de la prise de décision sont eux même bousculés par les enjeux environnementaux et la pression sociale.

Même l'échelon européen qui apparaît loin aux yeux des entreprises et de leurs salariés prend des décisions que l'État français peinent à suivre (poids de la conchyliculture, rôle des décideurs locaux qui arbitrent entre différents acteurs à leur niveau). Dans ce contexte, l'État - toujours présent pour fixer les normes - apparaît régulièrement débordé par des enjeux européens et mondiaux - les questions écologiques n'ayant pas de frontières - mais aussi par les processus transnationaux, régionaux ou proprement locaux. Les administrations de l'État valorisent parfois des projets basés sur des aspects strictement techniques, bureaucratiques ou économiques au détriment des solutions proprement humaines (« manger local » face au développement du littoral touristique étant un des enjeux fort de cette activité piscicole).

Alors que la pisciculture marine est très décriée dans les médias et l'opinion publique (les reportages à charge sur les saumoneries norvégiennes industrielles et désastreuses pour le bien être animal et l'environnement ont eu un impact majeur), force est de constater que les personnes qui travaillent au dessus des cages sont très attentives au rythme de la nature, à ses évolutions. La clé d'une bonne production se trouve dans la qualité de ces observations : connaître la nature la rend utile à l'homme.

Pour bien des acteurs rencontrés lors de nos entretiens, la question de l'environnement (qui prend en compte autant la nature que les hommes) est un problème, au sens de problématique. Pour certains acteurs, il s'agit de trouver des solutions en changeant de paradigme, en déconstruisant le récit de la maîtrise de la nature. Dans bien des cas, ces acteurs savent qu'il faut s'accorder avec la nature, écouter le rythme des marées, du grossissement des poissons, observer la réaction de ces derniers à chaque nourrissage. Quant aux dirigeants d'entreprises, ils doivent adapter leurs stratégies aux aléas naturels : il en va de la pérennité de l'activité. Loin des clichés sur l'entrepreneur ayant foi dans la science et ses solutions techniques pour faire face aux difficultés environnementales, nous avons rencontrés des hommes et des femmes parfaitement conscients des limites de la nature dans un secteur économique peu dynamique et qui s'interrogent sur son avenir en pleine crise climatique.

En France, les solutions basées sur des technologies haut de gamme sont très difficiles à mettre en œuvre faute d'investissements massifs dans la pisciculture marine. Mais il faut aussi tenir compte du poids de l'opinion publique, des associations, des concurrences pour la mer qui pèsent aussi dans le développement de l'activité. Quand des entreprises étrangères arrivent en France avec ces projets hautement technologiques, elles ne trouvent pas à s'implanter (Smart Salmon dans les Côtes d'Armor, Pure Salmon en Gironde) car elles ne remplissent pas les conditions de l'acceptabilité sociale.

Pour ces acteurs de l'activité piscicole, les enjeux de leur présence en mer sont aussi ceux de la justice spatiale : le partage de l'eau douce, le partage de l'estran, la présence harmonieuse de multiples activités en mer sont possibles mais demande une véritable volonté politique.

Enfin, on soulignera aussi que ces acteurs porteurs de projets ou employés entretiennent un rapport sensible à la nature et à l'eau qui ne faut pas négliger. Comprendre les enjeux de ces territoires, de l'activité y compris de ceux qui s'opposent à celle-ci relève aussi d'un travail sur les mentalités et les émotions au sens large : l'aménagement du territoire se doit de comprendre le sensible de l'humain pour permettre le dialogue, éviter l'action violente dans une société démocratique et arbitrer au plus juste dans l'intérêt des humains et non-humains, de la nature et de ses milieux.

Aménager durablement les mers suppose de comprendre les enjeux d'appropriation en cours derrière cette activité piscicole en France hexagonale. En outre-mer, la situation de la filière piscicole marine s'est beaucoup dégradée ces dernières années, au point qu'on ne compte plus que 4 sites piscicoles qui entrent directement en concurrence avec les activités touristiques beaucoup plus rémunératrices.<sup>12</sup> Difficiles à atteindre et à interroger pour un mémoire de Master 1, liées à des spécificités insulaires qui demanderaient de travailler par monographie, nous avons décidé de ne retenir que des sites présents en France hexagonale Corse incluse.

Nous reposant sur les discours tenus par les entreprises piscicoles françaises, placées ici en situation de témoin, nous avons retenu trois axes pour organiser notre propos.

Un premier axe tournera autour des questions de gouvernance à diverses échelles.

La gouvernance mondiale, celle de l'ONU via la FAO notamment, se veut incitative et tournée vers deux enjeux majeurs : nourrir le monde et préserver les ressources halieutiques. Sa force réside dans sa capacité à produire des statistiques et des analyses fiables à une échelle globale utile à la compréhension de phénomènes transfrontaliers (réchauffement climatique, changement de nature des eaux – salinité, température) qui touchent la pêche et l'aquaculture.

L'Union Européenne participe aux constats dressés par l'ONU et plaide pour le développement d'une aquaculture durable qui a un intérêt alimentaire mais aussi économique.

L'État français aménageur public par excellence sera au cœur de l'étude consacrée à la gouvernance : imposant la norme (environnementale, économique...), il est l'institution qui arbitre (demande d'ICPE, autorisations sanitaires...), l'institution qui accompagne (par les opérateurs de l'État comme l'IFREMER) et rend compte des évolutions (production de rapports). C'est un acteur incontournable de l'aménagement dont les pisciculteurs en mer attendent beaucoup via ses structures régionales et départementales notamment. Par l'administration du domaine public maritime, l'État est le premier acteur à s'approprier la mer.

Notre deuxième axe s'attache à présenter les entreprises, les sites piscicoles et les difficultés auxquelles ils sont confrontés pour maintenir leur activité. Les enjeux sont ceux de la fragilité des milieux, actuellement modifiés par les changements climatiques (qualité et quantité d'eau, relation terre-mer), et de l'adaptation d'une activité en déclin en France (faire face à la concurrence, répondre aux consommateurs). Les enjeux de l'appropriation des mers par les entreprises piscicoles relèvent de leur capacité d'adaptation.

---

<sup>12</sup> *Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi*, Avis du Conseil économique, social et environnemental, E. Martinie-Cousty, J. Prévot-Madère, présenté en séance du 13 juin 2017.

Enfin, notre troisième et dernier axe sera consacré aux conflits en mer auxquels sont confrontées les entreprises. Les raisons de ses conflits sont multiples (accès à l'eau, protection de l'environnement, aménagements littoraux) et rappellent que chacun s'approprie la mer, que celle-ci est à la fois un espace public et ouvert, et à la fois un territoire défini et dominé par certains acteurs. Ces conflits dépendent des représentations et intérêts divers et contradictoires qui les animent : (la mer comme ressource ou marché, comme lieu de pouvoir ou espace de la compétition<sup>13</sup>, comme patrimoine et lieu de résidence). Les moyens employés pour s'affronter dans ces conflits de nature géopolitique sont ceux que nous avons retenu d'observer : les médias traditionnels ou les réseaux sociaux. Ils montrent que le droit et l'action de terrain sont aussi des recours possibles<sup>14</sup>.

---

13 Subra Philippe, La géopolitique, une ou plurielle ? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale, *Hérodote* 2012/3-4 (n° 146-147).

14 Leroux Pauline, Le cas du Jersey international Finance Center, un révélateur des tensions dans un paradis fiscal insulaire : essai d'analyse géopolitique locale, in *L'espace politique*, 41 – 2020-2.

# Sommaire

Remerciements.....	2
Introduction.....	3
Sommaire.....	10
Méthodologie et outils de travail.....	12
Avant propos : qu'est-ce que la pisciculture marine en mer ?.....	15
Situation des sites piscicoles étudiés.....	19
<b>I. La gouvernance de la pisciculture marine : un cadrage multiscalair.....</b>	<b>46</b>
<b>A. La pisciculture marine dans le monde : un état des lieux.....</b>	<b>46</b>
1. Une préoccupation de la FAO.....	46
2. Quel est le rôle de l'Union Européenne dans l'activité piscicole ?.....	50
<b>B. L'Etat français : un acteur de l'aménagement qui souhaite accélérer le développement de l'activité ?.....</b>	<b>58</b>
1. Développer l'activité : le volontarisme ministériel et les plans de développement.....	58
2. Les Régions : échelle de mise en place des politiques nationales et de distribution des fonds européens.....	61
3. La complexité de l'administration française.....	63
4. Droit rural inadapté à la réalité entrepreneuriale, code de l'environnement appliqué sur les mers.....	66
5. Le domaine public maritime : un territoire exclusif de l'État ?.....	67
6. Les opérateurs de l'Etat : l'IFREMER et les universités françaises.....	68
<b>Conclusion partie I.....</b>	<b>70</b>
<b>II. Des sites et des entreprises aux configurations multiples et changeantes.....</b>	<b>74</b>
<b>A. Des milieux fragiles et affectés par les changements climatiques.....</b>	<b>74</b>
1. La configuration géophysique des sites.....	74
2. Les enjeux de la qualité et de la quantité d'eau.....	77
3. Préserver les milieux naturels.....	82
4. Questions sanitaires : protéger le cheptel et la santé humaine.....	84
5. Le bien-être animal : nouvel enjeu des élevages.....	86
6. Le patrimoine paysager.....	88
<b>B. Une activité en prise avec le marché.....</b>	<b>92</b>
1. Une diminution progressive du nombre d'entreprises et de sites.....	92
2. Des entreprises polyvalentes avec peu d'externalités.....	97
3. S'adapter à de nouvelles demandes du consommateur et des grossistes/revendeurs.....	99
4. La relation terre-mer : une complémentarité réelle.....	106
5. La pisciculture étrangère : partenaire et concurrente.....	110
<b>Conclusion Partie II.....</b>	<b>113</b>
<b>III. Conflits d'usage et degré d'acceptabilité sociale.....</b>	<b>117</b>
<b>A. Les concurrents pour l'espace : conchyliculture, pêche et tourisme.....</b>	<b>117</b>
1. L'estran et l'accès à l'eau appartiennent à la conchyliculture.....	117
2. Marins-pêcheurs, conchyliculteurs et pisciculteurs : des relations interpersonnelles complexes.....	122
3. Un tourisme rémunérateur incompatible avec l'activité piscicole ?.....	127
<b>B. Le degré d'acceptabilité sociale.....</b>	<b>133</b>



1. Considérer la pisciculture marine : un a priori négatif sur l'activité dans l'opinion publique	133
2. Les mouvements associatifs : riverains et défenseurs de l'environnement ou de la cause animale	137
3. Une attente très forte de justice dans la répartition de l'espace maritime	140
4. Exprimer l'opposition/ le soutien : usage des médias, mobilisation sur la scène publique	142
5. Les procédures de concertation : un enjeu de l'acceptabilité des projets	144
6. Prendre le large pour plus d'acceptabilité sociale ?	146
Conclusion de la partie III	148
Conclusion	151
Annexe 1	153
Annexe 2	155
Annexe 3	156
Annexe 4	157
Bibliographie	180

## Méthodologie et outils de travail

Les entreprises piscicoles s'approprient les mers à la fois symboliquement et réellement, et elles observent, parfois subissent, les autres formes d'appropriation de ces espaces par de nombreux acteurs. Aussi, nous avons sélectionné un certain nombre d'outils pour travailler sur ces enjeux.

Tout d'abord, nous avons réalisé une série d'entretiens (11 témoignages sur 6 entreprises) auprès des dirigeants et des employés, depuis les responsables productions sur site, les personnes chargées de la communication jusqu'aux responsables qualités. La place occupée par ces personnes au sein des entreprises n'aura pas donné le même type d'entretien : certaines réponses étaient très spontanées, très sincères, d'autres correspondaient à un discours produits, construits réalisés pour répondre à la presse notamment. Malgré tout, ces entretiens ont tous contribué à faire avancer la réflexion. Précisons que ces entretiens ont eu lieu de janvier à juin 2023 soit directement sur le site auprès des éleveurs, soit par téléphone.

Les contacts avec les entreprises n'ayant pas toujours permis d'obtenir un entretien, nous avons utilisé rapidement les réseaux sociaux et les sites internet pour compléter le dispositif. Ces outils permettent aux entreprises de parler d'elles-mêmes, d'exprimer un point de vue, de situer leur rapport à la mer.

Celles-ci réalisent régulièrement des vidéos promotionnelles qui leur permettent de communiquer vers le consommateur, mais aussi vers les fournisseurs, les revendeurs (détaillants) ou les médias. On les retrouve sur les sites officiels des entreprises ou les réseaux sociaux.

En effet, ces sociétés utilisent les réseaux sociaux (essentiellement Facebook et LinkedIn, une entreprise utilise aussi Twitter). Ce ne sont pas forcément des comptes actifs mais ils existent et présentent l'activité. Les entreprises y développent des argumentaires en lien avec la transparence de l'activité (présentation des cages, de la nourriture, des processus d'abattage...), informe le consommateur pour les ventes directes notamment depuis le confinement de 2020. LinkedIn en tant que réseaux professionnels montre les relations que tissent les entreprises et les parcours individuels d'une société à l'autre.

Par ailleurs, pour mesurer la contradiction, l'opposition ou l'accompagnement par certaines structures, nous avons aussi eu recours aux sites internet et réseaux sociaux des associations (qu'elles soient opposées ou travaillent en partenariat avec les entreprises). Pour les mêmes raisons, nous sommes allés étudier les discours produits par l'UE et l'État par leur site internet mais aussi par les nombreux rapports écrits qu'ils réalisent depuis plus de 20 ans : sont alors apparus les mécanismes administratifs et politiques de l'appropriation des mers.

Enfin, en parallèle des entretiens et pour mieux les préparer, nous avons très tôt travaillé sur la presse écrite et audiovisuelle nationale et locale. La presse est un très bon moyen pour mesurer les conflits, avoir un état des lieux des projets en cours. Nous avons eu recours à la presse spécialisée dans les questions économiques (La Tribune, les Echos...) mais aussi sur la mer et ses activités (Le Marin de Ouest-France) qui détaille les enjeux industriels, les stratégies de développement. Quant à

la presse locale (Ouest-France, Corse Matin, Nice Matin, La Manche-Libre...), elle a été extrêmement utile pour mesurer les enjeux locaux d'aménagement et pour observer les acteurs des conflits. Pour l'audiovisuelle, ce sont surtout les chaînes du service public français (France 2, France 5 au niveau national, France 3 pour les déclinaisons en région, Radio-France) qui présentent cette activité souvent avec bienveillance.

Aussi, le point de vue adopté dans nos écrits est d'abord celui des entreprises elles-mêmes qui parlent de leur appropriation de la mer. C'est aussi souvent leur point de vue qui est à l'origine d'une réflexion contradictoire d'acteurs qui interviennent sur les mers (Union Européenne, État, collectivités territoriales, concurrents dans l'accès à l'eau, associations...).

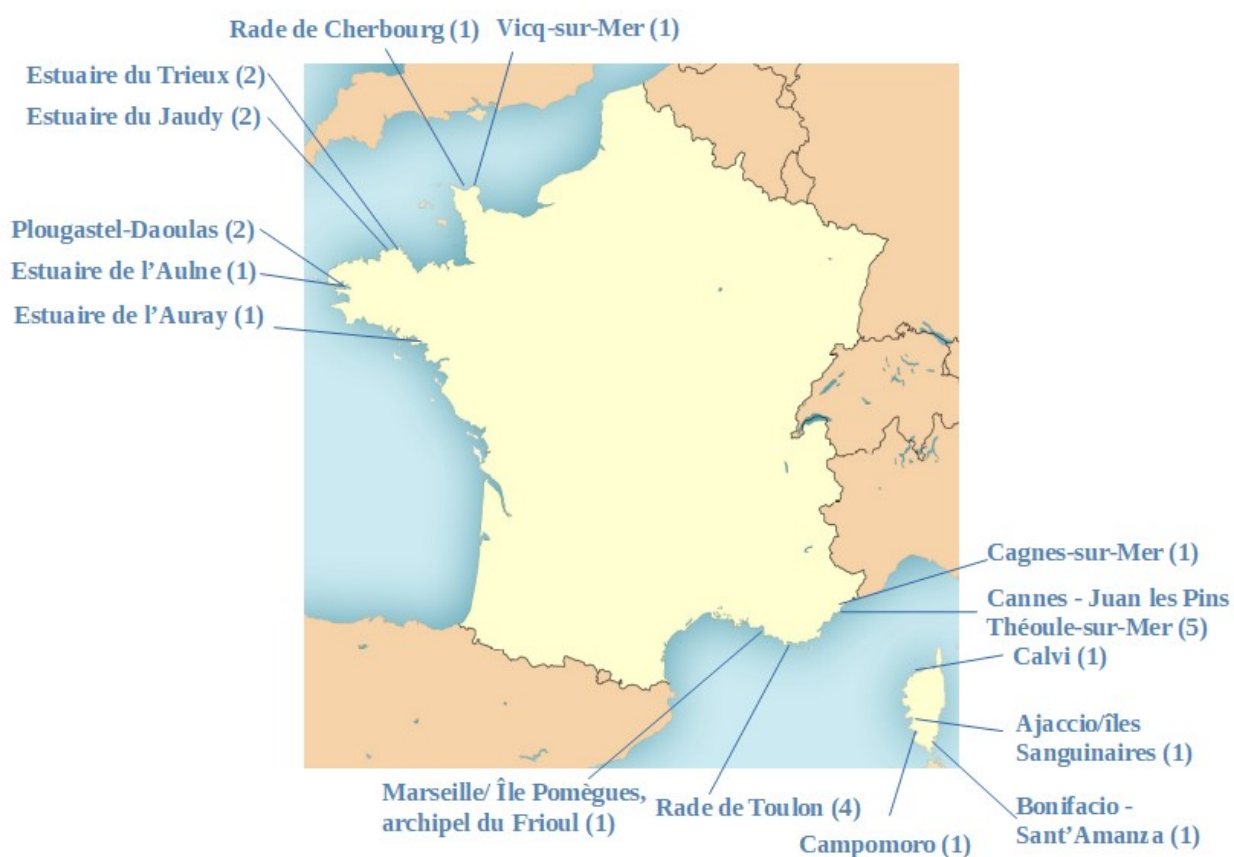
Pour développer un point de vue plus complet, le travail de ce mémoire de Master 1 pourrait être complété par des entretiens avec les personnels des administrations tant au niveau central qu'en région, par des entretiens avec des acteurs économiques concurrents (conchyliculture, tourisme...) mais aussi avec les milieux associatifs et les milieux politiques, les élus. Le format d'un mémoire de Master 1 ne le permettait pas, mais le travail pourrait être approfondi à l'avenir.

Afin de garantir l'anonymat pour les personnes interrogées, les acteurs intervenants et ainsi recueillir les propos avec le plus de sincérité possible, nous avons attribué une identité (lettre et chiffre) aux entreprises et personnes étudiées :

Lettre de l'entreprise	Sites étudiés	Espèces produites	Quantité en tonnes	Présence d'une concession	Présence de cages	Spécificité
A	Rade de Cherbourg	Truite Saumon	1200	oui	oui	Témoignage 1 et 2
B	Estuaire du Trieux	Truite	100	oui	non	Témoignage 1
EC	Estuaire du Trieux	Truite	20	oui	oui	Une seule et même entreprise E Témoignage 1, 2 et 3
EA	Estuaire de l'Auray	Truite	80	oui	oui	
EB	Estuaire de l'Aulne	Truite		oui	oui	
ED	Estuaire du Jaudy	Truite	20	oui	oui	
EE	Baie de Daoulas			oui		
GA	Pointe de la Parata, golfe d'Ajaccio	Total : Daurade Loup Maigre	800 150 350 200	oui	oui	Une seule et même entreprise G Témoignage 1
GB	Golfe de Campomoro			oui	non	
GC	Site de Vicq-sur-Mer			non		Site présent sur SRDAM
H	La Seyne-sur-Mer baie du Lazaret			oui	oui	Associées au sein d'une même coopérative pour revendre ensemble leurs produits. Tonnage limité au total à 200 tonnes par le contrat de Baie.
I	La Seyne-sur-Mer baie du Lazaret	Loup Daurade Maigre	20	oui	oui	
Q	La Seyne-sur-Mer baie du Lazaret			oui	oui	

R	La Seyne-sur-Mer baie du Lazaret	Daurade Loup	100	oui	oui	
J	Baie de Cannes 5 sites	Loup Daurade Maigre	600	oui	oui	Témoignage 1
K	Iles Frioul, île Pomègues	Loup		oui	oui	
L	Cagnes-sur-Mer	Loup		non	non	Entreprise fermée ?
N	Lumio, baie de Calvi			oui	oui	
O	Sant'Amanza, Bonifacio	Loup Maigre	60	oui	oui	
P	Baie de Daoulas, anse de l'Auberlac'h	Truite			oui	Entreprise en activité ? Retraité ?

Ces sites se répartissent ainsi en France hexagonale :



Pour faciliter la lecture, nous avons mis les citations en italique ; les articles de presse sont encadrés ainsi que quelques récits de vie ; les doubles crochets indiquent une coupure réalisée pour anonymiser le propos ou écourter le témoignage, l'article.

## Avant propos : qu'est-ce que la pisciculture marine en mer ?

Cet avant-propos doit nous permettre de définir au mieux notre objet d'étude. Il s'agissait pour nous de travailler sur l'appropriation des mers et de retenir les infrastructures de production aquacole qui s'y trouvent. Dans le cas présent, les cages (ou enclos) piscicoles en mer sont des structures flottantes et arrimées sur le plancher océanique, pourvues de filets plongeants dans la colonne d'eau. A la Seyne-sur-Mer, les structures ne sont pas flottantes mais construites sur des pieux en métal (récupération de rails de chemins de fer) enfoncés dans la baie, reliés entre eux par des planchers en bois.

De formes rondes, carrées ou rectangulaires, ces cages peuvent être de dimensions variées tant en superficie qu'en profondeur.

Ainsi sur Cherbourg les cages pour les saumons sont d'une très grande superficie (32 mètres de diamètre pour les cages rondes), tandis que sur le Jaudy, on trouve des cages de 5 mètres par 8.

Les illustrations suivantes montrent la variété des situations.



**Photographie issue de la page Facebook de l'entreprise A à Cherbourg lors de la visite de membres du CNRS de Roscoff réalisant un inventaire des algues présentes autour des cages en avril 2023. Ces cages flottantes mesurent 32 mètres de diamètre.**

**Photographie issue de la page Facebook de l'entreprise H à la Seyne-sur-Mer en août 2015 par le photographe Julien Mauceri. Les cages mesurent 5 mètres par 5 mètres.**





En France, les espèces élevées dans ces cages sont constamment au contact de l'eau de mer mais ne peuvent se nourrir par elles-mêmes : un apport alimentaire est nécessaire pour ces poissons carnivores. Ces espèces sont les suivantes: saumon, truite, maigre, loup ou bar, daurade royale. Ils ne peuvent pas « chasser » à l'intérieur des cages des poissons vivants.

Pour alimenter au mieux ces élevages, les pisciculteurs vont donc nourrir ces poissons à l'aide de granulés alimentaires du commerce : les granulés sont formés à partir de farine de poissons issue des invendables de la pêche minotière ajouté à des huiles de poissons et des céréales ou des algues. Le nourrissage se fait à la main ou par le biais de machine au dessus des filets. La présence sur les cages est donc journalière sur toute la période de grossissement.



Deux opérateurs de l'entreprise E nourrissent les poissons à la main sur les cages situées sur la Jaudy. Photographie personnelle, février 2023.

Ce nourrissage profite à certains poissons plutôt qu'à d'autres : le grossissement n'est donc pas le même à l'intérieur d'une cage. C'est pourquoi les éleveurs opèrent régulièrement un tri dans leur élevage pour séparer les poissons en fonction de leur taille et poids et ainsi mieux suivre la croissance de leur production.

**Opération de tri des truites sur le site de l'entreprise F sur le Jaudy. Les opérateurs laissent glisser les poissons les plus gros dans le tuyau de gauche, les plus petits dans le tuyau de droite. Au fond, on aperçoit l'opérateur qui attrape à l'aide d'un salabre (grande épuisette) les poissons dans la 1ère cage pour les déposer sur la table de tri. Photographie personnelle, février 2023.**



Certaines espèces ne sont mises à l'eau qu'en période hivernale, de novembre à mai environ, (truite, saumon pour l'Atlantique et la Manche) sur la dernière phase de grossissement pour atteindre les 3 à 5 kg par individu. A l'inverse, les espèces méditerranéennes comme le maigre, le loup/bar ou la daurade royale sont produits toute l'année dans un cycle de grossissement de près de 2 ans pour la daurade et le maigre pour atteindre 300 grammes environ, 3 ans pour le bar/loup pour atteindre un poids de près de 800 grammes.

### Quelles sont les difficultés écologiques majeures de ce type de production ?

La question est étudiée par nombre de structures de l'État français, notamment l'IFREMER et les universités via les laboratoires du CNRS. Leurs travaux sont synthétisés et relayés régulièrement par l'OFB, l'Office Français pour la Biodiversité. Ce dernier travaille aussi avec des synthèses venues de l'étranger comme dans le schéma suivant qui s'appuie sur des travaux Néo-zélandais. Proposé par l'OFB dans un de ses rapports de 2000<sup>15</sup>, ce schéma revient sur les interactions potentielles de la pisciculture en cage avec les habitats et les espèces marines (figure 35. p. 118) :

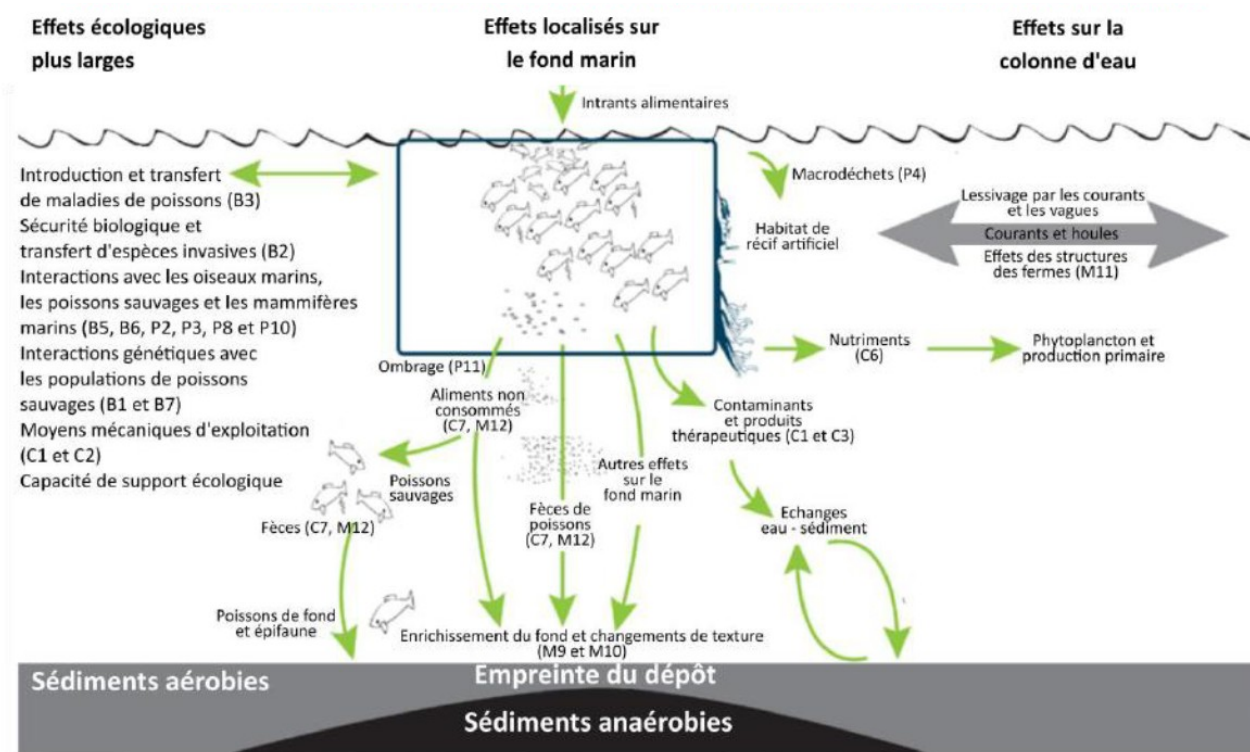


Figure 1 : Schéma récapitulatif des impacts potentiels de la pisciculture en cage (traduit et modifié de Ministry for Primary Industries of New Zealand (2013) basé sur Forrest et al. (2007)).

Compte-tenu de ces impacts écologiques nombreux, la pisciculture marine est particulièrement surveillée en France et les producteurs sont constamment à la recherche de pratiques vertueuses. C'est pourquoi, les réponses apportées par les professionnels lors de nos entretiens s'inscrivaient dans une logique de responsabilité écologique et environnementale, soucieuse du bien être animal.

15 OFB, *Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 2, Interactions des activités de cultures marines avec le milieu marin – avec focus sur les habitats et espèces Natura 2000*, 2020.



Par ailleurs, l'IFREMER<sup>16</sup>, tout comme l'INRA<sup>17</sup>, auront beaucoup travaillé sur ces enjeux écologiques au cours des 40 dernières années, accompagnant ainsi les professionnels. Ces effets sont connus des associations de défense de la nature. Ils entrent dans les argumentaires d'opposition à des projets piscicoles que nous développerons au fil de notre travail.

---

16 Par exemple : IFREMER, *Pisciculture marine, éléments de prospective*, Direction des Programmes et de la Stratégie, Thème 3 « Observation et optimisation des ressources aquacoles », Coord. André GERARD, mars 2006.

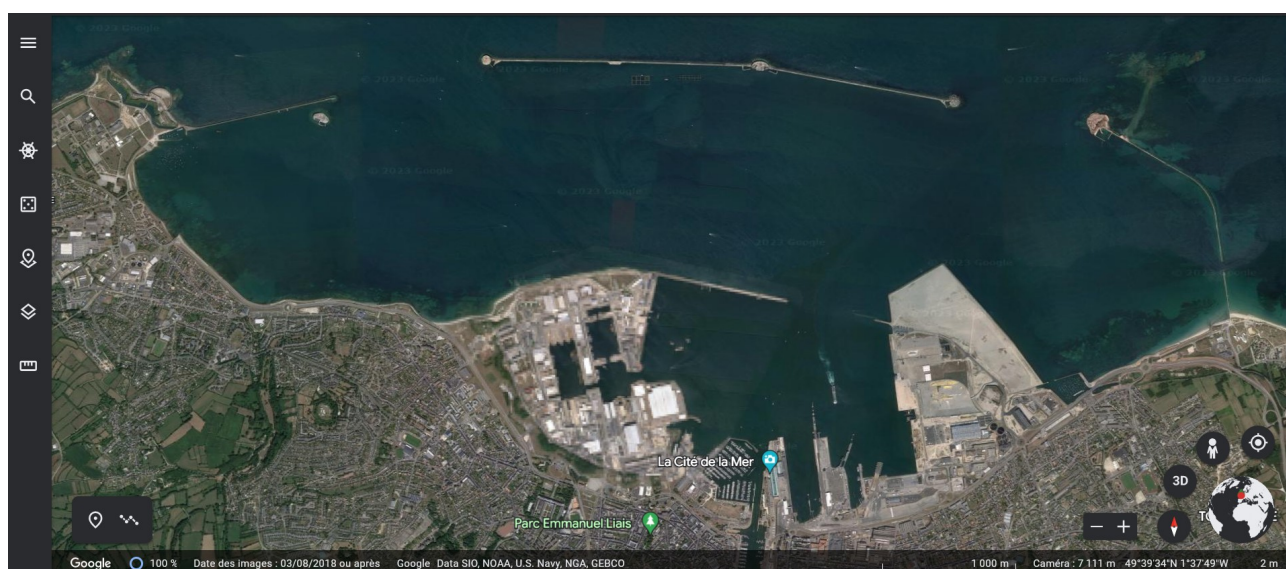
17 Par exemple : Christophe Jaeger, Joël Aubin, Ecological intensification in multi-trophic aquaculture ponds : an experimental approach, in *Aquatic Living Resources Journal*, 2018, 31-36.

## Situation des sites piscicoles étudiés

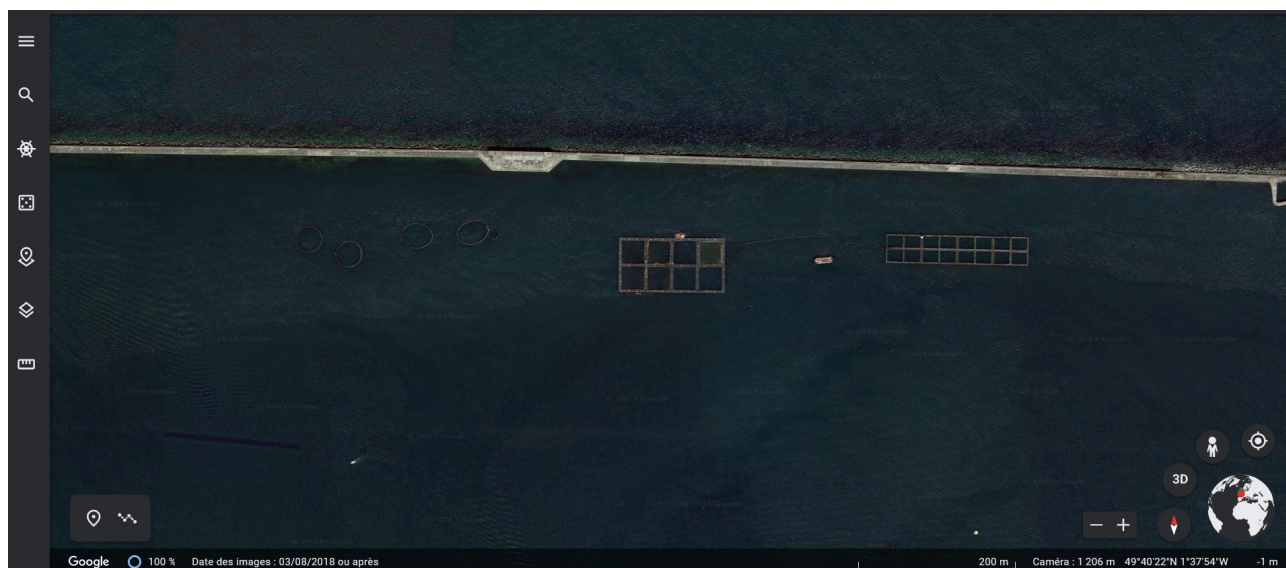
Afin de mieux prendre en compte la distance au littoral et les questions paysagères qui font partis des représentations des acteurs en jeu, nous proposons ici des « fiches sites » réalisées à partir de prises de vue aérienne et littorale.

### Fiche site Cherbourg (entreprise A)

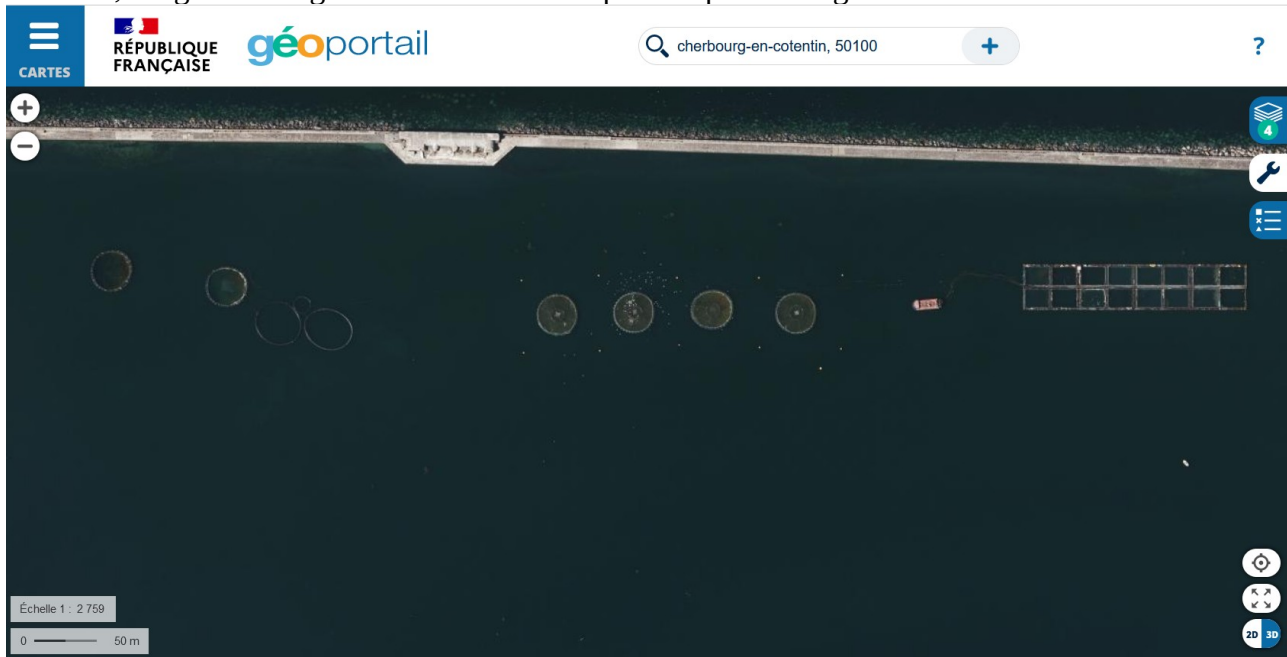
Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ en 2022	Superficie en juillet 2022	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	32 m	$100 \text{ m}^2 \times 8 = 800 \text{ m}^2$	1 400 m
Carrées	20 x15 m (6 mètre de profondeur)	$300 \text{ m}^2 \times 16 = 4800 \text{ m}^2$ Total 5600 m <sup>2</sup> environ	



Vue aérienne Google Earth du 03/08/2018.



En 2020, les grandes cages carrées ont été remplacées par des cages rondes.



Vue Géoportail du 9 juillet 2022.

Site non visible depuis la terre ferme pour le public puisqu'il est à proximité d'un site militaire lié à Naval Groupe (construction de sous-marin nucléaire notamment). En revanche, site visible pour les ferry passant à proximité :



Photographie personnelle prise depuis un ferry, 28 juillet 2023.

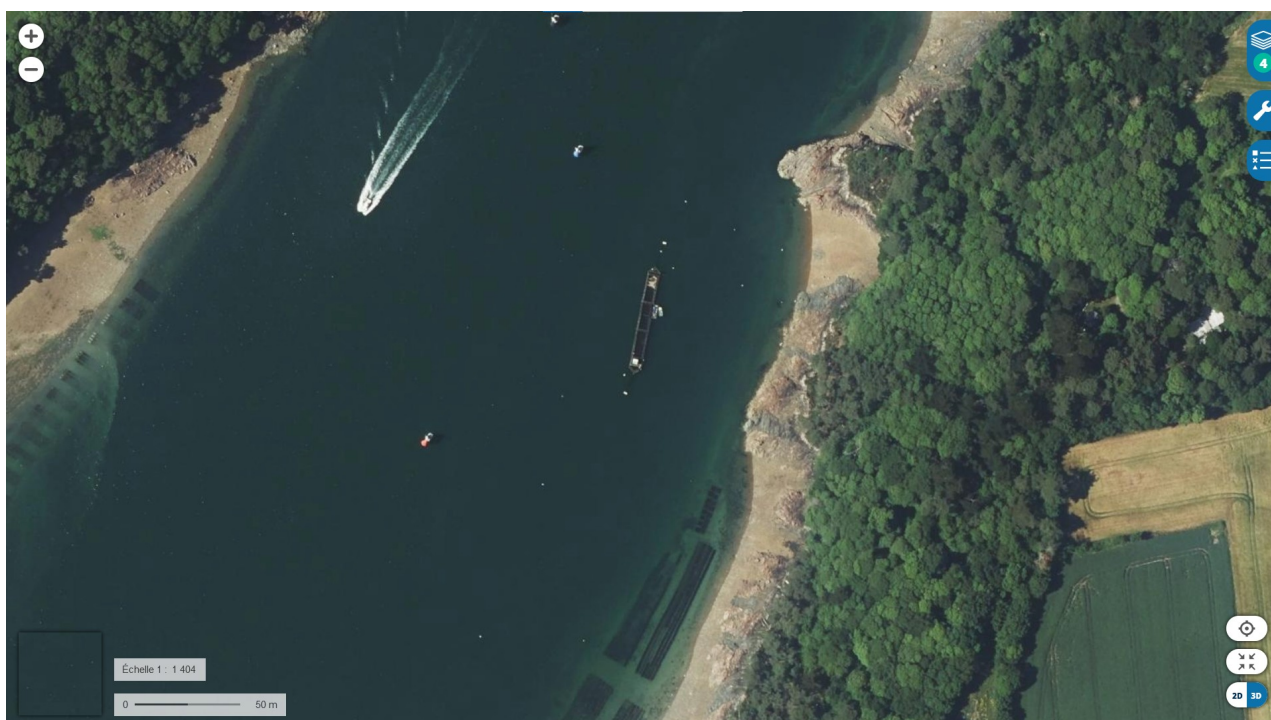
Le site de Cherbourg, présent depuis les années 1980, dans la baie est un site bien accepté par les Cherbourgeois. La très forte anthropisation du littoral dominé par l'agglomération cherbourgeoise, n'est pas une source d'opposition à l'activité, ni la présence de l'activité industrielle au sein de la baie (fabrication de sous-marins et de navires).



## Fiche site le Trieux (entreprises B et EC)

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Rectangulaires	40 x 4	160 m <sup>2</sup>	50 m

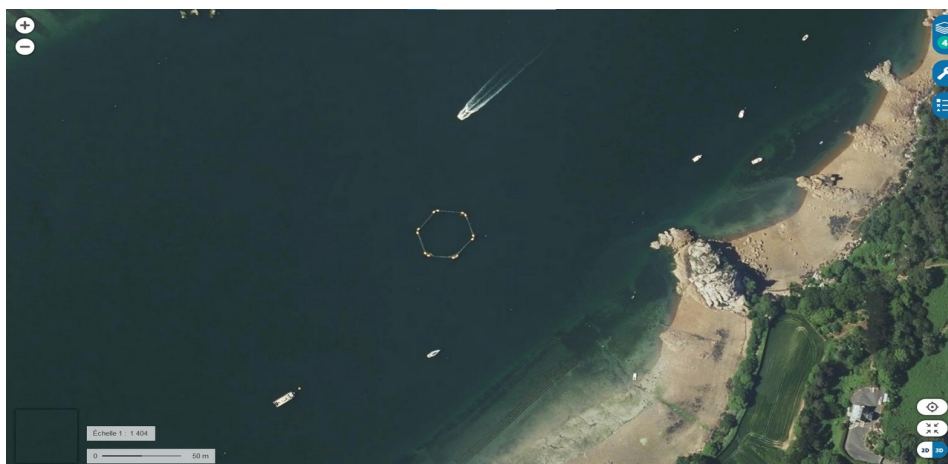
Prise de vue aérienne 14 juin 2021 sur Géoportail.



Visibilité des cages depuis le 2 Roc'h du Lézardrieux :



Autre cage ronde : non répertoriée pour notre étude.





## Fiche site Jaudy

2 entreprises se partagent des sites proches sur le Jaudy



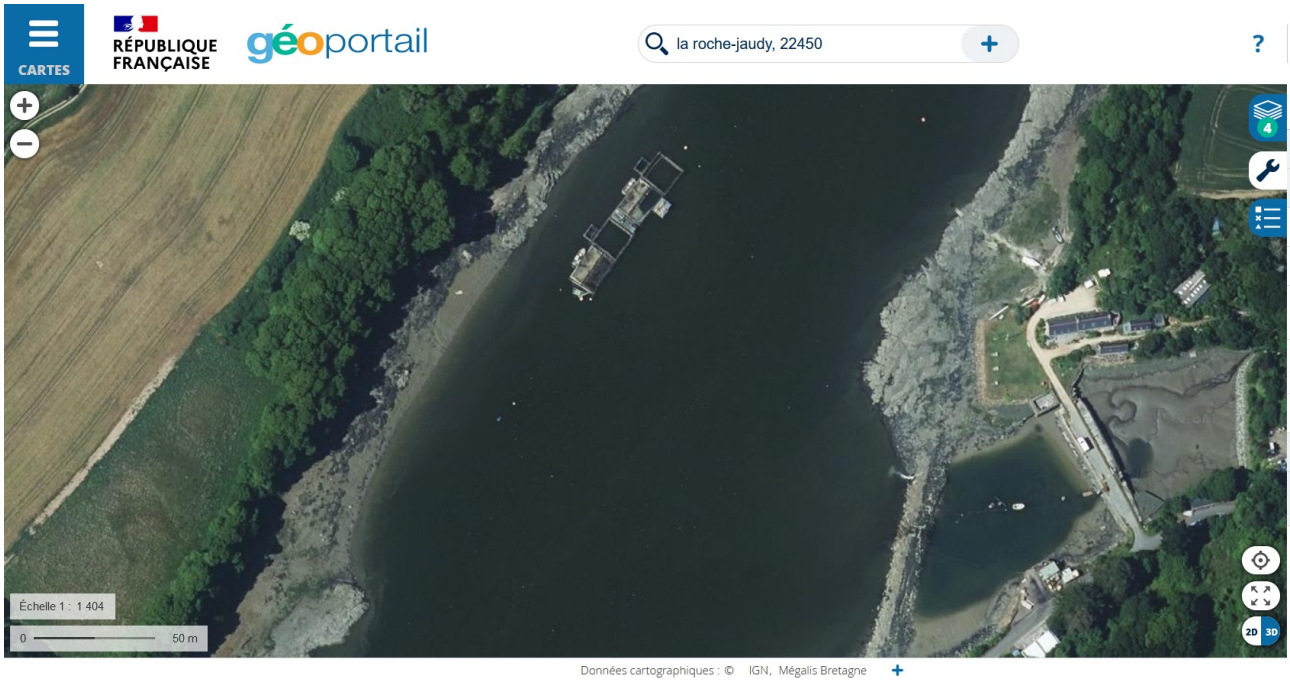
Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	10 m		22 m à marée basse

Superficie de la concession :

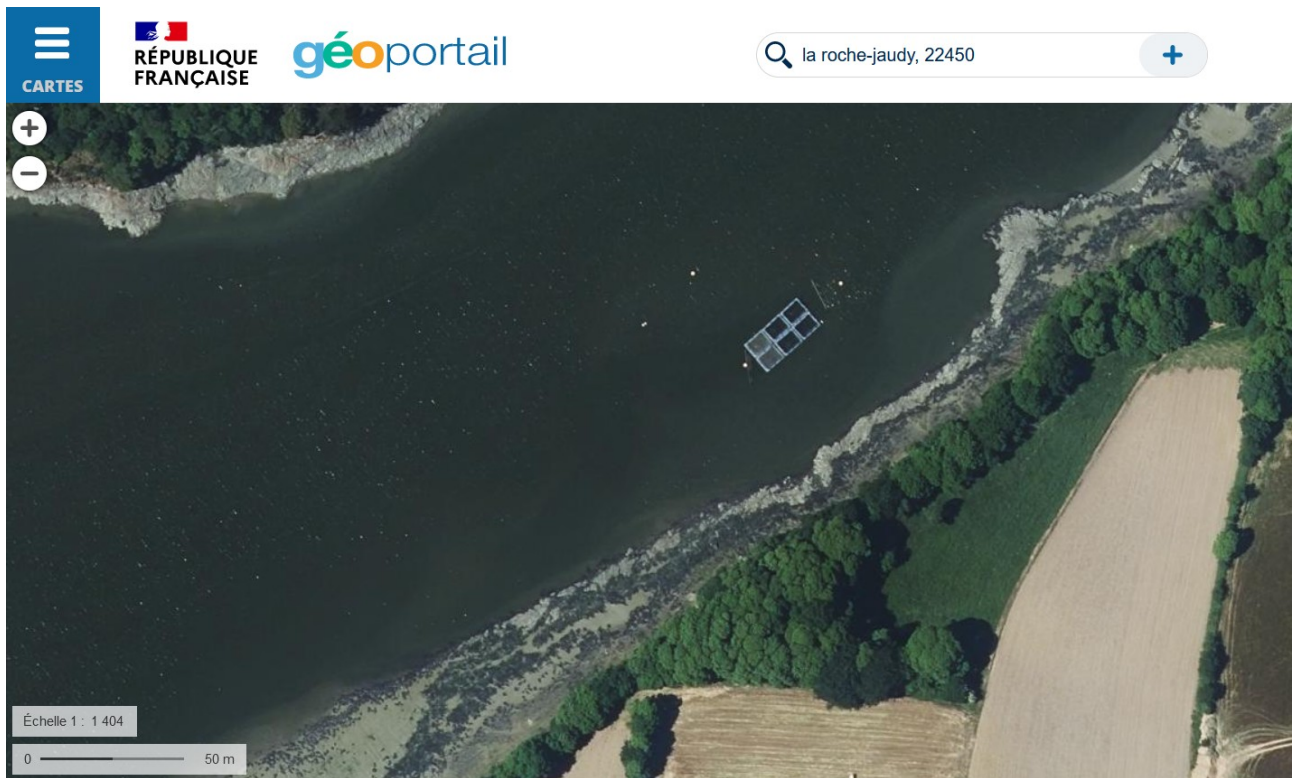


Photographie du 12 juillet 2020





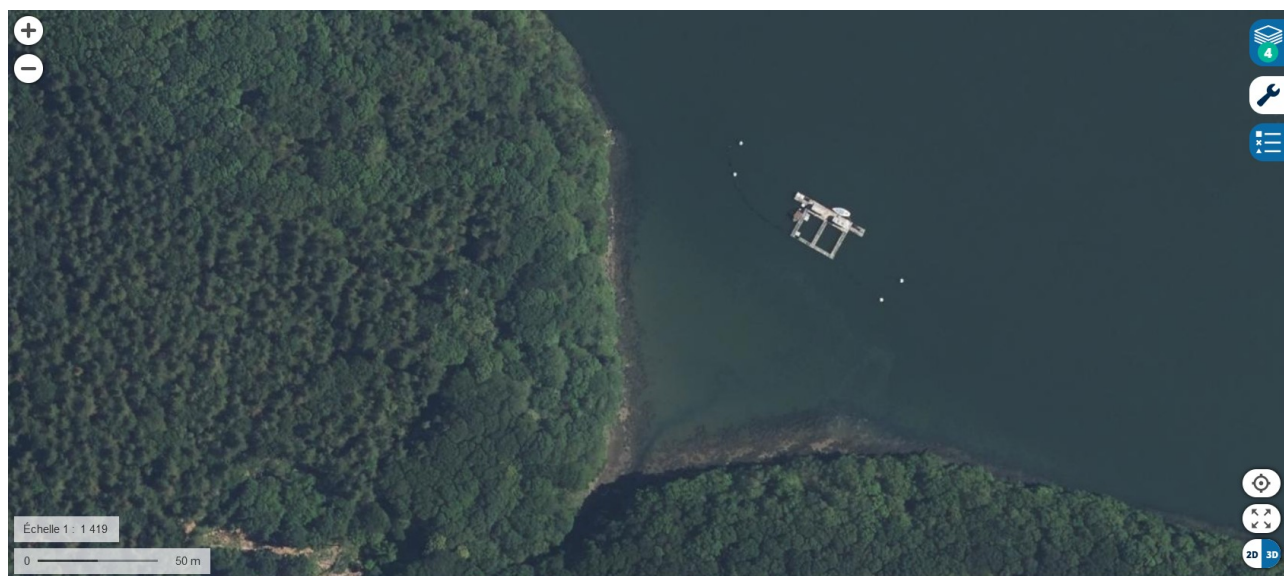
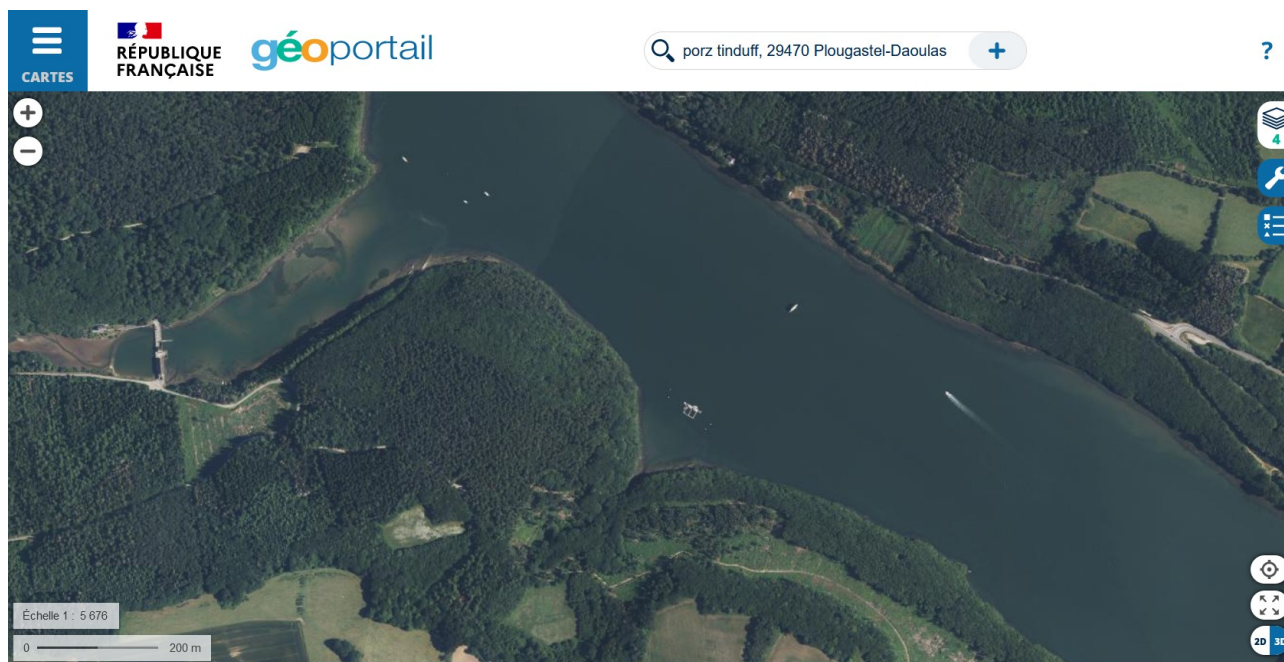
Photographie du 14 juin 2021





## Fiche site sur l'Aulne

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Rectangulaires	11 x 7 m	154 m <sup>2</sup> pour 2 cages	67 m à marée basse



Prise de vue aérienne du 14 juin 2021

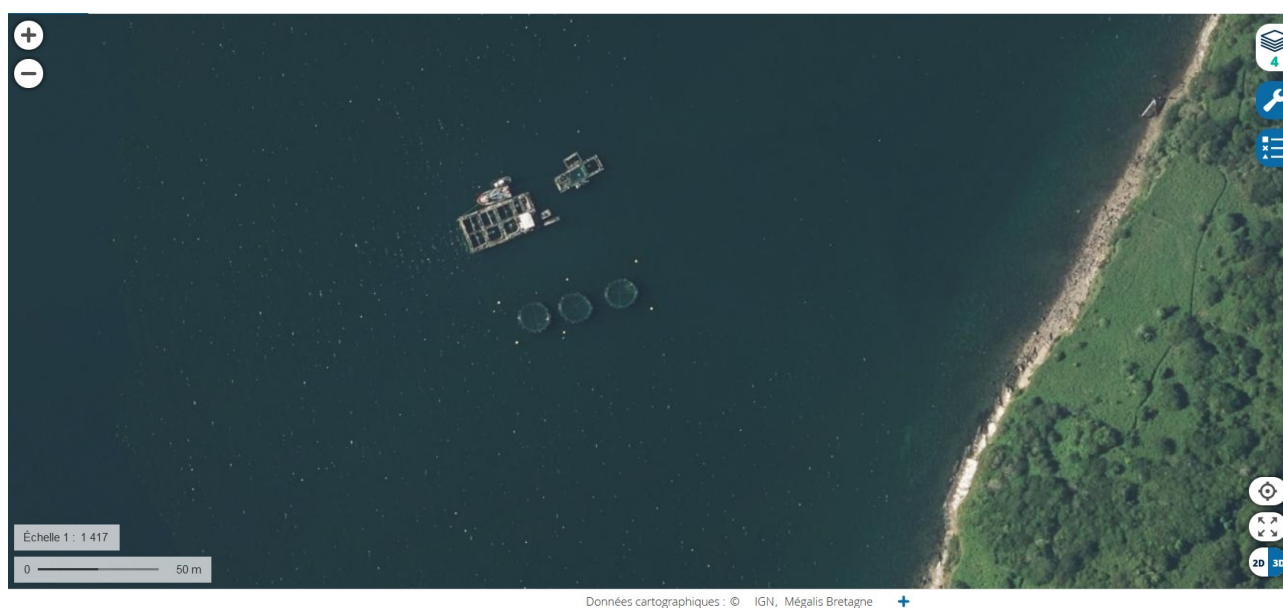
Visibilité des cages depuis la rive nord de l'Aulne en 2023, sur la D791 sur la commune de Rosnoën.



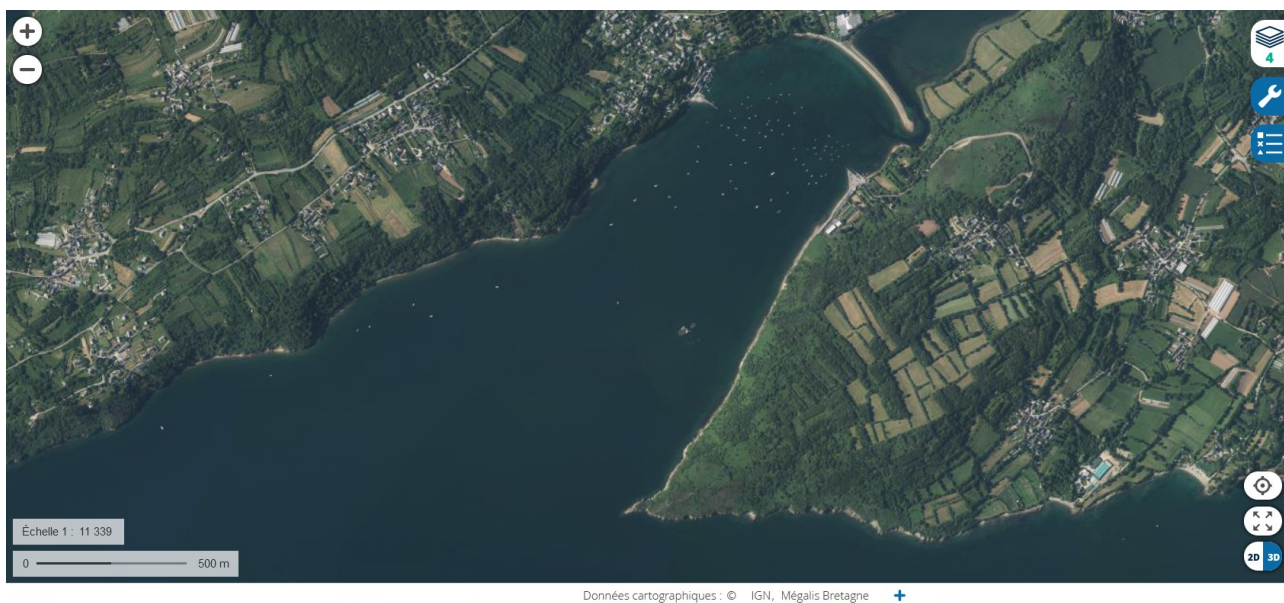
### **Fiche site Auberlac'h**

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	12 m	113 m <sup>2</sup>	150 m
Carrées	6x6	460 m <sup>2</sup>	

Prise de vue aérienne Géoportail 13 juin 2021.







Visibilité des cages depuis la rive nord de l'Anse de l'Auberlac'h :

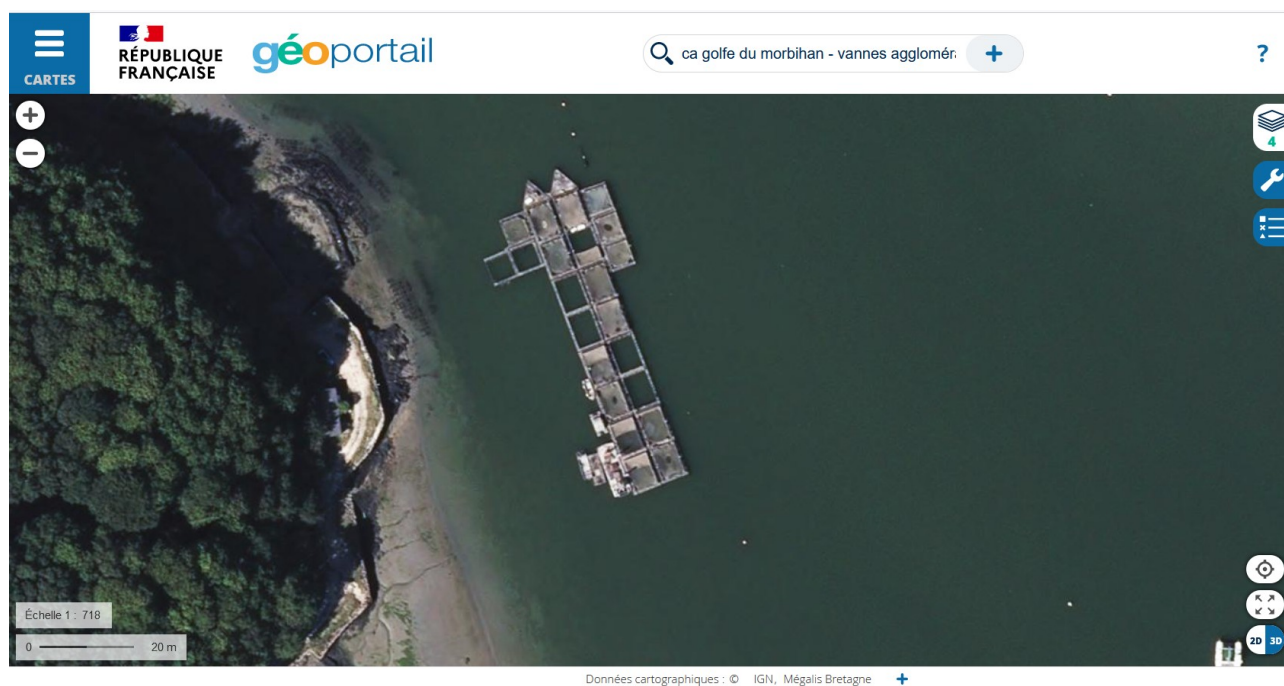


Le site de l'Auberlac'h semble encore exploité aujourd'hui mais sans être répertorié parmi les entreprises ayant un SIREN.



## Fiche site Le Bono, sur l'Auray, golfe du Morbihan

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Rectangulaires	7 x 5	1000 m <sup>2</sup>	30 m
Hexagonales	6 cages	94 m <sup>2</sup> x 6 = 564 m <sup>2</sup>	

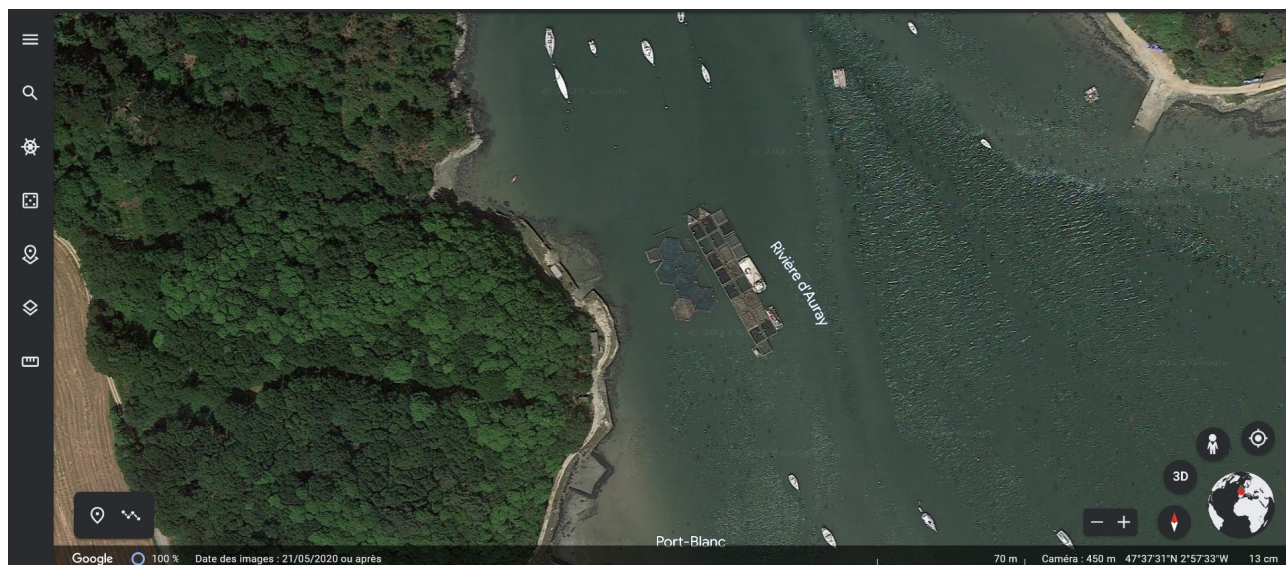


Prise de vue aérienne du 22 août 2019, site Géoportail.





En 2020 apparaissent 6 cages hexagonales :



Visibilité depuis la rive nord-est de l'Auray, sur la commune du Bono :



Rive sud-ouest :

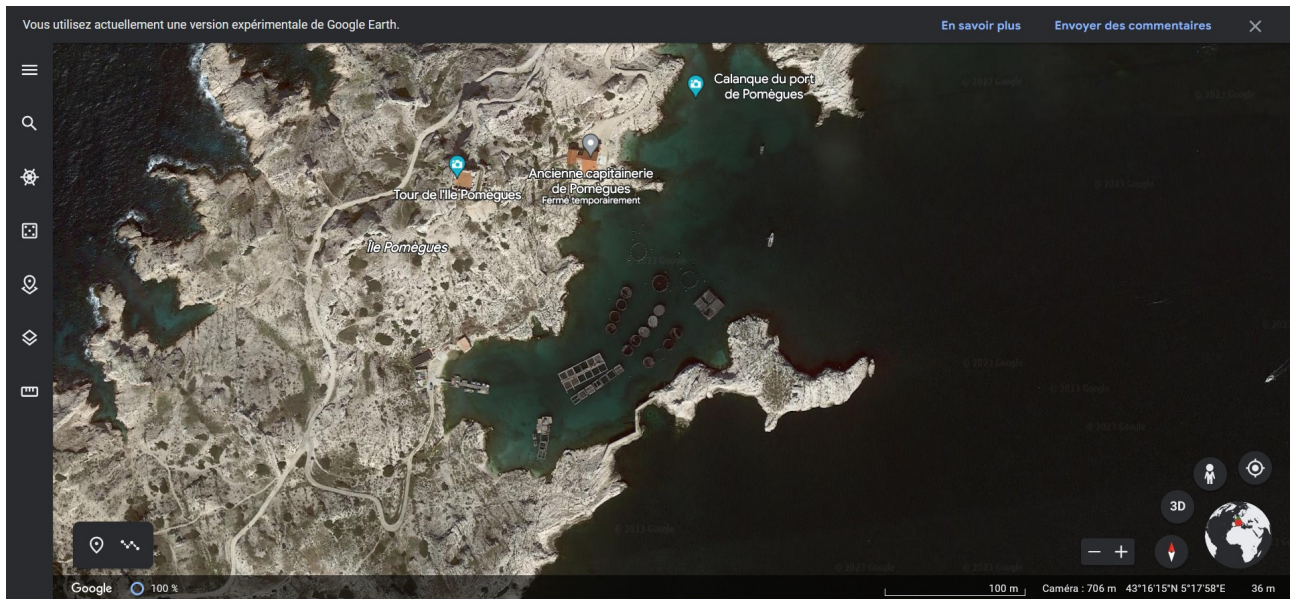




### Fiche site : Frioul

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie juin 2020	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	12 et 5 m	112 m <sup>2</sup> x 3 cages = 336m <sup>2</sup> 20 m <sup>2</sup> x 12 = 240 m <sup>2</sup> Total = 570m <sup>2</sup>	12 m
Carrées	7 et 5 m	770 m <sup>2</sup>	

Superficie du site sécurisé par des bouées : environ 20 000 m<sup>2</sup>

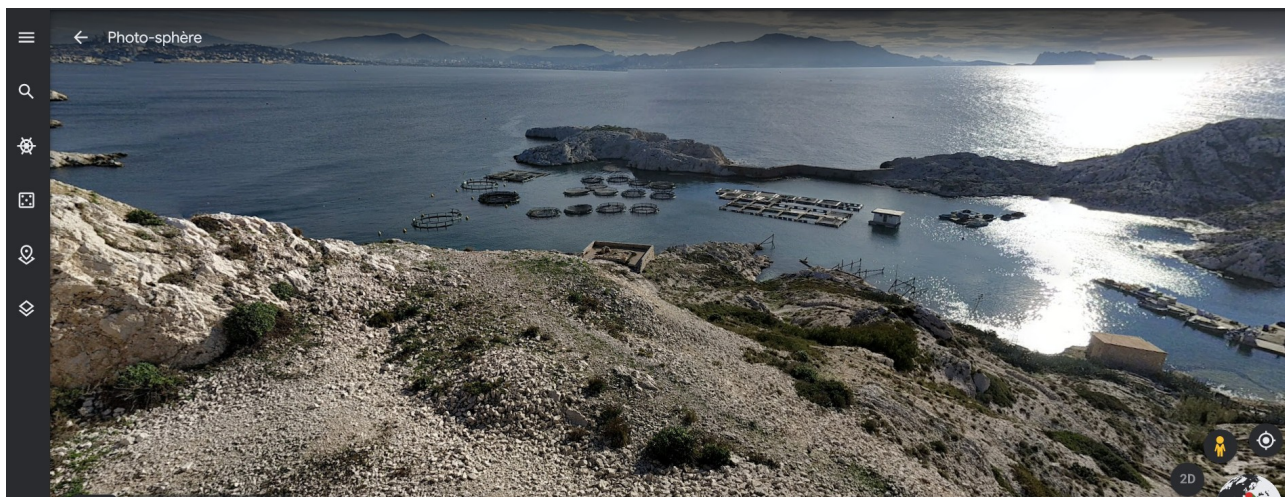


Capture d'écran Google Earth du 13 septembre 2023





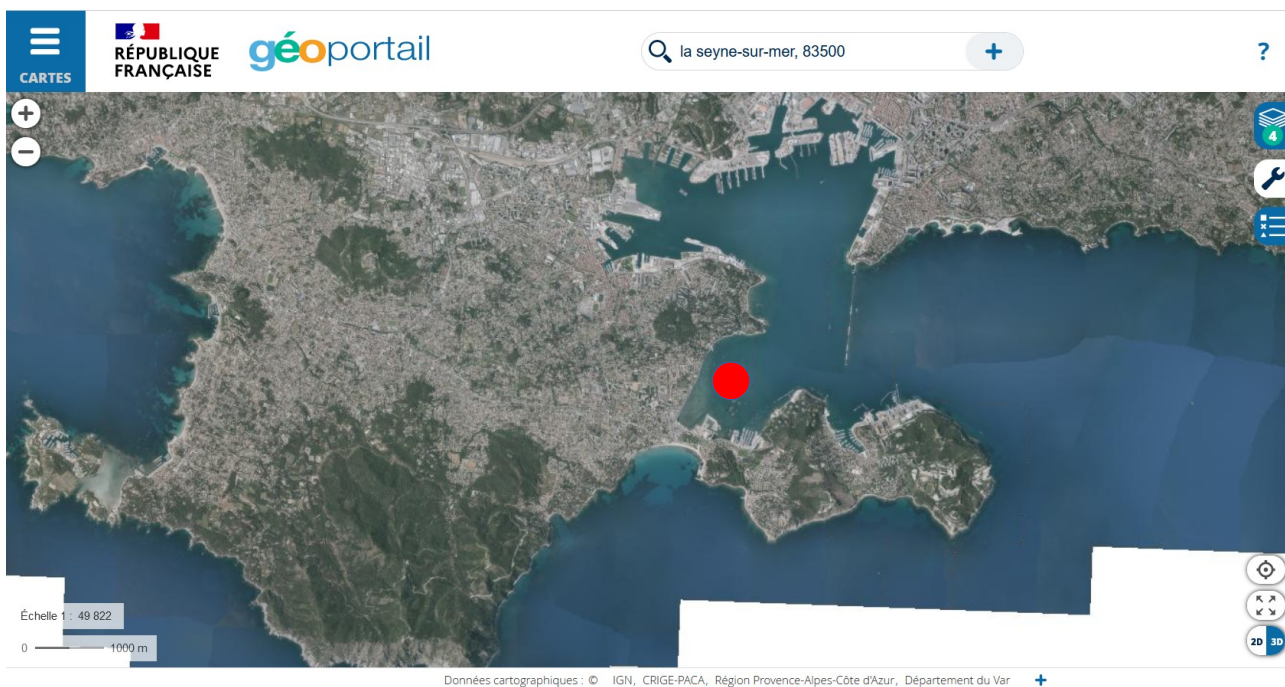
Déchargement et conditionnement de la marchandise sur Marseille.



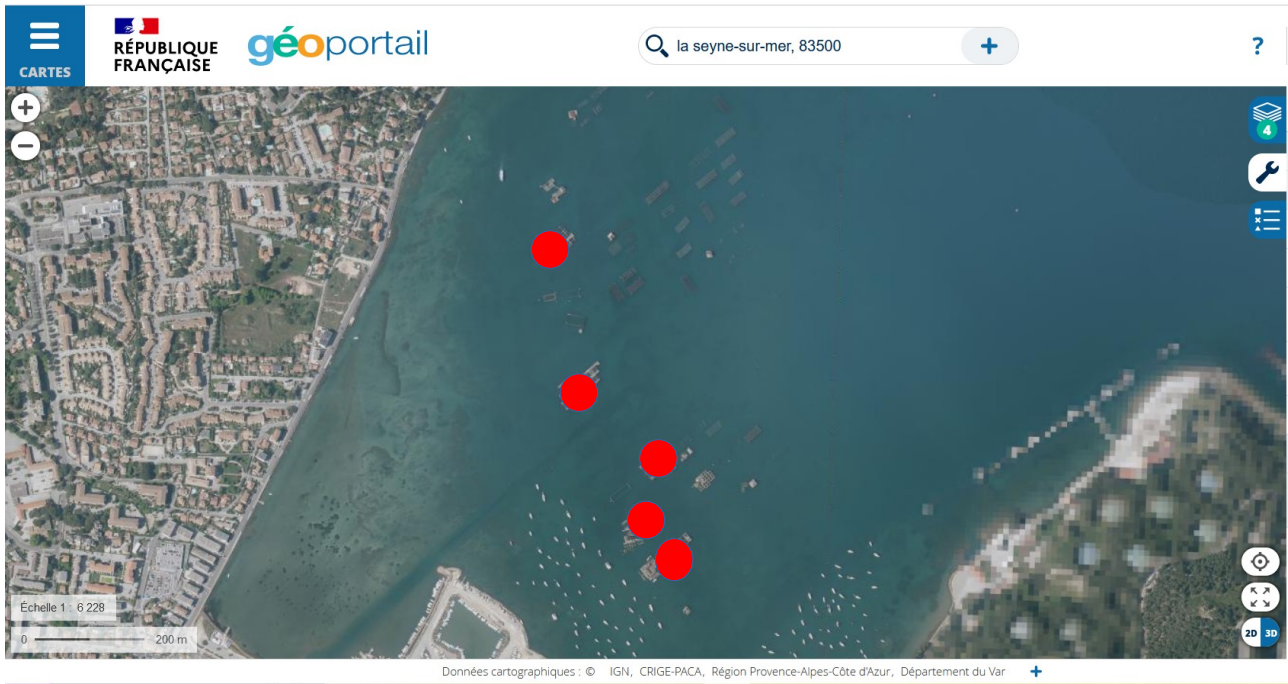
Visibilité des cages depuis le pied de la Tour de l'île Pomègue.

### Fiche sites la Seyne sur mer

5 sites correspondant à 5 entreprises dans la baie du Lazaret en rade de Toulon sur la commune de La Seyne-Sur-Mer.







Les installations piscicoles sont sous les points rouges, on notera la présence de nombreuses installations pour la conchyliculture et l’ostréiculture sur fil.

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie totale en 2019	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	7 m et 5 m	450 m <sup>2</sup>	175 m

## Fiche sites Golfe Juan, Antibes, Cannes, entreprise J.

5 sites répartis ainsi de Théoule sur Mer à Antibes : le point le plus gros représente 2 concessions côte à côte.

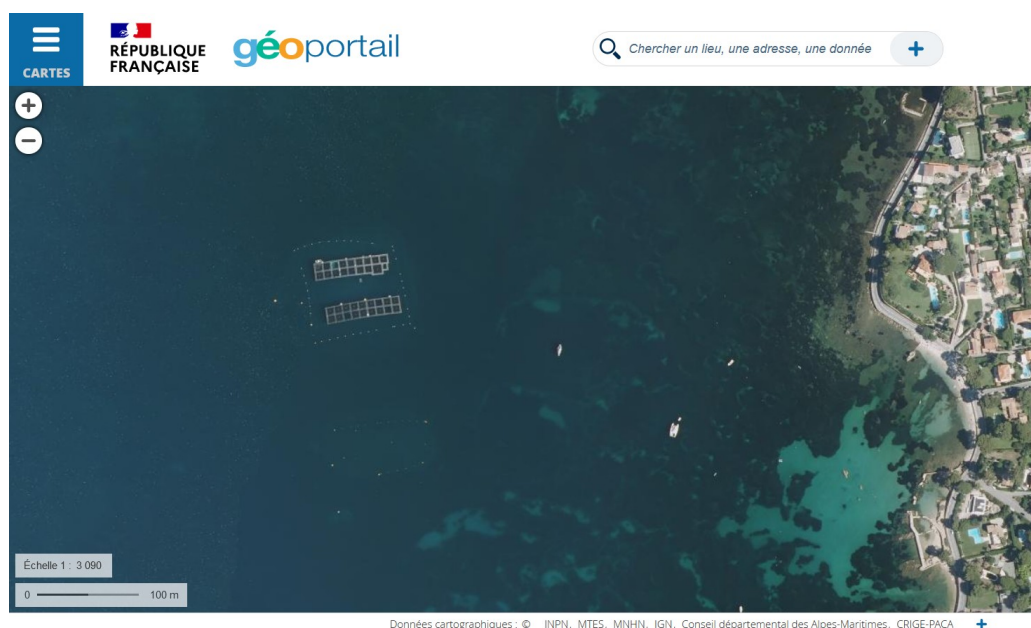


Site 1 (à l'est de Golfe Juan, en face du quartier des Nielles, cap d'Antibes)

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	8 m et 6,5 m	1 200 m <sup>2</sup> chacune	460 m

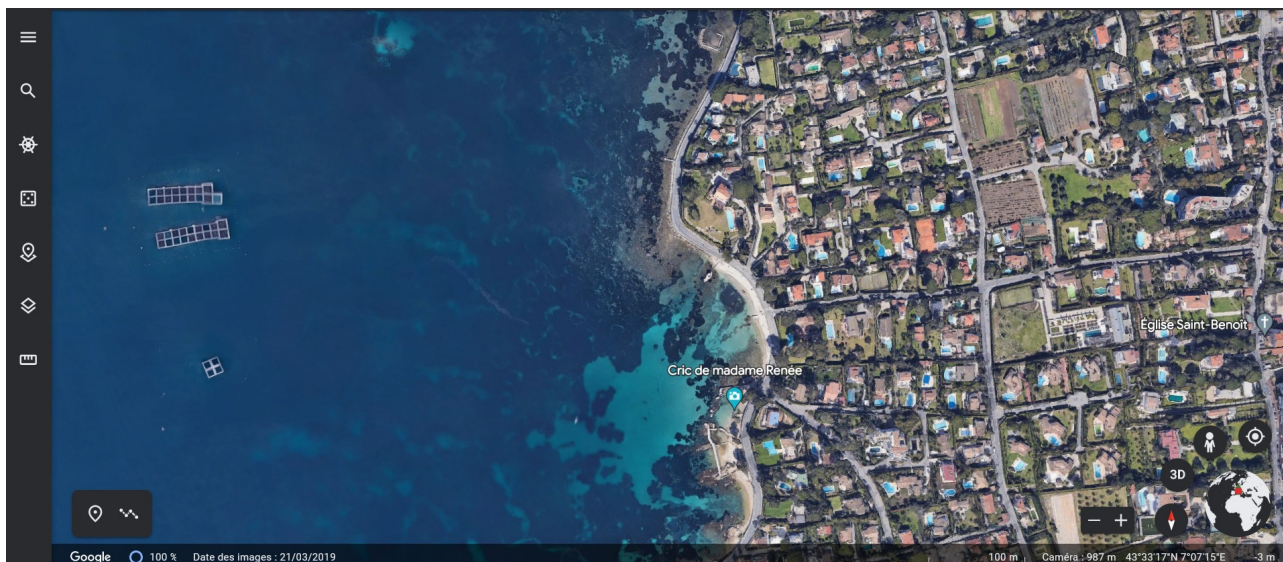
Valeur foncière du quartier au plus proche des installations :

Superficie de l'espace sécurisé par les bouées : au Nord : environ 8 000 m<sup>2</sup>, au sud : environ 3 300 m<sup>2</sup>



Géoportail, photographie du 29 juin 2020

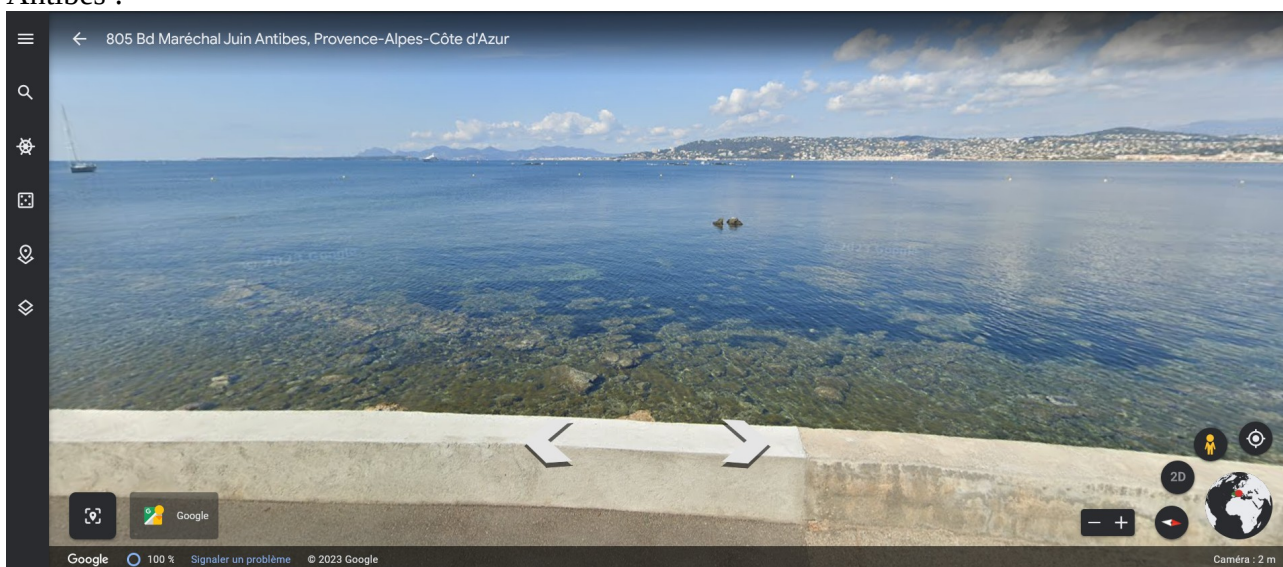




Google Earth, photographie du 31 janvier 2019

On remarque qu'entre les deux prises de vue satellite, les 4 cages dans la concession sud ont disparu (déplacées?)

Visibilité des cages depuis la terre (caméra à 2 mètres du sol), 25 boulevard du Maréchal Juin, Antibes :



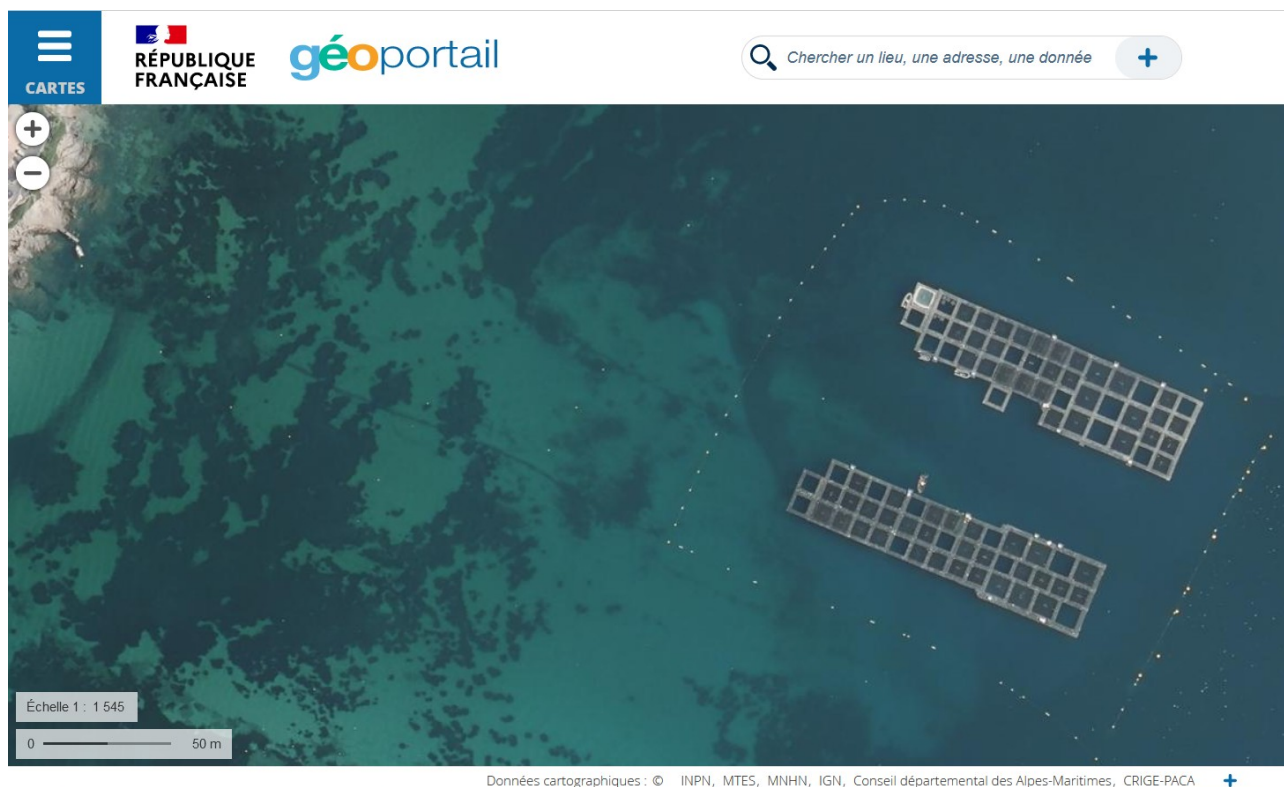
Les installations sont peu visibles depuis le littoral.

Ces deux sites seront fermés et les cages rassemblées et déplacées sur un nouveau site dans la même baie suite à l'accord préfectoral du 27 juillet 2023.

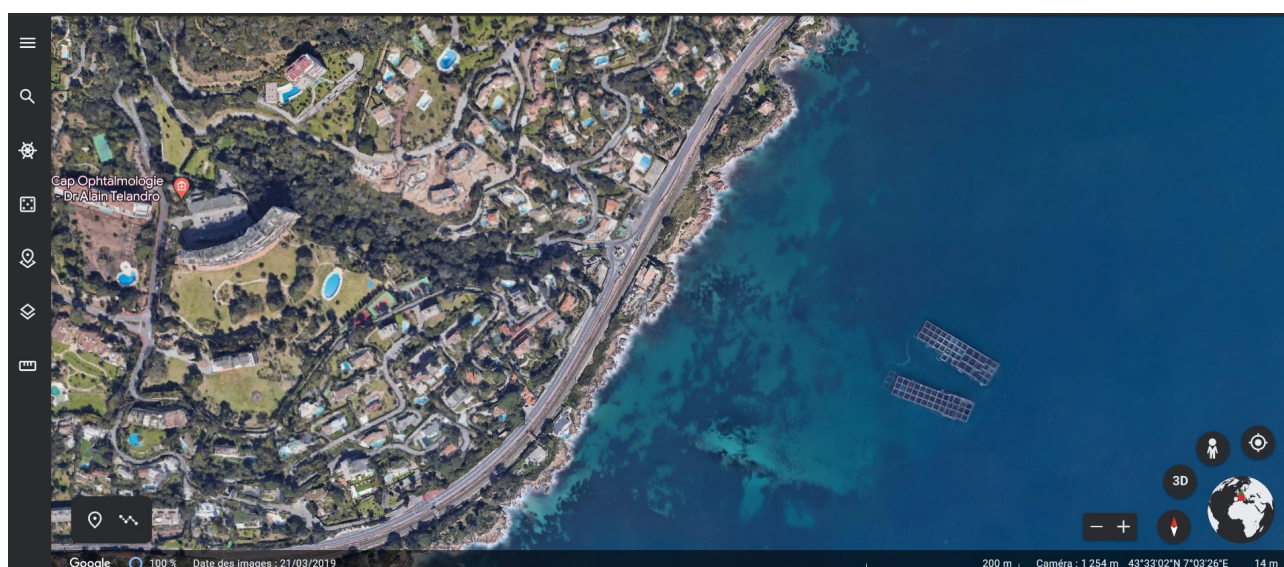
Site 2 (à l'ouest de Golfe Juan, débouché du vallon de Mauvarre dit site de la Batterie)

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie en mètres carré, 2020	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	8 m	3 200 m <sup>2</sup> au sud 3 300 m <sup>2</sup> au nord	300 m

Superficie de l'espace sécurisé par les bouées : un peu moins de 30 000 m<sup>2</sup>



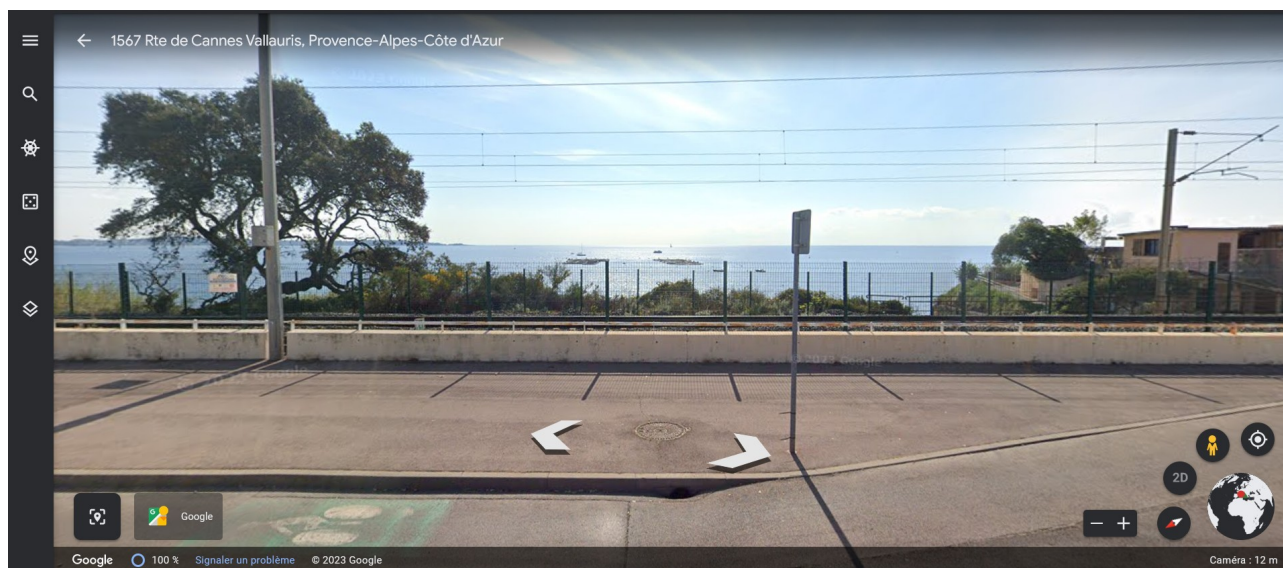
Géoportail, photographie du 29 juin 2020



Google Earth, photographie du 31 janvier 2019



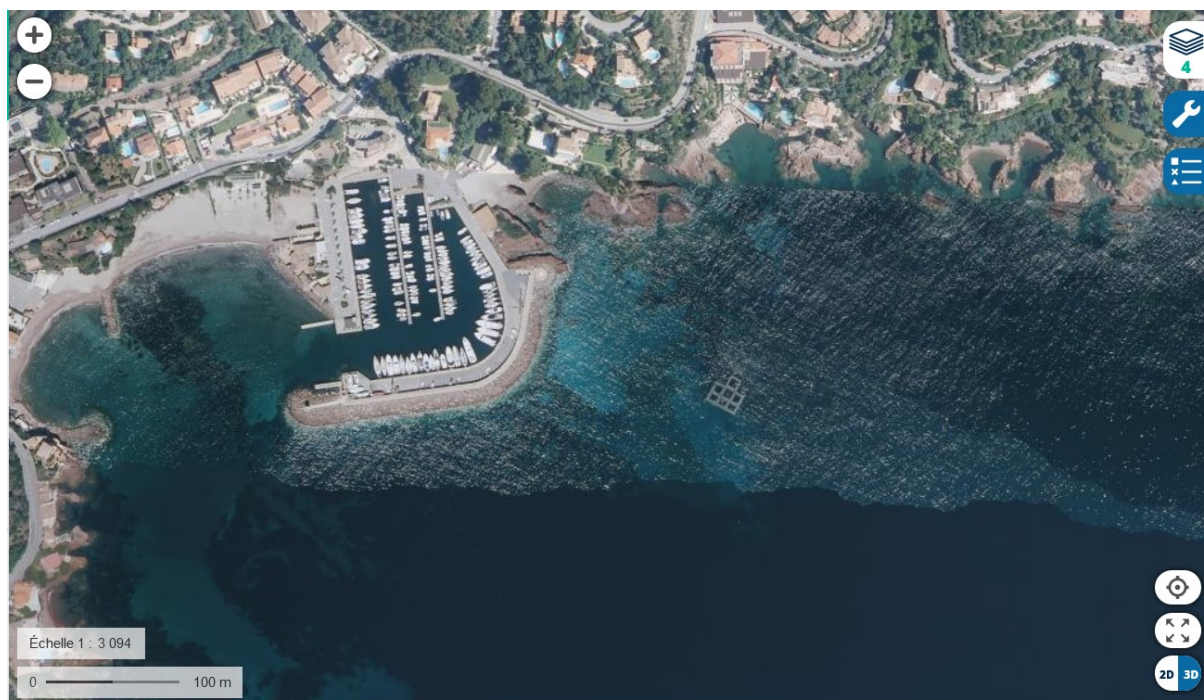
Visibilité des cages depuis le sol (photo prise à 12 mètres au dessus du niveau de la mer, 1567 Route de Cannes, Vallauris) :



Site 3 (à Théoule sur Mer, sud du quartier de Miramar, dit site de Figuerette)

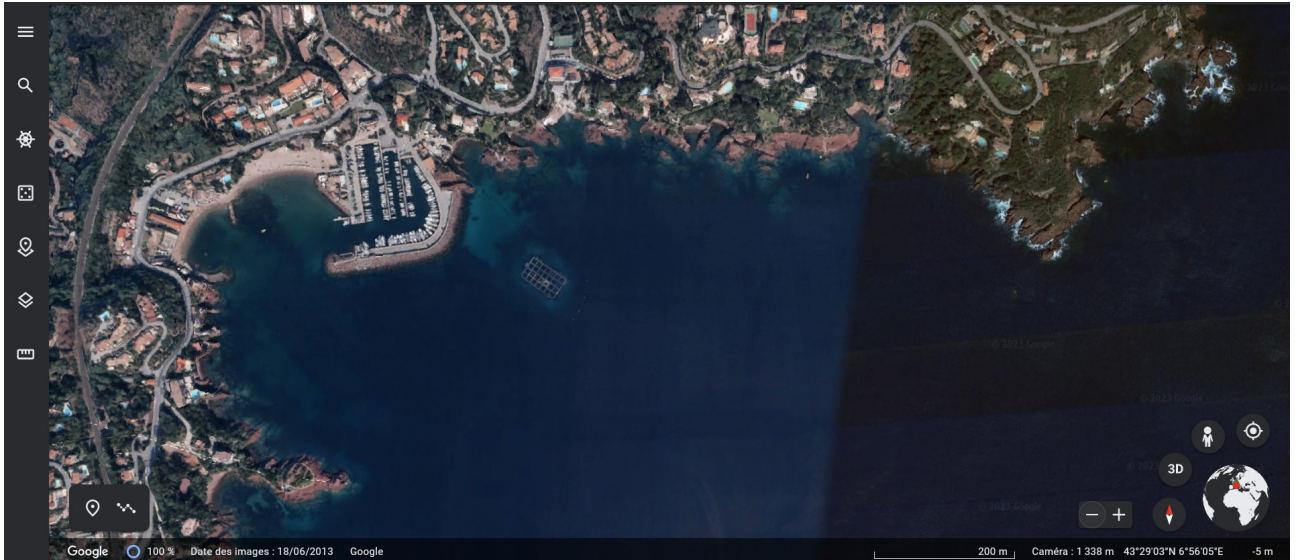
Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie en 2020	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	6 m	400 m <sup>2</sup>	100 m

Superficie de l'espace sécurisé par les bouées : 6 500 m<sup>2</sup> en 2018



Prise de vue satellite, site Géoportail, 29 juin 2020.



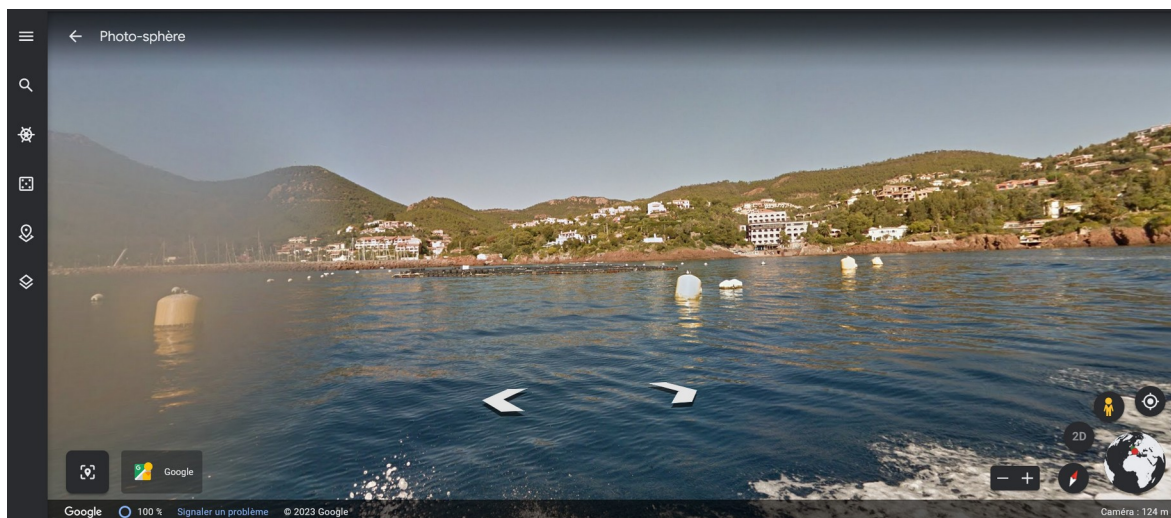


Prise de vue Google Earth, date 18 juin 2013.

On constate que les cages étaient plus nombreuses sur ce site en 2013 qu'en 2020.

Visibilité des cages depuis la terre (caméra à 28 mètres au dessus du niveau de la mer) , 25 bd de l'Esquillon, Théoule-sur-Mer





Constat : le littoral est hautement privatisé. Très peu d'espaces publics en accès direct à la mer.

Suite à l'autorisation préfectorale de rassemblement des cages pour l'entreprise J en date du 27 juillet 2023, ce site va être fermé.

#### Site 4 (Nord de l'Ile de Lérins)

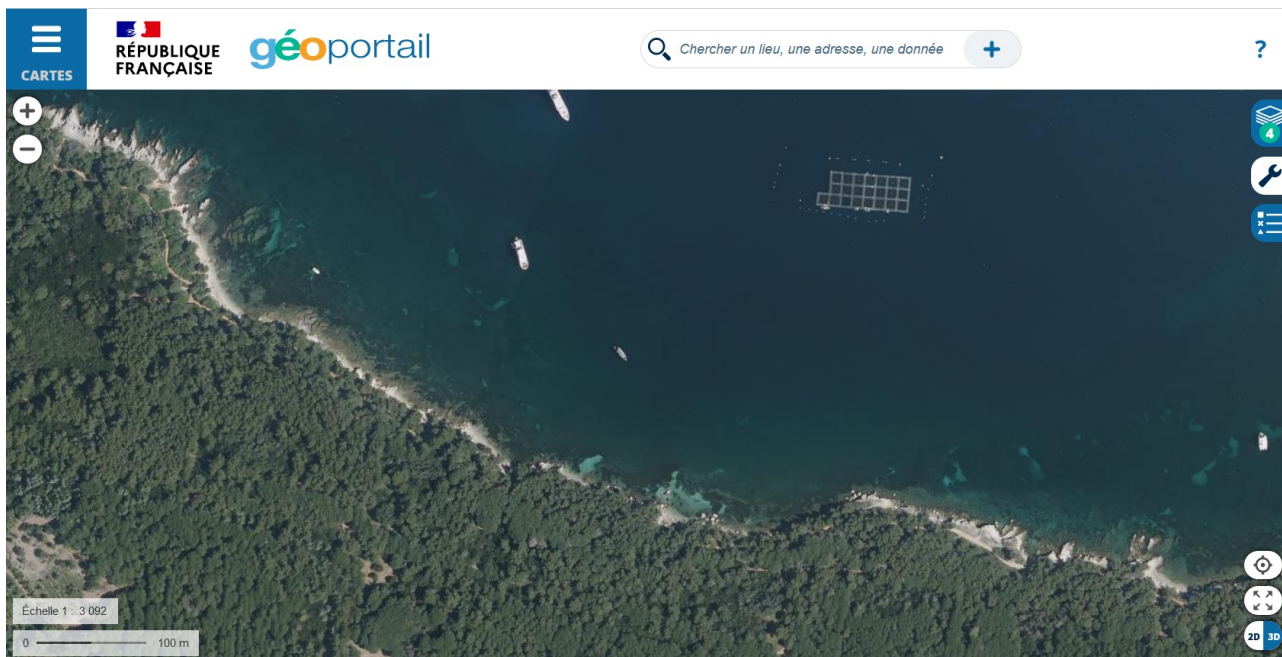
Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie totale des cages en 2020	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	8 m	2500 m <sup>2</sup>	250 m

Superficie de l'espace sécurisé par des bouées : 7 600 m<sup>2</sup>



Google Earth, Date 1 avril 2018





Géoportail, 29 juin 2020



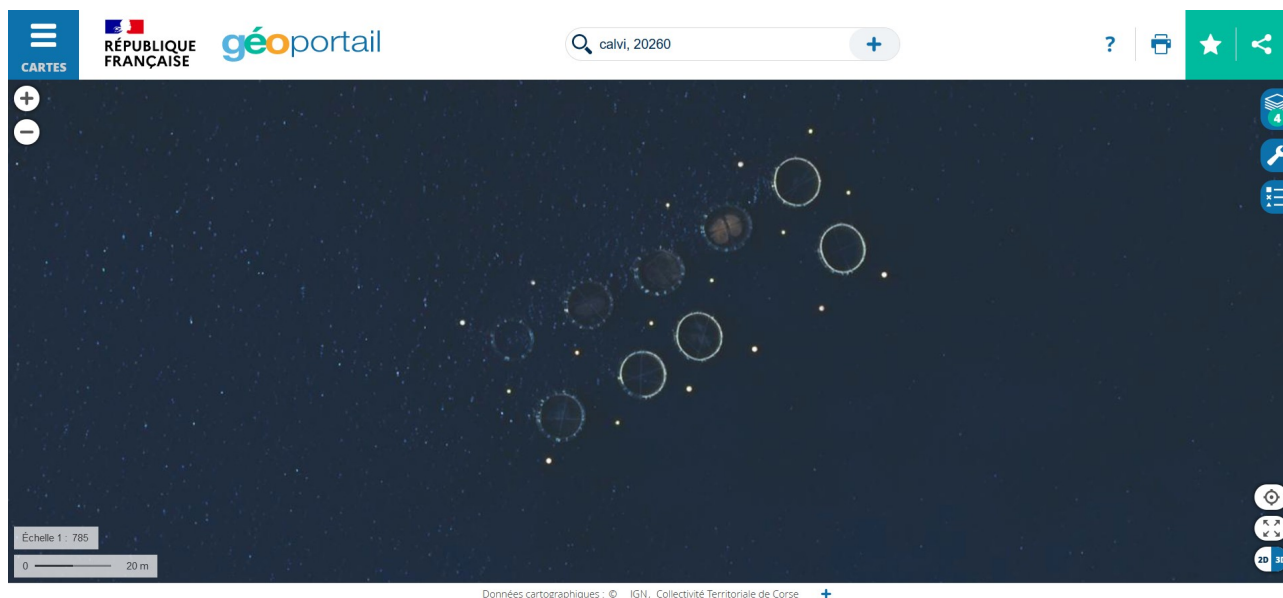
Cages assez peu visibles depuis le fort qui abrite le musée du Masque de Fer et du Fort Royal. Le long du sentier littoral qui longe l'île de Lérins, la dense végétation ne permet pas d'observer continuellement les cages.



## Site de Calvi

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	12 m	$37 \text{ m}^2 \times 9 = 339 \text{ m}^2$	1000 m

Prise de vue aérienne du 27 juin 2019.



Compte tenu de la distance par rapport au littoral, il faut se déplacer sur un point surélevé pour voir les cages ce qui est possible depuis les hauteurs de Calvi. Dans tous les cas, leur visibilité est minime.

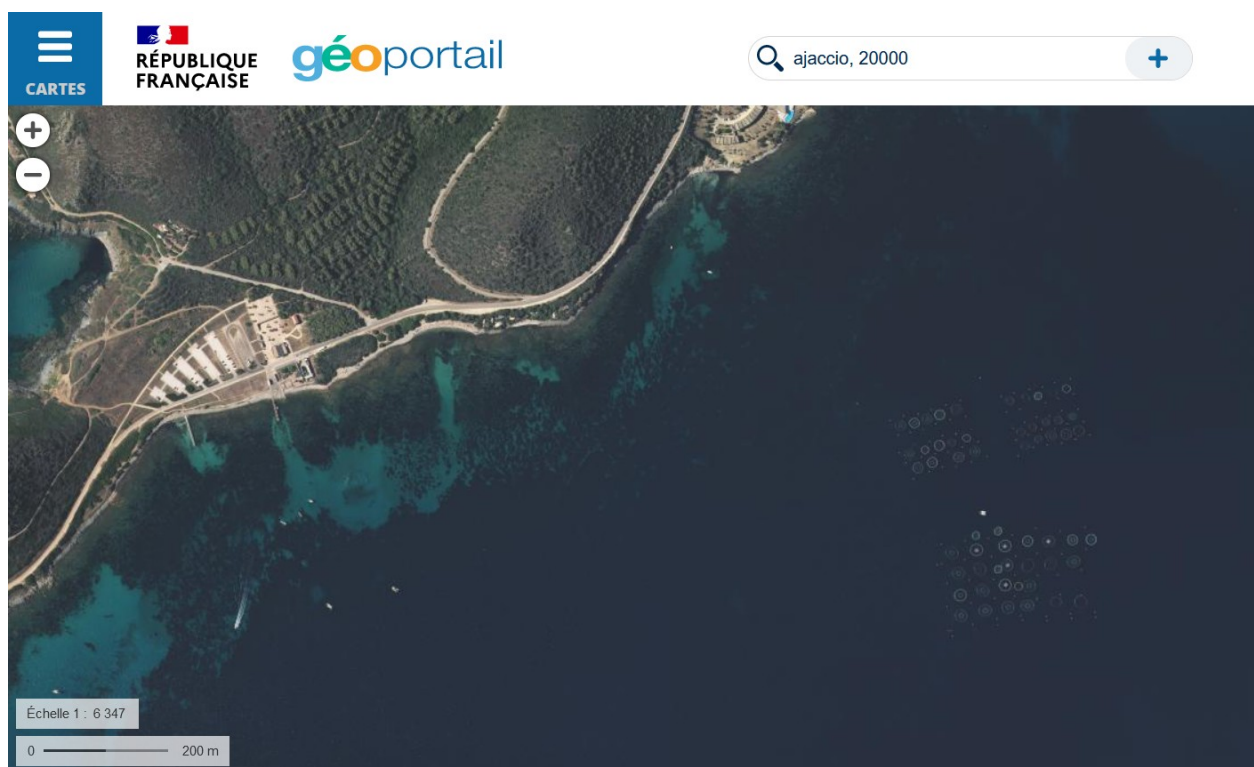
## Fiche sites Ajaccio, entreprise G.

2 sites distants de près de 12 km par la mer, dans l'agglomération d'Ajaccio :



Site 1 de la Parata, à l'ouest d'Ajaccio

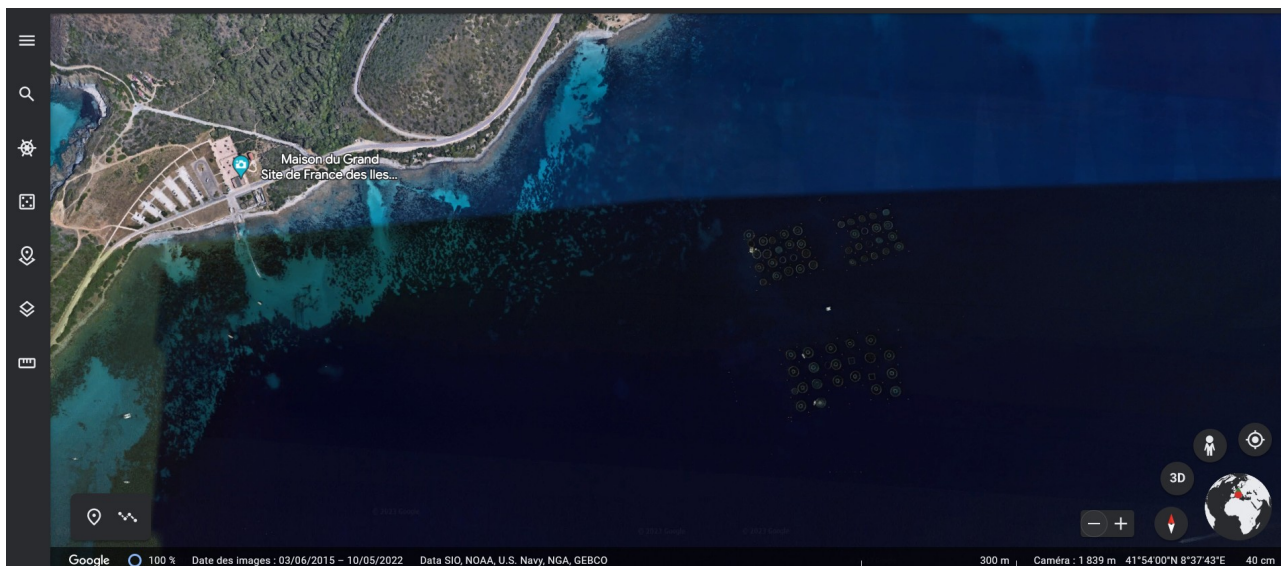
Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre) environ	Superficie en 2019	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	De 10 m à 18 m	78m <sup>2</sup> x 19 = 1482 m <sup>2</sup> 254 m <sup>2</sup> x 34 = 8636 m <sup>2</sup> Total : 10 000 m <sup>2</sup> environ	470 m



Données cartographiques : © IGN, Collectivité Territoriale de Corse +

27 juin 2019





Prise de vue Google Earth, 2015 pour els cages en mer et 2022 pour le littoral côtier (les parkings de la maison du Grand Site de France n'étaient pas construits en 2015).

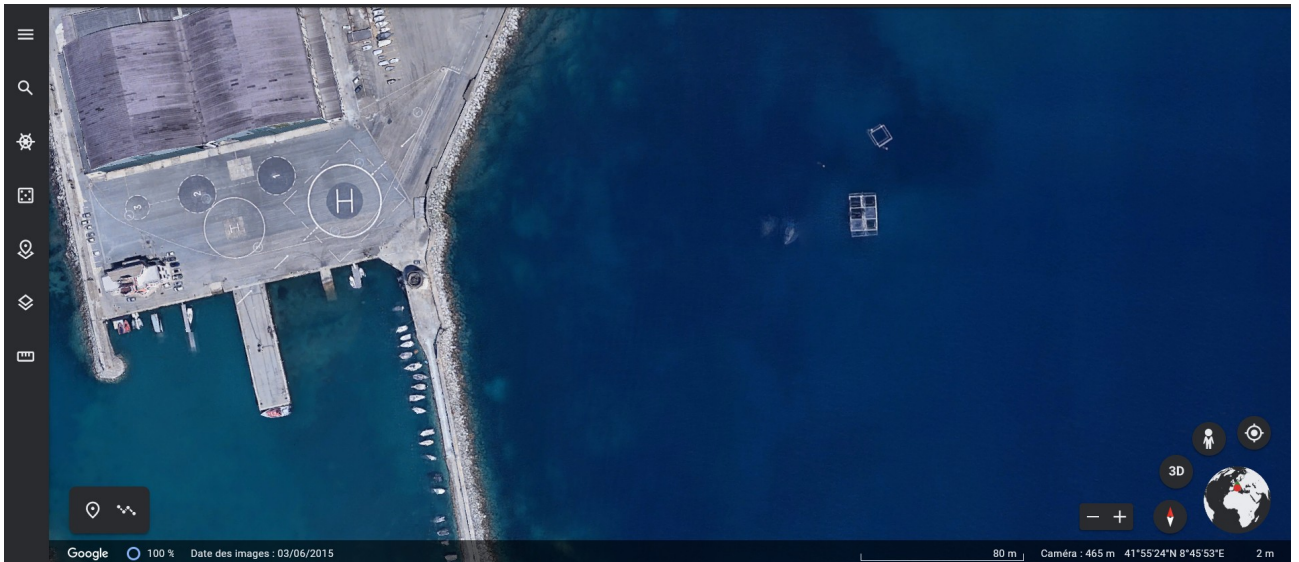
Visibilité des cages depuis la route des Sanguinaires sur le littoral le plus proche :



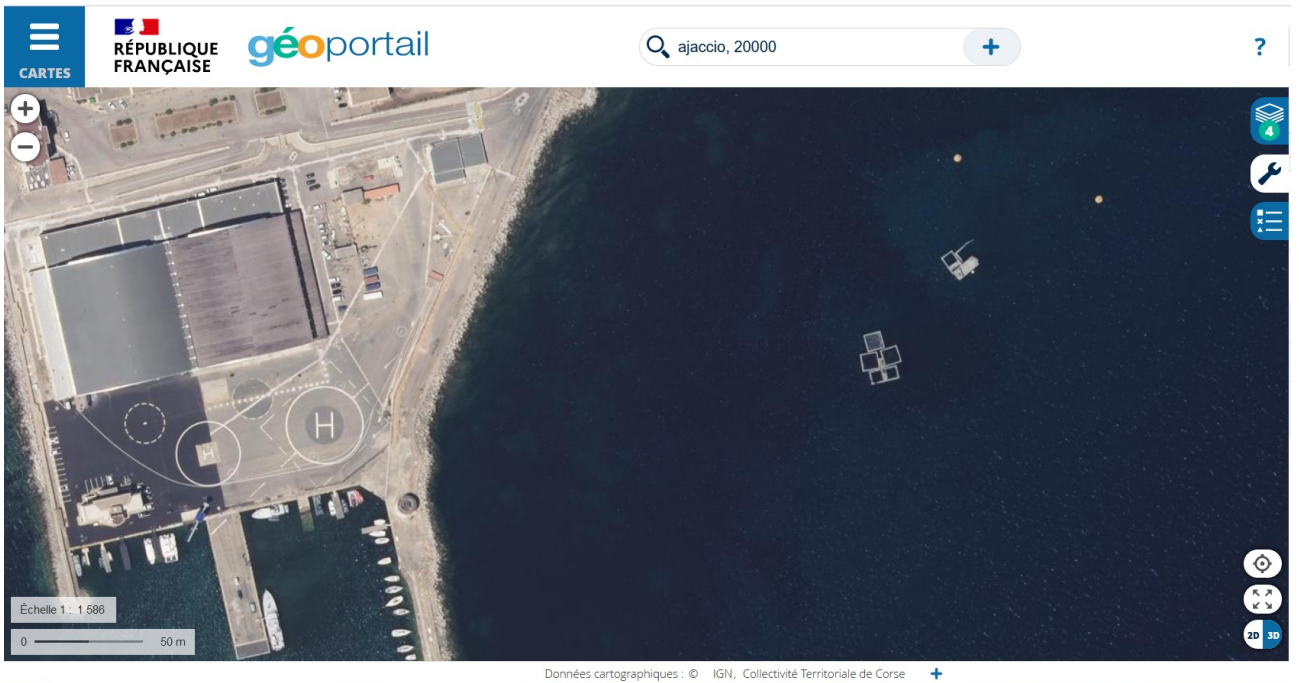
#### Site 2 (péninsule d'Aspretto, au sud-est d' Ajaccio)

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie totale en 2019	Distance minimale du littoral en mètres
Carrées	7 m et ,5 m	450 m <sup>2</sup>	175 m

Le site est au plus proche d'installations militaires auxquelles nous ne pouvons avoir accès (Cantonement CRS et Gendarmerie mobile).



Prise de vue Google Earth du 3 juin 2015

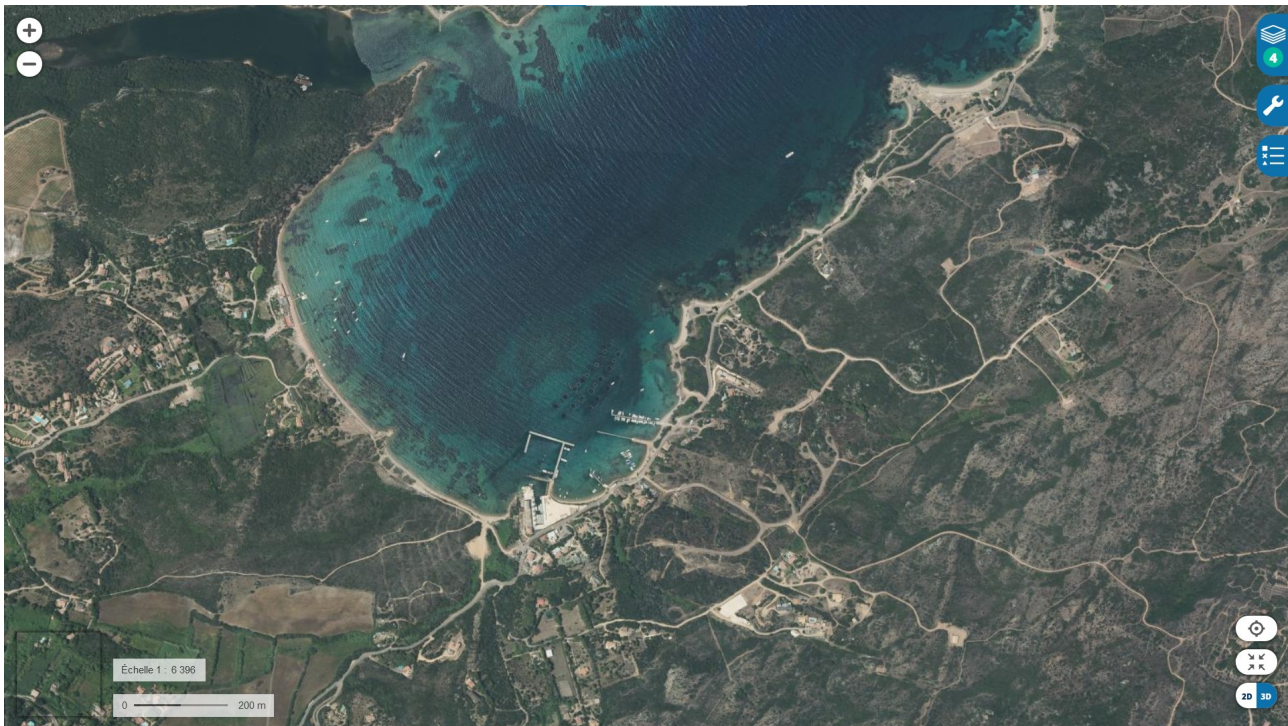


Prise de vue 27 juin 2019 sur Géoportail.



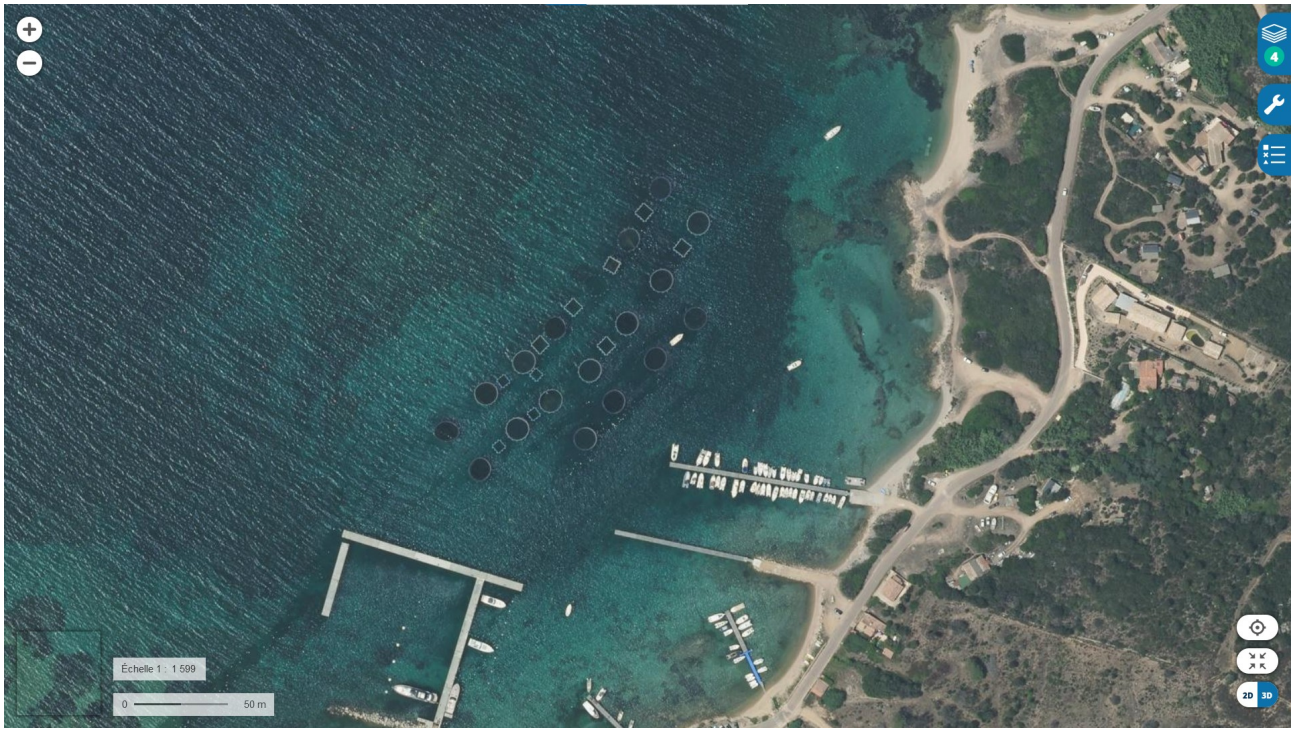
## Fiche site Bonifacio

Type de cages	Dimensions en mètres (diamètre ou côtés) environ	Superficie en 2019	Distance minimale du littoral en mètres
Rondes	12 m	18 cages de 37 m <sup>2</sup> = 666 m <sup>2</sup>	110 m
Carrées	5 et 7 m	25m <sup>2</sup> x 4 cages = 100 m <sup>2</sup> 49m <sup>2</sup> x 7 cages = 294 m <sup>2</sup> Total 1060 m <sup>2</sup>	



Capture d'écran géoportail





Capture d'écran Géoportail 21/09/23

Visibilité des cages depuis la D58 à Bonifacio (capture d'écran, Google Earth du 23/09/23).





# I. La gouvernance de la pisciculture marine : un cadrage multiscalaire

Étudier les formes de la gouvernance de la pisciculture marine revient à observer les constructions politiques et administratives auxquelles sont confrontées les entreprises d'élevage piscicole en mer. Les structures qui apparaissent sont nombreuses et se déploient à des échelles variées depuis l'échelle planétaire (car les mers n'ont pas de limites) à la collectivité locale (car les entreprises se situent dans sur un territoire défini et limité).

A chaque échelle, les enjeux d'appropriation et les acteurs intervenants ne sont pas les mêmes et leurs intérêts peuvent diverger pour une même activité.

## A. La pisciculture marine dans le monde : un état des lieux

### 1. Une préoccupation de la FAO

La FAO (Food and Agriculture Organization) est l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture qui produit des résolutions non contraignantes sur la pêche et l'aquaculture durable. Selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB), « *La FAO se charge également de sensibiliser les populations aux enjeux d'une pêche durable, et de coordonner l'action des pays en matière d'aquaculture et de sécurité alimentaire.*<sup>18</sup> »

La FAO produit régulièrement des statistiques et compile des données mondiales concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture.

Que cherche à promouvoir la FAO et quels sont les bilans qu'elle dresse de la pêche et de l'aquaculture ? Un récent bilan sur ces activités<sup>19</sup>, en 2022 fait état de la nécessité de nourrir tous les hommes - de faire face à la pauvreté - et d'assurer la préservation des ressources halieutiques.

Les entreprises françaises travaillant à l'international ont bien relayé ces orientations, au point d'en faire un support pour présenter leur activité, pour justifier de la taille des exploitations ou de la conquête de nouveaux marchés.

Ainsi, dans un reportage<sup>20</sup>, l'entreprise G pose comme une évidence mondiale la production piscicole en mer, en relevant qu'il s'agit ainsi de



18 OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines, 2020

nourrir le monde tout en préservant les ressources halieutiques. Elle justifie ainsi la présence d'une entreprise comme la sienne dans le paysage de la production piscicole mondiale : gros volume de production (800 tonnes par an), vente sur l'ensemble du marché français, européen et une part en Asie, chiffres d'affaires de 10 millions d'euros uniquement pour la Corse. C'est la seule entreprise de cette taille en France même si elle reste modeste en comparaison avec les entreprises nationales et multinationales du reste de l'Europe (UE et non UE) (Figure 1 p. 17).

Dans ce reportage ECCU NUMIA de France 3 Corse Via Stella consacré aux « entreprises Corse à la conquête du monde » (2019), le dirigeant de l'entreprise G précise que son groupe réalise 80 % de la production piscicole française (écloserie et grossissement hors Corse, territoire français et Sardaigne inclus) mais que cela ne représente que 4 % de l'aquaculture grecque. Il insiste aussi sur les difficultés de la pisciculture mondiale qui est fréquemment une culture très productiviste et peu qualitative : « *Dans ces espèces-là [maigre, dorade, turbot et bar], on fait essentiellement du bio et du Label Rouge, c'est à dire des poissons pour lesquels on a maîtrisé nos formules alimentaires, ce qui nous a permis de rester extrêmement qualitatif dans un monde où on fait de tout en matière d'aquaculture* ». Cela replace la France dans un segment productif de moyenne gamme ou de haut de gamme, un positionnement permettant de faire face à la concurrence avec l'étranger sur le marché européen.

Ce dirigeant rappelle que la « *compétition est très rude car ce n'est pas un secteur épargné par les échanges internationaux* ». Les ventes des produits issus de la ferme d'Ajaccio se font à 20 % vers la Corse, 50 % vers la France continentale et à 30 % à l'export comme l'indique cette capture d'écran du reportage le 19/06/2023 :



19 La Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, vers une transformation bleue, rapport FAO, 2022.

20 ECCU NUMIA reportage de France 3 Corse Via Stella consacré aux « entreprises Corse à la conquête du monde » de 2019

Les destinations à l'export sont l'Angleterre, l'Italie, la Suisse un peu l'Espagne et « *un peu de grand export mais assez peu aujourd'hui* » selon le dirigeant de l'entreprise G.

Pour ce dirigeant, il n'est pas difficile de s'implanter sur le marché international : « *avec le produit de qualité que nous avons – c'est difficile à faire un produit de qualité - on n'a pas vraiment de difficulté commerciale. L'entreprise a plutôt connu des difficultés de production et d'installation [des productions insuffisantes pour faire face à la demande], on a toujours perdu nos clients parce qu'on arrivait pas à les livrer. On a jamais été dans le cas de productions qui ne pouvaient pas se vendre [le reportage est de 2019].* »

Il continue en expliquant quels sont les marchés potentiels à l'international, notamment dans le domaine du conseil à l'installation d'autres entreprises :

« *On a beaucoup de savoir-faire dans le groupe et on a sans doute vocation à aller voir un peu plus loin, dans le sud de l'Europe ou hors Europe, pour du développement mais là ce serait une ambition tout à fait différente, ce serait une façon, finalement, d'utiliser nos savoir-faire français, qui sont très forts pour aller solutionner des problématiques qui peuvent se trouver en Afrique, aux Etats-Unis, en Amérique du Sud [...] et ça c'est quelque chose que nous faisons de plus en plus car nous avons monté une branche conseil dans le groupe qui a commencé à travailler et qui va se développer et qui probablement nous amènera un jour à nous développer à l'internationale en dehors des marchés et des productions européennes.* »

Cette question de l'expertise des entreprises françaises qui peuvent servir de modèle est développée dans le témoignage 1 de l'entreprise A sur des productions à terre en aquaponie. Il montre que les problématiques de la pisciculture en pleine mer sont aussi celles que l'on retrouve pour les bassins à terre : « *Je m'intéresse aussi à l'aquaponie qui marche bien quand on associe carpe avec riziculture par exemple. J'ai participé à une mission au Mali dans des petites structures où l'élevage de tilapia permettait d'utiliser l'eau fertilisée pour l'arrosage maraîcher, ça marche et il n'y a vraiment pas de technologie* ». (témoignage 1, entreprise A, 2023)

Pour l'entreprise G, il s'agit de répondre aux enjeux fixés d'ailleurs par la FAO en matière de production et de diminution de la pêche hauturière à impact négatif sur les ressources et les écosystèmes (celui du transfert de technologie et de connaissances vers les marchés émergents développés dans le paragraphe précédent en fait partie) : « *Aujourd'hui vous avez une planète qui surconsomme les poissons de la pêche et vous avez une aquaculture qui est capable de fabriquer un kilo de bar avec 2 kg de poissons la pêche minotière. Dans la nature, il faut 10 000 kg de la pêche minotière pour faire 1 kg de thon, on s'aperçoit que, ça, personne ne le sait. C'est compliqué à expliquer mais c'est comme ça : le thon est au 4ème étage de la chaîne alimentaire, il consomme donc 10 000 kg de la matière première. Mais beaucoup de pays ont compris que l'aquaculture, c'était l'avenir de la consommation humaine en matière de poissons.* »<sup>21</sup>

Quant à l'entreprise J, elle rappelle aussi que la pêche hauturière mondiale est une réalité qui joue sur l'exploitation par les pays industrialisés de zones de pêche à proximité d'États qui n'ont pas les moyens de protéger leurs eaux ou trouvent dans celles-ci une rente au même titre que le pétrole. C'est pourquoi l'alimentation des poissons de l'aquaculture doit évoluer : « *Il y a 30 ans pour*

---

21 Reportage ECCU NUMIA de France 3 Corse Via Stella consacré aux « entreprises Corse à la conquête du monde » (2019)

*produire 1 kg de poisson, on avait besoin de 5 kg de poissons issus de la pêche minotière (maquereau, thon au large du Maroc, du Chili, de la Mauritanie) » (témoignage 1, entreprise J, 2023).*

***Si la FAO insiste sur les enjeux de la production piscicole en mer et tente de fixer des objectifs ambitieux de développement de la production, elle n'est pas la seule institution à le faire. A l'échelle régionale, l'Union Européenne connaît une stagnation de cette filière piscicole après une forte progression ces 20 dernières années et une forte hausse de la demande de produits de la mer. Pour faire face aux enjeux pointés par la FAO dans laquelle les pays de l'UE sont moteurs, la Commission européenne s'est aussi dotée d'une politique de développement de l'aquaculture et notamment de la pisciculture aux effets réels.***



## 2. Quel est le rôle de l'Union Européenne dans l'activité piscicole ?

### **a. Le Pacte Vert Européen : « Économie Bleue » et stratégie « De la ferme à l'assiette »**

L'Union Européenne a pris conscience des enjeux de développement économique en mer assez tôt cherchant à dynamiser ce secteur dès les années 2000 avec une politique de « croissance bleue ». Ces cinq dernières années, l'UE a redéfini ses politiques de développement au prisme de la durabilité donnant naissance au Pacte Vert Européen qui comprend plusieurs volets dont deux concernent la pisciculture marine.

Ainsi, l'UE définit les attendus de l'Économie Bleue qui recouvre un ensemble d'activités très variées et différenciées. Les mers, les océans et les littoraux en forment le trait d'union, comme le souligne la délimitation proposée : « *l'économie bleue de l'Union englobe tous les secteurs et toutes les industries liées aux océans, aux mers et aux côtes, qu'ils relèvent directement du milieu marin (comme le transport maritime, la fourniture de produits de la mer ou la production d'énergie) ou du milieu terrestre (comme les ports, les chantiers navals ou les infrastructures côtières)* »<sup>22</sup>. Elle est une économie parce que ces différents secteurs d'activité contribuent à la production, à la distribution et à la consommation des richesses.

Le volet consacré à la stratégie « De la ferme à l'assiette » se donne des objectifs alimentaires et sanitaires ambitieux. Il s'agit pour la Commission puis le Parlement européen de souligner l'importance de produire des aliments sains, respectueux des animaux, de haute qualité et abordables pour les consommateurs européens, d'imposer des revenus équitables pour les agriculteurs et éleveurs qui produisent durablement, d'inciter le consommateur européen à adopter une alimentation plus saine (moins de viande, moins de sel, de sucre, de graisse...).

Dans les deux cas, Économie Bleue ou stratégie « De la ferme à l'assiette », les prescriptions de l'UE se font dans un cadre réglementaire de protection de l'environnement drastique (pesticides, pollutions, qualités des eaux...).

Les questions de développement économique en transformant la mer en espace plus productif et durable, sont présentes dans les rapports de l'État français qui rappellent que c'est un enjeu fort des politiques européennes :<sup>23</sup>

*Le développement durable de l'aquaculture, au regard de son fort potentiel de croissance, se doit donc d'être une priorité politique.*

Ce constat est partagé par la Commission européenne. Comme indiqué dans sa communication du 20 mai 2020 (com (2020) 381) : « *l'élevage de poissons et de produits de la mer a une empreinte*

---

22 « Le pacte vert pour l'Europe : développer une économie bleue durable dans l'Union européenne », [https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip\\_21\\_2341](https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_21_2341)

23 Plan aquacultures d'avenir, plan stratégique nationale pour une aquaculture durable, 2021-2027.

carbone plus réduite que la production animale terrestre ». Le développement durable de l'aquaculture fait ainsi partie de la stratégie « De la ferme à l'assiette », pour contribuer à un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement. Cette stratégie mentionne aussi le développement de l'algoculture comme source de protéines de substitution. C'est dans ce cadre que les nouvelles lignes directrices de la Commission européenne pour le développement durable de l'aquaculture, publiées en mai 2021, identifient les domaines dans lesquels les efforts doivent se poursuivre pour permettre le développement des filières aquicoles : simplification des procédures administratives, planification spatiale, santé et bien-être animal, performance environnementale, changement climatique, innovation, collecte des données et communication.

Les acteurs interrogés ne font absolument pas référence aux politiques de l'Union Européenne, que ce soit dans le domaine sanitaire ou environnemental. Si Natura 2000 apparaît comme une mesure forte et contraignante pour les éleveurs, ceux-ci ne mentionnent pas l'UE qui est à l'origine de cette classification de sites naturels à protéger.

En revanche, nos interlocuteurs voient l'Union Européenne comme un marché concurrentiel : concurrence de la Grèce notamment pour les poissons Méditerranéens (Bar, Loup, Dorade) (pays mentionné par les entreprises A, E, G et J).

Le témoin 1 de l'entreprise A regrette que l'on laisse les « produits grecs envahir les marchés avec des prix très faibles » alors que les « conditions de production sont catastrophiques : intrants, bien-être animal, salaire et conditions de travail des employés. » (témoignage 1 entreprise A)



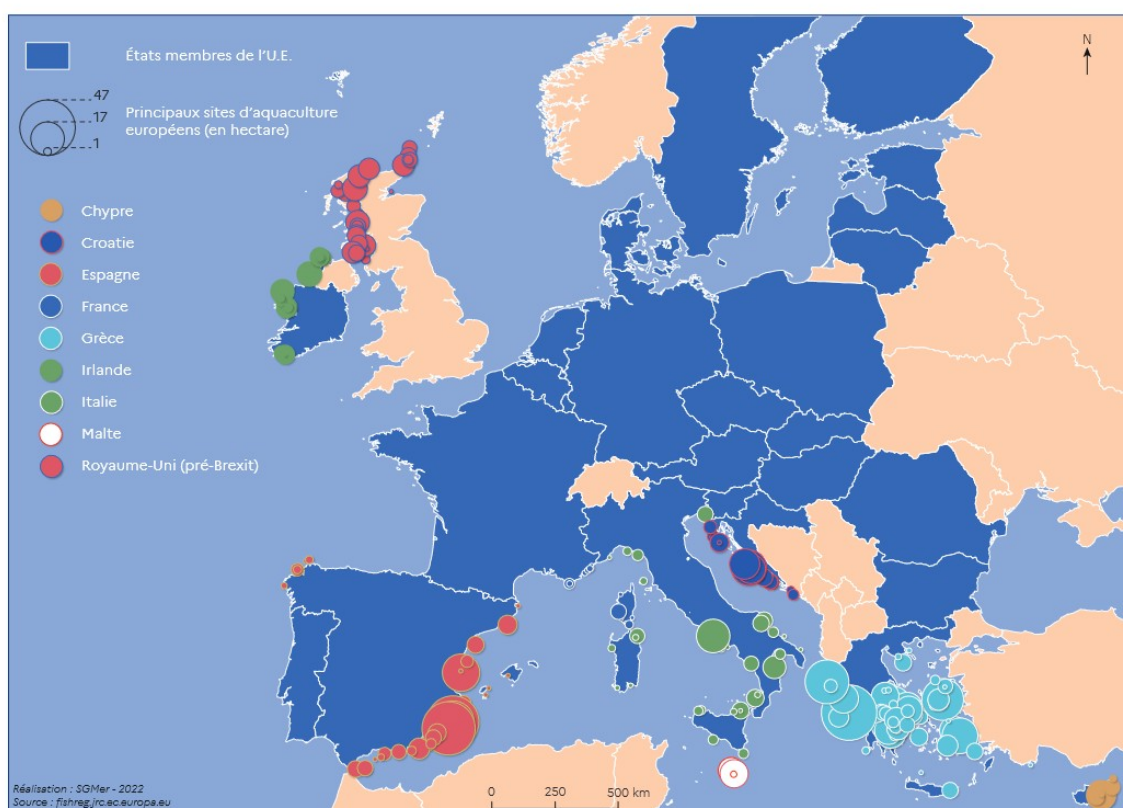
Il est aussi question de la Grèce lorsque le dirigeant de cette même entreprise dans un reportage ECCU NUMIA de la chaîne France3 Corse Via Stella consacré aux « entreprises Corse à la conquête du monde » indique que la concurrence grecque a entraîné de nombreuses faillites : « Cette production grecque a posé de gros problèmes à la France, spécialement chez nous en Corse

parce que, quand on a commencé ces métiers, il y a eu énormément de faillites parce que la Grèce vendait à prix cassé sur l'ensemble du marché européen. Ça a été un drame pour ce secteur qui était en pleine création et qui aurait dû connaître une expansion plus importante. »

Parmi les pays concurrents on retrouve aussi la Grande Bretagne et notamment l'Écosse d'avant BREXIT dans le cas de la production de saumon (témoignages des entreprises A et E).

Les pays de l'Union Européenne sont aussi des marchés potentiels comme on peut le voir avec cette entreprise R de Méditerranée dans l'entretien qu'elle a eu avec la CCI du Var en décembre 2021 :

« Depuis les débuts de l'exploitation, la production faisait régulièrement des milliers de kilomètres pour être dégustée, arrivant dans les assiettes de consommateurs à l'autre bout de la France, en Allemagne, au Royaume-Uni. Mais il y a cinq ans, nous avons décidé d'arrêter de travailler avec l'étranger, raconte [...], le dirigeant, car cela ne nous paraissait pas compatible avec l'exigence de réduction des gaz à effet de serre. Et depuis deux ans, nous nous sommes recentrés sur la région PACA ».



**Figure 1. Principaux sites de pisciculture marine au sein de l'Union européenne (avant le Brexit), document issu de *L'économie bleue en France, aquaculture*, rapport OFB, 2022. La ferme de Cherbourg de 15 ha n'est pas représentée tout comme les sites bretons dont les surfaces avoisinent 1 ou 2 hectares.**

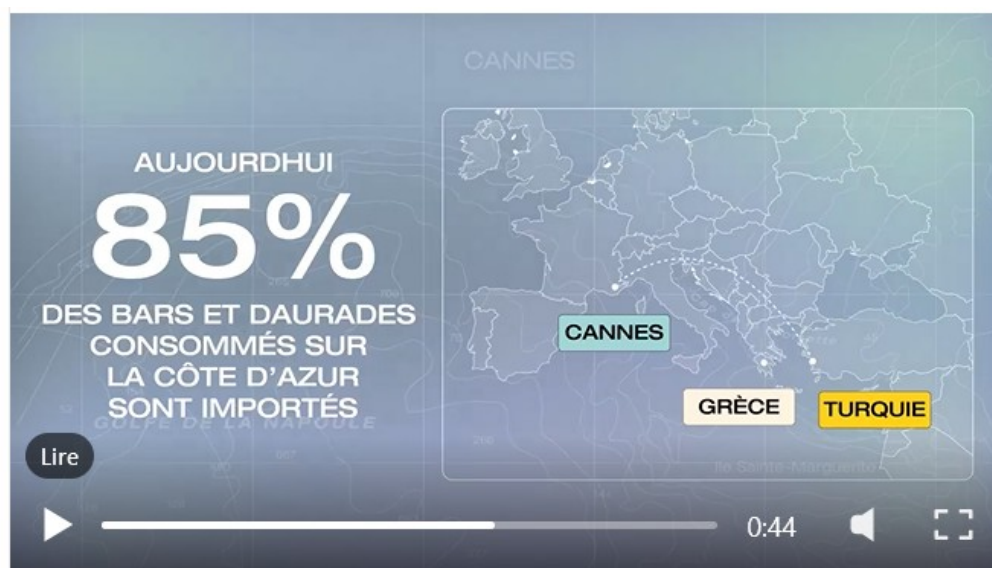
Chaque fois qu'il est question de ce marché européen, les acteurs de l'entreprise A (témoignages 1 et 2), de l'entreprise E (témoignage 3), de l'entreprise G ou même les articles de presse dans lesquels s'exprime le dirigeant de l'entreprise J (*La Tribune* du 7 avril 2023) font référence à la concurrence turque qui n'est certes pas dans l'Union Européenne mais avec laquelle l'UE a signé



des accords douaniers en vigueur depuis 1995 : « *Trade regime for agricultural product* »<sup>24</sup>. Ils prévoient notamment de fixer un accord préférentiel sur l'agriculture pour des produits agricoles transformés : les poissons vidés et prêts à cuire en font partis. Aujourd'hui cette concurrence Turque est très forte comme le précise le dirigeant de l'entreprise J dans l'article de presse de *La Tribune* :

*D'où la volonté de la ferme aquacole cannoise de doubler sa production et de passer de 600 à 1.200 tonnes par an. "Certes, sourit le dirigeant, cela n'inversera pas la balance commerciale sur ce segment-là, la production française ne représentant que 3.500 tonnes par an contre 245.000 tonnes annuelles produites rien qu'en Turquie. Toutefois, nous aurons la capacité de mieux servir le marché azuréen et de proposer au consommateur final un véritable choix entre deux produits complètement différents".*

Cette entreprise J a réalisé une infographie à destination du grand public pour expliquer les raisons de leur projet d'extension et rappelle d'où vient la production consommée sur la Côte d'Azur signifiant que pour être plus compétitif, il faut augmenter la productivité française (le doublement de la production à l'horizon 2030 pour l'entreprise J se situe dans cette approche) :



**Figure 2. Capture d'écran d'une vidéo de présentation du projet de déplacement des cages de l'entreprise J sur le compte LinkedIn du dirigeant de l'entreprise.**

24 *Développement de la filière piscicole*, octobre 2022, rapport de l'IGED et du CGAAER, p. 16.

## **b. La Politique Commune des Pêches (PCP) et le Fond Européen pour la Pêche et l'Aquaculture Marine (FEPAM).**

Selon l'OFB, la Commission européenne a fixé des objectifs pour développer l'aquaculture<sup>25</sup> :

*Le nouveau règlement de 2013 de la PCP améliore la prise en compte de la thématique aquacole, renforce la coordination européenne et les exigences réglementaires pour les États membres. Le nouveau règlement relatif à la PCP comporte une section consacrée spécifiquement à l'aquaculture et impose aux États membres d'établir des plans stratégiques nationaux pluriannuels, fondés sur les lignes directrices stratégiques de l'Union européenne, afin de supprimer les entraves administratives (par exemple concernant l'octroi des licences), de faciliter l'accès aux eaux et à l'espace, ainsi que d'appliquer des indicateurs à caractère environnemental, social et économique pour l'aquaculture.*

Ce fût une politique plusieurs fois réformées depuis sa mise en place en 1983 (1992, 2002, 2013, 2016...) pour tenir compte de l'effondrement des ressources en mer.

Cette PCP s'inscrit aujourd'hui dans les objectifs de développement durable de l'UE mais aussi la FAO/ONU. Il s'agissait avant tout d'être compétitif dans un domaine tout aussi menacé par la concurrence étrangère que dans l'agriculture. Cette politique devait permettre de stabiliser les pêcheries, de garantir un minimum de revenus et des emplois stables aux pêcheurs mais aussi par un système de quotas (nombres de captures mais aussi limitation de la flotte de pêche) de maintenir un système de gestion de la ressource.

Dotée d'un fond financier d'orientation de la pêche en 2007, cette politique donnera naissance au FEAPMA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture) en 2013.

La pisciculture n'apparaît réellement au sein des règlements qu'à partir de 2013. Elle recevra alors de l'aide via le FEAMPA pour la commercialisation, la transformation, l'assistance technique...

L'OFB fait la présentation suivante de ce fonds européen<sup>26</sup> :

*L'inflexion de la politique européenne vers une meilleure prise en compte de l'aquaculture se traduit au travers du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche et l'aquaculture (FEAMPA). Le FEAMPA est l'un des cinq Fonds structurels et d'investissement européens. Il s'agit du principal outil financier à l'appui de la politique commune des pêches en Europe prévus pour la période de programmation 2021-2027. Le FEAMPA permet de cofinancer des projets en conjonction avec les financements nationaux : chaque État membre reçoit une part du budget total alloué au Fonds, en fonction de la taille du secteur national de la pêche (taux d'emploi et niveaux de production, taille de la flotte de pêche...).*

*Le FEAMPA se donne pour objectif de « soutenir le développement de l'aquaculture durable ».[...] La majorité des financements du FEAMPA pour le soutien de l'aquaculture seront pilotés par les Conseils régionaux.*

---

25 OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines, 2020

26 OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines, 2020

L'entreprise E et notamment son témoin 1 en charge du montage des dossiers de subventions, des dossiers d'ICPE ou des dossiers sanitaires a mentionné ce fonds européen.

Quant à l'entreprise B, ce sont 50 % de la valeur des cages qui ont été financés via ce fonds par une demande faite à la région Bretagne.

### **c. Les réserves de biosphère : Natura 2000**

Plusieurs directives européennes ont été adoptées afin de garantir la protection de l'environnement marin des eaux européennes :

- une directive dite « Oiseaux » de 2009 qui remplace une directive de la CEE de 1979 sur la conservation des oiseaux sauvages
- une directive dite « Habitats-Faune-Flore » de 1992 qui concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages.

Selon l'OFB<sup>27</sup> :

*Ces deux directives ont permis la mise en place du réseau européen de sites Natura 2000 désignés d'une part pour la protection de certains oiseaux (ZPS : Zone de Protection Spéciale) et pour la protection des habitats, des mammifères marins et des poissons amphihalins d'autre part (ZSC : Zone Spéciale de Conservation). [...] ce réseau participe aussi à la préservation d'espèces dites « communes », c'est-à-dire non inscrites aux annexes des directives [...].*

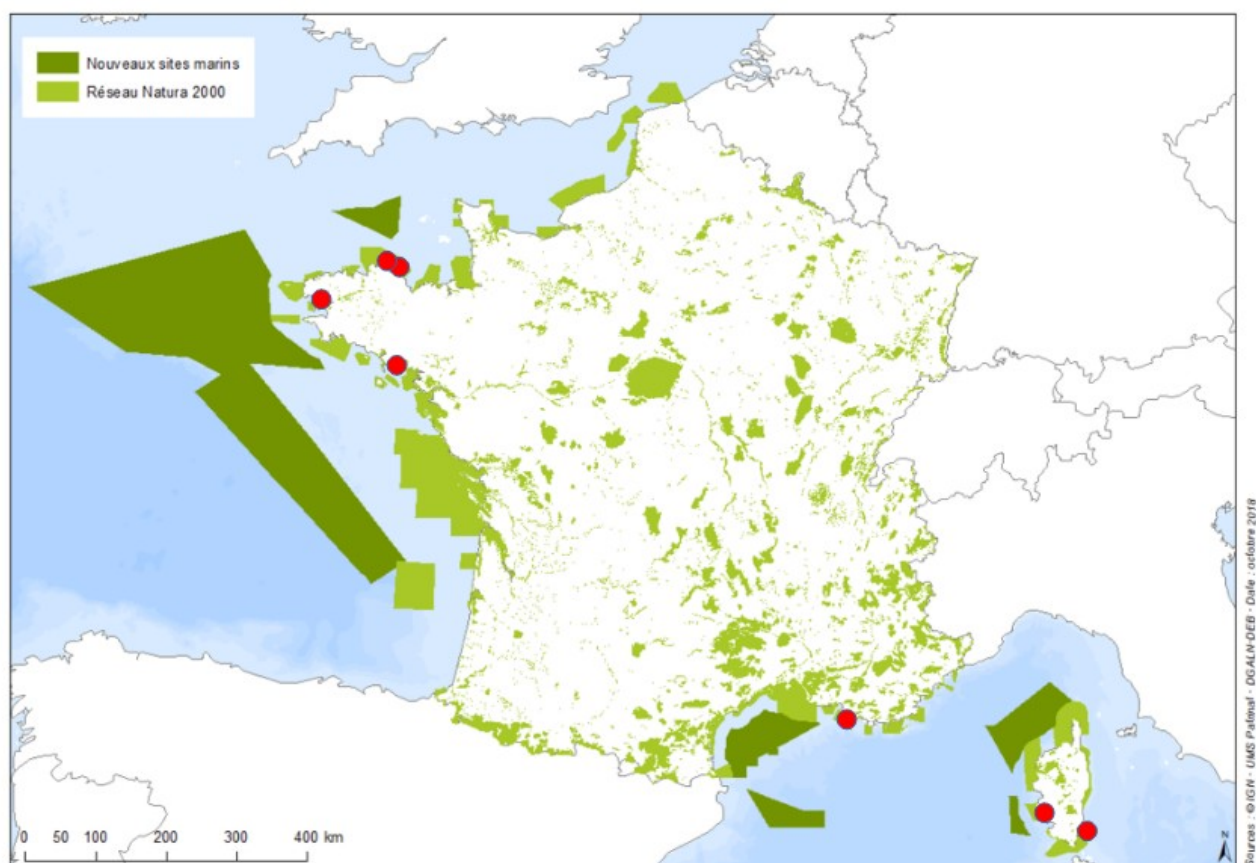
*En France, la gestion de ces sites repose principalement sur des mesures concrètes appelées contrats Natura 2000. Elles sont mises en œuvre sur la base de documents d'objectifs (DOCOB) qui sont des documents d'orientation et de gestion. La rédaction de ces DOCOB est menée dans le cadre d'un comité de pilotage par une collectivité territoriale ou un groupement, ou à défaut par l'État, en partenariat avec les gestionnaires et usagers du territoire, les collectivités territoriales concernées, les scientifiques, les associations de protection de la nature. L'objectif du réseau Natura 2000 est l'atteinte du bon état de conservation des habitats et des espèces inscrites dans les deux directives.*

Tous les sites de production de pisciculture analysés dans ce travail se situent en zone Natura 2000 à l'exception de celui de Cherbourg, de Juan-les-Pins, du golfe de Calvi et de celui de la Seyne-sur-Mer.

---

<sup>27</sup> OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines, 2020





**Figure 3. Sites Natura 2000 en 2018<sup>28</sup>. Les points rouges correspondent à des sites étudiés en zone Natura 2000.**

Pour nos interlocuteurs, être en site Natura 2000 est à la fois une contrainte et un atout commercial selon eux : les mots « Natura 2000 » apparaissant auprès du consommateur comme un gage de qualité de l’environnement et de normes restrictives et protectrices que les éleveurs doivent suivre comme nous le confiait le témoignage 1 de l’entreprise E. Dans les vidéos promotionnelles de l’entreprise G, on retrouve à plusieurs reprises cette référence au site Natura 2000 dans le souci de présenter une nature sacralisée, patrimonialisée et dans laquelle s’inscrit « *tout naturellement* » cette activité piscicole selon le dirigeant de l’entreprise G.

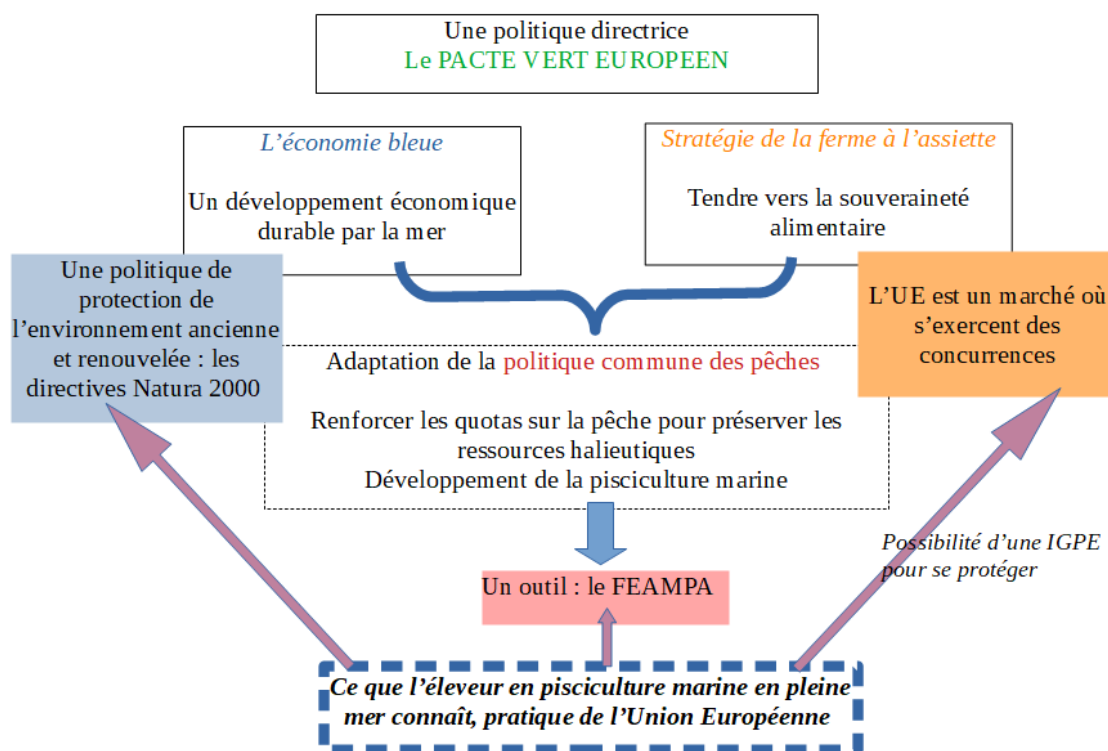
#### **d. La labellisation IGP : Indication Géographique Protégée :**

Pour protéger et apporter un label qualité à leurs produits, le syndicat des aquaculteurs de Corse, représenté par le dirigeant de l’entreprise N à Lumio, a mené une démarche de labellisation en IGP pour les loups et daurades corses auprès de l’INAO (Institut National de l’Origine et de la Qualité). Ainsi depuis 2016 et le dépôt du dossier, le syndicat Mare et Stagni participe à des reportages notamment pour la chaîne régionale de télévision : ViaStella de France3 Corse. Ces reportages indiquent clairement qu’il s’agit de faire concurrence et de se démarquer de la production grecque et turque.

Le dossier de labellisation devait être étudié par les services de l’État français avant transmission à l’Union Européenne en 2019. A ce jour, les pisciculteurs corses n’ont pas obtenu cette indication géographique protégée mais les procédures sont souvent très longues et doivent être solidement étayées pour correspondre à un processus de production et de qualité spécifique à la Corse.

<sup>28</sup> <https://www.milieumarinfrance.fr/Nos-rubriques/Cadre-reglementaire/Natura-2000-en-mer>

**Des politiques de l'UE aux effets sur les piscicultures marines**  
**Schéma de synthèse de la gouvernance européenne (réalisation personnelle)**



Ce schéma récapitulatif permet de rendre compte de la politique de l'Union Européenne et de ses effets pour la pisciculture marine. Si l'Europe est peu visible en tant qu'institution chez les professionnels que nous avons rencontré et étudié, elle a pourtant une influence réelle sur l'activité à la fois par le biais des directives environnementales, des aides et subventions qu'elle fournit. Reste que l'Europe pour les éleveurs, constitue avant tout un marché fortement concurrentiel.

On peut résumer le rôle de l'Europe auprès des pisciculteurs français par cette remarque faite lors d'un entretien avec le dirigeant de l'entreprise B. Il indiquait que dans le cabinet du ministre, on avait suivi en direct la commission de culture marine qui devait statuer sur l'octroi ou non d'une concession à l'entreprise B. Les élus et les administrateurs au niveau ministériel s'étaient réjoui de la création de sa concession dans les Côtes d'Armor en 2017 : « *je crois même qu'ils ont sabré le champagne* » car c'était la 1<sup>ère</sup> création depuis 1996 et que selon ses propres mots : « *derrière c'est l'Europe qui les pousse* » (Témoignage 1, entreprise B).

Force est de constater que dans ce domaine de la pisciculture marine, c'est l'UE qui demande à la France de rendre des comptes sur le faible développement de l'activité alors que les conditions sont réunies pour que ce pays soit aussi performant que ces voisins, tout particulièrement en Méditerranée (Italie, Espagne mais aussi plus loin la Croatie dont la production est supérieure à celle de la France pour un linéaire littoral accessible à la pisciculture similaire au notre en Méditerranée). C'est pourquoi, afin de mesurer les enjeux d'appropriation des littoraux et espaces marins par la filière piscicole, il nous faut maintenant comprendre les tenants de sa gouvernance à l'échelle du territoire national français.

## B. L'Etat français : un acteur de l'aménagement qui souhaite accélérer le développement de l'activité ?

### 1. Développer l'activité : le volontarisme ministériel et les plans de développement

Les politiques concernant la mer et le développement de ses activités ont été nombreuses depuis 20 ans. En voici les principales :

- Le Grenelle de la Mer en 2009 qui va permettre de constituer un Livre Bleu qui contient un volet : « les aquacultures intégrées et écologiquement soutenables »<sup>29</sup>
- Le Schéma Régional de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM, 2012-2015) déclinaison du Livre Bleu a demandé aux Régions de faire un recensement des sites de production aquacole (conchyliculture et pisciculture étant différenciées) existants et potentiels sur les littoraux
- La Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML, 2017) : de cette stratégie découle le document stratégique de façade (DSF), un document de planification qui décline les orientations de cette stratégie nationale pour la mer et le littoral. Il est actuellement en cours d'élaboration après les consultations publiques de 2019.
- Le Plan Aquaculture d'Avenir 2021-2027 (Plan stratégique national pour l'aquaculture durable) qui identifie des freins à l'activité et contient de nombreuses recommandations émanant du ministère de la transition écologique, du ministère de la mer et enfin de celui de l'agriculture et de l'alimentation. Il est établi en lien avec les régions de France en 2021.

Au travers de ces politiques, on aperçoit une volonté de « relancer » l'aquaculture en général et la pisciculture marine en particulier.

C'est pourquoi les commandes de l'État ont afflué auprès de ses services pour réaliser des diagnostics et des recommandations :

- Un rapport final de la mission sur le développement de l'aquaculture mené par la conseillère régionale de Bretagne et maire du Guilvinec Hélène Tanguy en 2008 pour le Ministère de la pêche et de l'agriculture et pour le Ministère de l'écologie, des énergies, du développement durable et de l'aménagement du territoire.
- Un avis du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) de juin 2017. Le CESE aura auditionné de très nombreux acteurs de la filière depuis les services de l'État, aux associations et ONG, jusqu'aux éleveurs eux-mêmes (on retrouve le dirigeant de l'entreprise G dans la liste des personnes auditionnées).
- Un rapport conjoint de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) et du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux (CGAAER) d'octobre 2022 intitulé : *Développement de la filière piscicole*. qui fera 6 recommandations pour développer la filière en proposant des comparaisons avec d'autres pays de l'Union Européenne, en développant les enjeux écologiques liés à l'alimentation notamment.

---

29 Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la mer, 10-15 juillet 2009, p. 35.



- les rapports réguliers de France-Agrimer pour faire un point sur l'état de la production et de la balance commerciale dont le dernier rapport Agreste date de 2022.

On peut d'ores et déjà souligner le fait que l'État aura produit de la connaissance sur le sujet ces dernières années à l'échelon ministériel en sollicitant ses services en région.

L'État mobilise aussi ses agences comme l'IFREMER ou l'OFB qui produisent elles aussi des rapports parfois très anciens :

- l'IFREMER a réalisé un rapport sur l'aquaculture marine et spécifiquement la pisciculture dès 1974 pour le Finistère, département d'implantation originel de l'IFREMER, puis a mené des études sur la production piscicole : notamment le nourrissage des poissons et l'impact écologique de ces productions en mer régulièrement depuis les années 80.

- l'OFB, l'Office Français pour la Biodiversité, fusion des services de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) en 2020 a lui aussi réalisé un *Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, Tome 1. Contexte national et Européen de l'encadrement des activités de cultures marines* dès 2020.

- enfin, les universités produisent aussi de la connaissance sur le sujet (projet du laboratoire Stella Mare -CNRS- avec l'université de Corte en Corse).

L'État a donc une visibilité quasi totale et en temps réel de la situation.

Nous utilisons régulièrement ces rapports et référentiels dans ce mémoire.

Ces documents pointent les préoccupations essentielles de l'État :

- Le retard de développement de la filière
- La productivité concurrentielle dans le cadre de la mondialisation et de l'Union Européenne
- La question de la souveraineté alimentaire
- La préservation des milieux
- L'acceptabilité sociale de l'activité

Mais ils soulignent aussi les difficultés majeures de l'État pour développer la filière :

- L'avis du CESE de juin 2017 constate p.7 : « un manque de portage politique dans la mise en place des outils du Plan stratégique national de développement de l'aquaculture (PSNDA) », il déplore aussi « un retard et une complexité administrative dans la double gestion des fonds du FEAMP et leur abondement par l'Etat et les Régions » (CESE, 2017. p. 7).

- Le référentiel de l'OFB de 2022 relève aussi les difficultés administratives d'une machine complexe avec de très nombreux acteurs (cf annexe 1).

Nos interlocuteurs sont informés de ces politiques et des plans réguliers mis en place par l'État. Ils sont mentionnés par l'entreprise J témoignage 1 qui évoque le Plan Aquaculture d'Avenir, qui sait que 2 ministères sont concernés par ce plan.

Pour autant, dans nos entretiens et les recherches menées, ces politiques nationales n'apparaissent pas ou très peu : il est fait référence aux politiques existantes mais peu efficaces de l'État français

dans une vidéo réalisée par *France 3 Via Stella Corse ECCU'NUMIA, entreprises corses à la conquête du monde*, d'un entretien avec le dirigeant de l'entreprise G en 2019.

Pour certains acteurs, agacés par l'inertie dans ce domaine, ce que font les ministères, « c'est de la com' », de l'affichage (témoignage 2 entreprise A).

Pourtant, les éleveurs piscicoles en mer participent actuellement à l'écriture des documents stratégiques de façades qui devraient être mis en place pour 2027 : ils dressent les bilans des SRDAM qui sont soumis à consultation depuis 2019, ils peuvent déposer des contributions ouvertes. Les premiers retours sur la construction de ces documents stratégiques sont actuellement publiés (2023) et montrent que l'État a réalisé un constat multidimensionnel de la situation : économique, écologique, culturel puisqu'il est question des stéréotypes des élus et de la population qui demandent à faire des efforts de formation... Des objectifs de valorisation de la pisciculture sont détaillés et remis aux services compétents pour agir au travers de fiches actions. Construits en dehors des structures actuelles de l'État, à une échelle de façade (4 pour la France), ces documents doivent faciliter l'action publique et pose d'emblée la question du dialogue avec les acteurs de la filière, des entreprises aquacoles aux consommateurs en passant par les associations, les élus, les autres activités en mer.

Les relations avec les structures de l'État sont, sommes toutes, régulières : comme en témoigne cette photographie relayée par l'entreprise G sur sa page Facebook le 27 août 2021 où le dirigeant de l'entreprise est à gauche de l'image en compagnie du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, au titre de la présidence du SFAM (Syndicat Français de l'Aquaculture Marine) qu'il assure.

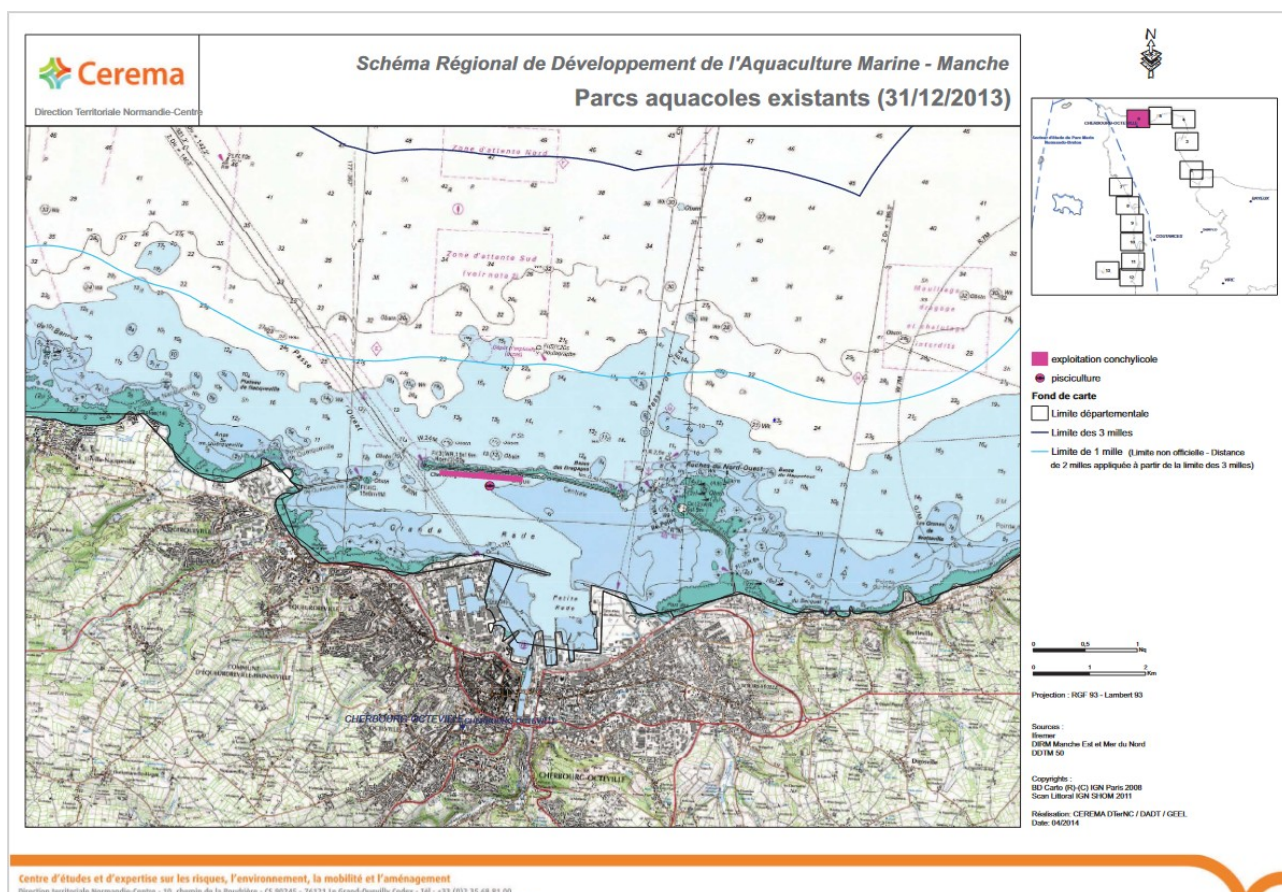
La relation que ces entreprises ont avec l'État s'apparente aussi à un lobbying faisant valoir les intérêts de la filière.



**Par son action et les services en Région, particulièrement les préfetures et préfetures maritimes, les plans stratégiques de façades, les codes (code rural, code de l'environnement essentiellement) l'État fixe la norme et définit une politique même si sa capacité d'action semble limitée : gouvernance complexe de son administration, capacité d'intervention et d'action politique réduite selon nos interlocuteurs.**

## 2. Les Régions : échelle de mise en place des politiques nationales et de distribution des fonds européens.

Les Régions ont réalisé les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (SRDAM) entre 2012 et 2015. Il s'agissait de planifier sur les territoires du domaine public maritime français les zones accueillant de l'aquaculture (essentiellement la conchyliculture mais aussi la pisciculture) sur les littoraux dans une vision prospective. En effet, ce travail aura permis de souligner à quels endroits précisément il était possible de développer la pisciculture marine.



**Figure 4. Exemple du travail cartographique mené par les services régionaux entre 2012 et 2015 pour la Basse-Normandie : on y voit le site existant de Cherbourg, protégé par les digues de la rade. C'est le seul exemple de pisciculture marine en mer en Normandie. Le SRDAM Basse-Normandie avait aussi identifié un autre site possible dans le Nord Cotentin sur la commune de Vicq-sur-Mer.**

Pour ce qui est de la distribution des fonds du FEAMPA, les régions ont mis en place des critères dans les contrats de plan avec l'État pour valoriser l'installation de nouvelles piscicultures marines notamment. Pour la région Bretagne, on trouve en ligne un référentiel avec les motifs d'attribution des fonds du FEAMPA. Cette région est en charge des projets Recherche et Innovation du FEAMPA au niveau national, elle a même ouvert 4 appels à projets pour l'été 2023 dont un « Innovation : promotion des activités aquacoles durables ».



Le principal reproche formulé par les éleveurs en mer, est sans nul doute le manque de volonté politique locale : la Région ne faisant que décliner à leurs yeux une politique nationale non volontariste. Elle est pourtant l'échelle où ces plans de développement sont les plus simples à mettre en place (proximité avec les services en région, avec les entreprises, possibilité de générer les conflits d'usage...) comme le souligne le dirigeant de l'entreprise G à propos de la Collectivité de Corse qui n'est pas dotée d'un plan de développement aquacole :

*« Donc l'avenir [...] au niveau de la Corse, il est dans un plan aquacole parce qu'à un moment donné il faut toujours qu'il y ait une volonté politique pour que les choses se développent. Il y a eu une légère volonté politique il y a une trentaine d'années, elle n'a pas été soutenue par la suite pour des raisons diverses et aujourd'hui on est toujours un peu en gestation, l'entreprise qui est installée ici [il est sur un bateau dans la baie d'Ajaccio, près des cages piscicoles dans le reportage] n'a toujours pas d'installations à terre depuis 30 ans d'existence. On voit bien quand même que les moyens mis en place pour que les entreprises réussissent sont quand même assez faibles quelque part. »*

**Source ECCU NUMIA reportage de France 3 Corse Via Stella consacré aux « entreprises corses à la conquête du monde » de 2019.**

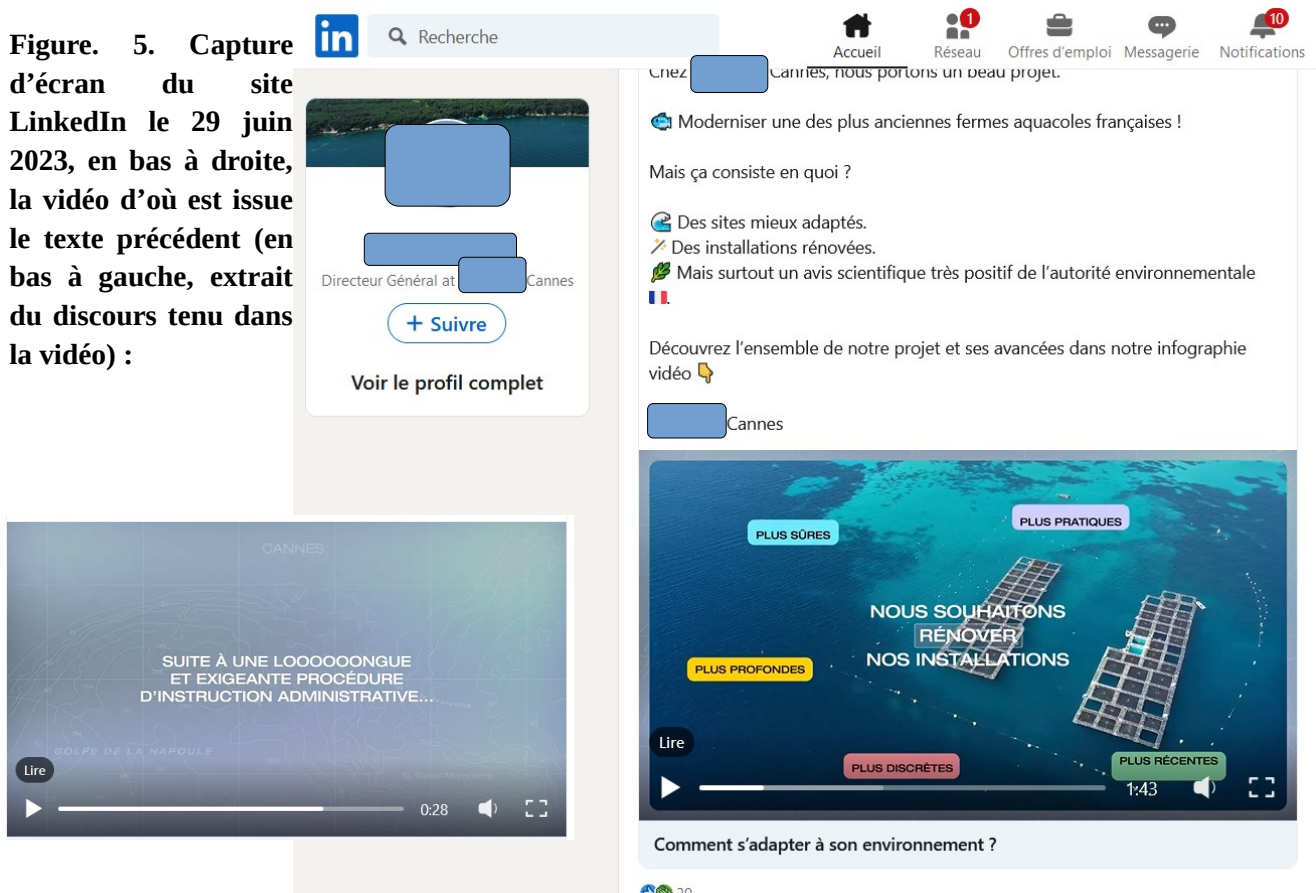
### 3. La complexité de l'administration française

Nombreux sont les rapports de l'État qui soulignent la complexité des services administratifs et plaident pour un choc de simplification dans leurs recommandations (avis CESE 2017, référentiel OFB de 2020 notamment). Nous reproduisons en annexe 1 le schéma de synthèse réalisé par l'OFB dans son référentiel p.26. Il donne une idée du nombre de services différents concernés par la pisciculture marine à l'échelon européen, national, régional et local.

Les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) instruisent les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation (annexe 2 qui reprend la p.33 du *Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin* réalisé par l'OFB en 2020.) en mobilisant près de 14 structures dépendantes de la préfecture (DDRFIP, DREAL, ARS...) ou non (Comité Départemental des Pêches et de l'Aquaculture, les collectivités territoriales...). De très nombreux services des administrations françaises doivent se coordonner. Cela explique aussi la longue durée des procédures qui se déroulent en parallèle des études d'impact menées par des cabinets privés.

Une infographie promotionnelle présentant le projet actuel d'implantation de nouvelles cages à 900 mètres du littoral de Cannes montre qu'il a fallu que l'entreprise J s'adresse à 15 administrations : (infographie consultable sur la page LinkedIn du directeur général de l'entreprise J) : *Suite à une loooooongue et exigeante procédure administrative, 250 pages de dossier, 70 réunions de concertation, 15 entités administratives consultées, 20 mois d'instruction, le 18 octobre 2022, notre projet a reçu un avis scientifique très positif de l'autorité environnementale.*

**Figure. 5. Capture d'écran du site LinkedIn le 29 juin 2023, en bas à droite, la vidéo d'où est issue le texte précédent (en bas à gauche, extrait du discours tenu dans la vidéo) :**



Si cette présentation au public existe, c'est à la fois pour rassurer le consommateur/les partenaires commerciaux et les acteurs tiers de la filière (riverains, plaisanciers, autre aquaculture) sur les contrôles existants mais c'est aussi un moyen de souligner les obstacles nombreux que l'entreprise a dû dépasser pour que le projet soit validé.

Pour résumer la situation, voici un autre extrait du témoignage de l'entreprise J :

*« Quelque part, l'administration française a une part de responsabilité. Les procédures sont extrêmement complexes. Tellement complexes que même l'administration ne sait plus bien comment il faut coordonner les différents processus.*

*Une production aquacole qui fait 20 tonnes par an va relever de la réglementation ICPE [Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ] pour les installations industrielles soumises à une autorisation environnementale, impose une étude d'impact qui est hors de portée d'une société artisanale (connaissance de la procédure, coût, complexité, temps de travail): c'est absolument inaccessible. Il faut une autorisation issue du code rural qui donne l'autorisation de culture marine et une autorisation environnementale, ces deux procédures là doivent vivre parallèlement, doivent se coordonner, s'alimenter, coordonner les services. C'est compliqué pour le porteur de projet, l'administration et pour les tiers, partie prenante du projet [le public, les usagers de l'eau, les riverains...]. » (témoignage 1, entreprise J)*

On retrouve cette complexité dans le témoignage 1 de l'entreprise E au moment d'obtenir l'autorisation d'exploitation de culture marines menée par les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM). Chaque département a sa propre procédure, son propre dossier à compléter avec des exigences différentes selon les DDTM :

*« Selon les départements, tout le monde ne sait pas comment gérer un dossier ni qui fait quoi. Les demandes d'extension coûtent très cher, il faut faire travailler un bureau d'étude sur un an qui prend des mesures pour calculer l'impact environnemental. Cette étude d'impact est nécessaire pour la joindre au dossier au-dessus de 20 tonnes de production.*

*En France, les professionnels souhaiteraient un passage à 100 tonnes pour ses études d'impact. Des discussions sont en cours : le préfet devrait avoir le dernier mot pour décider ou non de la nécessité d'une étude d'impact.*

*Il est normal de vérifier l'impact sur les milieux mais les précisions à apporter sont très fines, il faut parfois un suivi bio-sédimentaire comme dans les Côtes d'Armor ; dans le Morbihan, sur l'Aulne ce ne fût même pas nécessaire : c'est l'entreprise [E] elle-même qui a proposé un suivi environnemental pour prouver qu'elle ne pollue pas. » (Témoignage 1 entreprise E)*

Idem pour l'entreprise B qui nous a expliqué les étapes les unes après les autres pour demander la création d'une concession :

*« “Il m'a fallu deux ans pour obtenir la licence d'algues et seulement un an pour obtenir la concession : c'est un exploit. J'ai d'abord déposé ma demande aux Affaires maritimes, elle devait être conforme au schéma de mise en valeur de la mer du Trieux.” On lui a tout de suite signalé que produire de la coquille, ce serait compliqué.*

*Une fois installé, c'est plus simple d'aller chercher les autorisations.*

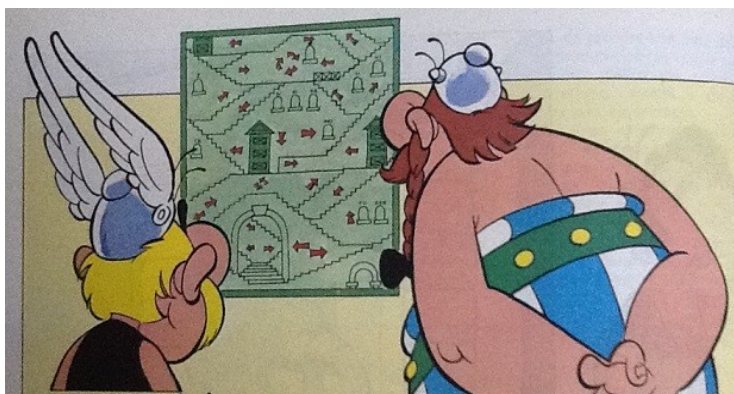


- Parmi les acteurs de l'administration, certains peuvent mouiller le maillot d'autres pas.
- Il faut tenir compte des contraintes de Natura 2000
- Il y a une enquête administrative pour laquelle l'Ifremer émet un avis très important ainsi que la préfecture maritime qui détermine si la concession est un danger pour la navigation ou bien si elle entre dans un espace militaire stratégique. A ce stade, si la préfecture s'oppose c'est fini.
- L'administration Phares et balises donne aussi son avis sur la dangerosité de l'installation ou les sécurités à mettre en place.
- "Ajoutez à cela un avis consultatif public positif".
- "Et pour finir, il faut passer par la Commission des cultures marines dans laquelle on retrouve des représentants de la pêche et de la conchyliculture". S'ils s'opposent, le préfet ira dans leur sens. D'où le discours qui veut qu'une création de concession soit très difficile. »

Toutefois le rapport conjoint de l'IGEDD et du CGAAER d'octobre 2022 (*Développement de la filière piscicole*) précisait que cette difficulté administrative n'était pas propre à notre pays. Les comparaisons à l'échelle européenne montrent que tous les pays concernés dont les plus productifs comme la Grèce mènent des actions pour simplifier les démarches notamment par la mise en place de guichets uniques. Cette complexité administrative bien réelle, dénoncée comme telle par nos interlocuteurs, n'est donc pas la raison unique du retard cumulé par la France. C'est pourquoi, nous travaillons ici sur les structures des entreprises et sur les questions de représentations des acteurs comme hypothèses pour expliquer le retard de la pisciculture française comparée à nos voisins européens.

Enfin, un de nos interlocuteurs (témoignage 2 entreprise A) a utilisé une image connue du grand public pour évoquer les méandres de l'administration française : « *Le projet des bassins à terre [...] demande de réaliser un dossier de près de 200 pages d'étude d'impact environnemental. Sur le fond, c'est tout à fait louable, mais sur la forme, c'est le sketch du formulaire bleu dans Astérix et Obélix* » » scène du dessin animé *Les Douze Travaux d'Astérix* d'A. Uderzo et R. Goscinny en 1976 dans laquelle Astérix et son compagnon passent d'étages en étages dans une administration pour trouver le laissez-passer A38.

**Figure 6. Photogramme du dessin animé Les Douze Travaux d'Astérix, 1976**



#### 4. Droit rural inadapté à la réalité entrepreneuriale, code de l'environnement appliqué sur les mers

Aujourd'hui les codes principaux qui régissent l'activité aquacole sont des codes de l'environnement et de la ruralité. Le droit rural a été présenté par 3 témoins (entreprise A témoignage 1, entreprise B témoignage 1, entreprise E témoignage 1 et entreprise J témoignage 1) comme inadapté à la situation actuelle.

Ce code considère la pisciculture en mer comme une pisciculture à terre, c'est à dire comme un territoire agricole terrestre qu'il est possible de revendre comme une personne physique. Il est ainsi difficile pour une personne morale (un groupe industriel) de s'implanter en mer en tant que propriétaire « mérien » ou en tout cas en tant qu'ayant obtenu une concession de l'espace maritime français pour une durée limitée (témoignage 1 entreprise A.) même si des dérogations préfectorales sont possibles.

L'entreprise J nous précise : *« C'est un peu paradoxal mais le code rural qui régleme l'élevage agricole en mer, philosophiquement, est plutôt construit pour s'adresser à des entrepreneurs individuels qui vont travailler dans des petites structures, qui vont travailler de manière artisanale, peut-être ce que vous allez voir dans la baie du Lazaret. »* (témoignage 1, entreprise J)

Or si ces structures piscicoles artisanales ont un avenir sur une production localisée, elles ne permettront pas selon l'entreprise J à compenser le retard de développement de la France pour aller vers plus de souveraineté alimentaire.

Au même titre que sur une parcelle agricole, il est impossible de produire plusieurs espèces sur la même parcelle remettant clairement en cause les projets d'aquaculture multi-trophique intégrée (AMI) qui cumule la production de poissons, de coquillages détritvires et d'algues filtrantes. Or cette production est celle qui cherche le plus à imiter un écosystème complet à même de limiter les effets négatifs sur l'environnement de la production et de diversifier les revenus des producteurs. L'entreprise B qui avait obtenu de pouvoir produire son poisson (truite) à proximité d'algues n'a pas été autorisée à produire des coquillages ce qui rend l'AMI nettement moins opérante.

Certains de nos interlocuteurs considèrent que les réglementations sur l'eau sont les mêmes à terre qu'en mer alors que les pollutions ne sont pas de même nature, ni les effets sur les écosystèmes. Ils y voient une contrainte majeure supplémentaire qui ne correspond pas au milieu dans lequel ils travaillent (témoignage 1, entreprise E). Si le code de l'environnement prend en compte spécifiquement les milieux marins quand il s'agit d'éolien en mer, force est de constater que le droit terrestre s'applique en mer pour les déclarations d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. La pisciculture marine est considérée, du point de vue du droit, comme une ferme classique à terre.

## 5. Le domaine public maritime : un territoire exclusif de l'État ?

Même s'il est demandé aux communes et intercommunalités littorales de prévoir dans leurs documents d'aménagement (ScOT et PLU-i) des espaces en mer attribués à l'aquaculture (conchyliculture, pisciculture, algoculture...), l'octroi des concessions appartient à l'État via les préfetures. C'est pourquoi la redevance domaniale payée en contrepartie de l'occupation du domaine public maritime revient directement à l'État.

Ainsi à Campomoro en Corse, on apprend (témoignage 2 entreprise A ; ce témoin a travaillé pour l'entreprise G auparavant) que les cages piscicoles qui s'y trouvaient pour un élevage de loup en culture biologique ont été retirées en 2020. L'entreprise nouvellement propriétaire, l'entreprise G, ne voyait plus d'intérêt à produire dans une baie de faible courantologie et où se développaient très fortement des activités touristiques gênantes pour la pisciculture (présence de hors-bord, jet-ski... activités devenues dangereuses pour le poisson et les employés travaillant sur les cages). Mais la mairie de Campomoro n'a pas vu d'un mauvais œil, selon le témoin, le départ d'une activité sur un territoire maritime littoral inclus dans son PLU : cela laissait la possibilité à la mairie de placer des anneaux d'amarrage pour la plaisance, anneaux rémunérateurs pour une commune dont les finances étaient en difficulté. L'intérêt des préfetures est de s'assurer que le projet ou le renouvellement des autorisations reçoit un accueil favorable de la part des institutions locales : c'est ainsi prendre l'avis d'institutions démocratiques, à un échelon où l'on trouve l'expression de la souveraineté populaire.

Même si les mairies et intercommunalités peuvent émettre un avis (elles sont consultées par les services préfectoraux lors de l'enquête publique), l'attribution de la concession ou de son renouvellement appartient aux préfetures. C'est pourquoi ce sont leurs services qui étudient les dossiers.

On voit par ailleurs une préfète intervenir sur le dossier de l'entreprise B en Commission de Culture Marine en présence des opposants au projet pour insister sur le sérieux du dossier et remettre en cause les arguments de l'opposition (cf encadrés Commission de Cultures Marines). Dans ce cas la préfète et ses équipes au sein des DDTM ont cherché à ne pas « *faire de vagues* » tout en appuyant le dossier comme le montre le témoignage de l'entreprise B. On trouve régulièrement des représentants désignés de l'État ou des élus des collectivités territoriales locales qui acceptent de consacrer du temps et de l'énergie à développer l'activité (Au Guilvinec, à Cherbourg, à Cannes). D'autres soutiens politiques des 1<sup>ers</sup> jours, à l'inverse et face aux oppositions « *sont en train de lâcher* » comme les élus de l'agglomération de Guingand-Paimpol (témoignage 1 entreprise A : pour une installation à terre en eau re-circulée pour lesquelles les problématiques sont très différentes de ce qui se produit en mer).



## 6. Les opérateurs de l'Etat : l'IFREMER et les universités françaises

L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER) est un établissement public à caractère industriel et commercial sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'Institut définit ainsi sa mission sur son propre site internet :

*De la côte au large, de la surface aux abysses, l'Ifremer mène des recherches, innove et produit des expertises pour protéger l'océan, exploiter ses ressources de manière responsable et partager les données marines.*

L'IFREMER apparaît comme l'opérateur le plus cité par les témoignages :

- entreprise B : « sans l'avis positif de l'IFREMER, c'est mort » pour montrer que dans le montage des dossiers, c'est une étape clé de la validation du projet.
- entreprise F : « l'IFREMER est même venue faire une étude sur nos cages » pour prouver que les installations sont respectueuses de l'environnement et de l'eau, alors qu'il s'agissait pour l'IFREMER de faire les relevés d'instruction du dossier en préfecture de l'entreprise E qui venait de demander à reprendre une concession sur le même estuaire.
- entreprise J : le témoin loue le savoir-faire technique développé par l'IFREMER pour la pisciculture : « *La France a été pionnière des processus d'élevage du bar et de la daurade il y a 35 ans grâce au support de l'IFREMER : progrès dans la génétique, technique de reproduction, d'élevage, mais l'industrie n'a jamais pu croître en France.* » « *On favorise les écloséries françaises qui est une filière d'excellence parce qu'il y a tout cet historique dans lequel l'IFREMER s'était investi à l'époque, il y a 35 ans : donc on sait qu'on a un produit de qualité quand on va s'approvisionner chez ces éclosiers français.* »
- on retrouve cette question du savoir faire technique développer par l'IFREMER dans les vidéos de l'entreprise G.

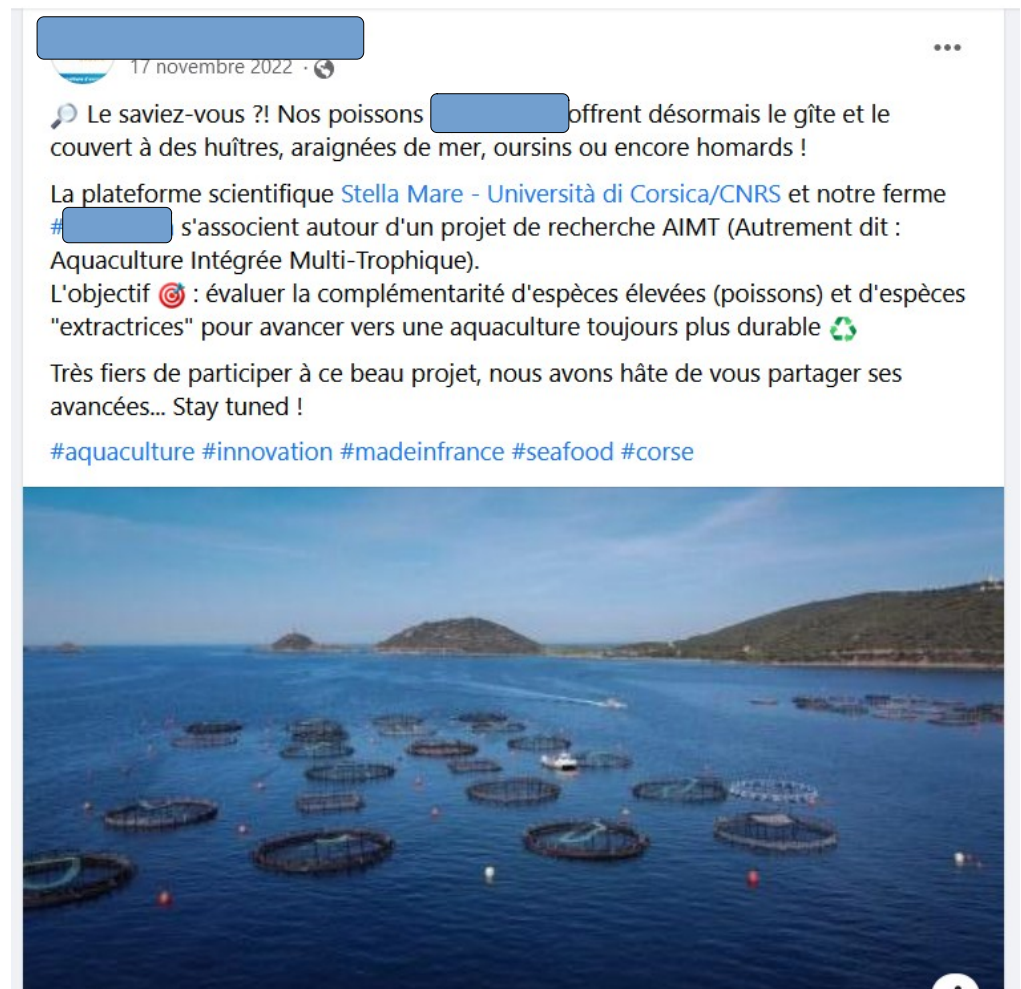
Dans tous les cas, cet institut est vu comme un gage de sérieux scientifique.

Le travail réalisé est ancien sur la question piscicole : nous avons trouvé un premier rapport daté de 1974 sur le site Archimer (les archives de l'Ifremer) concernant l'implantation de piscicultures en mer dans le département du Finistère.

Cet opérateur de l'État est incontournable aussi bien pour le montage des dossiers en préfecture (courantologie, qualité de l'eau, des fonds marins...) que comme conseiller auprès des structures comme les régions lorsque celles-ci ont réalisé les SRDAM.

L'autre opérateur cité est celui de l'université par les structures du CNRS. Ainsi en Corse l'université de Corte mène un projet Stella Mare d'étude des eaux méditerranéennes et de leur qualité. Ce projet rejoint plus largement un projet européen auprès d'universités européennes et méditerranéennes pour travailler sur les enjeux de protection du bassin méditerranéen. L'un des enjeux de ces dernières années est celui de l'alimentation des pays littoraux de la Méditerranée qui prélèvent énormément dans les ressources halieutiques de cette mer fermée menaçant d'extinction un très grand nombre d'espèces.

En partenariat avec l'entreprise G, ils ont développé des études sur la pisciculture en mer et les capacités nutritives de cette aquaculture tout en le plaçant dans une perspective de développement durable. Aujourd'hui ce partenariat s'étend à un dispositif expérimental sur de l'aquaculture multi-trophique intégrée comme présenté sur la page Facebook de l'entreprise G.



## Conclusion partie I

La mer est le domaine public exclusif de l'État français. A ce titre, sa propriété juridique est claire. Et tous les sites étudiés dans cette étude se trouvent à moins de 1400 mètres du rivage soit dans les mers territoriales françaises où s'applique, stricto sensu, la loi du territoire terrestre français.

Pour marquer l'appropriation d'un espace que l'État parcourt peu, il a construit tout un appareil législatif contraignant, résultat d'une histoire.

Il s'agit pour l'État d'imposer des normes sanitaires tant pour le cheptel que pour le consommateur, des normes environnementales, des normes favorisant la concurrence économique, des normes assurant la navigation en mer, etc... . L'octroi d'une autorisation d'ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) apparaît pour les acteurs comme le document phare de l'appropriation de la mer par l'administration, du fait de la complexité de sa mise en œuvre. C'est par la norme contraignante que l'État marque, en 1<sup>er</sup> lieu, son appropriation des mers.

Mais du fait des responsabilités économiques, écologiques ou sociétales qui sont les siennes, l'État souhaite accompagner/contrôler, très fortement, les activités qui s'y trouvent. Après avoir valorisé des activités comme la conchyliculture, la pêche ou le tourisme sur les côtes françaises depuis les années 1960, l'État entend valoriser la pisciculture marine. Arrivée plus tardivement dans les années 1980, cette activité économique peine à trouver sa place en mer, peine à avoir « sa part » de la mer. Pourtant, l'État aura accompagné cette appropriation territoriale grâce au travail de ces nombreux services, agences et institutions :

- l'IFREMER est mis à contribution dès les années 1970 pour repérer les sites, favoriser la productivité, limiter les impacts écologiques, avec une progression spectaculaire dans les années 1980 – tous les témoignages le montrent (entreprise A, E, J, G) ; l'INRAE (anciennement INRA) prend aujourd'hui la relève dans la recherche d'aliments durables pour les cheptels (témoignages J et G).

- les préfetures et préfetures maritimes sont souvent décrites comme cherchant à soutenir l'activité (sans pour autant le clamer en place publique) et cherchent à donner l'orientation politique : témoignages A,B, E, J.

- les universités et centres de recherche ou pôles technologiques mènent des recherches appréhender la pisciculture marine dans des écosystèmes économiques, environnementaux, ou géographiques : témoignages entreprise B ou G

Ces structures sont autant d'aides pour que l'État s'approprie, par la connaissance, l'espace-mer.

Par la délégation progressive de ces compétences, l'État a confié le développement économique aux régions et à la collectivité de Corse. Conscientes des enjeux, et sous l'impulsion des services de l'État en région, elles ont produit des documents de référence comme les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine dans les années 2012-2015. Elles se penchent aujourd'hui sur les documents stratégiques de façades. Dans ces deux cas, on entend marquer sur les cartes les zones privilégiées du développement de l'aquaculture marine des littoraux. On entend arbitrer, sur le papier, la répartition des mers. Le propriétaire-Etat organise ainsi sa « parcelle » de mer pour réduire les conflits entre tous les acteurs qui s'approprient ce territoire. Tant au niveau ministériel, qu'au niveau régional, l'accompagnement existe mais, faute de



résultats, apparaît insuffisant. La collectivité territoriale région, malgré sa compétence de développement économique n'a qu'une appropriation de la mer limitée. Elle produit des discours, des documents, des diagnostics, des dossiers de subventions pour les projets en mer, quasiment inconnus de nos interlocuteurs. Elle est le relais des politiques de l'UE par la distribution des fonds de développement.

La machinerie administrative fractionnée, lourde, peu accessible, est la plupart du temps la coupable désignée. Pour autant, l'administration française n'est pas différente de celles des autres Etats de l'Union Européenne qui ont réussi à développer cette activité<sup>30</sup>. Elle est à l'image des autres gouvernances des États de l'UE qui connaît, dans l'ensemble, une stagnation de l'activité sur un marché porteur à l'échelon mondial. Pour autant, il existe a minima dans les discours, si ce n'est dans les actions, une volonté d'accélérer la création de sites et d'entreprises, d'augmenter les volumes produits, de consolider la pérennité de la filière.

Les porteurs de projets ou entreprises existantes sont assez pessimistes face à cette gouvernance européenne et française : ils mesurent l'encadrement par la norme qui se renforce et qu'ils jugent nécessaire face aux défis environnementaux actuels, ou bien pour redonner confiance au consommateur. Mais la filière est lasse d'attendre des changements de la part des autorités. Elle souhaite que l'investissement dans l'accompagnement technique des agences et opérateurs de l'État se poursuive. Conscientes que les administrations sont le reflet de choix qui donnent un cap à une société - même pour un mandat limité - ces entreprises appellent à un véritable portage politique de la pisciculture marine que nous développerons dans la 3ème partie.

S'il existe actuellement un portage politique, celui-ci se situe au niveau européen. Ainsi, l'Union Européenne a souhaité favoriser la pisciculture dans un contexte de développement généralisé au niveau mondial. En cela, l'UE reprend les recommandations de la FAO. Mais celle-ci n'a qu'une appropriation des mers limitée : les entreprises n'ont jamais cité l'UE comme un acteur de référence (exception faite de l'entreprise B pour un financement de ses cages). Pourtant, les directives et communications du Parlement européen se suivent au fil des ans<sup>31</sup> et les subventions sont toujours disponibles via le FEADER pour accompagner la pisciculture marine. Ici la volonté politique se heurte à la réalité de l'appropriation des mers pour une structure aux pouvoirs politiques très limités.

Les entreprises citent à plusieurs reprises les autres aménageurs de l'État français que sont les communes et intercommunalités. Depuis les lois de déconcentration de 1982-1983, les communes ont des compétences d'aménagement du territoire assez étendues et organisent celui-ci. Elles marquent d'ailleurs cette appropriation de l'espace au travers des PLU et PLUi dans lesquels les mers semblent peu valorisées. Les communes et leurs maires interviennent sur les structures présentes à terre et déterminent en cela l'accès à la mer pour ceux qui la pratiquent. Cette forme d'appropriation de la terre donne ipso facto un pouvoir sur les mers. Les communes apparaissent

---

30 Falcone Patrice, Halbwegs Maya, Saudubray Frédéric « Développement de la filière piscicole », CGAAER et IGEDD, 2022.

31 Communications parlementaires : [COM(2002)0511] , [COM(2009)0162],[COM(2013)0229], [COM(2021)0236] ou des Plans Stratégiques Nationaux pluriannuels dans le cadre de la Politique des pêches, et enfin des résolutions du Parlement Européen (16 entre 2003 et 2022).

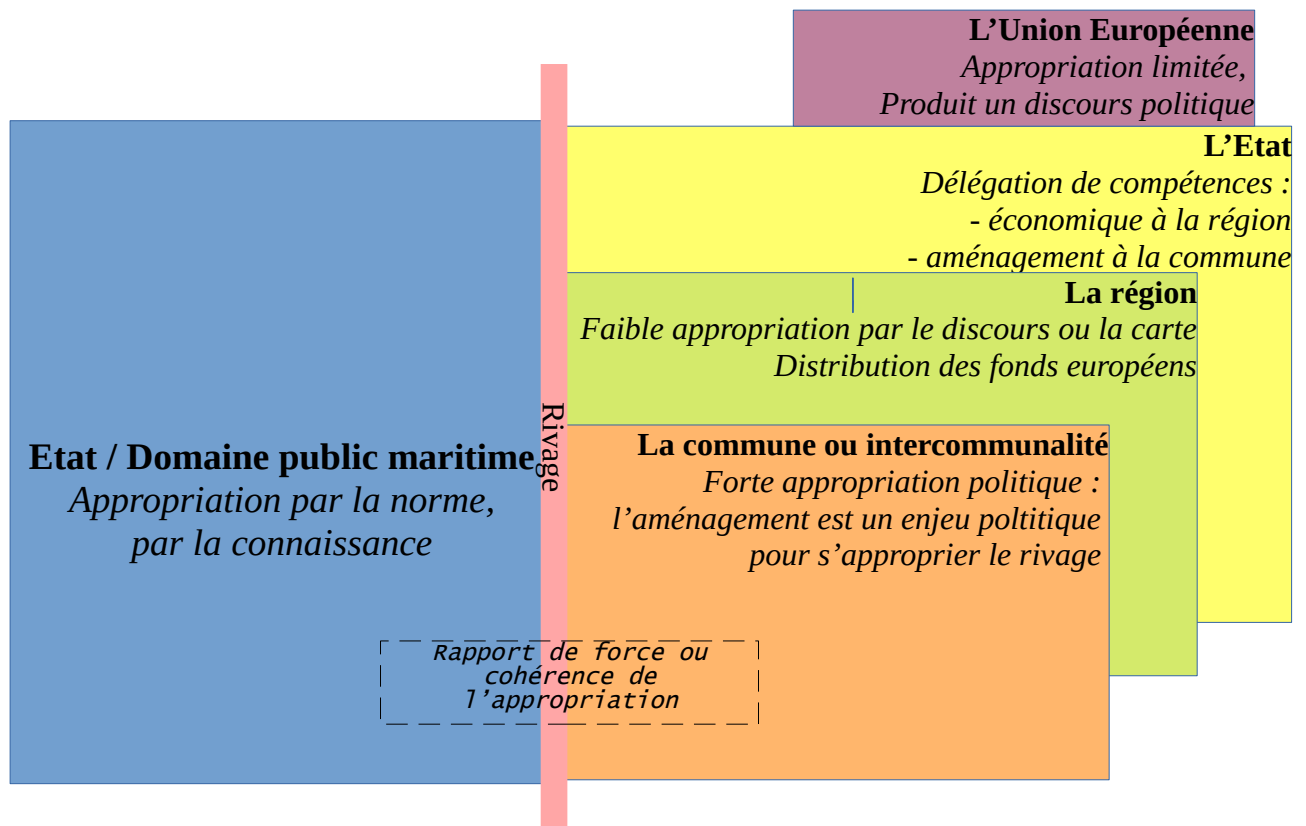
aux yeux de nos interlocuteurs comme l'aménageur clé qui est la réelle strate administrative qui s'approprie la mer. Pour l'entreprise A à Cherbourg comme pour les entreprises H, K, L de la coopérative de la Seyne-sur-Mer, la relation avec l'intercommunalité est bénéfique, le dialogue existe pour gérer l'eau au mieux (y compris pour des questions de qualité de l'eau dont il sera question dans la partie II) et donner à chacun sa place (dans un contexte de métropole de taille moyenne avec une forte présence militaire dans les deux cas). A l'inverse, les relations peuvent être plus complexes, lorsque les plans d'aménagement des terres perturbent les activités en mer comme pour l'entreprise G à Ajaccio (comme nous le verrons dans la partie II).

Pourtant, ce ne sont pas les communes et intercommunalités qui octroient les concessions mais bien les autorités préfectorales et l'État qui agissent dans ce sens. Toutefois, ces communes sont consultées pour avis par les préfetures et leur poids peut être déterminant.

En prise directe avec les enjeux politiques et citoyens, les communes ou intercommunalités sont l'échelle qui arbitre le plus régulièrement les conflits d'usage, elles se mesurent directement aux associations, collectifs citoyens, groupes de pression de toute nature : Comité des pêches, associations de défense de l'environnement, associations de résidents touristiques, syndicat d'aquaculteurs ... C'est ce niveau administratif qui peut « coucher les pouces » ou bien « avoir le courage d'accepter l'activité », expressions utilisées dans un témoignage de l'entreprise A. C'est à cet échelon que s'octroient les permis d'aménager à terre : ici un ponton, là un entrepôt ou un magasin de vente au détail. C'est cet échelon qui donne accès au rivage. Or le lien à la terre est prépondérant pour comprendre en quoi une activité peut se développer en mer (partie II). Ce sont les élus de ces collectivités territoriales de proximité que l'on retrouve dans la presse : ils y relayent les préoccupations de leurs citoyens, « nous en avons parlé au préfet » (partie II). En cela, les communes et intercommunalités s'approprient plus nettement encore les mers que les autres échelons représentatifs de l'État français du fait de l'échelle démocratique qui est la leur. Ces communes et intercommunalités peuvent porter des projets politiques à des macro-échelles, projets de développement (Le Guilvinec, Cherbourg) ou, au contraire, d'opposition face à la pisciculture (à Ajaccio, où il ne s'agit pas d'une opposition de principe face à l'aquaculture mais d'un autre choix de développement littoral qui remet en cause la présence des infrastructures à terre de l'entreprise G). L'aquaculture n'apparaît alors que rarement comme un projet politique d'avenir pour ces autorités locales face à des questions environnementales, de développement du tourisme littoral ou du maintien de la pêche traditionnelle. Les pressions sociales et politiques sont fortes et la pisciculture marine trop peu connue en France pour y faire entendre sa voix.

Les enjeux de l'appropriation sont tels qu'on peut souligner les rapports de force existants entre les formes d'appropriation : qui peut administrer la mer et y développer (ou non) des activités lorsque les appropriations sont équivalentes ? C'est de cette multitude de formes d'appropriation que naît la confusion pour le pisciculteur qui ne sait à qui s'adresser. De ces formes d'appropriation découlent la possibilité d'exprimer désaccord (rapports de force) ou accord politique avec la présence de l'activité piscicole en mer.

## Les appropriations de la mer par la gouvernance en France : schéma de synthèse

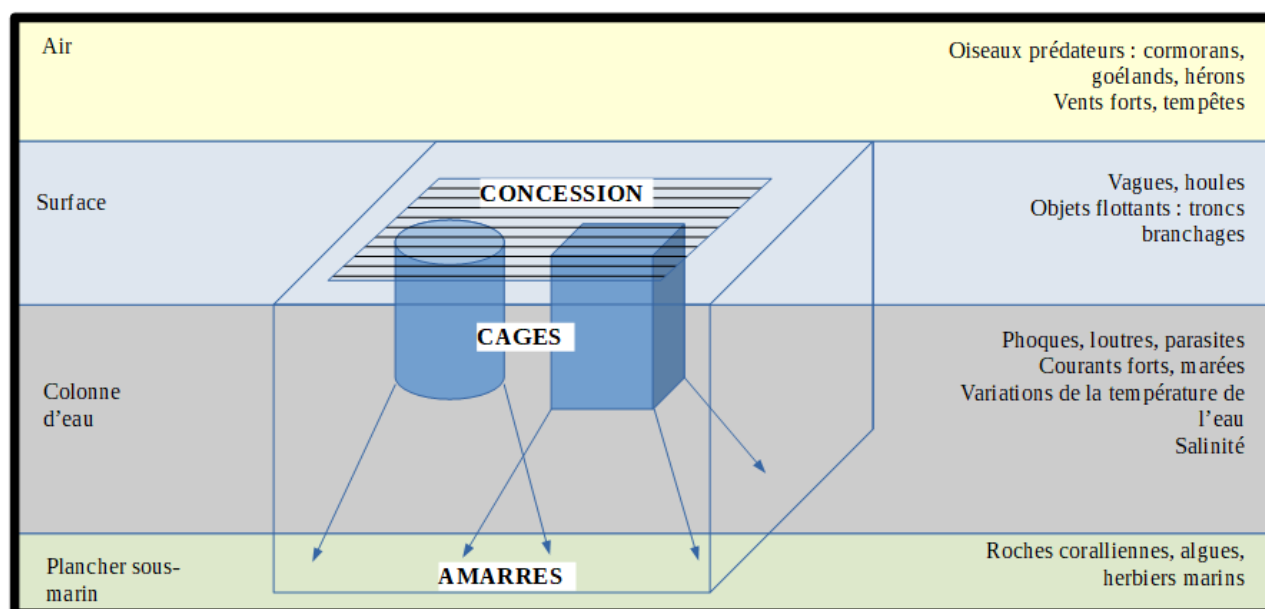




## II. Des sites et des entreprises aux configurations multiples et changeantes

Les piscicultures françaises sont confrontées aux évolutions de leur environnement. Les bouleversements du réchauffement climatique global affectent les qualités des milieux où se trouvent les cages (eaux, trait de côte, puissance des courants, grossissement des poissons...). Les enjeux de l'adaptation climatique entraîne de facto des changements dans les stratégies des entreprises pour s'adapter, répondre à une demande plus forte de préservation des écosystèmes tout en faisant face aux effets de la mondialisation économique, qui vient interroger la survie de certaines entreprises.

### A. Des milieux fragiles et affectés par les changements climatiques



**Figure 7. L'appropriation de la mer par les entreprises piscicoles : s'adapter aux 3 dimensions du milieu marin (réalisation propre).** Cette figure permet de comprendre les enjeux géophysiques auxquels sont confrontés les entreprises piscicoles que nous allons progressivement étudier.

### 1. La configuration géophysique des sites

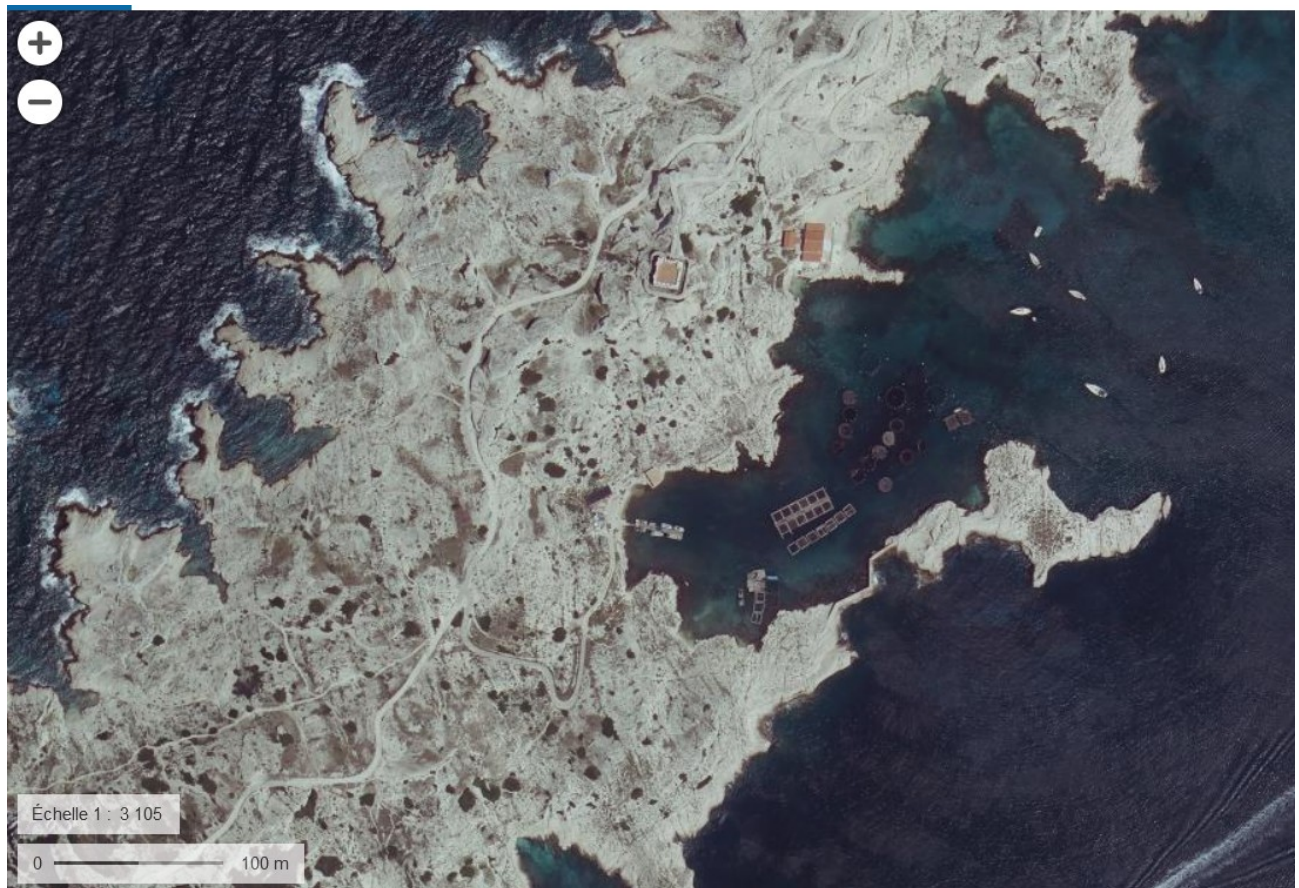
Les sites étudiés se situent dans des espaces à l'abri des vents et de la houle :

- des anses, des baies, des calanques et des golfes : Ajaccio, Calvi, Bonifacio (Sant'Amanza), Cannes, Juan-les-Pins, Cagnes-sur-Mer, Aunay (Golfe du Morbihan), Plougastel-Daoulas (Tinduff et Auberlac'h), Aber Vrac'h, Vicq-sur-Mer, Grande Brise à l'est de l'île Pomègue.
- des rias en Bretagne formés à l'embouchure de fleuves, sur des estuaires : Jaudy, Trieux, Aulne
- derrière des infrastructures artificielles comme peuvent l'être les digues des rades : Toulon, Cherbourg.

Ainsi, ces installations flottantes (filets, flotteurs, amarres) sont mieux protégées en cas de tempêtes et de présence de lames de fond.



**Figure 8. Photographie du profil LinkedIn de l'entreprise : on voit clairement les installations de grandes dimensions protégées par les digues artificielles de la rade de Cherbourg.**



**Figure 9. Les installations de l'entreprise K sur l'île Pomègues à proximité de Marseille en vue satellite. Site Géoportail, vue du 14 juin 2020. La calanque de Grande Brise protège la pisciculture.**

C'est ce que précise l'entreprise K dans les îles Frioul sur son site internet :

« Aussi, la situation de la Calanque préserve la ferme aquacole des tempêtes et assure un bon renouvellement des eaux grâce à sa large ouverture à l'est. Ces eaux littorales sont classées "catégorie A" par la Directive-cadre sur l'eau définie par le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne, pour prévenir et réduire la pollution de l'eau. » (site internet de l'entreprise K)

Pour autant, le risque météorologique est très fort : les entreprises J à Cannes et G à Ajaccio nous précise que c'est leur principale inquiétude :

Entreprise G : « si la mer elle est éclatée, on ne peut pas pêcher » (témoignage 1, entreprise G)

Entreprise J : « Le risque est météorologique, on est en pleine mer, protégé - toujours un peu - mais on n'est pas à l'abri. Aujourd'hui, on fait réaliser des études, [...] on a des bureaux d'études qui se sont ouverts en Europe et qui vont simuler les conditions d'une tempête cinquantennale et qui vont simuler les forces qui vont s'abattre sur nos infrastructures qui vont nous permettre de déterminer le ou les composants qui doivent être renforcés, mieux dimensionnés » (témoignage 1, entreprise J)

Dans tous les cas, les courants marins doivent être forts pour reproduire des conditions de nage « naturelles » pour les espèces produites. Ces bonnes conditions de nage permettent au poisson de développer sa chair, du muscle, qui est à la base même de la vente au poids de ces espèces tant dans la Manche, l'Atlantique ou la Méditerranée (entreprise A, témoignage 1 et 2, entreprise G, entreprise J, entreprise H, entreprise E témoignage 3).

Les courants marins permettent aussi de disperser les rejets des excréments des poissons. Ainsi les cages ne sont pas contaminées les unes par les autres.

Pour certaines espèces comme la truite, la situation à l'embouchure d'un fleuve permet aussi d'avoir sur le site des variations de salinité des eaux en fonction des marées : cette espèce piscicole a besoin d'un niveau moins élevé de salinité garanti par la présence d'une rivière, un fleuve, de l'eau douce (entreprise E, témoignage 3).

En résumé, on retrouve ces questions dans l'article de presse de *Ouest-France*, édition Côte d'Armor du 25/01/2023 dans lequel la propriétaire partant en retraite précise :

*Il faut dire que Coz-Castel se prête parfaitement à une telle activité. L'estuaire du Trieux est l'une des rias les plus profondes de la région. « **La température est idéale. Le courant va régulièrement jusqu'à 5 nœuds. Il tape la côte et se rejette au milieu de l'estuaire, vers les cages, où les poissons vivent espacés. Ça fait un sacré bouillon !** »*

*Ouest-France, édition Côte d'Armor du 25/01/2023*



## 2. Les enjeux de la qualité et de la quantité d'eau

- **La température de l'eau**

Le premier enjeu est celui de la température de l'eau ce qui pose des questions majeures pour la profession dans un contexte de changement climatique et d'augmentation des températures, l'espace proche du littoral étant plus affecté que les mers éloignées.

Chaque espèce se développe selon des conditions de température qui lui sont propres, ainsi le saumon a besoin d'une eau froide pour se développer (maximum 18°C) tandis que les maigres, loupes et daurades apprécient les températures méditerranéennes.

Sur le Trieux un entretien dans la presse locale de l'entreprise EC le montre :

Mais pourquoi avoir choisi la truite et pas le saumon ? « *Parce que c'est aussi bon, même meilleur, déclare Anne, en toute subjectivité. C'est surtout qu'il faut plus de deux ans pour élever un saumon, un peu plus d'une année seulement pour la truite* ». L'été, dans le Trieux ou le Jaudy, la température peut monter jusqu'à 22 degrés. « *Au-dessus de 17 degrés, un saumon a du mal à survivre. La truite, elle, peut supporter un peu plus.* » (Ouest-France, édition de Paimpol, 25 janvier 2023)

Les températures excessives de l'année 2022 dans la Manche, dans certaines baies et estuaires ont entraîné une forte baisse de la production notamment à Cherbourg où la température a atteint 21°C dans l'eau. (article de presse de novembre 2022). Les fortes températures génèrent un stress chez les saumons qui perdent alors du poids pour mieux s'oxygéner. Certains peinent à s'adapter et meurent. La production s'en trouve fortement affectée (Entreprise A, témoignages 1 et 2).

A l'inverse, les fortes chaleurs sont appréciées par les éleveurs de l'entreprise K qui sont en concurrence directe avec la Grèce ou l'Espagne et présentent leur activité à La Provence dans un article du 4 juillet 2021 :

«[Le co-gérant de l'entreprise K parle de son métier et] explique " *qu'il doit aussi affronter la concurrence de ceux qui élèvent des poissons dans des eaux plus chaudes, d'Espagne ou de Grèce notamment*". La difficulté vient-elle d'un moindre coût du travail et des charges ? " *Pas seulement. Nous avons aussi un handicap avec la température*", répond Aurélien. Car le loup - encore appelé bar - a besoin pour grandir d'une eau dont la température moyenne est de 24 degrés. Or au large de Marseille, avec les coups de Mistral, la température moyenne ne dépasse pas les 17 degrés en été et descend à 12 degrés l'hiver. Conséquence : la croissance des alevins d'une dizaine de grammes venus de Bretagne, est ralentie. Et là où les eaux plus chaudes livrent des loupes à l'état adulte en une année, il faudra 2,5 ans dans la calanque du Frioul ou le parc est abrité pour livrer des poissons de 450 grammes. " *Mais ces conditions nous permettent d'élever un poisson bien plus résistant et musclé, d'une excellente qualité*", ajoute aussitôt Aurélien Bergeron. Une contrainte assumée donc, qui avec le choix d'un élevage bio fait du Frioul un exemple unique. »

*La Provence, 4 juillet 2021*

Les sécheresses répétées affectent aussi les cours d'eau douce qui se déversent dans les estuaires modifiant la salinité de l'eau, mais aussi les courants, limitant l'effet « chasse » au moment des marées basses (entreprise E témoignage 3).

Les sites doivent être profonds pour que les cages descendent en profondeur sans pour autant toucher le fond. Ainsi la colonne d'eau varie de 7 à 19 mètres de hauteur sur le Jaudy en fonction des marées (entreprise E, témoignage 3) tandis que dans le golfe d'Ajaccio, elles sont stabilisées dans une baie où les fonds sont entre 19 et 35 mètres de profondeur (vidéo promotionnelle de l'entreprise G présentée sur la page Youtube de l'entreprise intitulée « Découverte de la ferme aquacole du golfe d'Ajaccio »). Cf figure 3. p.

Dans un article de *La Tribune* le 7 avril 2023 on peut lire :

Chiffré à "*plusieurs millions d'euros*", le projet se matérialise par une modernisation des installations pour mieux les adapter à la physionomie des poissons et d'une localisation rationalisée, donc concentrée sur trois sites, dont un nouveau, contre cinq aujourd'hui. L'idée : libérer les zones de faibles profondeurs, entre 10 et 15 mètres, pour privilégier celles bénéficiant de fonds de 50 mètres qui permettent des conditions d'élevage améliorées ainsi qu'une augmentation des volumes des filets sans risque d'atteinte à la posidonie. Et ce à périmètre constant. C'est-à-dire "*sur une emprise identique à l'actuelle, avec les mêmes méthodes artisanales, la même alimentation et les mêmes niveaux de densité, soit 11,2 kg/m<sup>3</sup> en moyenne lorsque le cahier des charges des Alpes-Maritimes impose un maximum de 40 kg/m<sup>3</sup>*", détaille [le dirigeant de l'entreprise J].  
*La Tribune, 7 avril 2023.*

L'élevage en mer ne permet pas de contrôler la température de l'eau et ajoute ainsi des risques à la production que ne connaissent pas dans les mêmes proportions les élevages en bassin à terre.

- **L'enjeu phytosanitaire**

Le deuxième enjeu est phytosanitaire : c'est par l'eau qu'arrivent un certain nombre de parasites dont les amibes responsables d'infections chez les salmonidés (cause de la faillite de 2008 à Cherbourg selon le témoignage 1 dans l'entreprise B ou celui du témoignage 2 chez l'entreprise A.) Ces amibes se fixent sur les branchies car elles produisent l'oxygène que les amibes n'arrivent pas à synthétiser. Avec l'affaiblissement du poisson, elles colonisent tout le corps de l'animal jusqu'à son cerveau. Les épidémies sont fréquentes.

Les pisciculteurs redoutent les nettoyages de ports en amont de leur site de production car les boues issues de ces curetages déplacent des maladies parasitaires dans les fleuves et les rivières contaminant la production (témoignages éleveurs de l'entreprise E).

Pour faire face à la présence de ces parasites, l'entreprise A (témoignages 1 et 2) fait régulièrement des bains d'eau douce aux poissons car la plupart de ces parasites sont affectés par l'absence de salinité dans cette eau.

Les cages doivent aussi être régulièrement nettoyées pour limiter la prolifération des algues et récupérer les poissons morts au fond des filets. Ainsi dans les entreprises A, E, F, G et J les

témoignages, vidéos d'entreprises en ligne (entreprise G site internet) ou les reportages médias (France 5 *Le Produit du jour* du 20 avril 2016 pour l'entreprise A) montrent ces opérations. Il s'agit de nettoyer les filets directement dans l'eau par des plongeurs professionnels employés à l'année ou de remplacer des filets obstrués qui seront mis au séchage sur les passerelles tous les 6 mois (entreprise H vidéo du 19/20 de France 3 Var de 2017), ou passés au nettoyeur vapeur haute pression (vidéo de présentation des métiers de l'aquaculture consacrée au responsable structure : capture d'écran de cette étape du nettoyage pour l'entreprise J le 2 juillet 2023).

Pour les mêmes raisons de contrôle des épidémies et d'étanchéité des espèces sauvages et d'élevage, les plongeurs contrôlent aussi les filets qui ne doivent pas être percés (vidéo de présentation des métiers de la pisciculture marine sur le site de l'entreprise J dans laquelle est présenté le travail dangereux des plongeurs).



- **Les risques technologiques et industriels**

Par ailleurs ces élevages sont aussi confrontés aux risques technologiques et industriels contaminant l'eau (le risque existe aussi pour les bassins à terre au moment de prélever l'eau en rivière ou à la source). Les risques technologiques sont réels : dans la rade de Cherbourg, les travaux de réalisation des terre-pleins d'agrandissements du port à l'est en direction du port des Flamands ont généré une marée noire en 2015 suite à une avarie sur une barge<sup>32</sup>. Celle-ci a été très vite circonscrite et traitée par le port de Cherbourg à l'aide de bouées et de pompes. L'élevage situé à l'ouest et dans un sens contraire aux courants dominants n'a pas du tout été impacté.

Parmi les risques fréquents, on note aussi les rejets des égouts : sur les littoraux largement urbanisés de France, les SRDAM tout comme les documents de l'IFREMER prennent en compte cette situation par exemple sur la côte Fleurie (Normandie) ou sur la côte Varoise (Côte d'Azur). Les entreprises H, I et Q dans la rade de Toulon insistent d'ailleurs sur la qualité de l'eau depuis les efforts fait par la ville de Toulon notamment (égouts déversés beaucoup plus loin en mer, mise en place d'un contrat de Baie avec les professionnels de la mer pour préserver la qualité de l'eau) et les services de l'armée (6 millions de tonnes de déchets étaient déversés par l'armée dans la rade de Toulon avant les années 70, soit avant que ne s'implante la pisciculture en 1974). Sur les îles Frioul, le dirigeant de l'entreprise K précise que « c'est possible d'avoir une eau de qualité A pour de la production en bio » depuis que Marseille rejette ses égouts « de l'autre côté » c'est à dire vers l'Étang de Berre.

---

32 Pollution au gasoil en Grande rade de Cherbourg, *Le Marin*, 15/10/2015.

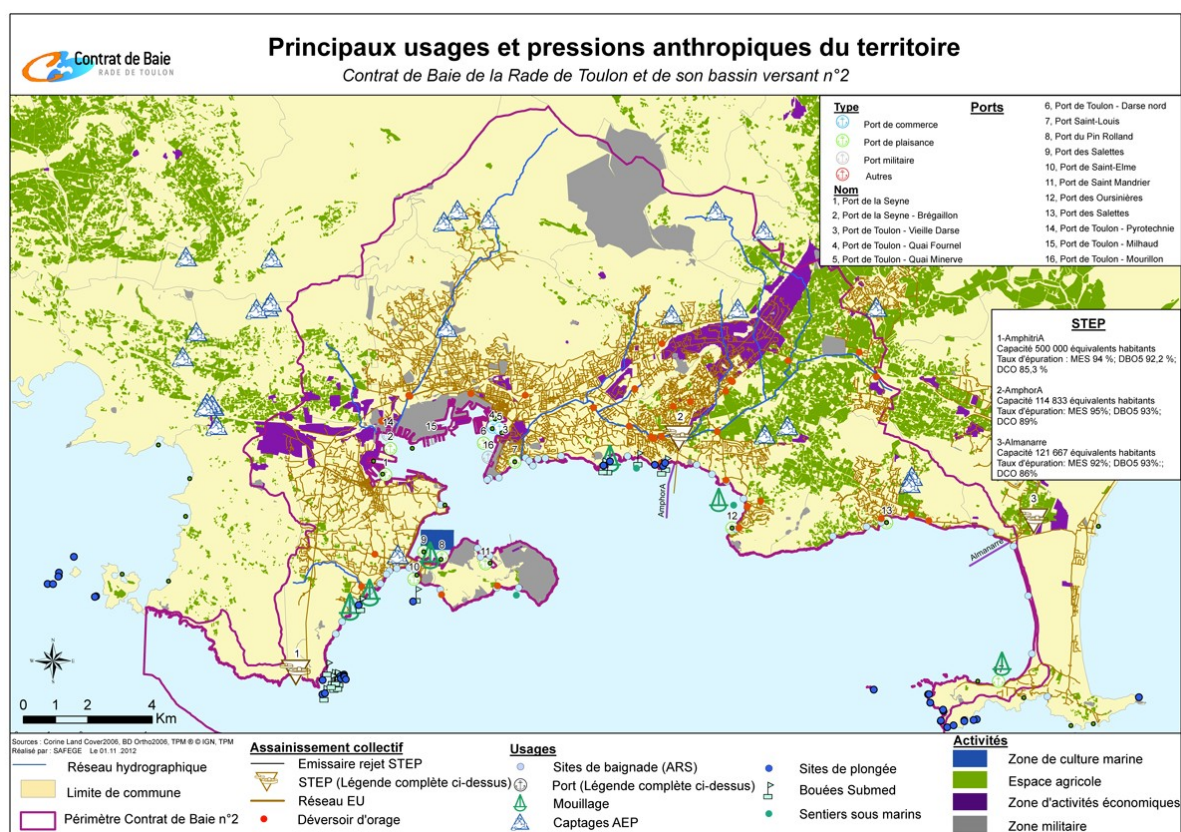


On retrouve cette préoccupation lorsque cette entreprise K précise sur son site internet : « La zone occupée par l'entreprise est sans activité industrielle ni agricole et l'activité urbaine demeure faible, elle est donc moins exposée aux risques de pollutions que d'autres zones littorales. »

- **Une synergie entre acteurs pour la qualité des eaux : le contrat de baie de la Rade de Toulon et des Iles d'Or**

Le Contrat de Baie est une démarche globale et concertée permettant de retrouver des eaux de qualité et des milieux aquatiques dynamiques. Elle engage de nombreux acteurs sur un programme d'actions de 5 ans. Animatrice de cette démarche depuis 2002, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a construit, sur la base d'une large concertation, un nouveau contrat pour la période 2023-2027.

Le périmètre de cette action et les principaux usages de la baie sont présentés sur cette carte figure 10. (le rectangle bleu indique l'espace où se concentrent les cultures marines dont la pisciculture) :



**Figure 10. Carte des principaux usages et pressions anthropiques du territoire en rade de Toulon. Site de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.**

Ce contrat réunit 62 acteurs dont les professionnels, les services de l'État, les collectivités territoriales, des experts scientifiques et des membres du monde associatif. Pour autant, il a été possible de coordonner et de limiter les usages de l'eau pour tous, de retrouver depuis 2002 des eaux de qualité qui garantisse aux activités piscicoles une certaine pérennité. En participant à ces rencontres les professionnels de la filière piscicole, réunis en coopérative, ont pu faire comprendre aux autres usagers quelle était leur place et ont été écouté par les divers échelons de prises de

décision leur garantissant une qualité des eaux nécessaires à leur activité. L'enjeu était extrêmement fort pour tous (salubrité, protection de la faune et de la flore, aménité paysagère...).

***SRDAM et IFREMER : leur rôle dans l'identification des sites aquacoles***

*Repérer les sites qui ont les qualités géophysiques et une qualité d'eau requise est une mission régulière de l'IFREMER qui a déjà fait plusieurs campagnes. Ainsi elle a proposé un 1<sup>er</sup> rapport dès 1975 pour le département du Finistère où se situe le siège de l'IFREMER<sup>33</sup> puis un nouveau document pour toute la France en 1999<sup>34</sup>. Ce document prenait en compte tant les sites piscicoles existants que les sites potentiels.*

*Les régions ont aussi été amenées à établir des cartes à partir de ces configurations géophysiques et des conditions de la qualité de l'eau suite au Grenelle de la Mer de 2009. Ces documents réalisaient un bilan des installations d'aquaculture marine existantes (conchyliculture, ostréiculture comprises) tant en mer que sur le continent. Ce sont les Schémas Régionaux de Développement de l'Aquaculture Marine (voir point IB). Mais ce travail, qui a permis entre 2012 et 2017 de faire un recensement des sites existants, s'est aussi voulu prospectif : un certain nombre de sites ont été repérés pour permettre l'installation de futures infrastructures aquacoles et notamment piscicoles. Il s'agissait pour l'État, via les régions de montrer à de possibles investisseurs que les sites existaient et pouvaient être occupés.*

*Ces documents insistent sur la compétition pour l'espace et les difficultés posées aussi par les pollutions littorales pour mener à bien cette activité (voir point III).*

*Entre les sites abandonnés depuis 2017 (Cagnes-sur-Mer, Campomoro) et les sites repérés sur les SRDAM et non investis pour diverses raisons (dont l'opposition d'autres usages), la pisciculture marine en mer pourrait être développée sur nos côtes. Ainsi pour le témoin 3 de l'entreprise E "il y a même un potentiel de près de 20 sites en Méditerranée".*

33 Inventaire des sites potentiels pour l'aquaculture dans le département du Finistère, M. Merceron, J. Hussenot, J-Y. Piriou, M. Leglise, G. Raguene, (CNEXO, ISTPM), 1975. Archimer.

34 Inventaires des zones d'aptitude aquacole du littoral français, vol. 2 la pisciculture, coord. J-L Gaignon, J. Mazurié, L. Loarer, G. Youéno, IFREMEDR, mars 1999.

### 3. Préserver les milieux naturels

- **L'eau et la flore**

Au moment du départ en retraite des exploitants de l'entreprise C, les exploitants précisaient dans un article au Télégramme du 4 février 2023 qu'ils rendaient le site dans l'état où il l'avait reçu :

*« On a connu une expansion qui perdure encore aujourd'hui dès 2015 avec des reportages télévisés qui pointaient du doigt les mauvaises pratiques des élevages du saumon de Norvège. Beaucoup de nos clients nous ont découverts à ce moment-là, privilégiant une truite locale. C'est aussi notre fierté, celle de prouver qu'avec à peine 20 tonnes, on peut s'en sortir, nourrir du monde, sans rien bousiller. On rend le Trieux comme il l'était ; dessous, c'est nickel, et nous le savons par les plongeurs à palmes du coin ». Le Télégramme, 4 février 2023.*

Dans un entretien donné à La Tribune en avril 2023, le dirigeant de l'entreprise J évoque le nouveau projet de déplacement et d'agrandissement des cages à Cannes sur un site plus profond. La surface occupée par les cages ne changent pas, en revanche, les filets seront plus profonds et gagneront en volume :

L'idée : libérer les zones de faibles profondeurs, entre 10 et 15 mètres, pour privilégier celles bénéficiant de fonds de 50 mètres qui permettent des conditions d'élevage améliorées ainsi qu'une augmentation des volumes des filets sans risque d'atteinte à la posidonie. [... le dirigeant de l'entreprise J] poursuit : *"Il s'agit aussi et surtout de ne pas transiger avec nos fondamentaux que sont le respect de l'environnement, du bien-être animal et de la qualité de nos poissons"*. La Tribune, 6 avril 2023.

Les services de l'État sont très attentifs à cette question de l'impact environnemental et demande que soient conduites des études sur les sites pour l'installation d'une production (témoignage entreprise B, témoignage entreprise J) ou le renouvellement d'une autorisation (témoignages entreprise E).

En France, il faut une étude d'impact obligatoire pour obtenir une autorisation de produire sur une concession au-delà de 20 tonnes de prévisionnel de production. Or 20 tonnes correspond à une production non rentable (témoignage 1 entreprise F), les éleveurs demandent à ce que cela passe à 100 tonnes ou que des exceptions puissent être faites par les préfets (témoignage 1 entreprise E). Il faut un an d'enquête et de prélèvements pour mener une étude d'impact environnemental. Le coût de ces bureaux d'étude indépendants est souvent très élevé. Selon les départements, les précisions à apporter ne sont pas aussi fines et ne demande pas les mêmes analyses, n'entraînant pas les mêmes coûts. Une fois l'accord d'autorisation d'exploitation obtenue, certains départements demandent un suivi environnemental très pointilleux (Finistère), d'autres demandent de prouver qu'il n'y a pas de pollution (Côtes d'Armor) et enfin d'autres ne demandent rien (Morbihan). L'entreprise E réalise le suivi environnemental dans les départements où cela n'est pas exigé « pour qu'on n'ai rien à nous reprocher » (témoignage 1, entreprise E).



- **Le règne animal**

Dans toutes ces entreprises, les risques viennent aussi de la prédation animale : limiter le nombre de poissons par cage est un moyen d'éviter les « attaques » d'animaux sauvages. Les éleveurs doivent composer avec la nature comme ici le 17 février 2023 lorsqu'un phoque s'approche de la cage de l'entreprise F sur le Trieux lors de notre entretien :

Le matin même l'entreprise E qui est à quelques mètres des installations de l'entreprise F précisait qu'elle avait connu une attaque de phoque dans la nuit et que des poissons étaient morts : les cadavres flottants étaient retirés à la main, cela signifiait aussi qu'il allait falloir descendre en plongée dans la cage pour ramasser les restes morts du fond.



Parfois il arrive qu'une loutre entre dans les cages : cet animal ne fait pas que manger, il joue avec le poisson causant un stress important mauvais pour le produit final.

Les espèces naturelles ne sont pas pour autant délogées, les éleveurs doublent les filets des cages mais n'utilisent pas d'effaroucheurs pour les phoques (des appareils imitant le cri de leurs prédateurs comme les épaulards) contrairement à l'Écosse ou la Norvège. Le témoignage de l'entreprise J évoque cette situation pour le Chili où les producteurs ont des filets métalliques parfois insuffisants pour faire face à cette menace.

Les éleveurs se prémunissent aussi des oiseaux : tous ont des filets au-dessus des cages sans aucune exception. Mais pour autant cette protection est souvent insuffisante (témoignages des entreprises sur le Trieux, témoignage 1 entreprise G). Dans un reportage de France 3 Var de 2017, le dirigeant de l'entreprise H précise que les gabians (goélands), cormorans et hérons : « *nous piquent jusqu'à 10 % des petits poissons [nouvellement arrivés dans les cages ils pèsent 150-200 grammes], ils trouvent des stratagèmes pour entrer [dans les cages], ils se mettent à l'affût, ils viennent la nuit, ils connaissent nos horaires, les bruits des bateaux, c'est incroyable.* »

Mais ces prédateurs naturels n'inquiètent pas pour autant les éleveurs qui se sont adaptés à chaque situation.

#### 4. Questions sanitaires : protéger le cheptel et la santé humaine

Depuis quelques années, les crises des épidémies dites « de la Vache folle » en 1996 (témoignage 2, entreprise A y fait référence en rappelant les mesures prises sur l'alimentation animale) ou de la grippe aviaire (H1N1) en 2009 ont posé de sérieuses questions pour la santé humaine et animale mais aussi pour le système économique de l'élevage. La France, poussée par l'Union Européenne, s'est dotée d'un arsenal judiciaire et administratif plus contraignant dans le domaine sanitaire. En témoigne la nécessité pour les pisciculteurs qui font la demande d'une autorisation de cultures marines de voir leur dossier passer entre les mains de la DD(CS)PP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations qui traite des questions de salubrité, d'hygiène des denrées du respect des prescriptions des médicaments vétérinaires et inspectent les ICPE...) lors de l'enquête administrative menée par le Préfet. Les analyses sanitaires/vétérinaires sont régulières sur les sites particulièrement au moment de l'abattage ou de la vente.

La première préoccupation concernant la densité en cage est bien celle de la non-prolifération des maladies.

En France, les normes concernant l'élevage peuvent être plus contraignantes qu'à l'étranger et la production doit se faire au maximum sans antibiotique ; certaines entreprises recourent à la vaccination comme on peut le lire pour l'entreprise K sur le site internet [Tourisme-Marseille.com](http://Tourisme-Marseille.com) :

*Comment s'élève un poisson « Bio » ? Des méthodes respectueuses du poisson et de son environnement : – Des faibles charges d'élevage pour un meilleur confort du poisson (le poisson nage et se muscle) – Des eaux de première qualité (eaux littorales de classe A) – Des traitements limités et la priorité donnée aux vaccins. <https://tourisme-marseille.com/fiche/ferme-aquacole-du-frioul-marseille/>*

Nombreux ont été les témoignages comparant la situation à la Norvège ou à l'Écosse pour le saumon et la truite (5 témoignages entreprises A et E) : très fortes densités en cages, transmission des Poux de mer entre les poissons. D'autres témoignages comparaient la production de la daurade et du maigre en Méditerranée aux concurrents situés en Grèce (pourtant concernée aussi par les normes de l'UE) ou en Turquie (témoignages entreprise A) en insistant sur les conditions d'élevage sans respect pour les densités et donc avec un apport conséquent d'antibiotiques.

Au-delà des normes fixées par l'État, un certain nombre de labels se sont aussi dotés d'un cahier des charges contraignant : pour le label bio ou le Label Rouge, la densité par cage doit être comprise entre 15 et 20kg de poisson par m<sup>3</sup> comme l'indique cet extrait d'article de La Provence à propos de l'entreprise K :

*« De fait, la population est limitée de 10 000 à 20 000 lousps dans 30 cages dont la capacité varie de 100 à 400 m<sup>3</sup>. La densité à respecter étant de 15 kg par m<sup>3</sup>. Sans le choix du bio, elle serait double. Quant à la production annuelle, elle ne dépasse pas les 60 tonnes. »*

*La Provence, 18 juin 2019.*

C'est aussi un enjeu économique pour les éleveurs : plus la densité est limitée, moins la productivité à l'hectare est forte et plus cela demande des investissements nombreux.

La densité rejoint la question de la surface d'eau à disposition, de l'accès à la colonne d'eau et de l'octroi de concessions. Les départements et leurs préfectures n'octroient pas les concessions de la même manière : dans le Finistère, la concession se limite à la taille de la cage et c'est en nombre de cage (et donc en surface au final) que sont octroyés les concessions, tandis que dans les Côtes d'Armor, ces concessions sont octroyées à l'hectare, que la cage/les cages n'occupent pas tout l'espace n'est pas pris en compte.



## 5. Le bien-être animal : nouvel enjeu des élevages

- **Le bien être dans la cage**

Il s'agit d'une réflexion plus récente dans nos sociétés mais qui est de plus en plus présente, les aquaculteurs en sont conscients et travaillent sur ces aspects .

La question qui se pose est celle du bien être dans la cage (l'animal peut-il nager, se nourrir correctement, éviter la folie, ne pas être mangé par ses congénères ?) mais aussi de soulager l'animal de la douleur au moment de l'abattage.

Ainsi, lors de notre enquête, nous avons été apostrophé par des personnes de l'entreprise F qui craignaient que je sois de l'association L214 qui dénonce les conditions de détentions et d'abattages des animaux.

Pour l'entreprise A (présentation sur leur site internet), il s'agit de se préoccuper de 5 axes de bien être :

- Libre de faim et de soif
- Exempt d'inconfort
- Exempt de douleur, blessure et maladie
- Libre pour exprimer un comportement normal
- Exempt de frayeur et de détresse

Chacun de ces principes est expliqué et l'entreprise souligne ce qu'elle a mis en place pour les mettre en application.

- **Limiter la souffrance au moment de l'abattage**

La question de limiter la souffrance animale au moment de l'abattage se pose aussi aux éleveurs.

Rappelons que l'abattage peut être :

- Confié à des prestataires extérieurs : poissons confiés à des transporteurs d'animaux vivants puis ces poissons sont envoyés dans une usine d'abattage dépendante de la coopérative piscicole de Bretagne pour diminuer les coûts et vendre ensuite le poisson en commun pour l'entreprise F.
- Réalisé sur place : entreprise E pour tous ses sites, les poissons dépecés sont ensuite envoyés à l'usine de transformation à Cancale. Cet abattage sur place provoque parfois l'opposition des riverains au printemps puisque les restes de poissons sont rejetés en mer et que les oiseaux comme les mouettes viennent se repaître de ces repas laissant leur déjection sur les bateaux de plaisance à proximité – presse article sur l'Aulne, Golfe du Morbihan.

Les conditions et méthodes d'abattage sur place relèvent d'un choix des entreprises pour valoriser leur marchandise : la très bonne qualité vient de la fraîcheur du produit et du fait que le poisson ait eu le moins possible à souffrir de stress. La chair qui reste tendre est une qualité organoleptique extrêmement importante pour les produits destinés à la restauration (témoignages des entreprises A, E, présentation dans la presse pour les entreprises A, I, H, G). Mais il est à noter aussi pour les responsables de site ou les personnes qui travaillent directement au-dessus des cages que se posent aussi la question d'une mort digne, une mort rapide (témoignage 2 entreprise A, témoignage 3 entreprise E). Cette préoccupation pour le bien-être animal (qu'il s'agisse d'un argument de vente

ou d'une réelle préoccupation) est aussi visible sur les sites internet de ces entreprises (entreprise A) :

C'est pourquoi les méthodes d'abattage divergent :

- Étourdissement : consiste à donner un coup fort sur la tête de l'animal pour l'assommer avant de le saigner. De gros animaux comme le saumon qui atteignent 4 à 5 kg à pleine maturité doivent être vidés de leur sang et rester vivants pour la saignée. Seule l'entreprise A parle de cette technique dans un entretien donné par le dirigeant de l'entreprise A en 2019 à l'école de Management de Paris<sup>35</sup> :

*Par ailleurs, nous nous sommes imposé un mode d'abattage très haut de gamme non seulement pour favoriser le bien-être animal, mais parce que cette méthode améliore la qualité gustative du poisson. Quand la technique d'abattage stresse le poisson, son organisme libère des acides lactiques qui dénaturent la qualité de sa chair. Dans la méthode que nous avons adoptée, les poissons sont aspirés vers la table d'abattage et non manipulés (ce qui les stresserait), puis ils sont assommés et, enfin, une de leurs branchies est tranchée afin qu'ils se vident de leur sang. Ils sont donc tués sans souffrance.*

- Bain d'eau glacée qui anesthésie, endort et provoque un arrêt cardiaque chez l'animal (entreprise A, O, E, I et K) : c'est la méthode d'abattage la plus répandue.

- Plus rarement, des poissonneries spécialisées dans la fourniture de poissons pour sushi de haute gamme ou pour la cuisine gastronomique : méthode japonaise Ikejime qui consiste à tuer le poisson par une aiguille enfoncée dans le cerveau au centre nerveux, le geste doit être fait rapidement sans que la peau de l'homme ne touche la chair du poisson pour éviter le stress de l'animal (entreprise K reçoit parfois la visite d'un chef de restaurant japonais de Marseille pour des préparations à même les cages ou des formations : reportage Vue sur Mer, France 3 Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 10/12/2022, 43ème minute ou présentation du stage sur le site Facebook de la coopérative avec laquelle l'entreprise K travaille).

- Enfin, certains marchés comme celui de la Suisse demandent à électrocuter le poisson : l'entreprise J a renoncé à ce marché car la technique d'abattage était très coûteuse pour un petit volume de production et qu'elle ne souhaitait pas utiliser une technique qui, selon elle, abîme le produit.

---

35 Dans *Le journal de l'école de Paris du management* 2019/3 (N° 137), pages 15 à 22.

## 6. Le patrimoine paysager

La proximité des sites avec la côte pose la question de l'inclusion paysagère dans des contextes d'espaces protégés et de présence de monuments historiques.

### • Le patrimoine naturel

L'entreprise G sur le site d'Ajaccio se trouve à la pointe de la Parata, près des îles sanguinaires. Ce site a reçu un label reconnu par l'État mais développés par les collectivités locales : le label Grand Site de France.

Dans le dossier de presse 2018 de ce réseau on peut lire (p.7):

*Pour garantir l'excellence de la gestion, de la préservation et de la mise en valeur des sites, l'Etat a mis en place le label Grand Site de France dont le logo et le règlement sont déposés depuis 2002 à l'INPI. Ce label, très exigeant, est géré par le Ministère en charge de l'Environnement. Le label Grand Site de France reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir.*

*Il est attribué pour une durée de six ans renouvelable par le Ministre après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage (CSPP) et du Réseau des Grands Sites de France. Il peut être retiré à tout moment en cas de manquement aux engagements de protection, de mise en valeur, de développement économique local et de respect du visiteur.*

*En 2010, le label Grand Site de France est entré dans le code de l'environnement (art. L341-15-1).*

La dimension paysagère est au cœur du cahier des charges du site de la Parata/îles Sanguinaires à l'ouest de la baie d'Ajaccio.

Les cages de l'entreprise G se trouvent à proximité ainsi que les installations à terre de l'entreprise et le ponton, le tout donne directement sur la Maison du Grand Site de France et son parking visiteur de la pointe de la Parata.

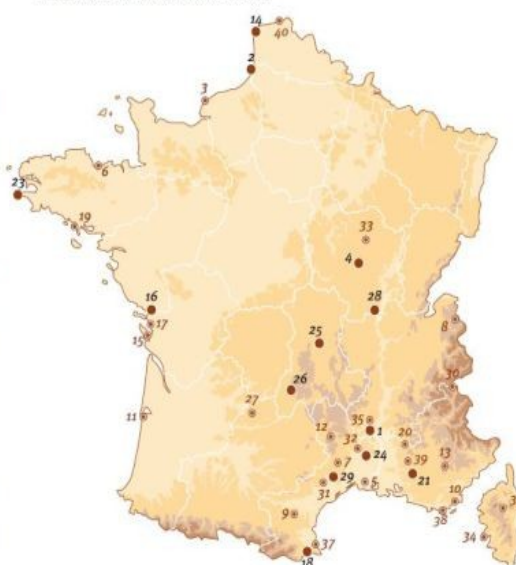
## Le Réseau des Grands Sites de France

Septembre 2013 40 sites, près de 32 millions de visiteurs

<b>GRAND SITE</b>	Aven d'Ornac .....	1
	Baie de Somme .....	2
	Bibracte-Mont Beuvray .....	4
	Les Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez .....	14
	Marais Poitevin .....	16
	Massif du Canigó .....	18
	Pointe du Raz en Cap Sizun .....	23
	Pont du Gard * .....	24
	Puy de Dôme .....	25
	Puy Mary - Volcan du Cantal .....	26
	Sainte-Victoire .....	21
	Saint-Guilhem le Désert et Gorges de l'Hérault ** .....	29
	Solutré Pouilly Vergisson .....	28
<b>DE FRANCE</b>	Alfésia .....	33
	Anse de Paililles .....	37
	Camargue gardoise .....	5
	Caps d'Erquy-Fréhel .....	6
	Cirque de Navacelles *** .....	7
	Cirque de Sixt Fer à Cheval .....	8
	Cité de Carcassonne * .....	9
	Domaine du Rayol, Le Jardin des Méditerranées .....	10
	Dune du Pilat .....	11
	Dunes de Flandre .....	40
	Estuaire de la Charente, Arsenal de Rochefort .....	17
	Falaises d'Étretat, Côte d'Albâtre .....	3
	Gorges de l'Ardèche .....	35
	Gorges du Gardon .....	32
	Gorges du Tarn et de la Jonte *** .....	12
	Gorges du Verdon .....	13
	Îles Sanguinaires - Pointe de la Parata .....	34
	Marais et Place Forte de Brouage .....	15
	Massif des Ocres .....	39
	Massif dunaire de Gâvres-Quiberon .....	19
	Mont Ventoux .....	20
	Pointe des Châteaux .....	22
	Presqu'île de Giens, Salins d'Hyères .....	38
	Rocamadour ** .....	27
	Vallée de la Clarée et Vallée Étroite .....	30
	Vallée de la Restonica .....	36
	Vallée du Salagou .....	31

● Sites labellisés Grand Site de France  
○ Sites engagés dans une démarche visant la labellisation

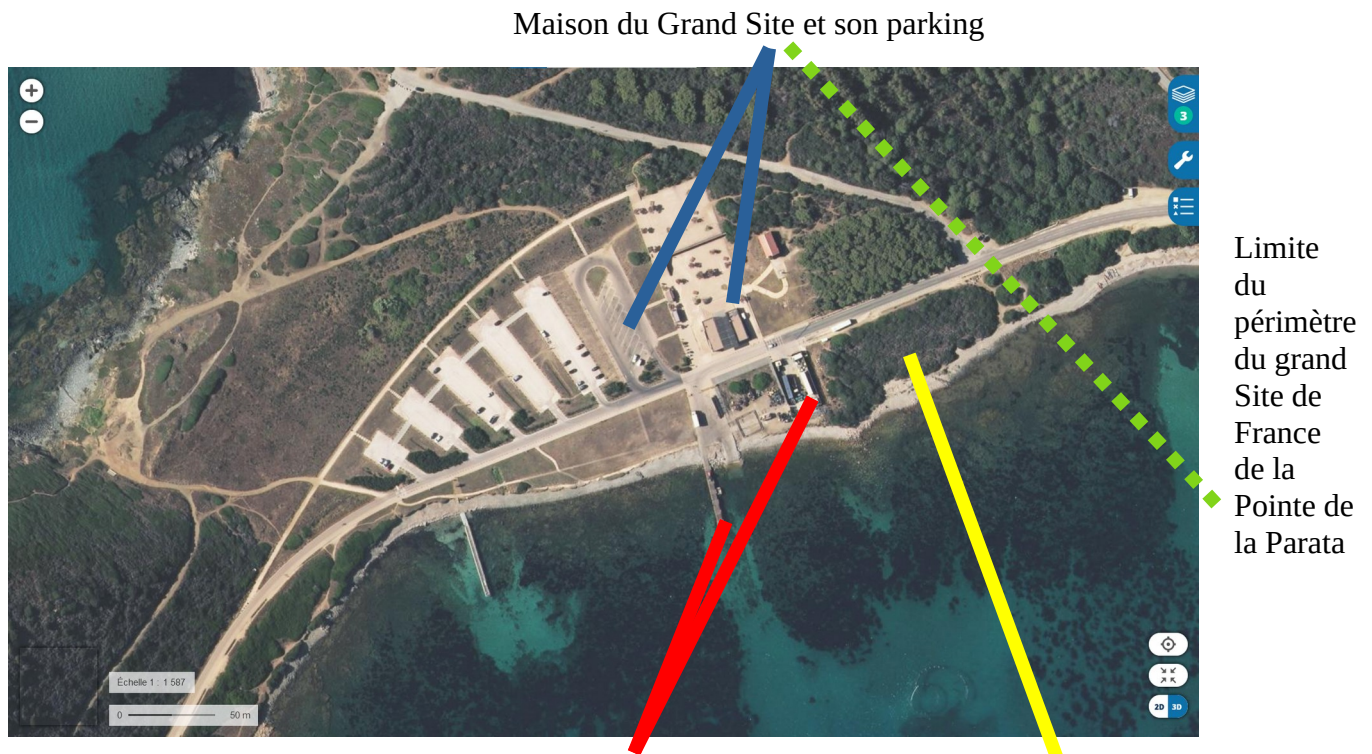
Le label Grand Site de France est décerné par l'État, au gestionnaire du Grand Site, pour six ans. Il vient reconnaître que son action est conforme aux principes du développement durable.



\* site du patrimoine mondial UNESCO  
\*\* site du patrimoine mondial UNESCO au titre des chemins de Saint-Jacques de Compostelle  
\*\*\* site du patrimoine mondial UNESCO au titre des Causse et des Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen







Ponton municipal et installations à terre de l'entreprise G. Parcelle envisagée pour le déplacement des installations à terre de l'entreprise G.

**Figure 11. Emprise à terre de l'entreprise G dans le périmètre d'un Grand Site de France (image satellite issue de Géoportail).**

Cette situation de l'entreprise G à terre lui a posé problème pour avoir des installations pérennes : elle avait déposé un permis de construire pour se doter d'un instrument de travail moderne et adapté à leur activité, demande qu'elle a finalement retiré malgré le projet d'inclusion dans le paysage de ces nouveaux bâtiments.

L'enjeu paysager ici ce ne sont pas les cages en mer qui ne semblent pas poser de problème (témoignage 1 entreprise G) mais bien des bâtiments à proximité.

- **Se fondre dans le paysage**

A l'inverse sur le site du Jaudy les installations des cages doivent se fondre dans le paysage et utiliser des matériaux neutres (témoignage 1 entreprise E). Dans les dossiers de demande ou de renouvellement d'ICPE, il est question de prouver que les cages en mer n'apportent aucune gêne visuelle auprès d'un monument historique : *« les cages ne doivent pas constituer une gêne paysagère notamment par rapport à certains monuments historiques comme des Églises ».*

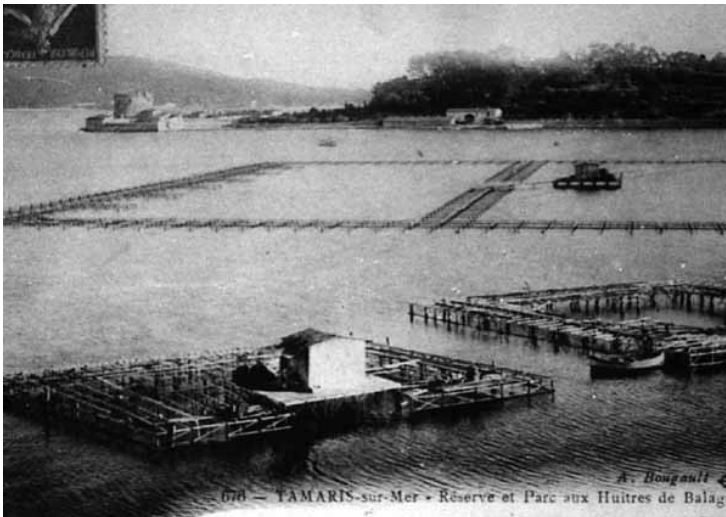


**Figure 12. Sur le Ria du Trieux, on constate que les cages de l'entreprise E sont réalisées dans des couleurs discrètes. Photographie personnelle du 17 février 2023.**

- **Valoriser les installations elles-mêmes comme faisant parti du patrimoine**

Les cages et les bâtiments qui les entourent peuvent aussi constituer un patrimoine en eux-mêmes comme c'est le cas dans la Rade de Toulon où l'office du tourisme du Var met en valeur ces installations comme faisant parti d'un artisanat local patrimonialisé. Les entreprises de la zone jouent le jeu et emmène régulièrement des touristes à la découverte de leurs installations, ils y font alors déguster leurs produits.

Ainsi à la Seyne-sur-Mer (baie du Lazaret) les cages et les cabanes de pêcheurs datant du XIXème siècle, ont été patrimonialisées (carte postale).



*Parc à huîtres dans la baie du Lazaret, réserve et parcs à huîtres de Balaguer. date inconnue, après 1860 (première installations de moules) et avant 1880 et la naissance de la « station climatique » de la Seyne-sur-Mer (station touristique).*

La pisciculture s'est implantée plus tardivement, à partir de 1974, comme complément d'activité pour faire face aux épidémies sur les huîtres et moules.

Les propriétaires de cabanes notamment font aujourd'hui appel à des campagnes

de dons pour être rénovées. Ici, il s'agit d'un exemple de ferme marine de 1994 qui a lancé un appel aux dons en ligne pour un projet de rénovation : la somme à atteindre est de 20 000 €.

MiMOSA

● Soutenir en don

● Investir en prêt

[Financer mon projet](#)

[Nos engagements](#)

[Se connecter](#)

Aquaculture & Pêche

### Sauvez La Cabane jaune et bleu en pleine mer Tamaris SudFish

Aidez à reconstruire La Cabane Jaune et Bleu, patrimoine Seynois, outil vital pour notre élevage artisanal de poissons en Baie du Lazaret !

Pierre Balmitgere Gérant De  
Tamaris Sud Fish  
SIREN : 50517878000019  
La Seyne-sur-Mer, France

Terminé Don avec contrepartie

19 490 € collectés

Objectif 25 000 € 77%

Projet financé

le 24/04/2021

218 personnes soutiennent ce projet

Partager ce projet f t

Projet

Contributeurs 218

Actualités 2

Commentaires 40

Montant libre

Don sans contrepartie

**Figure 13. Capture d'écran du 14 juin 2023 sur le site de crowdfunding collaboratif MIIMOSA appelant aux dons pour la rénovation d'une cabane de pêcheurs de l'entreprise Q à la Seyne-sur-Mer.**

Les qualités géophysiques du littoral français sont réelles. La préservation des eaux françaises pose des questions de respect de l'environnement et souligne qu'il existe des enjeux patrimoniaux très forts. Les entreprises s'emparent de ces sujets, se plient aux normes qui sont une des clés de l'acceptation sociale de l'activité.

Dans ce cas, pourquoi l'activité ne s'est-elle pas développée en France (dans l'hexagone comme en outre-mer) ?

Une partie de la réponse est apportée par cet extrait du journal *les Echos* du 12 septembre 2019 dont le titre était : « La deuxième chance de l'aquaculture française ».

*Qu'est ce qui n'a pas marché ? « En dépit de la longueur de son littoral, il n'y a pas énormément de sites abrités et faciles d'accès en France », avance le consultant Benoît Vidal-Giraud, fondateur du cabinet Via Aqua. « Et la température de l'eau n'est idéale ni pour les poissons d'eau froide ni pour ceux d'eau chaude. »[...]*

*Une analyse contestée par les pisciculteurs. « En Croatie, les eaux sont bien plus froides que sur la Côte d'Azur ou en Corse, et pourtant ce pays a beaucoup développé sa pisciculture ces dernières années », rétorque Jean-Sébastien Bruant, directeur de la Ferme Marine du Douhet, l'une des plus grandes écloseries de daurades d'Europe. « La vérité, c'est que, dans l'Hexagone, on n'a pas voulu d'élevages piscicoles, affirme-t-il. On a donc cherché à leur attribuer tous les maux : peu adaptés à la géographie du pays, trop polluants, en conflit d'usage avec le développement touristique des côtes... »*

*Les Echos, 12 septembre 2019.*

On peut considérer alors que les difficultés techniques et environnementales sont surmontables puisque les mêmes normes s'appliquent dans les mêmes proportions chez nos voisins européens où l'activité est développée.



## B. Une activité en prise avec le marché

### 1. Une diminution progressive du nombre d'entreprises et de sites

- **Un constat national**

Les rapports de l'État (avis du CESE, rapports de France AgriMer ou encore Stratégie nationale pour la mer et le littoral) sont formels et insistent sur le peu d'entreprises existantes : p. 49 du rapport du CESE de juin 2017, il est question de 12 élevages en activité. Le rapport déplore aussi :

« Dans les années 1980, la France était à la pointe de la recherche et du développement dans ce secteur. Cependant, les avancées des travaux sur la domestication des espèces marines ont essentiellement bénéficié au développement piscicole de pays européens concurrents et désormais dominants (Grèce, Espagne, Italie mais aussi Turquie). »

On retrouve cet élan des années 80 puis la régression récente de l'activité dans le tableau produit ici par MEDAM<sup>36</sup> Université Côte d'Azur CNRS ECOSEAS dans son projet Côtes Méditerranéennes Françaises, Inventaire et impact des aménagements gagnés sur le domaine marin (le tableau n'est pas à jour car les sites de 1 – Cagnes-sur-Mer – et 12 – Campomoro – n'existent plus en 2023).

Numéro	Commune, lieu-dit et exploitant	Commune	Type d'aménagement	Date création	Date fermeture
1	<a href="#">Cros-de-Cagnes (06) : Lou Loubas, Cros-de-Cagnes</a>	Cros-de-Cagnes (06)	Ferme aquacole	1989	0
2	<a href="#">Cannes (06) : Cannes aquaculture, Anse du Crouton</a>	Cannes (06)	Ferme aquacole	1988	2008
3	<a href="#">Cannes (06) : Cannes aquaculture, Pointe Fourcade</a>	Cannes (06)	Ferme aquacole	1988	2008
4	<a href="#">Cannes (06) : Cannes aquaculture, Ile de Sainte-Marguerite</a>	Cannes (06)	Ferme aquacole	1988	2008
5	<a href="#">Théoule-sur-Mer (06) : Cannes aquaculture, Port de la Figuerette</a>	Théoule-sur-Mer (06)	Ferme aquacole	1988	2008
6	<a href="#">La Seyne-sur-Mer (83) : Hydraloup, Baie du Lazaret</a>	La Seyne-sur-Mer (83)	Ferme aquacole	1989	0
7	<a href="#">La Seyne-sur-Mer (83) : SCEA Cachalot, Baie du Lazaret</a>	La Seyne-sur-Mer (83)	Ferme aquacole	1991	0
8	<a href="#">Marseille (13) : Provence aquaculture, Ile du Frioul</a>	Marseille (13)	Ferme aquacole	1989	0
9	<a href="#">Lumio (2B) : Ferme Aquacole, Golfe de Calvi, Pointe de Spano</a>	Lumio (2B)	Ferme aquacole	1991	0
10	<a href="#">Ajaccio (2A) : Acquadea - Gloria Maris Groupe, La Parata (près des Îles Sanguinaires)</a>	Ajaccio (2A)	Ferme aquacole	2009	0
11	<a href="#">Ajaccio (2A) : Acquadea - Gloria Maris Groupe, Aspretto</a>	Ajaccio (2A)	Ferme aquacole	1992	0
12	<a href="#">Campomoro (2A) : Acquadea - Gloria Maris Groupe, Belvédère-Campomoro, Baie de Campomoro</a>	Campomoro (2A)	Ferme aquacole	1989	0
13	<a href="#">Bonifacio (2A) : SC Aquacole ferme marine de Santa Manza, Santa Manza</a>	Bonifacio (2A)	Ferme aquacole	1990	0

Figure 14. Capture d'écran du site de la base de données MEDAM produit par l'université de Côte d'Azur et du laboratoire du CNRS ECOSEAS.

36 MEDAM est une base de données du programme de surveillance de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) pour la Méditerranée, volet "habitats benthiques et intégrité des fonds marins". Ces données se trouvent dans l'Atlas Européen des mers de la Commission Européenne.

Dans un entretien avec les journalistes des Echos du 12 septembre 2019, le dirigeant de l'entreprise G apporte une précision supplémentaire pour la Corse :

*« Le golfe d'Ajaccio aurait pourtant le potentiel d'accueillir quatre ou cinq fermes marines comme la nôtre. Au lieu de cela, sur les dix-sept exploitations qui se sont créées sur l'île depuis les années 1990, il ne reste plus que nous. »*

Les Echos, 12 septembre 2019.

A titre d'exemple, dans l'estuaire du Jaudy dans les Côtes d'Armor en Bretagne, il y avait 12 concessions dans les années 1980 (témoignage 2 entreprise F) alors qu'elles ne sont plus que 2 aujourd'hui. Sur la rive droite, une entreprise de production de turbot dans des bassins à terre n'est plus exploitée depuis 2020-2021 laissant le site à la limite de la friche industrielle (témoignage 1 et 2 entreprise E, témoignage 2 entreprise F).

Dans le Finistère, l'entreprise E a racheté une concession qu'elle ne peut exploiter.

En Méditerranée, le phénomène est identique : des sites ont disparus comme à Cagne-sur-Mer où la ferme aquacole L a disparu après 10 ans d'inactivité. Les cages ont été déplacées par deux fois car trop près de la plage avant d'être démontées en 2022 suite au retrait de la concession à l'entreprise par la préfecture.

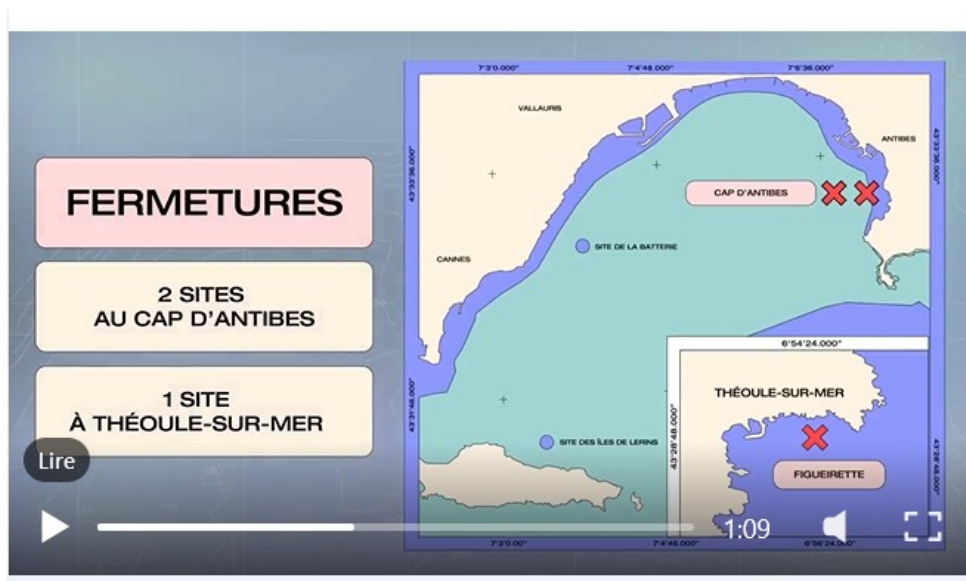
En Corse, dans la baie de Compomoro, le site en élevage bio jusqu'en 2020 a lui aussi disparu.

- **Regrouper les cages pour optimiser les coûts**

La disparition de ces sites peut être liée à des stratégies de regroupement des cages sur des concessions plus grandes afin de limiter les coûts de production. C'est le cas pour l'entreprise J qui souhaite regrouper ses concessions dans le golfe de Juan-les-Pins comme exprimé dans la presse et repris par 20 Minutes le 10 février 2023 :

*Basée dans cette station balnéaire voisine de la Croisette, [nom entreprise J] exploite actuellement cinq sites d'élevage sur le littoral des Alpes-Maritimes, d'Antibes à Théoule-sur-Mer pour une production annuelle de 570 tonnes de lous et de daurades. Elle souhaite rationaliser ses équipements en fermant trois de ses fermes, mais en se dotant d'une nouvelle structure de 24.000m<sup>2</sup> au large de Golfe Juan, pour atteindre les 1.200 tonnes. Son directeur général défend un projet qui « offrira une production locale dans des circuits courts » et qu'il sera « respectueux de l'environnement ».*

Cette entreprise a d'ailleurs réalisé une infographie vidéo qui utilise deux cartes pour indiquer ce regroupement présenté sur le réseau LinkedIn du dirigeant :



**Figure 15. Capture d'écran du 26 juin 2023 à partir du compte LinkedIn du dirigeant de l'entreprise J. présentant le déplacement de deux fermes vers un seul site dans la baie de Cannes.**

Cependant le volume de production de l'entreprise J sera doublé à l'horizon 2028 en construisant des cages plus profondes avec la même superficie en surface. L'entreprise J a finalement reçu le feu vert de la préfecture pour cette nouvelle installation en juillet 2023.

- **Une très forte concentration entrepreneuriale sur des marchés très concurrentiels**

S'il existe un regroupement des sites, il existe aussi une concentration entrepreneuriale assez forte. Ainsi l'entreprise EC sur le Trieux dans les Côtes d'Armor qui a cédé son activité après son départ en retraite en janvier 2023, l'entreprise EA sur l'Auray dans le Morbihan depuis 2019, l'entreprise EE dans la baie de Daoulas en 2021 (Finistère), l'entreprise EB sur l'Aulne (Finistère) ont été rachetées par un groupe français : l'entreprise E. Celle-ci développe son activité uniquement en



Bretagne, elle est basée dans les Côtes d'Armor et - alors qu'elle se consacrait à la conchyliculture - elle a diversifié en investissant sur ces concessions piscicoles. Développant sa propre marque de plats transformés/cuisinés de la mer (rillettes, conserves, salaisons), l'entreprise E maîtrise toute sa chaîne de production et peut vendre des filets de truite de mer fumée « made in France/made in Bretagne » en concentrant les sites de production.

Les concessions octroyées pour 35 ans peuvent être cédées à des tiers. Compte tenu des difficultés à obtenir la création de nouvelles concessions (complexité du montage administratif, appel à des sociétés extérieures qui ont un coût), les entreprises actuelles sont à l'affût de ces sites potentiels et prêtes à racheter des concessions existantes favorisant là encore la concentration des entreprises et laissant peu de possibilité à des pisciculteurs indépendants pour qui le capital de départ peut manquer.

Ainsi l'entreprise E a racheté une concession avec 2 cages sur le site de l'estuaire de l'Aulne (Morbihan), à proximité immédiate du Parc Naturel Régional d'Armorique ainsi qu'au Tinduff (Finistère) mais sans possibilité d'exploiter à ce jour. L'entreprise G aura racheté le site de Campomoro même si la production s'est arrêtée depuis 2020 : la concession est toujours en sa possession et on peut supposer que le matériel (les cages en elles-mêmes) aura été récupéré.

Dans le cas de l'entreprise F, c'est un rapprochement avec une société norvégienne d'envergure internationale qui évoque cette concentration des entreprises. Le propriétaire est lui-même originaire de Norvège et s'y déplace régulièrement. Il a investi des fonds dans un projet de production à terre de saumons qui n'a pas abouti.

- **Diversifier les ressources d'une entreprise existante**

Diversifier les ressources d'une entreprise, c'est aussi la raison de l'achat de l'entreprise A, qui avait été créée en 1991 sur Cherbourg. Propriétaire d'une première société de production aquacole en eau douce (Sologne) le président du groupe souhaitait diversifier son activité tout en limitant les risques financiers. Il a donc racheté ce site en 2015 après avoir prospecté en Bretagne notamment à Le Guilvinec où le dynamisme politique des élus locaux était porteur (témoignage 1 entreprise A). Cette question de la diversification des ressources est à relier aux questions du financement de l'aquaculture : si celle est très rémunératrice quand tout va bien (10 % de rendement), c'est aussi une prise de risque très importante (le produit est un animal vivant avec toutes les difficultés liées à l'eau, aux maladies...). C'est pourquoi l'entreprise A a ouvert son capital à un autre groupe spécialisé dans la cosmétique à hauteur de 49 % comme nous l'indique les témoignages 1 et 2 de l'entreprise A.

On retrouve la même problématique pour l'entreprise E qui travaillait d'abord en mytiliculture mais réalise depuis un peu plus de 5 ans, des investissements dans la production piscicole en Bretagne en rachetant progressivement entreprises et concessions à céder.

- **Mutualiser la matière grise**

La concentration des entreprises aident aussi à mutualiser les compétences coûteuses de l'ingénierie territoriale. L'entreprise G, présente sur l'île de Corse et sur le continent a des services et des

employés spécialisés dans les tâches relatives aux demandes d'habilitations, de contrôle sanitaire. On retrouve cela dans une moindre mesure pour l'entreprise E ou l'entreprise A. la Taille de ces trois sociétés leur donne la possibilité de recruter définitivement des professionnels qui ont les compétences pour travailler sur les enjeux administratifs.

Lors de l'entretien 1 de l'entreprise G cette question de la centralisation des moyens apparaît:

*« Avoir un grand groupe comme [entreprise G] permet de centraliser la compétence des professionnels [entre les différentes branches du groupe.], employés qui viennent du continent et qui apportent une expertise particulière ».*

Pour l'entreprise E, notre témoin 1 est en charge de ces questions administratives : *« C'est moi qui me charge de la partie administrative, qui gère les demandes de concession, les agréments sanitaires pour l'élevage et l'abattage pour nos sites. Or toute cette « paperasse » change selon les départements. »*

## 2. Des entreprises polyvalentes avec peu d'externalités

Comparé à la production à grande échelle que l'on peut observer dans les pays du nord de l'Europe notamment, les entreprises piscicoles en mer françaises font très peu appel à des sociétés extérieures.

- **Les écloseries**

La plus forte externalité concerne les écloseries. La France est un leader européen de la production d'œufs et d'alevins qu'elle revend à toute l'Europe (90 % du chiffre d'affaires de ces écloseries en 2017 se fait à l'international<sup>37</sup>), trois entreprises (Gravelines, Oléron, Étang de Thau) avec bassin à terre sont spécialisées dans cette production et seule l'entreprise G possède ses propres écloseries (Gravelines dans le Nord de la France) (site internet de l'entreprise et témoignage 1 entreprise G). L'entreprise A s'est lancée à titre expérimental dans l'écloserie de saumon sur de multiples sites agricoles en Loir et Cher (petits bassins dans des fermes apportant un complément de revenus aux agriculteurs) avec une entreprise française située près de Chartres. Mais à ce jour, elle fait venir les smolts (jeunes saumons) depuis l'Écosse.

L'entreprise F aujourd'hui associée à un très gros groupe Norvégien, a fait venir ses saumons d'Écosse en 2013 (article de presse du Télégramme du 16 janvier 2014 édition de Paimpol). En 2023, les alevins de truite viennent de Bretagne (témoignage 1 entreprise F).

- **L'entretien des cages et des filets**

Leur activité principale consiste à faire grossir le poisson mais elles se chargent en réalité de toutes les activités : montage et démontage des cages, entretien de ces cages (retrait des algues, réparation des filets, sécurisation des flotteurs) et abattage, vidage, préparation et emballage de la marchandise.

En 2014, l'entreprise F décrivait ce travail dans un entretien au *Télégramme* cité plus haut :

*[Témoignage 1] est affairé sur sa barge à colmater la fuite d'un tuyau qui permet la flottaison des cages. Ça ira, l'avarie est réparée. Ici, il faut savoir tout faire soi-même : réceptionner les poissons, surveiller la température de l'eau, vérifier le matériel, doser l'alimentation et, enfin, sortir les lourds filets de l'eau pour l'abattage. Très loin des pratiques aquacoles quasi industrielles de son pays natal, la Norvège. « Les infrastructures là-bas sont telles qu'on n'a pas besoin de sortir les poissons des cages, ils sont directement réceptionnés par les bateaux. J'ai travaillé pour un éleveur qui assurait 3.400 tonnes par an. Ici, on est à 30 tonnes (20.000 poissons), ce n'est pas le même métier », avoue [témoignage 1], qui apprécie le côté artisanal.*  
*Le Télégramme, 16 juillet 2014, édition de Paimpol.*

---

37 Avis du conseil économique, social et environnementale (CESE 15) de juin 2017, Les fermes aquacoles marines et continentales : enjeux et conditions d'un développement durable réussi, Elodie Martinie-Cousty et Joëlle Prévot-Madère, p.48 et suivantes.



Aujourd'hui, l'entreprise F fait abattre son poisson par une coopérative de pisciculteurs régionaux (s'associant à de nombreux producteurs de poissons d'eau douce) qui revend ensuite à la moyenne et grande distribution. Cela suppose d'utiliser des transports d'animaux vivants spécialisés (entretien témoignage 1).

Le témoignage 2 de l'entreprise A précise : « *En Norvège, une ferme ne fait que le nourrissage, le reste est confié à des entreprises extérieures (abattage, nettoyage des cages, etc.)* » (témoignage 2, entreprise A). En Europe du Nord notamment, ces opérations sont externalisées (nettoyage et entretien des cages notamment) car la taille des entreprises est telle - et ces entreprises sont si nombreuses - qu'elles peuvent réduire les coûts en faisant jouer la concurrence d'entreprises spécialisées.

En Méditerranée, l'entreprise J rappelle que les employés se chargent eux-mêmes de l'entretien des filets : « *Nous ne traitons pas nos filets avec des produits chimiques. On doit donc les changer plusieurs fois par mois pour qu'ils restent propres. [...] c'est un vrai travail d'équipe, physique, technique et exigeant.* » (Vidéo de présentation du changement de filet et de transfert des poissons, en ligne sur le site internet de l'entreprise volet « Nos métiers de passion », « Responsable structures ». Le responsable structure est lui même mis en scène tenant ces propos.) Les algues qui se développent en nombre obstruent les mailles et peuvent poser un problème d'oxygénation du poisson. Le nettoyage se fait ensuite à terre. Tout est réalisé par l'entreprise elle-même.

### 3. S'adapter à de nouvelles demandes du consommateur et des grossistes/revendeurs

- **Une image dégradée de la pisciculture**

Dans le domaine de la relation avec le consommateur, l'image de la production en mer est largement écornée par les nombreux reportages télévisés de ces 20 dernières années qui soulevaient les conditions de production des saumons de certaines fermes très productivistes du Nord de l'Europe particulièrement en Norvège.

La revue scientifique américaine Science avait fait grand bruit en 2004 en publiant un article dont il est question dans *L'Usine Nouvelle* du 12 janvier 2004 :

*Le journal américain Science vient de publier une étude américaine démontrant que le saumon d'élevage contient plus de polluants cancérigènes (PCB, dioxine) que le saumon sauvage. Elle en conclut qu'il faut réduire sa consommation de saumon d'élevage. La Norwegian Food Safety Authority assure que le saumon d'élevage est propre à la consommation et affirme que le taux de dioxine (0,58 picogramme) est inférieur à la limite européenne (4 picogrammes). De son côté, l'Afsaa indique que la méthode d'évaluation des consommations à ne pas dépasser repose sur une approche mathématique de l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA). Une approche différente de celle qui est reconnue par les organismes chargés de la santé publique et de la protection du consommateur comme l'OMS. Les Etats-Unis étant producteurs de saumons sauvages en Alaska, la question se pose de savoir si cette étude n'a pas été effectuée à la demande des pêcheurs américains. Ce serait alors du protectionnisme déguisé. Sylvie Leboulenger, L'Usine Nouvelle, 12 janvier 2004.*

On retrouve ces questions dans les reportages français sur le site de l'INA : Thalassa, le magazine de la mer, 12.03.2004.

<https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/2522479001004/saumons-elevage-en-norvege>

La France ne produit à cette date que peu de saumon (seule ferme en mer à Cherbourg, une ferme à terre à Isigny-sur-Mer), mais les effets jouent sur toute la filière aquacole.

Cependant, le témoignage 2 de l'entreprise A nous précise que cette crise sur le saumon aura permis à la truite de retrouver un regain d'intérêt auprès du consommateur français.

- **S'approcher de la qualité du poisson sauvage**

Les enjeux autour de la qualité du poisson, autant d'un point de vue gustatif que sanitaire, tourne autour du rapprochement du poisson d'élevage avec le poisson sauvage.

Le témoignage 1 de l'entreprise A nous indique que « pour réussir une vente dans ce domaine, le poisson doit être le plus sauvage possible : le consommateur français considère que le poisson est le dernier animal sauvage, non domestiqué. » C'est pourquoi le fait d'avoir un produit qui se

rapproche des conditions de vie sauvage est un gage de qualité. C'est ce que font valoir les entreprises A, K, H mais aussi l'entreprise G dans nos entretiens (témoignage 1) lorsque la commerciale précise :

*« Notre production off shore c'est la garantie du respect du site naturel comme pour le poisson sauvage. », « On essaye d'avoir le moins d'impact possible [pour la biodiversité et l'écosystème] : notre densité de poisson limitée dans la cage doit être similaire à la vie sauvage. », « Nous n'utilisons pas d'antibiotiques pour respecter le cycle de vie du poisson comme s'il était à l'état sauvage » [si le poisson est malade ou en fin de vie, l'entreprise laisse faire la nature]. (Témoignage 1, entreprise G).*

Le consommateur français est attentif à ce rapprochement avec la vie sauvage. Derrière cette demande de vie sauvage, se cache une préoccupation pour les questions sanitaires. Quand on parle de poisson d'élevage le consommateur fait le lien avec l'élevage bovin, porcin ou de volaille à terre. Les scandales sanitaires auront marqué les esprits et se trouvent déclinés dans le secteur de la production aquacole.

- **Garantir un produit sain**

Ainsi « la crise de la vache folle », épizootie de l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), aura contraint le secteur à adapter l'alimentation animale. Les granulés, composés de farine et de sang séché de poissons pour les espèces carnivores, auront été au cœur des attentions. Le législateur, pour la protection du consommateur, avait interdit le sang séché dans l'alimentation. Selon cette législation, la grande et moyenne distribution aura revu son cahier des charges pour exiger un poisson nourri selon la réglementation en vigueur. Le témoignage 2 de l'entreprise A va dans ce sens :

*« Après la crise de la vache folle, on ne pouvait plus utiliser des protéines de sang animal, notamment le sang de poisson. Les grandes et moyennes surfaces ont mis en application les directives. Mais aujourd'hui, alors que l'on peut redonner ces protéines animales, les grandes et moyennes surfaces n'ont pas changé leur cahier des charges vis à vis des producteurs français. Pourtant elles achètent des poissons venus de pays où on ne respecte pas ces conditions. »*

Notre témoin souligne le paradoxe de la grande et moyenne distribution qui achète à l'étranger des poissons dont l'état sanitaire n'est pas contrôlé.

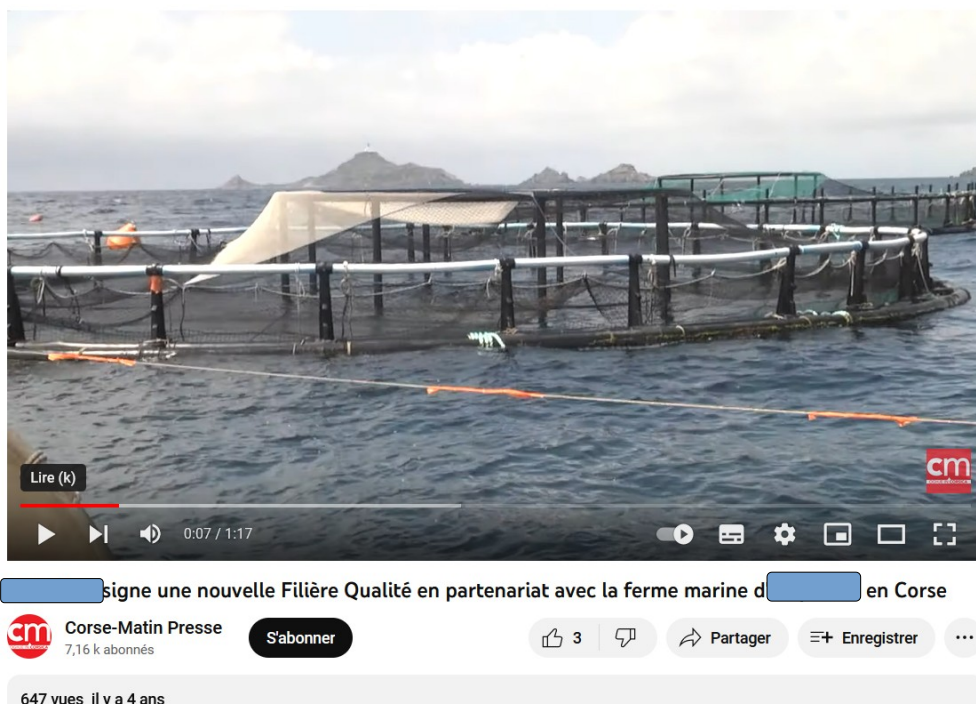
- **Le prix à la vente**

Mais le poisson produit à l'étranger répond aussi à une autre exigence du consommateur : la question du coût à l'achat du poisson sur l'étal du poissonnier, dans les rayons du supermarché. De nombreux témoignages évoquent cette relation qualité-prix pour le consommateur qui souhaite un maximum de qualité pour un prix minimum. Dans le cas de l'aquaculture française, on constate que les témoignages se rejoignent : produire avec du Made in France en suivant les normes françaises (sanitaires, environnementales, conditions salariales...) entraîne un surcoût qui place le poisson français dans le haut de gamme ou la moyenne gamme.

Le témoignage 1 de l'entreprise A rappelle que les débouchés pour du saumon français sont ceux de la restauration gastronomique. Le témoignage 1 de l'entreprise G est tout aussi clair : « *Les chefs dans la restauration reconnaissent notre travail.* »

L'entreprise G réalise aussi des ventes auprès de la grande et moyenne distribution mais sur des labels qualités intermédiaires, sous la marque haut de gamme du supermarché. On peut voir des vidéos de Corse-Matin Presse mise en ligne le 22 mai 2019 et de France 3 Corse mise en ligne le 30 mai 2019 qui présentent la sortie en mer sur le site piscicole d'Ajaccio du président du groupe de l'entreprise G en compagnie de représentants d'une grande entreprise française de la distribution mais aussi d'une association de préservation des ressources marines.

**Figure. 16.** Captures d'écran de vidéos de Corse-Matin Presse mise en ligne le 22 mai 2019 et de France 3 Corse mise en ligne le 30 mai 2019.





La production à bas coût entre directement en concurrence avec l'étranger. Les témoignages 1 et 2 de l'entreprise A expliquent l'un et l'autre que les coûts pour l'alimentation du saumon ont augmenté : ces 5 dernières années les granulés alimentaires ont vu leur prix augmenter de près de 40 % alors que cela représente 50 % de la valeur de la vente du poisson. Cela fait du saumon français un produit plus cher qu'en Norvège.

Cette question de l'apport alimentaire est aussi une préoccupation au moment du nourrissage de l'entreprise E sur le Jaudy : les témoins précisent que trop nourrir les poissons est une erreur d'abord pour l'environnement (les granulés non ingérés vont polluer l'eau) mais aussi pour des raisons financières car le coût de ce nourrissage est très élevé. C'est pourquoi il faut, pour eux, nourrir le poisson à la main pour repérer le moment de satiété du poisson.

Quant à l'entreprise G qui produit de la daurade, du bar et du maigre, elle doit faire face à la concurrence grecque et turque (témoignage 1, constat partagé par le témoignage 2 de l'entreprise A qui a déjà travaillé pour l'entreprise G et précise « *qu'une daurade française se vend 7€ le kilo là ou la daurade grecque se vend 3€* »).

L'entreprise J regrette que « *aujourd'hui, aucun des acteurs de la GMS [grande et moyenne surface = supermarchés] ne va chercher à réellement mettre en avant une filière de production française, parce que cette production est anecdotique, cela reviendrait à devenir dépendant d'un ou deux fournisseurs. L'offre est insuffisante et la GMS freine autant qu'elle peut pour l'identification de la production française, alors que la viande vous allez n'importe où, restaurant ou GMS vous avez la provenance. Le poisson, c'est très compliqué : en GMS c'est très difficile [d'avoir la provenance, dans un restaurant] le serveur ne sait pas du tout d'où vient son poisson dans un restaurant. Et ça nous fait beaucoup de tort car nos produits n'ont rien à voir. Le consommateur lambda n'est pas éclairé sur les différences de provenance et donc de qualité et éventuellement sur les différences de prix.* »

Le témoignage 1 de l'entreprise G insiste sur les investissements qui ont été nécessaires ces dernières années pour moderniser l'appareil de production, changer de gamme de produits et retrouver de la plus-value : « *[l'entreprise G] d'Ajaccio a longtemps été déficitaire, sans l'apport d'un grand groupe comme le nôtre, la situation aurait été plus délicate.* »

En somme, la production française se place sur un segment moyenne gamme / haut de gamme pour faire face à la concurrence étrangère.

- **Vendre au niveau local**

C'est aussi cette gamme de produits que des entreprises plus modestes visent : les entreprises H, I, Q à la Seyne-sur-Mer pêchent à la demande pour fournir la restauration locale, leur propre restaurant (Entreprise I) ou les poissonneries de proximité. Celles-ci s'inscrivent aussi dans une démarche qualité auprès des touristes qui voient l'occasion de manger local. Unies au sein d'une même coopérative, elles touchent aussi les AMAP locales.

De même, l'entreprise B sur le Trieux proposait ses truites en frais en mai-juin directement à la restauration, le témoin 1 étant désireux de ne pas vendre son poisson à la criée pour ne pas entrer en concurrence avec le poisson issu de la pêche hauturière.

Cette préoccupation pour une consommation locale, relativement récente à l'échelle des masses de la population française, explique le choix de certaines entreprises :

- L'entreprise EC fumait ses propres truites pour une vente très localisée (marchés autour du Trieux, boutique dans la maison familiale),

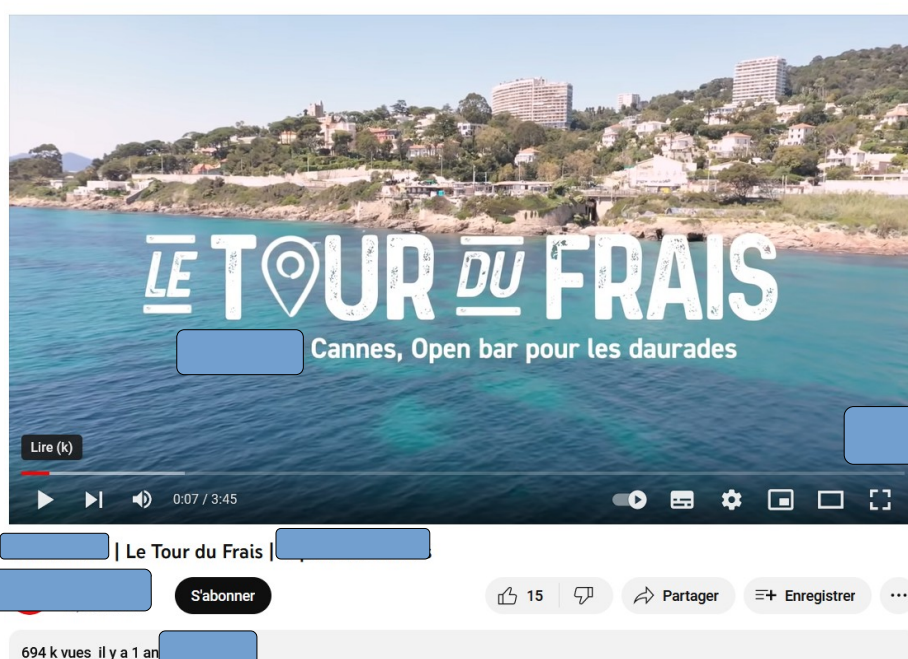
- L'entreprise A possède sa propre boutique dans le port de Cherbourg (Les jardins du saumonier, boutique déclinée avec le même nom en région parisienne pour l'élevage en aquaponie) où les habitants viennent chercher un produit local,

- L'entreprise E vend ses truites fumées sous sa propre marque sous le gentilé de la ville-port, siège de l'entreprise en précisant que c'est un produit breton. On retrouve cette marque dans la grande et moyenne distribution en Normandie.

- **Le rôle de la grande et moyenne distribution dans la vente au local**

Enfin, en France, les réseaux de la grande et de la moyenne distribution sont des acteurs incontournables de la vente et peuvent s'inscrire dans une logique du consommer local. Une entreprise de moyenne distribution ne proposant que du frais (285 magasins en France) s'est ainsi assurée de la provenance de son poisson (loup et daurade) en rachetant l'entreprise piscicole J sur le littoral de Cannes. Elle indique au consommateur que la provenance est française (ce qui pour nombre de consommateurs revient à manger local). Cette entreprise de distribution communique via les réseaux sociaux auprès de sa clientèle avec des vidéos tournées sur les cages piscicoles. Le commentaire de l'entreprise sur la qualité du poisson est très long et détaillé (on y trouve des recettes de cuisine pour valoriser la bar et la daurade).

**Figure 17. Capture d'écran du 26 juin 2023 d'une vidéo réalisée pour une enseigne de la Grande et Moyenne distribution dans laquelle l'entreprise J est filmée et mise en valeur. Chaîne Youtube de l'enseigne de distribution sur laquelle sont présentes les films publicitaires très utilisés sur les réseaux sociaux.**



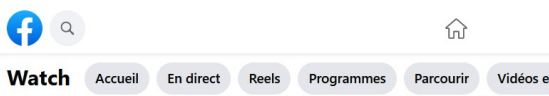
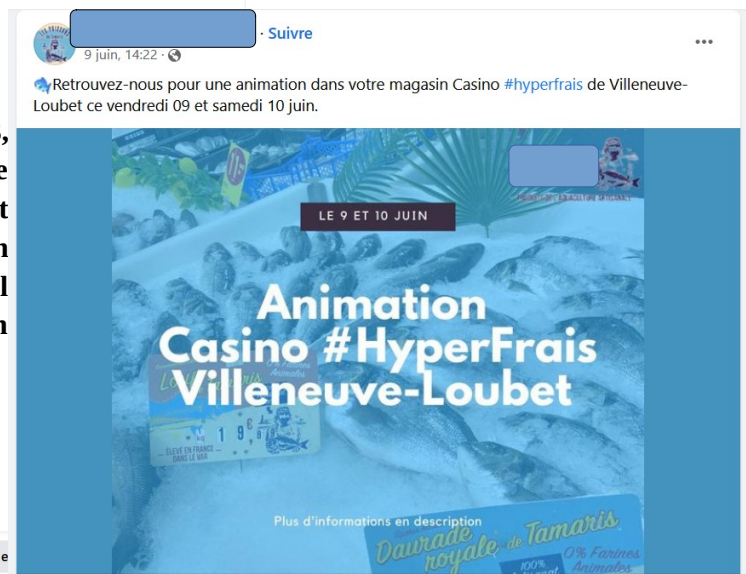
- Réunir des exploitations dans une coopérative pour être mieux identifié par les vendeurs et intermédiaires

La coopérative qui réunit les entreprises H, I, K et Q s'est dotée « d'étiquettes de prix à piquer » sur les étals des poissonneries des supermarchés de la région PACA (Toulon, Aix-Marseille, Fréjus, St Tropez...) pour bien indiquer la provenance locale avec la mention : élevé dans le Var. Les opérations de communication pour présenter les supermarchés partenaires apparaissent régulièrement sur le réseau social Facebook comme ici en février 2017 ou en juin 2023.



Figure 18. Capture d'écran du 12/06/2023 réalisée sur le réseau social Facebook de la coopérative des entreprises H, I, K et Q sur laquelle on aperçoit la mise en valeur en rayon poissonnerie des produits de la coopérative par un étiquetage ou l'annonce d'une opération commerciale auprès de la grande et moyenne distribution régionale.

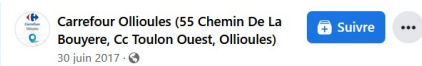
Figure 19. Capture d'écran du 21/06/2023, réalisée sur le réseau social Facebook d'une société de distribution nationale. On y voit dans une vidéo le responsable du rayon poissonnerie d'un supermarché local emmener ses clients sur le site de production de l'entreprise H le 30 juin 2017.



Frédéric Girard notre manager poisson invite ses clients chez Olivier Otto dirigeant de la [redacted] notre fournisseur local pour le plaisir des...

J'aime Commenter Partager

37 commentaires · 992 vues



Vue d'ensemble Commentaires

Frédéric Girard notre manager poisson invite ses clients chez Olivier Otto dirigeant de la [redacted] notre fournisseur local pour le plaisir des yeux et des papilles  
 #commeunpoissondansleau  
 #menerquelunenbateau  
 #cestpaslameraboire  
 #ilyaaboireetamanger  
 Voir plus

Voir 3 commentaires précédents Plus anciens

Kevin Salvatore  
 Les partenariats locaux marchent toujours quand on sait ou se fournir.  
 Bravo carrefour ollioules

Écrivez un commentaire...

Le dirigeant de l'entreprise R à la Seyne-sur-Mer témoigne de ces évolutions du marché et de la place des supermarchés dans l'approvisionnement local dans un entretien auprès de la CCI du Var en décembre 2021 :

*« Mais il y a cinq ans, nous avons décidé d'arrêter de travailler avec l'étranger, raconte [...], le dirigeant, car cela ne nous paraissait pas compatible avec l'exigence de réduction des gaz à effet de serre. Et depuis deux ans, nous nous sommes recentrés sur la région PACA ».* Par le biais des [redacted] une entreprise dédiée à la distribution des poissons et coquillages auprès d'une clientèle professionnelle, [entreprise R] écoule environ 90 % de sa production dans des supérettes et des restaurants. Les 10 % restants étant vendus en direct au grand public, sur un chalet en bois installé devant la ferme.

Site internet de la CCI du Var.



## 4. La relation terre-mer : une complémentarité réelle

- **Écloseries et bassins à terre pour l'alevinage**

Les relations existantes entre terre et mer sont d'abord dues à la reproduction des poissons : les écloseries demandent une surveillance constante des bassins qui se situent à terre. Rares sont les entreprises à posséder leur propres écloseries (entreprise G dont les écloseries sont à Gravelines dans le Nord et fournissent des entreprises françaises et internationales). On retrouve des écloseries en Bretagne pour la truite (Oléron) ou en Occitanie pour le bar/le loup ou la daurade (Étang de Thau).

L'entreprise E a diversifié les fournisseurs pour ses truites de 1 an : l'un se situe à Angoulême et l'autre possède des sites en Normandie et en Picardie.

L'activité piscicole en mer est directement reliée à un espace terrestre précis. A proximité immédiate, les entreprises doivent pouvoir accéder à un ponton, à des hangars pour protéger le matériel (filets, flotteurs, moteurs des embarcations... des hangars partagés comme pour les entreprises ED et F sur le Jaudy), à des locaux pour abriter les travailleurs (cette fonction peut aussi être tenue par les cabanes de pêcheurs de la baie des Tamaris à la Seyne-sur-Mer).

- **Les lieux de l'abattage**

Quant aux ateliers pour la transformation, la distance peut varier : d'une transformation (saignée du poisson, vidage, mise en bac de glace) immédiate à quai comme à Cherbourg, à une mise à mort et une transformation plus éloignée comme avec l'entreprise F qui vend le poisson vivant à une coopérative dont les 4 ateliers/abattoirs se situent au cœur de la Bretagne.

A Cannes, Marseille ou Ajaccio, la mise à mort peut se faire en bac de glace sur les barges. Ils sont alors placés dans des bacs isothermes le temps de leur transfert vers les ateliers de mise en caisse. Ils réalisent des ventes de poissons entiers et le défi est de les envoyer rapidement sur les lieux de consommation en respectant la chaîne du froid :

[...] le directeur d'exploitation de la ferme [entreprise K] a explicité les mécanismes techniques d'exploitation, en précisant que, pour la distribution, les poissons étaient transportés dans des cuves isothermes jusqu'au Min de Saumaty à l'Estaque, et livrés par camions frigorifiques aux grandes enseignes et aux détaillants. En moins de 24 heures le poisson se retrouve sur l'étal du poissonnier.

*La Provence, le 18 septembre 2016*

L'emballage se fait donc à une certaine distance. Pour l'entreprise G, les camions se rendent dans la ZAC de Baleone sur la commune d'Afa limitrophe d'Ajaccio au nord-est de l'agglomération alors que le site des Sanguinaires est à l'opposé. Pour l'entreprise J à Cannes ou l'entreprise K à Marseille, il faut rejoindre un port en moins de 10 minutes pour gagner en fraîcheur.

Les opérations d'abattage et vidage peuvent se produire directement sur les barges (entreprise E pour les 4 sites) mais la relation à la terre reste essentielle : il faut accoster sur les pontons, approcher les camions pour charger la marchandise, réduire les durées de ces opérations afin de garder un poisson extrêmement frais.

**Figure 20. Un exemple de site : les entreprises sur le Jaudy et leur relation à la terre**

Hangard partagé par les entreprises E et F

Route d'accès



Fournisseur d'aliments du département pour le nourrissage.

Photographie personnelle depuis les cages de l'entreprise F, 17/02/2023.

- **L'alimentation animale : des fournisseurs presque exclusivement français**

Pour ce qui est de l'alimentation animale, les fournisseurs sont essentiellement français. A l'échelon de l'Europe, le témoin 1 de l'entreprise A nous parle d'un oligopole de quatre entreprises. Trois d'entre elles sont françaises et représentent assez bien les performances de l'agroalimentaire en produisant à elles-seules 150 000 tonnes de granulés pour la pisciculture bien au-dessus des besoins de la production française (témoignage 2 entreprise A). L'une d'elle se situe dans les Côtes d'Armor et ses sacs sont visibles sur de nombreuses barges des entreprises observées (entreprise A dans la Manche, entreprise F et E dans les Côtes d'Armor, les entreprises H, I, K et Q dans le Var, l'entreprise G en Corse). Cela fait une quinzaine d'années qu'elle travaille sur l'alimentation des poissons. Le cahier des charges est mis en avant par de nombreux témoins : céréales françaises sans OGM, huile de poissons issue de la pêche durable, et des vitamines selon les saisons et les besoins nutritifs des poissons.

Le témoin de l'entreprise B nous a parlé d'un fournisseur de petite taille situé à Dinan qui est installé en tant que startup : celle-ci développe une alimentation animale à base d'algues et de bactéries marines à effet pro-biotiques ce qui correspond aussi à la réorientation productive de l'entreprise B qui produit exclusivement des algues depuis 2018.

Quant à l'entreprise R située dans la baie du Lazaret à la Seyne-sur-Mer, elle a opéré une transition alimentaire pour ses poissons qu'elle décrit à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var en décembre 2021:

*« Nous avons l'habitude de les nourrir à base de farines de poissons sauvages, des résidus de pêche qui n'étaient pas commercialisables. Mais nous avons effectué la transition vers des farines végétales, de pois ou de soja. Par ailleurs, nous sommes en contact avec une société du Vaucluse qui propose des farines à base d'insectes. Cela peut paraître déstabilisant, mais les tests effectués sur le goût et la texture montrent qu'il n'y a aucune incidence sur la qualité du poisson ».*

CCI du Var, décembre 2021.

Enfin, l'entreprise J précise que ses fournisseurs alimentaires sont en France :

*« Même chose pour les aliments : une bonne collaboration ça permet avancer dans la durée. C'est un facteur hyper important pour la santé du poisson et pour la rentabilité de la production. Tout est une histoire de compromis : qu'est-ce que je vais favoriser comme caractéristiques ? Est-ce que je vais favoriser l'aspect durabilité ou au contraire affirmer l'apport en protéine marine ? Cela nécessite un dialogue permanent avec les fournisseurs d'aliments à établir sur la durée. Ces fournisseurs doivent être le plus proche et ce sont avec les français qu'on arrive le mieux à travailler. » (témoignage 1, entreprise J)*

- **Une alimentation animale qui réduit l'usage de la pêche minotière**

Par ailleurs, le secteur agroalimentaire français est en capacité de proposer aujourd'hui des produits qui répondent aux demandes de limitation de la pêche minotière par une présence plus forte de protéines végétales dans la composition des granulées selon l'entreprise J:

*« Je fais faire la promotion de l'élevage du bar et de la daurade en France. Aujourd'hui l'aquaculture a énormément évolué, on arrive à avoir une durabilité dans la production de protéine de poisson qui est excellente.*

*Il y a 30 ans pour produire 1 kg de poisson on avait besoin de 5 kg de poissons issus de la pêche minotière (maquereau, thon au large du Maroc, du Chili de la Mauritanie). En travaillant sur la composition des aliments, on a ajouté des protéines végétales (huile de céréales, maïs, blé) et en y incorporant des coproduits (ce en sont pas des déchets) ce qui reste par exemple à l'issue du filetage du saumon. Une fois qu'on a fait ça, on arrive à 250g de poissons sauvages pour produire un kg de daurade d'élevage.*

*Un indicateur qui s'appelle le fish-in/fish-out, qui est suivi très précisément par les fournisseurs d'aliments, ce qui permet de dire que l'aquaculture est une solution pour préserver les ressources halieutiques. » (témoignage 1, entreprise J)*

Si les conséquences pour l'usage des terres agricoles n'est pas évoqué (nourrir la planète avec les terres existantes cultivables sera un défi à l'avenir et alimenter des cheptels marins et terrestres demeure une question majeure), les progrès alimentaires de l'élevage sont soulignés et présentés au public pour insister sur la protection des ressources halieutiques compatible avec ce type d'élevage.

Les scientifiques les plus renommés sont convoqués pour appuyer le discours. Le témoin de l'entreprise J rapporte qu'il a entendu une émission de radio :

*« Il y a quelques mois j'ai entendu Jean-Louis Etienne, que vous connaissez sûrement, qui était interviewé sur France Inter ou je ne sais quelle radio, qui est passionné par les océans et sa préservation et qui dit que l'aquaculture c'est la solution. Il n'y a pas de questions à se poser : les stocks diminuent et si on veut arriver à diminuer son exploitation et à manger des protéines de poissons on n'aura pas d'autres solutions que de se tourner vers l'élevage. »*

Même analyse pour le dirigeant de l'entreprise G qui précise dans un reportage ECCU NUMIA Corse pour France3 Via Stella que : *« lorsqu'on pêche un thon sauvage aujourd'hui, il a mangé 10 000 kg de poissons sauvages - il est au rang 4 de la chaîne alimentaire n'oublions pas – alors qu'un kilo de maigre d'élevage aura demandé 2 kg de poissons sauvages ».*

Sur cette question précisément, le témoignage 1 de l'entreprise A conclue en disant : *« A Cherbourg le cahier des charges est clair : céréales françaises sans OGM, huile de poisson de la pêche durable, car la pêche minotière a atteint ses limites ».*



## 5. La pisciculture étrangère : partenaire et concurrente

- **Des coûts de production moindres, de plus fortes marges, une grande exportation du produit fini**

La concurrence est forte avec l'étranger, les témoignages sont régulièrement allés dans ce sens :

- Pour le saumon : concurrence de l'Écosse et de la Norvège (entreprise A témoignages 1 et 2, entreprise F témoignage 1). A titre d'exemple la Norvège, plus gros producteur mondial de saumon, a exporté 1,2 millions de tonnes de saumon en 2022 selon les rapports de la FAO et de l'Union Européenne.

- Pour la daurade, le bar, le loup : concurrence de la Grèce, la Turquie (entreprise A témoignages 1 et 2, entreprise G témoignage 1, entreprise J)

- **Des normes environnementales et salariales moins strictes**

Dans ces pays qui, à part la Grèce, sont tous hors Union Européenne, les normes environnementales et les conditions salariales ne sont pas les mêmes.

Cette situation est dénoncée dans le rapport du CESE (Conseil économique, social et environnemental de la République française) de juin 2017<sup>38</sup> qui précise :

*« De plus, ces produits peuvent provenir d'élevages dans lesquelles les conditions de production sociales et environnementales ne font l'objet de peu, voire d'aucune garantie. A ce titre, on ne peut passer sous silence la question de l'alimentation des animaux d'élevage qui, dans de nombreux pays exportateurs, est élaborée à base de farines de poisson issues de ce que l'on appelle la pêche minotière. Or, celle-ci contribue largement à porter atteinte aux ressources halieutiques naturelles. »*

Dans les témoignages recueillis, cette question des normes environnementales imposées par la France est primordiale : pas de possibilité d'effaroucher les phoques en Bretagne alors qu'en Écosse c'est possible, les témoins ne relevant pas qu'il s'agit plus d'une norme européenne via Natura 2000 déclinée en France.

- **Du matériel spécialisé d'importation :**

On constate que dans ce domaine, les produits étrangers sont intéressants comme par exemple le système de flottaison acheté au Danemark (entreprise K, entreprise E), ou les filets des cages achetés en Italie (entreprise H).

L'entreprise J précise que les technologies françaises ont disparu au profit d'autres technologies étrangères sans préciser toutefois l'origine exacte de ces moyens techniques :

---

38 Avis du Conseil économique, sociale et environnemental (CESE) de la République française le 13 juin 2017.

*« On rencontre des fournisseurs de matériel et quand on leur explique le matériel qu'on veut installer pour moderniser notre process, ils vont chercher dans les dernières pages du catalogue, les plus petites installations. Quand je vous dis qu'en Europe, c'est une industrie qui a gagné en maturité, nous on n'a même plus de fournisseur de matériel français qui soit crédible. Filets, enclos, ça n'existe pas : il faut aller chercher les technologies ailleurs. »(Témoignage 1, entreprise J)*

Il est à noter que des éleveurs (entreprise B ou entreprise EC) réalisent eux-mêmes leurs propres cages flottantes et achètent ensuite des filets.

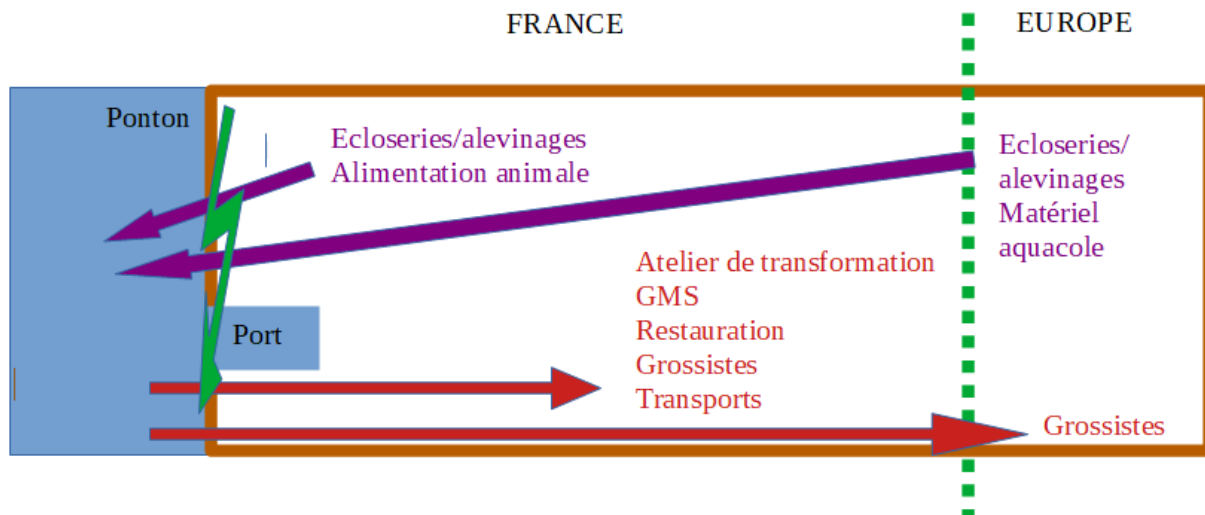
A l'inverse, certaines technologies peuvent provenir de France et partir à l'exportation. Ce sont celles en lien avec l'oxygénation de l'eau comme le montre une vidéo de l'entreprise H à la Seyne-sur-Mer réalisée pour vanter les mérites d'une société française dont elle utilise les instruments de mesure. Ce type d'équipement très répandu en aquaculture d'eau douce trouve un marché porteur en France où l'aquaculture en bassin est très développée.

- **Pour le saumon : des écloseries dans les pays nordiques ou l'Écosse**

Dans le cas des entreprises A et de l'entreprise F en 2013, les alevins ou smolts, selon le degré de maturité requis du poisson, sont achetés dans des fermes écossaises entraînant un coût élevé pour le transport d'animaux vivants. Pour l'entreprise A témoignage 2, ce surcoût représente près de 100 000 euros ce qui explique le travail fait par l'entreprise aujourd'hui pour faire grandir des smolts en Sologne auprès de petites ou grandes exploitations agricoles dans lesquelles peuvent être placées des bassins en circuit d'eau re-circulée (article de Actu.fr de Chartres, le 25 janvier 2023).

En somme, pour les entreprises les enjeux des externalités amont et aval peuvent être présentés dans ce schéma rappelant que ces sociétés ont un large hinterland et qu'elles maîtrisent concrètement une interface terre-mer propre à cette activité.

*Un large hinterland : externalités amont et aval de l'activité piscicole en mer*

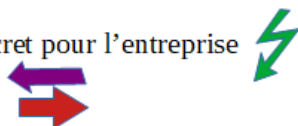


Externalités amont : rouge

Externalités aval : violet

Interface terre-mer : un espace concret pour l'entreprise

Des échanges terre-mer/mer-terre



## Conclusion Partie II

Dans une société au modèle économique libérale, les entreprises sont à l'origine de l'initiative entrepreneuriale. Nos entreprises piscicoles en mer portent donc les projets d'investissement et agissent pour donner corps à leur projet. Au même titre que des acteurs institutionnels comme l'État ou les communes, celles-ci aménagent le territoire. Dotées d'une personnalité morale et juridique, ces piscicultures vont s'approprier un espace maritime pour mener à bien une activité de production.

C'est pourquoi, dans cette seconde partie, nous avons vu que les entreprises développent des formes d'appropriation variées de l'espace maritime.

Cela passe par une appropriation juridique, au sens du droit, pour exploiter une surface, une profondeur et le plancher océanique en mer. Pour cela, ces entreprises doivent obtenir une concession maritime : une surface donnée concédée pour une durée de 35 ans par l'État sur un territoire défini. A la lecture de nos témoignages, la demande d'octroi d'une concession est difficile et il semble plus simple de reprendre une concession existante. L'exemple de la création d'une nouvelle concession en 2017 sur l'embouchure du Trieux en Bretagne ou celui de la création d'une concession dans la baie de Cannes sur la Côte d'Azur, rappellent que l'État a la main sur l'espace maritime public. L'État distribue au compte-goutte ces concessions.

Pour autant, une fois la concession obtenue, les pisciculteurs s'approprient une infime partie de la mer. Cette appropriation se matérialise par les flotteurs des cages ou les bouées et balises alentours (la limite de la concession variant d'un département à un autre, certains octroyant plus que la surface des cages, d'autres uniquement la superficie des enclos). Cette appropriation ne donne pas un droit de propriété mais un droit d'usage quasi exclusif de la surface. Pour autant, le bornage notamment par les bouées, donne le sentiment d'un espace approprié et est vu comme tel par les autres usagers. Ce bornage technique qui permet de protéger les installations ou de sécuriser la navigation marque la présence d'une entreprise privée sur un espace public maritime réputé appartenir à tous. Les enjeux de concurrence pour l'espace sont tels à proximité des rivages que nous en reparlerons dans la 3ème partie.

Pour exploiter ensuite la colonne d'eau, sa surface et une espèce piscicole, l'entreprise doit demander une autorisation en tant qu'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Toute exploitation agricole requiert cette autorisation d'ICPE. Les dossiers à constituer montrent à quel point l'entreprise doit maîtriser son insertion à la surface de l'eau, mais aussi en profondeur, ou bien dans le paysage. Ces dossiers témoignent des effets de la production de poissons sur les équilibres environnementaux. Lors des entretiens, nous avons pu mesurer l'importance de la maîtrise technique de cet environnement : courants connus, prédation animale, présence d'une faune et d'une flore aquatique. Il en va de la qualité de la production (chair peu grasse et bien musclée pour la vente au poids) et de la sécurité des hommes en mer (plongée en scaphandre autonome, gilet de sauvetage).

L'outil de travail de ces entreprises, c'est la mer. La pratique au quotidien de ce milieu est plus complexe que l'exploitation à terre pour l'homme qui doit faire preuve d'imagination. Ces entreprises déploient des outils plus ou moins technologiques pour produire. Elles s'adaptent au



milieu aquatique de diverses manières : par le choix du site, par les espèces sélectionnées pour la production, par l'alimentation animale choisie, etc... La très bonne connaissance d'un terrain et les effets d'une production sur celui-ci confirment que l'espace est approprié par ces entreprises.

L'appropriation de la mer ne se limite pas à la connaissance de celle-ci pour les entreprises. Le développement de ces connaissances doit les amener à faire usage de la mer.

La mer, c'est d'abord le milieu dans lequel évolue le poisson. Les cages doivent être adaptées pour résister aux conditions climatiques : elles sont arrimées sur le plancher océanique et dimensionnées pour faire face aux tempêtes, 1ère difficulté de production soulignée par les pisciculteurs. La majorité des installations est protégée derrière une digue naturelle ou artificielle, un enjeu majeur de cette production aquacole. Cette présence de digues explique la proximité avec le rivage et donne à voir l'usage qui est fait de la mer par ces entreprises.

A contrario d'une ferme à terre fermée au public et dont on ne voit pas les pratiques (présence de plastiques nombreux, usages d'intrants récriminés), les fermes piscicoles en mer sont très visibles et leur activité facile à surveiller. On peut donc mesurer les usages de la mer : un usage conséquent rend compte d'une forte appropriation de cet espace.

Pour ces entreprises, il faut réussir à se déplacer en mer pour nourrir le cheptel, surveiller sa santé, son grossissement. Il est nécessaire pour elles de se doter de bateaux, de barges visibles dans le paysage : ce sont autant des marqueurs d'une exploitation piscicole que les cages en elles-mêmes. Cette situation en mer génère des aller-retour depuis/vers un ponton pour charger et décharger les sacs d'aliments, le poisson abattu, le matériel de plongée par exemple. Ces navettes sont quotidiennes et rappellent combien la relation à la terre, à proximité, est primordiale. Sur terre, et selon les temporalités de la production et de l'abatage, on retrouve ce ballet de mobilités : les camions chargés du transport des animaux vivants ou des caisses frigorifiques de poissons prêts à être transformés se déplacent depuis les pontons, depuis/vers les ateliers de mise en caisse frigorifique, etc. La mesure des flux maritimes et terrestres soulignent l'intensité d'une appropriation : depuis l'entreprise G méditerranéenne qui prélève/ pêchent tous les jours 3-4 jours son poisson à la demande, à l'entreprise B qui retire ses cages de l'eau à la saison touristique, juste après l'abatage, et qui ne sera pas visible en pleine saison touristique.

Les entreprises elles-mêmes sont prises dans un cadre idéal véritable matrice de leur action : d'une entreprise moyenne d'une quarantaine de salariés à l'entreprise familiale tenue par un couple, les manières de concevoir leur appropriation des mers ne sont pas les mêmes. Pour autant, difficile de proposer une typologie de ces entreprises en mer.

On constate que certaines ont une vision très capitaliste de l'entreprise dans son environnement marin : l'entreprise voit la mer comme une ressource, une industrie de l'agroalimentaire performante et capable de nourrir avec de bons produits gustatifs sur des marchés nationaux ou européens. D'autres, a contrario, développent une vision idéale de leur entreprise insérée dans un marché de proximité, avec des unités de production petites même si la rentabilité est fragile.

Dans tous les cas, la mer est un sujet de préoccupation environnementale. Tout d'abord parce que la pression est forte de la part de l'État français dans ce domaine pour contrôler les

conditions environnementales et sanitaires de production, et ensuite parce que le consommateur est demandeur d'un produit plus respectueux de l'environnement.

On est en droit de se demander si le discours idéal sur cette mer et sa protection correspond à du greenwashing pour certaines entreprises : « Notre entreprise est respectueuse du milieu, peut nourrir les hommes et évite la surpêche ». Or, les investissements dans l'amélioration des processus de production, notamment par l'utilisation de granulés animaux contenant moins de poissons issus de la pêche minotière, est une réalité : on peut produire aujourd'hui 1 kg de daurade avec 250 grammes de poissons issus de la pêche minotière, le reste venant de l'algoculture et de la culture de pleine terre. Les entreprises réagissent, sans pression de l'État, sans pression de l'UE, pour répondre aux accusations de destruction des écosystèmes, adapter leur outil de travail aux nouvelles attentes de l'opinion publique. Nos entretiens montrent la très forte préoccupation de tous les types d'entreprises face aux bouleversements climatiques qui obèrent la qualité de l'eau, favorisent les tempêtes, empêchent le développement des espèces choisies.

Dans la concurrence qui est celle du marché européen, ces pisciculteurs nous rappellent qu'en France, on se donne les moyens de produire dans un objectif de développement durable : développement économique, bien sûr, mais aussi développement social (il a été fait mention régulièrement du non respect du droit du travail en Turquie et en Grèce) et protection de l'environnement, un discours particulièrement mis en avant.

Dans cette construction idéale de l'appropriation des mers, il a été très souvent question de présenter la pisciculture marine comme un moyen de faire face à la surpêche, comme une solution plus respectueuse du bien être animale ou de sa mise à mort sans douleur. Les pisciculteurs répondent point par point à leurs opposants idéologiques sur ces questions.

Enfin, sur certains sites, nés il y a plus de quarante ans, la dimension patrimoniale, idéale par excellence, s'inscrit dans l'ADN des entreprises. Ils en font une valeur dans la vente de leur produits, dans la présentation à leurs grossistes. Ainsi, ces entreprises développent des campagnes marketing et un lobbying pour obtenir une appellation d'origine contrôlée ou protégée, pour inscrire leur production dans un territoire identifié. Certaines s'inscrivent dans des logiques de circuits courts et de « manger local ». Le marketing et le lobbying s'appuient sur les logiques d'une mer appropriée par des consommateurs qui veulent du saumon de tel lieu et de la daurade royale de tel autre. Les entreprises rappellent que ce sont eux les éleveurs de la mer, qui par leur outil de travail s'approprient une portion de mer pour l'alimentation de tous. Si cela peut correspondre à des produits à destination des touristes, cette appropriation territoriale à l'aide du produit peut aussi s'adresser à des consommateurs locaux dans des régions plus confidentielles. Cette forme d'appropriation symbolique n'est pas à négliger pour comprendre les enjeux de l'intégration plus au moins réussie des sites dans leur environnement.

Si les entreprises piscicoles s'inscrivent dans une logique d'appropriation productive de l'espace mer, on constate que l'État, grâce à ses structures, a une très forte appropriation de la mer à toutes les échelles : nos interlocuteurs n'ont eu de cesse de nous parler des dossiers à monter pour les autorisations diverses et variées que demande la pisciculture. Les comparaisons avec les autres pays de l'Union Européenne posent la question du rôle de l'État dans les espaces maritimes étrangers. Si la pisciculture marine s'est moins développée en France, est-ce parce que l'État français est plus jaloux de son espace maritime que d'autres ? A priori, non, les structures étatiques sont relativement

similaires dans les pays concurrents cités dans les entretiens. Pourtant, les entreprises piscicoles peinent à s'approprier l'espace maritime français.

Les configurations des entreprises et leur rôle en tant qu'acteur de l'aménagement font de l'espace mer un espace approprié par le droit, des usages et une vision idéale de l'entreprise dans son environnement. Mais les pisciculteurs ne sont pas les seuls à avoir le droit d'exploiter la mer, ne sont pas les seuls à en faire usage et ne sont pas les seuls à projeter leur idéal sur ces espaces. Aussi les conflits peuvent naître, les tensions être vives sur nos rivages entre les pisciculteurs d'un côté et les autres groupes et individus de l'autre qui ont construit leur propre appropriation de la mer.

### III. Conflits d'usage et degré d'acceptabilité sociale

Les futurs documents stratégiques de façade, en consultation depuis 2019 et rédigés actuellement par les services de l'État pour l'horizon 2027, pointent les difficultés majeures de l'implantation de la pisciculture en mer dont celle de la compétition pour l'espace et les conflits d'usage :

*Dans un contexte de densification de la population et des activités dans les zones littorales, les conflits d'usage se développent. Ainsi, les nouvelles installations en aquaculture marine peuvent faire l'objet de contestations. Ces dix dernières années, 24 contestations ont été recensées (la moitié se situant en Bretagne), dont 22 ont fait l'objet de contentieux. Plus de la moitié des contentieux a un motif lié à un conflit d'usage sur le littoral.*

*Les stratégies de façade maritime visent à maintenir et favoriser l'activité aquacole dans des conditions d'implantation et de gestion durable des fermes qui fassent consensus avec les acteurs de la mer et du littoral : la future planification aquacole entérinera ces zonages. En conséquence, l'accompagnement de l'État aux porteurs de projets doit être renforcé pour concrétiser cette planification, notamment dans la fluidité de leurs démarches administratives mais aussi dans l'acceptabilité sociale de ces futures fermes.*

**Source : Plan d'action de la façade Sud-Atlantique, fiche action p. 35, Action 02-AQU-03, Sécuriser les procédures d'instruction des demandes d'autorisation d'exploiter pour les fermes aquacoles. Même texte p. 97 du plan d'action de la façade Manche Est-Mer du Nord.**

L'État relève donc les difficultés liées au conflit d'usage et à une faible acceptabilité sociale de ces fermes aquacoles. Nous tâcherons ici de relever ce que signifient ces questions conflictuelles pour les entreprises de notre étude.

#### A. Les concurrents pour l'espace : conchyliculture, pêche et tourisme

##### 1. L'estran et l'accès à l'eau appartiennent à la conchyliculture

- **La conchyliculture : le bras armé de l'Économie Bleue en France**

L'Office Français pour la Biodiversité opérateur de l'État français rappelle le poids de la conchyliculture dans l'activité aquacole française :

*Selon les données Eurostat-FAO (MEDDE 2015), entre 2007 et 2012, l'aquaculture marine représentait pour la France une valeur moyenne annuelle de 557 millions d'euros pour environ 175 000 t d'adultes vendus. Ces chiffres concernent environ 3000 entreprises pour 10000 emplois directs à temps plein. La conchyliculture est largement dominante sur ce secteur puisqu'elle représente presque 90 % de la valeur, 97 % du tonnage et 95 % des emplois.*

**Source : Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, OFB, 2020. p. 12.**

Cette domination économique est aussi visible dans la consommation des produits de la mer des français (Rapport Agreste 2022 reprenant des données de 2016, p.11). En effet, les français

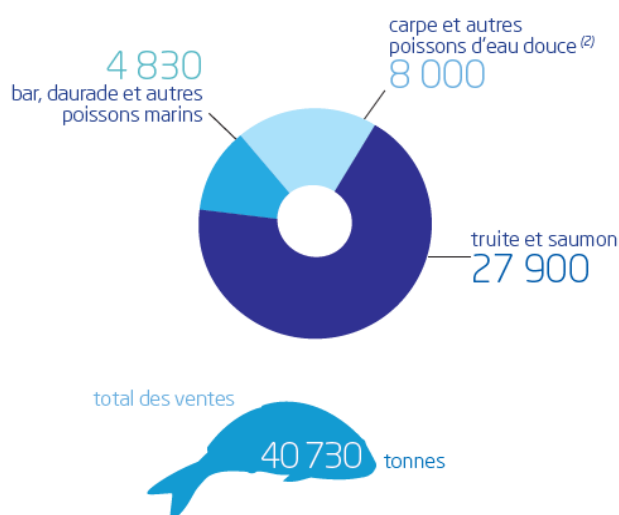


consommaient pour 657 millions d'euros de produits de la conchyliculture – surtout de l'ostréiculture - en 2016 tandis que la consommation de produits de la pisciculture – surtout les salmonidés - ne s'élevait qu'à 168 millions d'euros comme le soulignent les infographies issues de ce rapport :

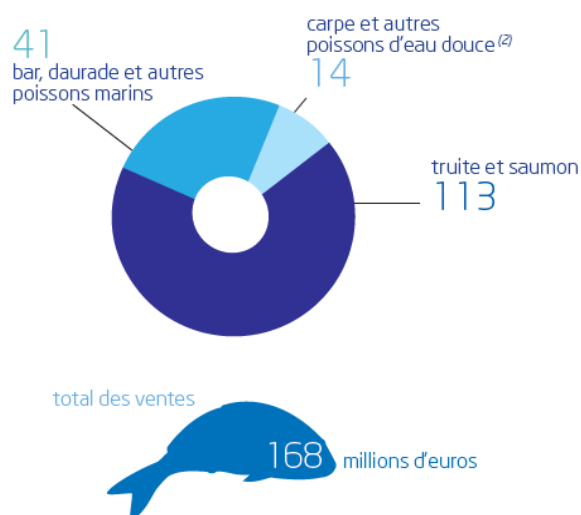
**Figure 21. Comparaison des ventes des productions conchyloles et piscicoles 2016 (source France Agrimer, rapport Agreste 2022, p.11)**

## Pisciculture 2016

Quantités vendues (en tonnes)<sup>(1)(2)</sup>



Valeur des ventes (en millions d'euros)

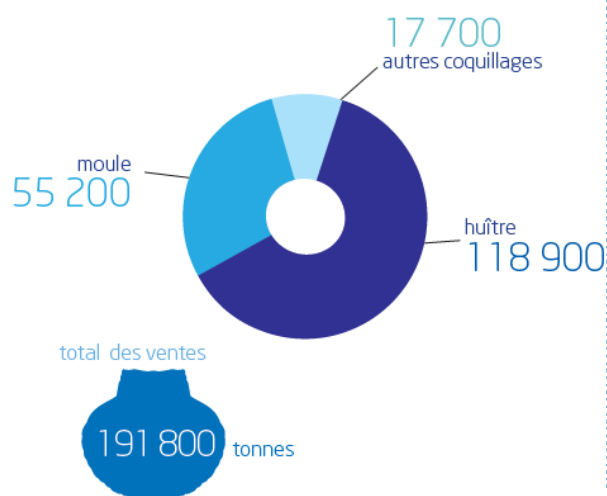


(1) équivalent poids vif - (2) y compris écrevisse

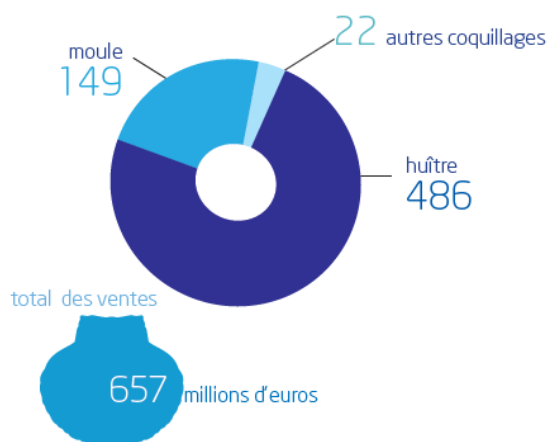
Source : enquête aquaculture 2016 - LEMNA pour la DCF (UE) + Données DPMA 2015

## Conchyliculture 2016

Quantités vendues à la consommation (en tonnes)<sup>(1)</sup>



Valeur des ventes (en millions d'euros)



- **La conchyliculture occupe le territoire de la mer**

Si cette domination économique existe, on peut constater que l'activité conchylicole exerce aussi une domination territoriale forte.

Bien que située sur l'estran, un espace recouvert par la marée haute et découvert par la marée basse impropre à la pisciculture, la conchyliculture apparaît comme un obstacle pour accéder à l'eau.

Sur l'ensemble du trait de côte de la France hexagonale - 5853 km Corse incluse (source SHOM 2020) - la conchyliculture couvre plus de 1600 km :

*L'emprise de l'ensemble des cultures marines sur le domaine public maritime (DPM) est d'environ 17 000 hectares avec, à terre, près de 3000 hectares sur des domaines privés (surfaces dédiées aux prises d'eau incluses) (MEDDE 2015). Ce sont aussi plus de 1600 km dédiés à des cultures sur filières ou sur bouchots. Selon la sous-direction des Systèmes d'information maritime (SDSIM) (com. pers. CNC, 2018), sur les 20 795 km<sup>2</sup> que compte le DPM couvert par la Directive Cadre Eau (DCE), 176 km<sup>2</sup> sont dédiés aux concessions conchylicoles, soit 0,85 % du DPM.*

**Source : Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, OFB, 2020. p. 12.**

Toutefois, précisons que cette compétition pour l'espace avec la conchyliculture est plus vive sur les côtes de la Manche et de l'Atlantique où l'estran sableux est plus apte à recevoir ostréiculture sur table et mytiliculture sur bouchot.

- **Des emplois dans le secteur conchylicole : un enjeu social**

La profession, influente et très structurée dans les Comités des Pêches tant à l'échelle nationale que départementale joue un rôle important auprès des collectivités territoriales. Elle représente de très nombreux emplois dans les communes littorales, la côte permettant le développement de l'activité. La carte qui suit en témoigne car elle donne le nombre de conchyliculteurs présents par commune : on mesure directement le nombre d'emplois concernés par l'activité. On retrouve certains de ces employés parmi les élus municipaux, dans les structures de concertation dans lesquelles ils peuvent valoriser les intérêts de la profession.

La conchyliculture représente 95 % des emplois de l'aquaculture<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, OFB, 2020. p. 12.

**Figure 22. Carte issue de *L'économie bleue en France, volume 6, L'aquaculture française*, Secrétariat général de la mer, p. 321, densité de conchyliculteurs par commune (2019).**

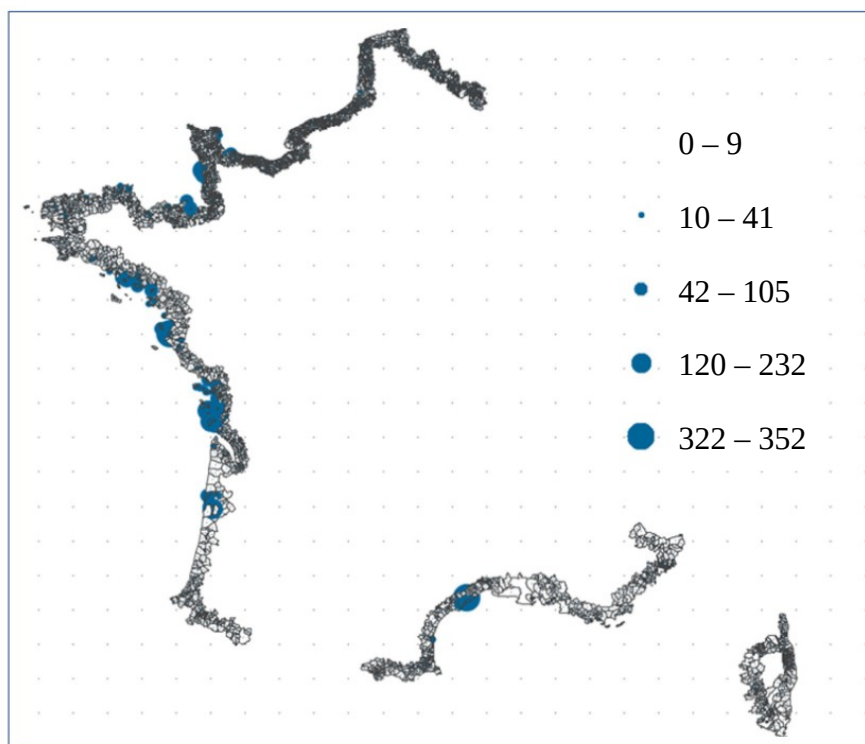


Figure n°2 : Densité de conchyliculteurs par commune (2019).

- **La conchyliculture consommatrice d'eau de mer et qui veille à sa qualité**

Souffrant régulièrement de restrictions sanitaires, d'interdiction à la vente de ses produits pour cause d'épidémies, d'épizooties, de contaminations bactériologiques, la filière conchylicole ne voit pas d'un bon œil l'activité piscicole. Celle-ci apparaît comme un facteur aggravant de la situation sanitaire, favorisant la dégradation de la qualité de l'eau par les déjections des poissons.

On retrouve cette préoccupation pour la qualité de l'eau dans cet article du *Télégramme* du 27 octobre 2021 à propos du site du Tinduff que souhaitait exploiter l'entreprise E :

Rappelons que la société cancalaise [l'entreprise E] souhaite reprendre une concession de [l'entreprise EE], inexploitée depuis des décennies, pour installer ses cages. Des bouées jaunes délimiteront, en surface, le quadrilatère de 20x60 mètres.

« À cet endroit, je m'interroge sur la hauteur d'eau entre le fond des cages et celui de la mer », objecte M. 11. Le directeur de l'écloserie redoute, entre autres, les dépôts des granulés non consommés par les poissons et le risque de prolifération de phytoplanctons, potentiellement toxiques, induit par cette concentration sur le sol marin.

Nouvelle cohabitation ?

La désagrégation de cette alimentation le pousse encore à s'interroger sur les possibles infiltrations - dans les installations de pompage puis dans les bacs de bivalves (Saint-Jacques) à l'état de post-larves -, de l'huile qui serait contenue dans les granulés : « Nous en faisons l'expérience lorsque des seiches rentrent dans le système. Leur encre se diffuse ».

M. 11 se défend toutefois d'être un opposant à l'aquaculture. Il rappelle d'ailleurs qu'une pisciculture (sur cette même concession convoitée par [l'entreprise E]) a cohabité avec l'écloserie, dans les années 80, sans qu'un incident soit remonté à sa connaissance. « *Mais j'attends encore de connaître les garde-fous. Comment sera gérée la mortalité des truites ? Quels moyens de surveillance l'État (qui n'en dispose pas d'énormément) mettra-t-il en place ?* ». [...]

Des garanties fiables, c'est aussi ce que réclame M. 12 aux autorités. Le patron des [entreprise ostréicole] a contacté, mardi, les Affaires maritimes : « *Je voudrais qu'une étude d'impact soit menée sur ce projet dont les rejets peuvent remonter jusqu'à notre concession ostréicole (à 500 - 1000 mètres). Si rien ne dérange, je ne suis pas contre. Mais ne prenons pas le risque de laisser s'installer une pisciculture en ignorant son impact* ».

La concurrence avec la conchyliculture est réelle, on peut supposer qu'elle a l'appui des autorités locales mais aussi du tourisme : dégustation à terre, présence forte sur les marchés, production annuelle dont la maturité peut être programmée pour les périodes des fêtes et l'été.

Elle profite d'appellations origine-qualité comme des IGP (Coquille Saint-Jacques des Côtes-d'Armor, Huîtres Marennes Oléron) ou des AOP (Moules de bouchot de la baie du Mont-Saint-Michel) selon l'Institut National de l'Origine et de la Qualité. A l'inverse, la pisciculture n'a reçu aucune de ces appellations.



## 2. Marins-pêcheurs, conchyliculteurs et pisciculteurs : des relations interpersonnelles complexes

- **Un lobbying institutionnalisé : le Comité départemental des pêches et de l'aquaculture**

En France, les professions de la pêche et de l'aquaculture se réunissent au sein d'une structure unique, le Comité des pêches et de l'aquaculture, qui existe aux échelles départementales, régionales et nationales. Interlocuteur reconnu de l'administration, ses membres sont invités à siéger dans certaines commissions préfectorales qui étudient des dossiers liés à ces professions. C'est pourquoi, ces comités interviennent par exemple au sein de la Commission des Cultures Marines qui instruit les demandes de concessions.

### **La Commission des Cultures Marines : « Ça, c'est un vrai sujet » selon le dirigeant de l'entreprise B. Extraits de l'entretien réalisé avec le témoin 1 de l'entreprise B.**

« En réalité, au sein des Comités Départementales des Pêches [qui fournissent 9 représentants sur 18 via les 9 représentants professionnels], “il y a des questions qui se règlent avant d'aller siéger dans les Commissions de Cultures Marines”. “Intel à aider une telle à un moment et obtient son vote”.

Pour lui, c'est l'actuel président de la coopérative maritime M. 11, pêcheur professionnel, qui lui a permis d'obtenir la concession. Ce dernier participait à l'entreprise B pour 20 % des parts, il a joué le rôle de médiateur ou bien de “celui qui monte au filet”. « Tout ce qui s'obtient, c'est par la force. ».

Par exemple en juin 2017, une réunion s'était tenue avec la sous-préfète, Mme 12, à Lannion pour présenter le projet à tous les acteurs. Dans le Comité des pêches, on trouvait M. 13, pêcheur, qui s'était engagé à soutenir le projet auprès de la sous-préfète dans une autre réunion et qui finalement au moment de la Commission des Cultures Marines à voter contre.

“La stratégie, c'est souvent de gagner du temps pour décourager les projets comme il y a 3 à 4 commissions de culture marine par an, si on s'oppose sur l'une de ses commissions cela peut retarder la mise à l'eau des poissons dans un calendrier très contraint par la biologie et le développement de ces poissons.”<sup>40</sup>

“Dans ces commissions le contre n'est jamais étayé, il n'y a pas besoin de se justifier.”

En octobre 2017, une deuxième Commission se tient pour émettre un avis à la demande de concession. Là [le témoin de l'entreprise B] est invité en tant que porteur de projet. Deux personnes ont plaidé en sa faveur :

- la sous-préfète, Mme 12, qui était furieuse contre la 1ère commission alors que tous les arguments du porteur de projet étaient recevables.

- M. 11, pêcheur professionnel, qui a menacé de bloquer le port de Paimpol avec son propre bateau.

“Ce fut une épreuve de force.”

Au final, “17 pêcheurs étaient vraiment concernés par le projet de pisciculture : 15 ont voté pour, 1 s'est abstenu par peur de voir son activité concurrencée, 1 à voter contre car il a peur des excès du saumon norvégien<sup>41</sup>”. Dans tous ces cas, “les arguments étaient clairs et tout à fait compréhensibles”.

40 Propos tenus aussi dans la presse : Le Marin (groupe Ouest-France) du 03/10/2017.

Pour limiter au maximum l'épreuve de force, "*l'administration ne souhaitant pas faire de vagues*", un biais a été choisi pour obtenir un vote positif. Il fallait que seuls les présents votent (présence du quorum). Comme peu de pêcheurs se déplacent et que les représentants du département des Côtes-d'Armor votaient POUR, le projet est passé. Par ailleurs, parmi les gens présents dans cette commission, il y avait son ancien maître de stage ostréiculteur, M. 14, ravi de voir son ancien stagiaire se lancer dans le projet. A l'inverse, "*M.13 a été à la limite de l'insulte*".

Dans le cas de l'entreprise B, les oppositions de personnes sont fortes et la volonté d'empêcher la concurrence de s'implanter est réelle : le calendrier des Commissions de Cultures Marines étant utilisé pour retarder et décourager la mise à l'eau du projet.

Un entre-soi professionnel rétif aux nouveaux concurrents se dessine aussi. Dans notre entretien avec l'entreprise B, notre interlocuteur précise :

« *Pourtant, je suis né à Perros-Guirec.* » Il considère que ce serait pire pour une personne qui n'est pas de la région. Finalement, il a fait ses stages par ici (dans la région) pour se constituer un réseau et des appuis politiques alors qu'à la fin de ses études il envisageait de faire ses stages au Canada. (témoin 1 entreprise B)

Quant à la relation avec les marins-pêcheurs professionnels, elle peut être aussi sous tension. L'opposition des pêcheurs professionnels existent lorsque les productions pêchées sont de même nature que celles élevées en mer.

Ainsi, les pêcheurs professionnels sont mobilisés en baie de Cannes-Lérins pour s'opposer au projet de création de cages par l'entreprise J, article de *Nice Matin* du 14 avril :

« La crainte de conséquences importantes sur la petite pêche professionnelle locale, sur la plaisance et les activités nautiques, qui sont des marqueurs forts du tourisme de la baie de Golfe-Juan, est aussi un argument mis en avant par les opposants. ».

Dans ce cas précis, les pêcheurs sont organisés politiquement dans un large spectre politique pour mener des actions contre le projet selon un article de *20 minutes* du 10/02/2023 :

Contre l'avis de Kevin Luciano, le maire divers droite de Vallauris-Golfe-Juan qui s'exprimait avec d'autres élus depuis le « banc des pêcheurs » de sa commune. [...]. La députée européenne EELV [...], le sénateur [...] et le député [...] (LR) étaient à ses côtés pour marquer également leur franche opposition. Ils s'inquiètent de l'impact économique d'une telle extension « *sur la pêche artisanale* » mais surtout de ses « *conséquences environnementales* ».

---

41 Dans la presse Le Marin du 03/10/2017 le vote s'est réparti ainsi : 12 POUR, 4 CONTRE, 1 ABSTENTION

- **Se protéger du conflit d'usage avec les professionnels de la production aquacole**

A l'inverse, les relations avec les entreprises piscicoles peuvent être correctes lorsque les productions n'entrent pas en concurrence avec la pêche ou que le développement de l'activité ne se fait pas sur une surface où viennent les pêcheurs : ainsi à Cherbourg, la truite et le saumon n'entrent pas en concurrence avec la pêche au chalut et la rade – interdite à la pêche – ne demande pas un partage des eaux. Le témoignage 2 de l'entreprise A apporte des précisions :

*« Ici la production c'est du saumon, donc il n'y a pas de concurrence avec les pêcheurs. Il y a interdiction de la pêche dans la rade. Seuls les pêcheurs professionnels posent des casiers à homard à proximité des cages. Au final ce site se transforme en réserve : il faut donc bien le gérer pour qu'il n'y ait pas trop de rejet. »* (témoignage 2, entreprise A)

Le nouvel écosystème créé par les cages semblent convenir aussi à certains pêcheurs pour une espèce comme le homard.

L'entreprise B, bien au fait des conflits d'usage, cherchait à ne pas entrer en concurrence sur l'élevage de truite en ne vendant pas le poisson à la criée, mais directement à la restauration locale : ce choix sera néfaste pour l'entreprise au moment du confinement de 2020.

Autre choix opéré : retirer les cages de l'eau au 15 juin, après l'abattage saisonnier, pour laisser le plan d'eau libre à la pêche de plaisance :

*“J'avais fait le choix d'un amarrage unique avec un caractère saisonnier ce qui permet de faire disparaître la cage au 15 juin et de contourner le conflit d'usage représenté par les pêcheurs de plaisance. Par ailleurs, en pêche professionnelle, l'hiver les coquilliers partent en baie de Saint-Brieuc tandis qu'en été les pêcheurs posent des nasses en mer.”* (témoignage 1, entreprise B)

Une fois les cages retirées, les casiers et nasses pouvaient être posés sur la concession par des plaisanciers ou des professionnels.

Enfin, tout comme l'indique l'encadré « Commission de culture marine », les marins-pêcheurs peuvent avoir un poids considérable sur le fonctionnement d'un port (blocage de l'écluse, du chenal...) et attirer rapidement l'attention des médias ou de la profession.

Dans le cas précis de l'entreprise B, le pêcheur M. 11, investi dans le capital de l'entreprise à hauteur de 20 % a aussi menacé de bloquer un port avec son propre navire. « *Ce fût une épreuve de force* » comme on le relève dans le témoignage 1 de l'entreprise B.

- **Des relations interpersonnelles et professionnelles : la création d'un réseau de solidarités**

Dans les cas d'opposition de la part de conchyliculteurs ou de marins-pêcheurs, on mesure tout le poids des relations interpersonnelles tissées par le porteur de projet avec les professionnels de la région : appui par un marin-pêcheurs ou un ancien maître de stage dans l'ostréiculture, opposition d'autres pêcheurs et d'un éleveur piscicole en mer pour l'entreprise B.

Mais ces oppositions peuvent aussi correspondre à des rivalités, à des personnalités complexes, à des relations familiales anciennes.

Ainsi nous avons recueilli ce témoignage dans les Côtes d'Armor :

« *Je parie qu'à la commission, c'est encore un coup de Mme 14 !* ». A la commission des cultures marines au niveau départemental, Mme 14 représente les exploitants aquacoles et possédait jusqu'en janvier dernier des cages qu'elle a revendu à l'entreprise E. Quand le dirigeant de l'entreprise B s'est lancé dans la pisciculture en mer en 2017, elle a eu peur de la concurrence et a tout fait pour bloquer le projet. « *Mme 14 croit qu'on peut faire de l'aquaculture de moins de 20 tonnes et que c'est viable, mais c'est pas vrai.* » et de rappeler que si l'entreprise EE s'en est sortie avec deux Smic c'est parce que Mme 14 avait une fortune personnelle correcte, qu'elle s'est installée sur les terres du grand-père, sans besoin d'acheter et qu'ils avaient des frais limités. (témoignage 2 entreprise F)

Au delà des inimitiés personnelles, se jouent aussi des oppositions liées au modèle de production adopté : de la structure artisanale familiale à la multinationale qui vend à l'échelon européen. On retrouve la même opposition qu'entre les systèmes productifs agricoles à terre : peut-on produire suffisamment pour vivre avec de petites exploitations inscrites dans un réseau de vente au niveau local ou bien développer des méga-structures très productivistes aptes à produire pour l'exportation. Ces deux modèles coexistent pour la pisciculture en France et rejoignent les préoccupations actuelles des consommateurs.

Pour autant, un témoignage résume la situation en rappelant qu'il y a, de toute façon, très peu d'entreprises de pisciculture marine en pleine mer en France et que cette activité est plus solidaire que concurrentielle.

Pour lui, il y a aujourd'hui « *un travail à faire pour démultiplier les petites fermes ou les petites unités d'entreprises plus grosses car c'est acceptable pour l'opinion publique, mais il faut accélérer l'octroi de concessions.* » (témoignage 1, entreprise A).

Il existe des structures qui portent aussi ses solidarités comme :

- le CIPA (Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture) : réunit au sein d'une même inter-profession les acteurs de la salmoniculture d'eau douce et de l'aquaculture marine et nouvelle françaises.

- le SFAM (Syndicat Français de l'Aquaculture Marine) : le rôle de ce syndicat selon leur propre site internet :



*Le SFAM œuvre au quotidien pour faire reconnaître cette filière et la défendre, notamment face à une forte concurrence de certains pays européens. Le syndicat accompagne ses adhérents au quotidien dans leurs problématiques et questionnements. Il représente la filière auprès du gouvernement et lui fait ainsi remonter tous les enjeux de la profession. Il travaille activement à la reconnaissance de la qualité « française » de la filière.*

- la FFA (Fédération Française d'Aquaculture) : regroupe les pisciculteurs en eau douce et en eau de mer dont la relation est surtout due aux écloséries et à l'alevinage.

### 3. Un tourisme rémunérateur incompatible avec l'activité piscicole ?

- Les désagréments (odeurs, vue, bruits)

La production piscicole demande à effectuer des opérations parfois bruyantes ou vues comme désagréables (abattage). Sur l'Aulne, les riverains, dont certains viennent dans leur résidence secondaire, ont mené une action auprès de la Direction Départementale de la Protection des Personnes en accord avec l'ancien maire de la commune pour faire inspecter les installations et la conformité de l'entreprise E. On notera aussi que les plaisanciers-pêcheurs se plaignent aussi de la présence des cages et des nuisances occasionnées (fientes sur les bateaux).

« *Ma maison est juste en face de l'élevage, et je suis donc aux premières loges* », assure ce riverain. « *La saison de la pêche vient de se terminer. Après le gavage, les truites sont pêchées chaque matin en avril, mai et juin. Et on entend le passage permanent de camions qui commence à 5 h, sous les projecteurs* ». [...]

Quel impact sur l'environnement ? [...] « *Parfois, les pêcheurs voient remonter des bulles huileuses sur la rivière, à proximité des cages* », relève M. 22, évoquant les granulés de soja dont sont nourris les truites. Un pêcheur déplore, de son côté, l'état de la cale et des eaux voisines de l'élevage : « *Les truites sont pêchées dans les cages et saignées sur place, à bord d'une barge* », affirme-t-il. Les rejets, sang et viscères, seraient lavés par la rivière. « *Parfois, la cale est couverte de sang, sans doute provenant des bacs, mais il y a aussi des déchets qui souillent les coques, sans oublier les goélands...* ». Il peste contre ces nuées d'oiseaux, appâtées par la présence des poissons. « *Mon bateau, qui est amarré à proximité, était recouvert d'une épaisseur de plusieurs centimètres de fiente quand je l'ai retrouvé après le confinement* ».

M. 23, maire du Bono jusqu'à dimanche dernier, a écrit aux Affaires maritimes d'Auray. « *J'ai exprimé ma préoccupation. Il me semble que l'ancienne concession ne provoquait pas ces inquiétudes* ». Les tonnages auraient en effet augmenté. D'une centaine de tonnes de bars, pour tomber à trente dans les dernières années, ce sont 80 tonnes de truites qui sont portées à maturité (tonnage maximum autorisé).[...]

Le Télégramme du mardi 7 juillet 2020

**Les conserves de La Belle-Bio**  
Les conserves de poissons que propose la Belle-Bio, à Quiberon, sont régionales. Caroline Hébert L'Éclaircieuse est l'éditrice responsable à la barre. Page 22 du cahier rouge.

**Le président de Auray**  
06 20 20 20 20, l'adresse pour Auray  
aury@letelegramme.fr  
02 97 59 00 00  
facebook.com/letelegramme.aury

**Auray**

**Au Bono, l'élevage de truites suscite des inquiétudes**

**Le maire s'inquiète de l'impact de l'élevage de truites sur l'environnement**

Le maire du Bono, Jean-Yves Guerguen, a écrit aux Affaires maritimes d'Auray pour exprimer ses inquiétudes. Il pointe du doigt les nuisances occasionnées par l'élevage de truites, notamment les rejets de sang et de viscères, les déchets des bateaux et les fientes des oiseaux. Il demande une inspection des installations et une meilleure réglementation.

**« Les truites sont pêchées dans les cages et saignées sur place, à bord d'une barge »**

Un pêcheur déplore l'état de la cale et des eaux voisines de l'élevage. Il mentionne des bulles huileuses, des granulés de soja et des déchets qui souillent les coques des bateaux. Les goélands sont attirés par les poissons, recouvrant les bateaux de fiente.

**« Mon bateau, qui est amarré à proximité, était recouvert d'une épaisseur de plusieurs centimètres de fiente quand je l'ai retrouvé après le confinement »**

M. 23, maire du Bono jusqu'à dimanche dernier, a écrit aux Affaires maritimes d'Auray pour exprimer sa préoccupation. Il constate une augmentation des tonnages de truites, passant d'une centaine de tonnes de bars à 80 tonnes de truites.

Les enjeux présents dans cet article sont nombreux mais ce que reproche en particulier ces personnes c'est le bruit, la vue d'une activité qu'ils considèrent comme industrielle et sur laquelle ils ont un avis négatif (« *Après le gavage* » comme une oie). Or dans l'opinion publique tourisme et industrie sont incompatibles.

• **Un maire accusé de privilégier les activités touristiques au détriment de la pisciculture**

La tension qui prévaut depuis deux mois à Ajaccio autour de l'avenir de la ferme aquacole du groupe [G] sur le site de la Parata a désormais largement dépassé le cadre du litige politico-commercial. En effet lundi, le maire a été destinataire d'une lettre dactylographiée d'une dizaine de lignes, à l'orthographe et la syntaxe hasardeuses, dans laquelle un groupe anonyme le menace de mort s'il ne revient pas sur la décision, votée vendredi dernier à l'unanimité du conseil municipal, de ne pas signer de bail emphytéotique à l'entreprise [G].

"O Sbraggia, commence le courrier que nous avons pu consulter. *Nous avons pour habitude de chasser les trafiquants de drogue et des amis qui ont des amis dont leurs parents travaillent depuis des années dans cette entreprise aquacole à la parata, l'été dans des chaleurs étouffantes et l'hiver dans des températures glaciale, des ajacciens honnêtes travailleurs et sérieux vont se retrouver à la rue sans le moindre scrupule de ta part. Si tu crois nous faire avaler ton histoire de circuit sous marin pour les pinzutus, nous on sait qu'avec tes amis, tu as l'intention de faire des bars et des restaurants voir plus tard un hotel. Il faut être un lache comme toi pour t'attaquer à des ajacciens sans défense, alors, si tu ne reviens sur ta décision avant le 31 décembre 2022, tu es condamné A MORT PAR A GIUSTIZIA AJACCIANA "* (sic).

Le maire d'Ajaccio a déposé plainte lundi auprès du procureur de la République d'Ajaccio. L'enquête a été confiée à la police judiciaire, déclare le parquet.

Corse-Matin, 30 novembre 2022

**Corse infos**  
CORSIKA INFURMAZIONE

**Settimana ZITELLINA**  
CAM SPORT  
FEMMINA  
ECONOMIA  
IMPREU  
MOTTEURS

## Le maire d'Ajaccio et président de la Capa menacé de mort

Stéphane Sbraggia a été destinataire lundi d'un courrier signé « A Giustizia Ajacciana » (sic) exigeant qu'il revienne sur la décision approuvée à l'unanimité du conseil municipal vendredi de ne pas signer un bail emphytéotique en faveur de l'entreprise aquacole [G].

**L**ettre anonyme qui précède depuis deux mois le litige au sein de la ferme aquacole du groupe [G] sur le site de la Parata a été adressée au maire d'Ajaccio Stéphane Sbraggia et au président de la Capa, Jean-François Galati. Elle est datée du 21 décembre 2022 et est signée « A GIUSTIZIA AJACCIANA » (sic).

Le maire d'Ajaccio a déposé plainte lundi auprès du procureur de la République d'Ajaccio. L'enquête a été confiée à la police judiciaire, déclare le parquet.

La menace de mort dans la Poljea Stéphane Sbraggia a suscité hier l'indignation générale en Corse. Elle se porte sur le maire et le président de la Capa. (LUCIEN SEVIGNY)

qu'il est le fait « d'une certaine position... ». L'indignation a été exprimée par les élus de la commune de la Parata, notamment par le maire Jean-François Galati. Les élus ont demandé au maire de ne pas signer de bail emphytéotique. Ils ont également demandé au maire de ne pas signer de bail emphytéotique. Ils ont également demandé au maire de ne pas signer de bail emphytéotique.

### Deux mois de tensions autour de l'avenir de la ferme aquacole

Le leader de l'opposition au conseil municipal de la commune de la Parata, Jean-François Galati, a déposé plainte lundi auprès du procureur de la République d'Ajaccio. L'enquête a été confiée à la police judiciaire, déclare le parquet.

Le 29 septembre dernier, le tribunal administratif de Corte a rendu son arrêt. Il a annulé la décision de la commune de la Parata de ne pas signer de bail emphytéotique. Le tribunal a jugé que la commune avait agi de manière irrégulière. Il a ordonné à la commune de signer un bail emphytéotique. La commune a refusé de le faire. Elle a demandé au tribunal de l'obliger à le faire. Le tribunal a refusé de le faire. Elle a demandé au tribunal de l'obliger à le faire. Le tribunal a refusé de le faire.

Depuis deux mois, Giampaolo Sbraggia tente de conserver une partie de son exploitation aquacole sur le grand site de la pointe de la Parata. (LUCIEN SEVIGNY)

L'entreprise G s'est tout de suite opposée à ce courrier expliquant que ce genre de comportement desservait la cause de l'entreprise.

Les tensions insulaires entre développement de l'île appuyée sur la promotion touristique très rémunératrice et capacité d'autonomie ou d'indépendance économique de la Corse sont des questions que l'on retrouve dans l'actualité à Ajaccio.

En effet, l'entreprise G s'est vue refuser par le syndicat mixte du Grand Site de la Parata la reconduction de son bail emphytéotique sur des terrains municipaux à terre réinterrogeant le système productif de cette entreprise (relation à la base, lieu de transformation du poisson et de préparation des commandes avant expédition) alors que celle-ci était un an plus tôt dans une dynamique inverse (construction de nouveaux locaux conformes à l'activité et plus modernes).

La violence de la menace de mort proférée contre le maire d'Ajaccio rappelle que les enjeux humains et sociaux autour d'une entreprise sont forts et que la haine des « pinzuts » (mot péjoratif pour désigner les habitants du continent) est réelle.

Le tourisme est vu comme destructeur du paysage, comme une forme de colonisation de la part du continent que les indépendantistes souhaitent empêcher, certains par les élections, d'autres par la force. Le maire d'Ajaccio est, à leurs yeux, un traître qui en profite pour s'enrichir personnellement.

En terme d'aménagement du territoire, la nouvelle mairie d'Ajaccio entend reprendre en main le littoral et travailler les mobilités internes pour que certains quartiers fermés près de la gare aient accès au littoral. Elle entend réaménager le front de mer et lui donner une unité de la pointe de la Parata au centre de la ville. Elle étudie les terrains pour lesquels elle a mis en place des baux emphytéotiques avec la collectivité de Corse et l'État, et répond aussi aux objectifs des Grands Sites de France : Corse Matin le 13 avril 2023 : « *Promenade ombragée, parc littoral, trafic fluidifié : le grand projet de l'entrée d'Ajaccio refait surface* ».

A ce jour, l'entreprise G utilise encore le ponton et les locaux qu'elle possède à la Parata. Elle a obtenu un délai pour transférer son activité auprès de la mairie avec qui la discussion est ouverte pour trouver un nouveau site à terre :

*« La collectivité de Corse soutient l'activité : pourquoi ? Parce que nous avons une production locale, un produit qualitatif qui part à l'exportation et qui fait rayonner les produits locaux. La présence des locaux à terre et la relation terre-mer n'est pas toujours simple, et même si nous avons été freiné dans nos projets et que nos relations avec la mairie sont moins faciles, il reste que la discussion est toujours possible. »* (Témoignage 1, entreprise G).



- **Une enquête publique qui confirme que la compétition pour l'espace en mer est importante avec le tourisme**

En avril dernier, une enquête publique diligentée par la préfecture des Alpes-Maritimes était publiée et les argumentaires repris dans la presse pour insister sur l'avis défavorable qui résultait de l'enquête. Ainsi, un article de *Nice-Matin* du 14 avril 2023 reprend les axes du rapport de l'enquête publique et précise que l'avis défavorable émis par la commissaire enquêtrice repose sur :

*« La crainte de conséquences importantes sur la petite pêche professionnelle locale, sur la plaisance et les activités nautiques, qui sont des marqueurs forts du tourisme de la baie de Golfe-Juan, est aussi un argument mis en avant par les opposants. » [...]*

*Ils ont été visiblement entendus par la commissaire enquêteur. "Si le pétitionnaire ([entreprise J], NDLR) essaye de réduire l'impact de l'installation prévue en prenant un certain nombre de dispositions (choix d'une grande profondeur pour permettre une meilleure dispersion des rejets des poissons, ancres spécifiques pour abîmer le moins possible la posidonie et les roches coralligènes proches, surveillance des installations) ... les réponses aux questions sur la pollution, les effets du changement climatique, la pression du milieu humain sur le golfe (...) laissent à désirer, peut-on lire dans la conclusion de l'enquête publique. Je ne pense donc pas que ce projet puisse s'inscrire dans une démarche de transition écologique." [...]*

*« La commissaire enquêteur a pointé du doigt un certain nombre de faiblesses : non prise en compte de l'impact de la ferme sur la zone maritime protégée jouxtant le site, de la très grande proximité des ancres des herbiers de posidonie et des roches coralligènes, ainsi que des conséquences sur la pêche professionnelle et le tourisme. »*

*Nice Matin, 14 avril 2023.*

Cette place que tient le tourisme dans la compétition spatiale est très forte, les divers rapports de l'État le soulignent (IFREMER, CGAAER...). Lors d'un entretien avec le témoin 2 de l'entreprise A, il était clair que :

*« Sur la façade atlantique, il y a peu de zones abritées avec courant. Mais sur la Méditerranée il y a au moins 20 sites possibles. Avec le développement du tourisme, ces 20 sites ne verront jamais le jour, car le tourisme est plus rémunérateur. » (témoignage 2, entreprise A)*

- **Un marché potentiel et un ancrage local**

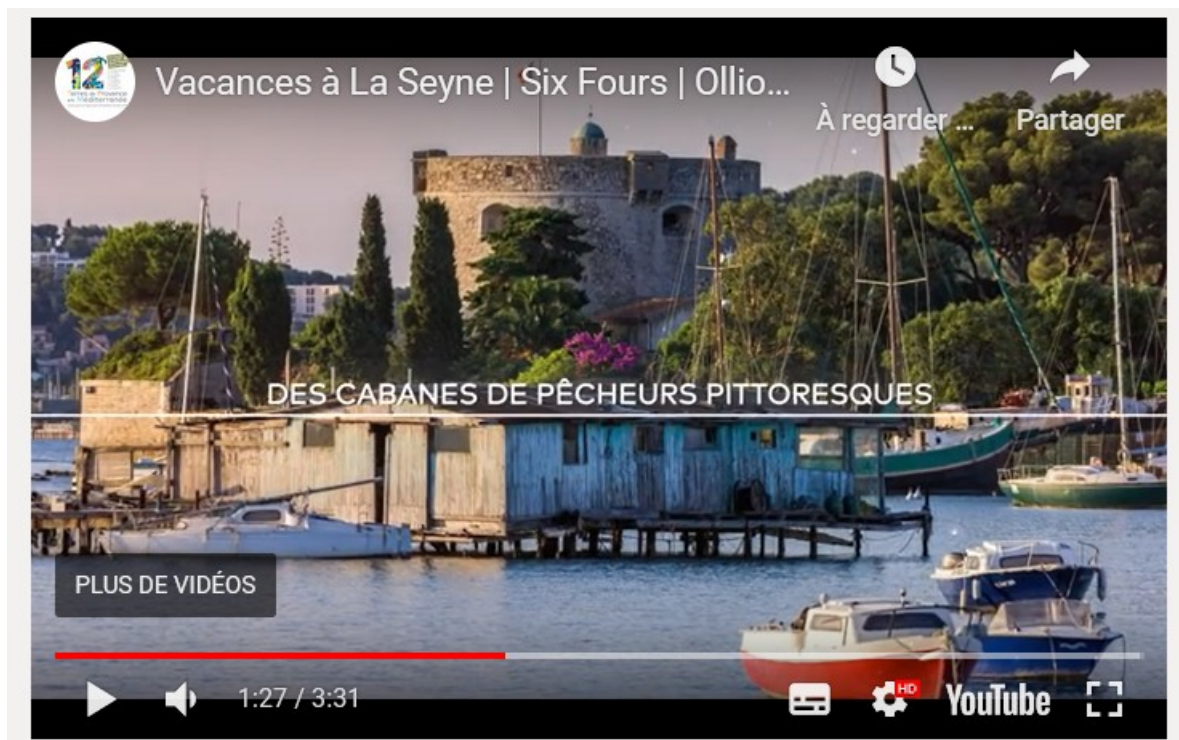
Certaines piscicultures tirent profit d'une situation privilégiée sur un site touristique fréquenté comme ce fût le cas sur le Trioux. En effet, l'ancienne ferme piscicole EC reprise par l'entreprise E en janvier 2023 a bénéficié du coup de pouce de l'attraction touristique locale : un passeur qui selon l'article du *Télégramme* du 4 février 2023 :

reconnait avoir reçu son lot d'aide et de soutien locaux. « *L'opération Bienvenue à la ferme, avec son petit livret, nous a permis de surmonter les crises ; c'est un très bon vecteur pour se faire connaître, et puis M. 24, avec son Passeur du Trieux, nous a toujours évoqué lors de ses transports de passagers. Pour notre réputation, il a été un excellent ambassadeur* ».

*Le Télégramme*, 4 février 2023

Le tourisme est loin d'être un facteur constant d'opposition, bien au contraire. A la Seyne-sur-Mer, la pisciculture satisfait le tourisme par la vente de poissons issus d'une production locale et l'inscription dans une forme d'artisanat, de métiers aux pratiques ancestrales qu'il faut préserver. L'office de tourisme du Var met en valeur cette production sur son site internet, il propose des visites des installations en bateau à l'aide des producteurs qui se font alors guides. Ici, le poisson issue de la baie apparaît comme un label « vacances » : le fait de manger un poisson du « coin » participe du sentiment d'être en vacances, c'est une raison de faire des dégustations, de se rendre au marché. On retrouve cette relation entre vacances-tourisme et produit local à Arcachon avec les huîtres ou à Cancale avec les moules. Cette direction économique donnée par les éleveurs en accord avec les structures locales (office de tourisme, mairie, métropole...) a permis aux producteurs de diversifier leurs débouchés et de faire connaître leurs produits.

**Figure 23. Capture d'écran (21/06/2023) d'une vidéo promotionnelle des incontournables touristiques selon l'office de tourisme Var Ouest et l'agence de Six-Four, Ollioures, La Seyne-sur-Mer, Saint-Mandrier. Les cabanes de pêcheurs y apparaissent comme pittoresques et font partis des sites touristiques où se rendre.**



Sur l'onglet « Que faire ?/ Art de vivre », le site de l'office du tourisme propose ponctuellement de mettre en relation les éleveurs ou pêcheurs locaux pour une ballade en mer, une dégustation des produits et la présentation de leur artisanat.

A terre, ces producteurs possèdent des mas qui accueillent des magasins en vente directe dans une architecture très provençale, bien intégrée dans le paysage. C'est là qu'on peut aussi trouver leurs restaurants (entreprise I).

## B. Le degré d'acceptabilité sociale

### 1. Considérer la pisciculture marine : un a priori négatif sur l'activité dans l'opinion publique

Dans leur rapport daté d'octobre 2022, les CGAAER et IGEDD *Développement de la filière piscicole* indiquent :

*L'acceptation est fonction de l'approche philosophique, au sein de la société, de la relation homme-nature (de l'anthropocentrisme à l'éco-centrisme) et des modèles de protection de la nature considérées avec d'un côté les défenseurs du « wild use » et de l'autre ceux d'une « wilderness intouchée »<sup>42</sup>.*

*Sans entrer dans ce débat qui dépasse largement le cadre de la pisciculture, il apparaît au final que la pisciculture, peu ou mal connue du grand public, est plutôt confrontée à une vision éco-centrée affirmée par certaines associations environnementalistes et accentuée par le syndrome NIMBY. (Not In My Back Yard, pas dans mon jardin).*

Le dirigeant de l'entreprise J évoque clairement cette opposition de l'opinion publique et précise que notre système administratif très cloisonné ajoute à l'incompréhension :

*« Tous les gens qui sont consultés - enquête publique, commission nautique locale - les gens sont perdus dans les procédures et ont toujours le sentiment qu'on leur cache quelque chose. Tout le monde se perd et tout le monde pense qu'il y a un loup (quand est-ce que c'est fini cette procédure ? A quel moment peut-on intervenir ?). Comme c'est un sujet qui est mal connu en France, ça dessert complètement la cause. »*

*« En commission nautique locale, on va interroger les utilisateurs sur le plan d'eau : on va leur demander qu'est-ce que vous pensez du projet, comment on devrait le baliser ? Et les gens pensent "on s'est foutu de moi". Ils pensent qu'on leur cache quelque chose car on ne va pas voir les questions environnementales dans cette commission. À la sortie de la commission les gens se disent : "on m'a demandé de valider un projet aquacole et j'ai pas tout les tenants et aboutissants" [puisque là il s'agissait uniquement de parler de l'accès au plan d'eau]. "On ne m'a pas parlé des rejets de la ferme et de l'eutrophisation de l'eau", ce qui est normal car on traite un sujet par commission. On essaye de leur faire donner leur avis sur un sujet pour lequel ils n'ont pas tous les tenants et aboutissants. »*

*« Aujourd'hui le principal frein il est la réaction du public (pêcheurs, plaisanciers), le blocage est clairement plutôt là. C'est le phénomène NIMBY, j'ai lu ça dans le rapport d'un think-tank. [En réalité le rapport *Développement de la filière aquacole* cité plus haut]» (témoignage 1, entreprise J)*

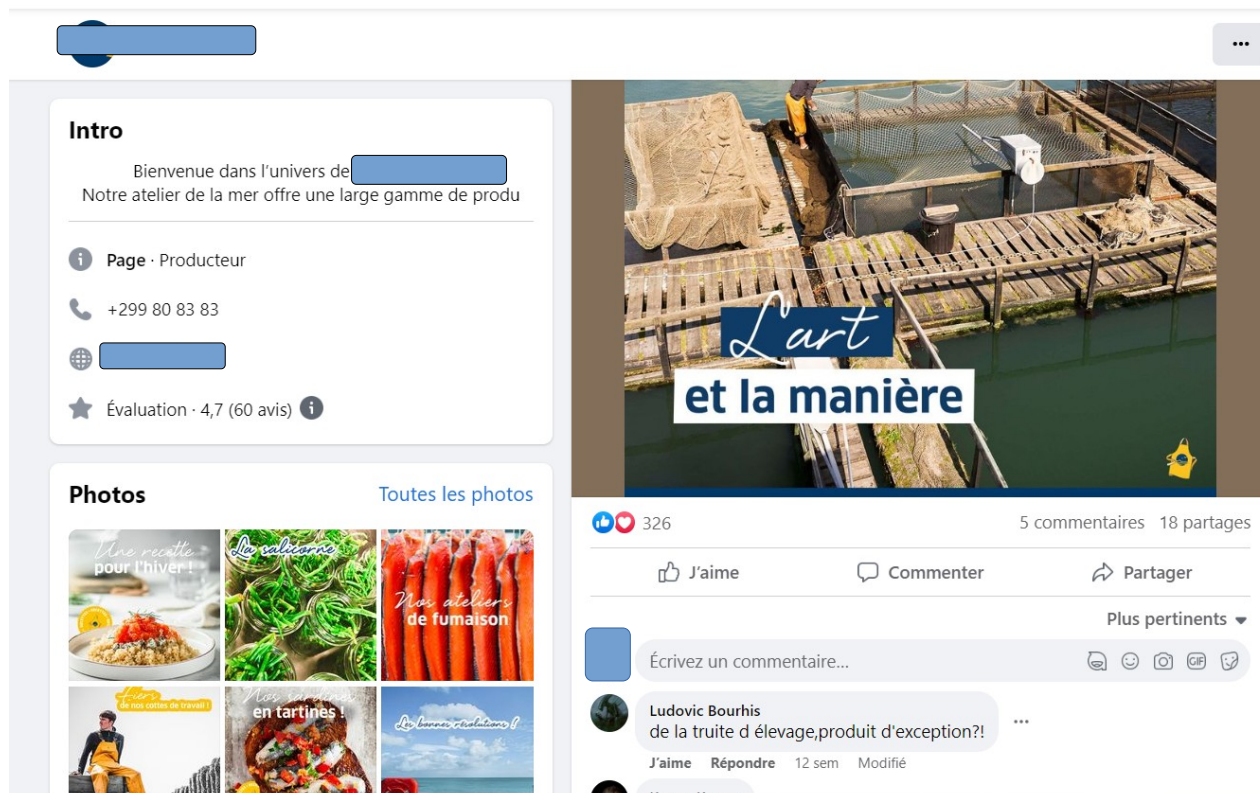
Ce sont surtout les articles de presse qui soulignent le mieux cette opposition à la pisciculture même si on retrouve certaines traces de scepticisme ou d'opposition franche dans les commentaires de réseaux sociaux (Facebook) quand ceux-ci ne sont pas modérés.

---

<sup>42</sup> Les modèles scientifiques de protection de la nature – Catherine Larrère in Sciences écologiques et de la Terre a l'UNESCO – Réserves de biosphère (notes techniques) – Entre l'Homme et la nature, une démarche pour des relations durables (2008).



Figure 24. Capture d'écran du 21 janvier 2023 de la page Facebook de l'entreprise E sur laquelle on peut lire un commentaire ironique sur le fait que la truite d'élevage soit un produit d'exception.



L'expression « je ne suis pas contre l'aquaculture mais... » se retrouve à plusieurs reprises comme dans cet article de *20 Minutes* (édition Cannes) paru le 10/02/2023.

Contre l'avis de Kevin Luciano, le maire divers droite de Vallauris-Golfe-Juan qui s'exprimait avec d'autres élus depuis le « banc des pêcheurs » de sa commune. « *Nous ne sommes pas contre l'aquaculture. Ce n'est pas une position idéologique. Nous sommes là pour dire que c'est tout simplement déraisonnable* », a lancé l'édile. La députée européenne EELV [redacted], le sénateur [redacted] et le député [redacted] (LR) étaient à ses côtés pour marquer également leur franche opposition.

*20 Minutes*, Édition Cannes, le 10 février 2023

On retrouve de nouveau cette expression pour dire qu'il n'y a pas d'opposition idéologique à l'aquaculture dans un article de *Le Télégramme* (édition Ouest-France) du 27/10/2021 :

[redacted] se défend toutefois d'être un opposant à l'aquaculture. Il rappelle d'ailleurs qu'une pisciculture (sur cette même concession convoitée par [l'entreprise E]) a cohabité avec l'écloserie, dans les années 80, sans qu'un incident soit remonté à sa connaissance. « *Mais j'attends encore de connaître les garde-fous. Comment sera gérée la mortalité des truites ? Quels moyens de surveillance l'État (qui n'en dispose pas d'énormément) mettra-t-il en place ?* ».

*Le Télégramme*, 27 octobre 2021

Il s'agit bien du phénomène NIMBY<sup>43</sup>. La pisciculture n'est pas un mal en soi, mais les personnes touchées par la présence de cette activité n'en veulent pas sur leur territoire puisqu'une activité de ce type est génératrice de nuisances : bruits (passage des camions), odeurs (issue de la pêche ou des résidus en décomposition après l'abattage), vue paysagère non conforme aux attendus de ce qu'est la mer. C'est aussi la volonté pour certains d'éloigner une activité considérée comme industrielle aux yeux de l'opinion publique et qui ne correspond pas à l'idée qu'on se fait de la mer.

- **La pisciculture en mer ne développe pas assez d'emplois**

Dans les discours de l'opposition aux entreprises ou aux projets de ces entreprises, on retrouve l'argument social et notamment celui de l'emploi. En Baie de Cannes, le projet de l'entreprise J est comparé à la pêche artisanal dans un article de *Nice-Matin* du 14 avril 2023 :

Un problème pointé par les élus et les pêcheurs opposés au projet ce vendredi. La question de l'emploi est également évoquée. Alors que la société [entreprise J] assure que son projet permettra de créer vingt postes en plus des 35 existants, l'élue EELV [Mme 15] juge de son côté que « *c'est la pêche artisanale qui développe l'emploi et pas ces fermes aquacoles* ».

*Nice Matin, 14 avril 2023*

Il est à noter que sur la même période, le port de Sète a vu diminuer la moitié de sa flotte de pêche pour éviter la surpêche dans les eaux Méditerranéennes. A l'inverse, les clichés sur le tourisme rémunérateur se retrouve dans *Corse-Matin* du 30 novembre 2022 à propos du courrier de menace de mort au maire d'Ajaccio. Par ailleurs, le témoignage 2 de l'entreprise A rappelle qu'il existe 20 sites de production possible en Méditerranée mais qui ne seront pas exploités pour ne pas gêner le tourisme « *pourvoyeur d'emplois.* »

- **Artisanat versus industrie**

L'un des enjeux de l'opposition est celle de la taille des infrastructures assimilées à une production industrielle et non artisanale :

« *La baie de Golfe-Juan, avec tout ce qui s'y passe et notamment la plaisance, surtout l'été, est déjà malade. Ça, ça va contaminer tout l'environnement et ça va réduire nos champs d'action, expliquait sur place [M. 16], premier prud'homme de Golfe-Juan. On n'est pas du tout contre l'aquaculture raisonnée et artisanale. Mais là, c'est industriel. Comme ce qui se fait en Norvège. On est des lanceurs d'alerte.* » Dans une pétition qui a déjà rassemblé 2.300 signatures, les pêcheurs locaux dénoncent ce projet de « *mégastructure dont les dimensions équivalent à trois stades de football en surface et quinze sur le fond* ». Ils se disent prêts à d'autres actions pour le faire échouer.

*20 minutes* (édition Cannes) paru le 10 février 2023

---

43 C'est le géographe étasunien Mike Davis qui a popularisé le terme dans son ouvrage *City of quartz : Los Angeles, capitale du futur* (1990).

Ce sont les mêmes préoccupations qui animent les opposants aux projets développés à terre comme à Guingand (une société norvégienne souhaitait installer une entreprise de production de 10 000 tonnes de saumon qui aurait capté l'eau dans le Trieux) ou sur l'estuaire de la Garonne (même projet de développement du saumon par une société norvégienne concurrente).

Ce qui fait dire au dirigeant de l'entreprise A qu'il y a un « *travail à faire pour démultiplier les petites fermes car c'est acceptable pour l'opinion publique mais il faut accélérer l'octroi de concessions.* » (témoignage 1, entreprise A).

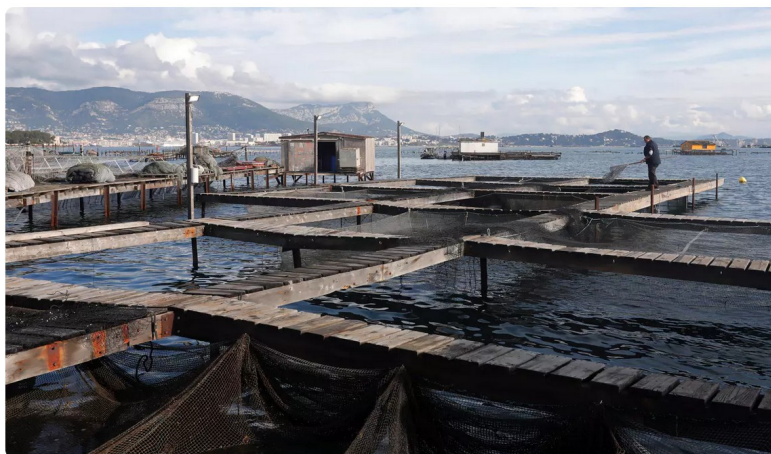
Le modèle développé par exemple dans la baie du Lazaret à la Seyne-sur-Mer ne pose pas d'opposition manifeste : les tailles des entreprises sont artisanales (5 entreprises pour 200 tonnes produites) et elles se sont unies via une coopérative pour trouver une visibilité auprès des vendeurs de la GMS (Grande et moyenne surface) ou de la restauration.

Ainsi on trouve des articles comme celui-ci dans *Var-Matin* du 30/11/2021 :

*« Avec leurs collègues producteurs de coquillages, ils animent la jolie carte postale de la baie du Lazaret. Les cinq fermes piscicoles de la petite rade produisent loupes et daurades de manière quasi artisanale depuis trente-cinq ans, à destination du marché local. »*

*Var-Matin*, 30 novembre 2021

**Figure 25. Capture d'écran de la photographie accompagnant l'article, on y voit 3 des 5 entreprises de pisciculture de la baie du Lazaret**



## 2. Les mouvements associatifs : riverains et défenseurs de l'environnement ou de la cause animale

- **S'opposer à la dégradation de l'environnement, s'assurer du bien être animal**

La pisciculture en mer, on l'a dit, porte une réputation peu flatteuse quand à la préservation de l'environnement et du bien être animal. Nous avons évoqué cette comparaison avec les fermes industrielles de grandes tailles en Norvège dans le point II et les rapports de l'État indiquent qu'il existe un impact environnemental que peut compenser la profession.<sup>44</sup>

Il n'est pas surprenant de voir les associations de défense de la nature développer leurs arguments pour s'opposer à des nouveaux projets ou critiquer les entreprises existantes.

A Ajaccio, ces associations défendent les intérêts de la nature mais pas seulement : elles y défendent aussi les intérêts de la santé humaine (on trouve sur la plateforme associative en opposition à l'entreprise une association de lutte contre le cancer).

Plus d'un mois après le début du bras de fer engagé entre le grand site de la Parata et Gloria Maris, au sujet d'un permis de construire (retiré par la société il y a une semaine) pour une nouvelle base à terre de l'entreprise aquacole, la plateforme Terra met en garde contre une éventuelle nouvelle demande de permis de construire.

Composée de plusieurs associations parmi lesquelles A Sentinella, Le Garde, U Levante et la Ligue contre le cancer, Terra souligne que la parcelle sur laquelle l'entreprise envisage sa nouvelle base est inconstructible puisque concernée par le risque submersion. "*[L'entreprise G] a retiré son permis en espérant peut-être obtenir, dans le cadre d'une nouvelle demande, enfin un avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France. Elle a demandé à ce que les différents acteurs impliqués dans ce dossier se remettent autour d'une table pour discuter. Mais nous soulignons qu'il existe des éléments importants qui font que toutes décisions favorables à une nouvelle demande sont dès à présent contestables*" , avertissent les membres de Terra.

La plateforme étaye ses propos par la présentation de plusieurs documents dont une carte des zones de submersion marine sur la Parata, extraite d'un rapport du Bureau de recherches géologiques et minières. "*Il est donc évident que le site de La Parata ne peut être qualifié de zone urbaine au sens de l'article L 121.8 du code de l'urbanisme. (...) Ce site étant inconstructible du fait du risque de submersion, tout événement résultant de ce risque engagerait la responsabilité pénale du maire d'Ajaccio et du préfet*" , affirment les associations.

*Le Figaro – Corse-Matin, 18 novembre 2022*

---

44 Rapport de l'IGEDD et du CGAAER d'octobre 2022, Développement de la filière piscicole, chapitre 1 : La pisciculture est-elle durable ?, p. 12-25



Mis à part les questions terrestres, cette plateforme associative revient aussi sur les problèmes de pollutions en mer considérant qu'il n'y a plus d'herbe de Posidonie sous les cages, une algue sensible aux changements climatiques. Pour les uns, c'est faute de lumière et non de pollution (défense de l'entreprise G) ; pour les autres, c'est parce que les déjections animales polluent le site en mer.

En dehors d'associations, les opposants s'organisent dans des collectifs comme ici sur le site du Tinduff où l'entreprise E souhaitait mettre des truites à l'eau.

*Le projet d'immersion de trois cages remplies de truites, de novembre à mai, entre le môle et l'écloserie du Tinduff (Le Télégramme du mardi 26 octobre) fédère des riverains contre lui. Mardi soir, une trentaine d'entre eux ont participé à une réunion, au Café du Port, en présence de représentants de l'association des usagers du port, des Vieux Gréments et de l'Amicale du Tinduff. « Nous nous regroupons pour avoir accès au dossier », explique M. 18, adhérent du nouveau collectif.*

Le Télégramme du 27 octobre 2021

A Vicq-sur-Mer les personnes organisées en collectif se mobilisent et appellent la mairie à faire évoluer le PLU pour renforcer la protection du littoral adjacent et ne pas permettre l'installation de structures à terre selon la Manche Libre du 27/10/2020 :

*En octobre, des actions de sensibilisation ont été menées par les membres du collectif Renouille contre la ferme aquacole. Des affiches ont fleuri dans Vicq-sur-Mer et les environs, une pétition a circulé et a rassemblé plus de 300 signatures.*

*Aussi, des courriers ont été adressés à de nombreux élus, représentants de l'État, aux dirigeants de [entreprise G] et à la ministre de l'Environnement, Barbara Pompili. Le collectif affirme avoir rencontré le maire, « pour lui exposer notre position. Une rencontre respectueuse et ouverte à la discussion. Notre opposition à ce projet repose sur plusieurs points, exposés dans notre courrier. Les aménagements nécessaires à une telle entreprise transformeront en profondeur notre environnement et la biodiversité ».*

La zone littorale subit de profondes transformations depuis de nombreuses années, et les membres du collectif s'interrogent sur l'avenir et la pertinence d'un tel projet sur un site, qu'ils considèrent comme vulnérable. « L'accès au prélèvement d'eau de mer, nécessaire au fonctionnement de l'installation, se fera sur des terrains protégés par le Conservatoire du littoral. Ces terrains sont limitrophes à ceux qui concernent le projet de [l'entreprise G]. Nous avons du mal à comprendre que cet organisme, censé protéger le littoral, puisse octroyer un droit de passage à cette société. Nous demandons une révision du PLU et la requalification de cette zone en zone naturelle, afin de la préserver de tous projets éventuels qui viendraient y porter atteinte. »

La Manche Libre, 27 octobre 2020

Aujourd'hui en France, les questions de bien être animal sont des enjeux clés de la société française et plus largement en Europe. Ainsi, des actions « coup de poing » ont été organisées par des associations médiatiques pour dénoncer les conditions d'élevage et d'abattage des animaux en France tout particulièrement l'association L214. Celle-ci défend des animaux utilisés comme ressources alimentaires (viande, lait, œufs, poissons), elle « *s'emploie à faire reculer les pratiques les plus cruelles pour les animaux et à favoriser la transition vers une alimentation végétale* » selon son site internet. Les entreprises de la pisciculture sont très attentives à cette association :

- Lors de l'entretien avec l'entreprise F, les personnes sur le site ont eu peur que notre venue ne cache une action militante de la part de L214

- Le témoignage 1 de l'entreprise A cite expressément cette association en précisant : « *on ne peut pas travailler avec eux* »

- **Défendre les bonnes pratiques des entreprises**

A l'inverse, des associations apparaissent aussi pour accompagner les transformations de la pisciculture marine.

Par exemple, le dirigeant de l'entreprise A dit avoir pu bien travailler avec l'association Blue Ocean (un très grand nombre d'associations de défense des océans portent ce nom) tandis que l'entreprise G a travaillé avec l'association Ethic Ocean. Ethic Ocean quant à elle s'intéresse aux méthodes vertueuses de production et accompagne les producteurs dans ce sens pour préserver les ressources halieutiques comme on peut le lire sur leur site internet quand sont indiquées les actions en cours :

« **Contribuer au développement d'un marché en produits de la mer durable**

*Ethic Ocean aide la filière des produits de la mer, des pêcheurs et aquaculteurs aux transformateurs, distributeurs, poissonniers, chefs et restaurateurs, à rendre le marché des produits de la mer durable d'un point de vue environnemental, économique et social. »*

<https://www.ethic-ocean.org/notre-mission/>

Elle appuie l'entreprise G dans la valorisation de ses produits comme ceux d'autres entreprises en organisant un concours de cuisine au sein d'une école privée de gastronomie à Paris.

Les milieux associatifs de sauvegarde de l'environnement sont le reflet de l'opposition entre les défenseurs du « wild use », savoir utiliser la nature sans la détériorer et de l'autre ceux d'une « wilderness intouchée » qui soutient que toute intervention humaine est destructrice. Aussi opposants et défenseurs de la pisciculture peuvent trouver les soutiens qui correspondent à leurs intérêts.

### 3. Une attente très forte de justice dans la répartition de l'espace maritime

Pour les entreprises piscicoles, il s'agit de faire reconnaître leur activité, leur engagement au niveau local comme protecteur de l'environnement et comme pourvoyeur d'emplois et de richesses. Celles-ci considèrent que les autorités administratives et politiques ont leur sort en main et que celui-ci fluctue selon les évolutions politiques, les changements de majorité au sein des équipes municipales, des services de l'Etat, l'engagement de telle ou telle personnalité politique.

Ainsi l'entreprise G dans un entretien donné à France 3 Via Stella le 26 octobre 2022, souligne cette difficulté. En effet, cette entreprise est venue défendre dans les médias sa position suite à l'opposition du syndicat mixte du Grand site des Sanguinaires de renouveler son bail emphytéotique sur des terrains municipaux à la pointe de la Parata. La secrétaire générale et directrice de la communication du groupe G rappelle que cela fait 20 ans que l'entreprise travaille avec tous les acteurs de l'aménagement du territoire pour déplacer son site à terre sur une autre parcelle à proximité du ponton qui leur permettrait d'avoir des locaux confortables pour leur travail en mer. Elle rappelle les liens tissés avec l'ancienne équipe municipale avec qui les discussions ont toujours été constructives. Elle déplore à l'inverse le changement d'orientation politique de la nouvelle majorité municipale qui remet en cause ce projet de construction à terre. L'entreprise considère que les élus en charge du vote au syndicat mixte du Grand site des Sanguinaires n'ont pas eu l'intégralité du dossier entre les mains mais seulement des pièces à charge sans les solutions proposées par l'entreprise en s'appuyant sur le témoignage d'élus regrettant leur vote. La directrice de communication souligne l'incohérence entre la présence en mer de l'activité qui est validée par les autorités compétentes, le SRDAM qui les contraint à rester sur cette emprise en mer, et les décisions politiques qui touchent à l'aménagement terrestre des installations (nous avons rappelé plus haut la complémentarité des deux espaces).

La nature même du projet en zone Natura 2000, Grand Site de France ainsi que les menaces de mort sur le maire d'Ajaccio ont fait de ce non renouvellement du bail emphytéotique, un sujet médiatique majeure en Corse et au-delà justifiant la présence de la directrice de communication du groupe sur une chaîne de télévision publique.

Pour autant, la prise de décision du syndicat mixte du Grand Site des Sanguinaires correspond aux orientations de la « loi littoral » de 1986 et aux choix récents de la commune qui met en place un nouveau schéma d'aménagement.

**Figure 26 : capture d'écran de la vidéo réalisée lors de l'entretien de la directrice de la communication de l'entreprise G au journal d'information du 19/20 de France 3 Corse Via Stella le 26 octobre 2022.**



Un autre témoignage est venu nous rendre compte d'une demande de justice face à l'administration.

Ainsi, l'administration « Phares et balises » qui est chargée de la sécurité en mer sous la responsabilité de la préfecture maritime et qui, à ce titre, réalise les plans de sécurisation de la concession en assurant la visibilité de celle-ci pour les autres usagers de la mer, a été désignée comme non respectueuse du droit de l'entreprise B. Rappelons que l'administration « Phares et Balises » siège à la commission nautique locale, une commission restreinte avec des représentants des pêches et de cette administration.

Témoignage du dirigeant de l'entreprise B :

*“Le but est la sécurité en mer et la protection de la concession”.*

À l'issue de cette commission, « Phares et Balises » lui demande d'installer une bouée latérale tribord avec des coordonnées GPS bien précises. Or les coordonnées GPS ne correspondaient pas du tout à la concession :

*“En réalité, Phares et balises ont fait financer une bouée nécessaire dans le chenal au frais d'une boîte privée, c'est de l'escroquerie”. “Là j'en avais tellement marre que je n'ai pas fait remonter l'affaire au préfet”.*

Il a payé une bouée d'une valeur de près de 4000 €. Quelques semaines après, il reçoit un courrier lui disant que la bouée qu'on lui avait dit d'acheter n'était pas conforme.

Il a refusé d'en payer une nouvelle, face à ce refus de paiement, les 4000 € lui ont été prélevés par les impôts.

Or cette balise pose aujourd'hui de nombreux problèmes de navigation à des bateaux. *“Je crie haut et fort que je ne suis pas responsable”.* Au total, ce sont 8000 € qui lui auront été demandés à tort selon lui. *“Heureusement que ma trésorerie est solide mais ce n'est pas le cas de toutes les entreprises”.*

Les entreprises réclament plus de justice, elles veulent un engagement des élus locaux dont elles craignent les revirements en fonction de l'expression dominante du moment. Si les élus locaux n'ont pas la main sur le choix des implantations qui revient au service de l'État, ils peuvent néanmoins avoir un poids auprès des préfectures et dans les discussions ou débats publics lors des consultations.

A l'échelon nationale, ces entreprises demandent aussi plus de justice spatiale, une meilleure répartition des mers pour toutes les activités considérant que la leur est trop peu prise en compte dans les problématiques des schémas régionaux de façade. Écoulées dans les débats, - les noms des dirigeants d'entreprises consultés apparaissent régulièrement comme témoins dans les rapports de l'État<sup>45</sup> - ces entreprises semblent néanmoins trop peu importantes pour peser dans ces répartitions.

---

45 Rapport Tanguy en 2008, 2021-2027, Plan Aquacultures d'Avenir, Plan Stratégique Nationale pour une Aquaculture Durable, 2021.



## 4. Exprimer l'opposition/ le soutien : usage des médias, mobilisation sur la scène publique

Pour faire évoluer les mentalités et en finir avec les stéréotypes sur l'activité le témoignage 1 de l'entreprise A recommande de "partager et ouvrir ses portes, c'est la meilleure façon de faire" pour que cette activité soit acceptée.

On retrouve cette préoccupation pour le dirigeant de l'entreprise H qui précise dans un reportage : « notre priorité ça reste la visite dégustation parce que c'est ce qui nous permettra de nous... d'aller plus loin, plus tard. Qu'on puisse montrer aux gens notre métier, comment on le pratique, il faut être plus transparent. » (Reportage de France3 Var dans le 19/20 en 2017 qui présentait la coopérative de la baie du Lazaret).

Ce besoin de se faire connaître et de faire reconnaître la qualité des produits peut s'exprimer à des échelles variées depuis la participation à des marchés locaux, des manifestations touristico-commerciales de valorisation des produits de la mer comme la Nuit des pêcheurs sur le port du Mourillon à Toulon pour l'entreprise H au sein de la coopérative de la baie du Lazaret jusqu'au Salon International de l'agriculture à Paris auquel a participé l'entreprise G en lien avec le CIPA (Comité Interprofessionnel de la Pêche et de l'Aquaculture). Cette dernière organise aussi des rencontres avec des professionnels de la restauration pour mettre en avant le poisson d'élevage. Ces deux activités sont présentées sur le fil d'actualités de la page Facebook de l'entreprise :

**Figure 27.**  
**Capture d'écran du 26 juin 2023 : photographie du stand du salon international de l'agriculture**

Là encore, les producteurs de la baie du Lazaret près de Toulon participe à une animation pour promouvoir une alimentation équilibrée auprès des seniors :





Figure 28. Capture d'écran du 25 juin 2023 sur la page Facebook de la coopérative de la Seyne-sur-Mer pour une action envers l'alimentation des personnes âgées dans la région.

On remarque que le métier utilise énormément les médias pour sa communication : les sites internet (entreprise A, G, J et K) comprennent des onglets médias avec des articles, des vidéos, des interviews dans lesquels ils ont mis en valeur. L'enjeu est celui de la transparence dont plusieurs acteurs ont parlé (témoignage 1 entreprise A, témoignage 1 entreprise J, vidéo entreprise H sur France3 Var en 2017). L'entreprise K a produit un flyer à destination du grand public pour présenter les poissons, leur alimentation, la fraîcheur du produit...

Les enjeux sont ceux de l'acceptabilité sociale de la pisciculture marine en France, c'est pourquoi on retrouve une présence de ces entreprises dans des médias populaires, de grande écoute comme la télévision.

L'entreprise G a fait présenter ses produits dans l'émission Télématin sur France 2 le 13 avril 2022. En direct sur une barge de l'entreprise, le présentateur en présence du dirigeant qui les accueille fera une dégustation d'un carpaccio de maigre. Ce même dirigeant aussi présente ses produits pour l'émission de M6 Top Chef en 2019 « objectif top chef 2019 ». Enfin, elle a proposé une courte vidéo avec la cheffe Justine Piluso repérée dans la même émission pour le compte de l'État et de la série de vidéo « France relance » en août 2022 :

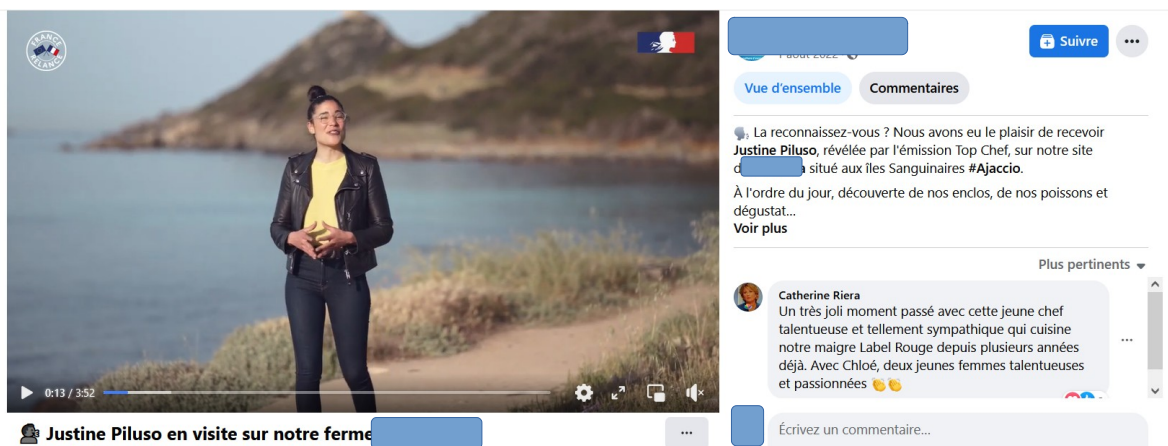


Figure 28. Capture d'écran d'une vidéo réalisée par l'État dans le cadre de l'opération « France Relance » avec la cheffe Justine Piluso, août 2022.

## 5. Les procédures de concertation : un enjeu de l'acceptabilité des projets

Le dialogue, la compréhension et l'éducation aux enjeux de l'alimentation locale, du respect de l'environnement et de la protection des ressources halieutiques sont autant de sujets que les entreprises étudiées veulent développer.

La question est prise au sérieux par les pouvoirs publics qui reprennent aussi dans les rapports les enjeux de la médiatisation de la production et des savoirs liés à la mer en général : l'aménagement de la mer ne peut se faire en opposition, il faut qu'elle se fasse avec un maximum d'acteurs.

L'argument principal de l'opposition aux projets piscicoles est celui de la pollution marine : pour beaucoup la mer est un sanctuaire et le dernier espace encore sauvage, préservé de la main de l'homme. C'est méconnaître l'anthropisation des bandes littorales et plateaux continentaux<sup>46</sup>.

L'argument de la pollution marine est aussi le plus acceptable dans un contexte de NIMBY : difficile en effet de dire que l'activité à un intérêt (se nourrir avec un produit local dont l'argument est très recevable par l'opinion publique depuis le confinement de 2020 notamment) mais qu'on n'en veut pas chez soi parce que c'est gênant (bruits, odeurs, circulations sur les eaux) ou qu'on a peur de la concurrence. A l'inverse, l'argument de la pollution en mer est toujours recevable tout comme celui de la pollution paysagère. On peut faire ici le parallèle avec l'implantation des éoliennes<sup>47</sup>.

Aujourd'hui l'opacité peut venir des procédures administratives elles-mêmes selon l'entreprise J :

*Tous les gens qui sont consultés, enquête publique, commission nautique locale, les gens sont perdus dans les procédures et on toujours le sentiment qu'on leur cache quelque chose, tout le monde se perd et tout le monde pense qu'il y a un loup (quand est-ce que c'est fini ? A quel moment ?), comme c'est un sujet qui est mal connu en France ça dessert complètement la cause.*

*En commission nautique locale, on va interroger les utilisateurs sur le plan d'eau : on va leur demander qu'est-ce que vous pensez du projet, comment on devrait le baliser ? Et les gens pensent ("on s'est foutu de moi") qu'on leur cache quelque chose car on ne va pas voir les questions environnementales dans cette commission. À la sortie de la commission : On m'a demandé de valider un projet aquacole et j'ai pas tout les tenants et aboutissants. On ne m'a pas parlé des rejets de la ferme et de l'eutrophisation de l'eau, ce qui est normal car on traite un sujet par commission. On essaye de leur faire donner leur avis sur un sujet pour lequel ils n'ont pas tous les tenants et aboutissants. (Témoignage 1, entreprise J)*

Face à ces difficultés posées aussi par les administrations qui brouillent le discours, les entreprises doivent rassurer et ouvrir le dialogue. Ainsi, l'entreprise E sur l'Auray répond immédiatement à la polémique concernant les nuisances causées par les cages sur l'Auray auprès du journal le Télégramme du 17 juillet 2020 :

---

46 Ollivro, Jean. *De la mer au meritoire : faut-il aménager les océans ?* Apogée, 2016.

47 Podcast de l'émission les Idées Claires par Nicolas Martin sur France Culture par Radio-France, 10 juin 2021.

La ferme [redacted], exploitée par la société [entreprise E] Cancale, a toutes les autorisations de la préfecture et des Affaires maritimes : « *C'est une installation classée, suivie par la Direction départementale de la protection des populations* ». Le 19 mai dernier, la DDPP (Direction départementale de la protection des populations) a été saisie par un riverain et un inspecteur s'est rendu sur place le lendemain. « *Il a effectué une visite de l'établissement et de ses abords et n'a pas constaté d'anomalies, ni de manquement aux règles de fonctionnement* ».

[L'entreprise E] veut mettre tout le monde autour de la table [redacted] directeur général du groupe [entreprise E], veut rassurer : « *Si l'élevage était raisonné du temps de [redacted], il l'est toujours. Il y a un droit à l'élevage à la biomasse à 80 tonnes. On travaille six mois dans l'année et la période de capture est très courte* ». Elle est d'ailleurs terminée. « *Aujourd'hui, la concession est totalement vide. Nous sommes très loin des techniques industrielles* ». Il admet certaines nuisances. « *Nous voulons nous mettre autour d'une table, pour trouver la meilleure solution* ». Mais assure : « *Nous sommes respectueux de l'environnement. Cette présence profite à l'écosystème. Il y a peut-être quelques poissons morts parfois, mais un grand nombre de cadavres et de déchets, ainsi que des oiseaux... Non, je ne crois pas. Ce que l'on veut faire, c'est un beau produit, de manière raisonnée* ».

*Le Télégramme, 17 juillet 2020.*

Ici l'entreprise E aura réagi comme l'entreprise G ou l'entreprise J limitée depuis 2022-2023 dans leurs projets de développement et qui appellent tous les acteurs à « se mettre autour de la table » pour discuter.



## 6. Prendre le large pour plus d'acceptabilité sociale ?

Dans le référentiel de culture marine développé par l'OFB en 2020, on note p. 13 :

Les élevages en pleine eau : ce sont les élevages en cage (poissons) ou sur filière (coquillages et algues), localisés soit en mer abritée, c'est-à-dire à proximité immédiate du rivage, soit en mer ouverte, c'est-à-dire assez loin des côtes et donc non protégés par celles-ci. Ce dernier type d'élevage reste encore marginal en France, il pose des problèmes techniques de résistance aux tempêtes et fortes houles, il est le plus souvent submersible.

Pourtant, cela apparaît comme une solution pour produire en mer des produits français à bonne distance du littoral.

Ainsi le projet actuel de l'entreprise J à Cannes correspond à ce recul par rapport au trait de côte en plaçant les nouvelles cages à 900 mètres du rivage, dans un espace moins accessible pour un certain nombre d'activité touristique (loisirs de vitesse). Le site sera aussi moins visible depuis les plages ce qui devrait contenter les touristes.

La même réflexion est amorcée dans le témoignage 1 de l'entreprise B :

Pourquoi l'avenir est-il plus au large ?

Car il n'y a plus de place en zone abritée pour cause de présence de la mytiliculture ou de l'ostréiculture, là on peut voir apparaître un conflit d'usage : « *il existe un renoncement à l'idée de s'approprier les espaces maritimes* ». C'est la même chose en algoculture où on constate un retour à la terre. « *L'appropriation par le privé d'un espace public entraîne des conflits sérieux* ». (témoignage 1 entreprise B)

Ainsi que le présente le journal *les Échos*, la question se pose de produire des poissons plus au large, à de bonnes distances du rivage, dans un article du 12 septembre 2019 dans lequel on trouve cet encadré après une interview des entreprises G et A :

Bientôt l'off-shore ?

La haute mer sera-t-elle l'avenir de l'aquaculture ? Premier producteur mondial de saumon avec près 1,3 million de tonnes, la Norvège est en train de tester à 5 km des côtes une mégaferme pouvant héberger 1,5 million de saumons. Cette grande cage de

250 000 m<sup>3</sup>, capable de résister à des vagues de 15 mètres de haut, permet de réduire la concentration des poissons et de limiter leur contamination par les poux de mer, qui déciment le cheptel. L'entreprise SalMar, à la tête du projet, a déjà commandé six nouvelles unités au fabricant chinois Shipbuilding Industry Corp, pour un coût substantiel de 300 millions de dollars. Des investissements hors de portée de la filière piscicole française, qui pourrait en revanche s'adosser aux plates-formes éoliennes en mer. Si elles se développent un jour...

Les Échos, 12 septembre 2019.

Dans l'entretien que nous avons mené avec le témoin 1 de l'entreprise A, il émettait un doute quant à cette production off-shore :

« *Les norvégiens eux se lancent dans des plateformes offshore avec près de 100 millions d'euros de budget.* » Leur avantage : ces plateformes règlent les conflits d'usage. [...]

Alors que faut-il faire ? Elever off-shore ? « *Je ne sais pas* » (Témoignage 1 entreprise A).

Aujourd'hui des expériences existent en France pour la conchyliculture dans les parcs éoliens en mer (parc éolien de la baie de St Brieuc<sup>48</sup>) pour autant difficile d'imaginer y implanter des poissons qui ne peuvent se nourrir seuls en cage et qui demanderaient une présence constante en mer comme sur une plateforme pétrolière.

---

48 Article Ouest-France du 20/12/2022, article dans la Tribune du 29/12/2022, article du Télégramme du 02/01/2023.

## Conclusion de la partie III

Les inégalités pour s'approprier les mers dépendent du cadre dans lequel se situent les entreprises : cadre plus ou moins agréable, plus ou moins valorisé d'un point de vue esthétique, plus ou moins touristiques, plus ou moins en concurrence avec d'autres activités.

Sur cette question des concurrences, les rapports nationaux sur la pisciculture marine et la production en mer font état d'une très forte présence de la conchyliculture dans les eaux françaises. Développée sur l'estran, sur un espace impropre à la production piscicole donc, la conchyliculture française n'en constitue pas moins un concurrent sérieux dans l'appropriation des mers. En effet, le poids de ces productions pèsent dans le PIB du secteur agricole et dans les exportations vers l'étranger. La consommation française de ces produits est aussi très élevée. Autant de facteurs qui expliquent la prédominance de la conchyliculture et de ses professionnels dans les Comités départementaux des pêches ou les réunions consultatives menées par l'État auprès des professions de la mer. Les lobbyings à l'œuvre peuvent entrer en compétition avec la production piscicole : le simple fait de produire en Aquaculture Multi-trophique Intégrée (poisson, algues et coquilles dans un écosystème artificiel) peut entraîner une résistance de la part des conchyliculteurs qui s'opposent à une nouvelle forme de concurrence en mer.

Même lorsque la production diffère (poissons pour la pisciculture/ coquilles pour la conchyliculture), les entreprises se trouvent en concurrence pour l'eau et l'accès au rivage. L'eau, c'est l'élément clé de la santé des animaux : si une activité à proximité la pollue, permet le développement de maladies parasitaires, c'est tout l'équilibre d'une filière qui s'écroule. Les conchyliculteurs surveillent activement les plans d'eau et quelle activité s'y développe. Par ailleurs, conchyliculteurs et pisciculteurs doivent accéder aux mêmes installations à terre : hangar mais aussi pontons qui les placent en concurrence pour le foncier terrestre cette fois.

Plus complexe à gérer pour les pisciculteurs, leur production entre en concurrence directe avec la pêche professionnelle qui a vu ses volumes de prises diminuer. La flotte de pêche a été restreinte par l'UE et l'État français, notamment pour limiter la surpêche et mieux préserver la ressource. Dans un contexte de fragilisation de la pêche professionnelle, les concurrences avec l'élevage de poissons se font plus fortes. Pourtant la complémentarité est réelle compte-tenu de la nécessité pour les pisciculteurs d'avoir accès au produit de la pêche minotière pour nourrir leurs propres poissons.

La pisciculture doit aussi, et avant tout, partager l'espace maritime avec le tourisme. L'activité touristique vit de l'idée que les touristes se font de la mer. Les touristes lui accordent une valeur récréative ou spirituelle, vierge de toute occupation humaine que les cages viennent percuter. Cette visibilité bien réelle (nous avons mis les photos depuis le rivage dans les fiches « Sites ») « pollue » le paysage idéalisé de l'activité touristique. Les activités touristiques comme la pêche de plaisance, le nautisme, sont directement limitées en surface par la présence des cages qui occupent une part de cette mer : cette occupation peut être temporaire ou constante modifiant là les rapports de concurrence. Par ailleurs, même symboliquement, le tourisme s'approprie la mer : depuis le rivage, la présence de cages modernes et peu patrimonialisées heurte les esprits.

Les concessions en mer pour la pisciculture ne rencontrent que rarement l’approbation des autorités locales : le tourisme est vu comme plus rémunérateur et comme plus générateur d’emplois. Les communes perçoivent des recettes en mettant en location des anneaux d’amarrage pour la plaisance tandis que la pisciculture n’apporte qu’à l’État qui reçoit de l’argent pour l’exploitation de la concession. Plus important encore, les autorités locales sont celles qui doivent faire face aux enjeux de l’aménagement du territoire et qui sont les premières à mesurer les conflits existants.

Les associations de défense du nautisme ou de la plaisance, s’opposent tout autant que les associations de défense de l’environnement à ces projets piscicoles. Résolument actifs via les médias et les réseaux sociaux, des membres de la société civile s’adressent en 1<sup>er</sup> lieu aux communes pour montrer leur opposition aux projets de pisciculture. Les réseaux militants s’appuient sur les effets environnementaux de cette activité sur les milieux qui comme toute production humaine impacte, plus ou moins selon les sites, les écosystèmes.

Dans ce contexte, rares sont les communes ou EPCI à assumer le portage politique des piscicultures. On retrouve cette difficulté à l’échelle nationale : seul un parti politique portait aux dernières présidentielles (2022) un projet pour les mers avec un angle intitulé « soutenir l’aquaculture extensive et écologique » qui parle de limiter la taille des exploitations piscicoles et de favoriser l’alimentation hors pêche minotière via des protéines issus de l’élevage d’insectes<sup>49</sup>.

Si aujourd’hui les mers apparaissent comme un enjeu fort de la préservation générale du globe (production d’oxygène, variété des espèces vivantes...), l’opinion publique s’empare seulement de ces questions notamment via l’éolien en mer. Progressivement les sujets d’écologie politique et donc d’arbitrage entre les activités arrivent sur le devant de la scène. La pisciculture raisonnée et/ou biologique, respectueuse de l’environnement a-t-elle un avenir dans l’aménagement du territoire ? Les entreprises rencontrées en sont convaincues : leur production est plus respectueuse que n’importe quelle autre pêche pour préserver ressource halieutique et milieux marins. Les pisciculteurs appellent à une meilleure gouvernance pour plus de justice spatiale dans l’accès à l’eau et son usage. Ils veulent un réel portage politique de leur activité.

C’est pourquoi, la plupart des entreprises rencontrées veulent faire connaître leur production et favoriser les phases de concertation pour mieux informer le citoyen. Les nombreux reportages à charge contre la pisciculture nordique intensive (Norvège et plus récemment Islande) portent les entreprises françaises à s’ouvrir vers l’extérieur. Elles favorisent grandement les études de l’IFREMER et de l’INRA mais proposent aussi des visites auprès de leurs fournisseurs pour plus de transparence. Les plus petites unités s’insèrent dans les circuits touristiques pour faire connaître leur produit ou faire visiter leurs fermes. Les enjeux de la communication sont très forts. Conscientes de leur place possible dans les logiques de circuits courts et du « manger local », ces entreprises doivent aujourd’hui mettre en place des outils pour parrainer les installations nouvelles, rendre audible leur voix en dehors des périodes de conflit et souligner, même à une échelle très locale, l’intérêt de leur production. La pisciculture « made in France », plus confidentielle qu’ailleurs, peut séduire le consommateur d’après nos enquêtes.

La concertation doit aussi amener à mieux placer les cages dans l’espace, à éloigner celles-ci du trait de côte, à anticiper les conflits avec d’autres usages et formes d’appropriation.

---

49 Clémence Guetté, Hadrien Toucel (Dir.), La mer, nouvelle frontière de l’humanité, Les livrets thématiques de l’Avenir en commun, édition 2022, L’Union Populaire, Mélenchon2022.fr.



L'appropriation de la mer donne lieu à une intériorisation cognitive d'un espace donné qui demande un investissement pour tout observateur qui cherche à comprendre les enjeux. Le marketing est une nouvelle forme d'appropriation de cet espace visible au moment de la vente des produits de l'élevage : les entreprises sur les sites les mieux intégrés aux économies locales, les plus acceptés par les riverains, peuvent attacher une revendication identitaire à leur production (saumon de tel lieu, daurade de telle coopérative, produit français de nos régions...). La mer s'approprie alors de manière symbolique. L'appropriation symbolique peut venir d'acteurs extérieurs qui remettent alors en cause l'activité piscicole. L'enjeu de l'appropriation symbolique est telle que certaines entreprises organisées en syndicat ou coopérative demandent des labels qui vont dans ce sens.

Cette appropriation symbolique/identitaire d'un lieu suppose qu'il existe une pratique régulière et démonstrative. Lorsque la force ou le droit ne peuvent garantir la pérennité de l'appropriation, le marquage par des symboles permet de légitimer l'appropriation : le marketing-produit peut jouer ce rôle pour ancrer l'activité dans un paysage donné.

Comme toute forme d'appropriation<sup>50</sup>, l'appropriation de la mer par l'implantation des cages piscicoles génère de très fortes tensions. Ce sont toutes les questions de gouvernance des eaux qui apparaissent alors pour arbitrer entre des publics et des usages de la mer différents<sup>51</sup>.

Face aux conflits répétés avec les autres usagés de la mer, les pisciculteurs en mer ont cherché des solutions : une meilleure communication et plus de transparence sur leur production auprès de l'opinion publique, un éloignement par rapport au trait de côte, une discussion constante avec tous les acteurs concernés par leurs aménagements. L'acceptabilité sociale demande régulièrement aux pisciculteurs de transformer leur activité, d'évoluer pour correspondre aux normes juridiques et morales de la société. La demande est forte, la charge est lourde.

Aussi, on remarque que les entreprises piscicoles réclament plus de justice dans un cadre où il convient de partager l'espace. Convaincues qu'il y a de la place pour tout le monde en mer à condition de définir clairement les attendus et les besoins de chacun, elles demandent aux autorités administratives et politiques d'intervenir plus fréquemment comme arbitre. Elles souhaitent que soit reconnu leur rôle dans l'économie agro-alimentaire, dans l'emploi local, leur engagement pour préserver l'environnement.

Les entrepreneurs ne manquent pas d'idées ni d'initiatives pour mener à bien leur activité et font usage des médias, des événements touristiques ou professionnels pour porter leurs valeurs. Ils considèrent qu'ils sont là pour faire valoir une cause, celle de l'aquaculture durable, compatible, selon eux, avec le respect de la nature et la souveraineté alimentaire.

---

50 R. BRUNET, Théry, Ferras, Les mots de la géographie, dictionnaire critique, 1992. Edition Reclus, la documentation française, 3eme édition 2005.

51 Un rapport IFREMER de 1997 relevait déjà le non accompagnement de l'activité par les pouvoirs publics notamment à l'échelon locale et la compétition forte avec le tourisme. Dosdat, Antoine, Jean-Louis Gaignon, Jacques Fuchs, Yves Harache, Denis Lacroix, Philippe Paquette, et Emmanuel Thouard. « LA PISCICULTURE MARINE EN FRANCE », s. d.

## Conclusion

Au terme de ce travail, nous avons pu dresser le portrait d'une activité piscicole en mer confrontée à des formes diverses d'appropriation des mers par des acteurs nombreux, sur des territoires variés, à des échelles diverses. On notera que derrière l'expression « pisciculture en mer » se trouvent des formes de piscicultures différentes. De la pisciculture artisanale de 20 tonnes à la pisciculture industrielle de 1200 tonnes (modeste en comparaisons avec les concurrents européens), les procédés de production ne sont pas les mêmes, la taille des entreprises non plus, les débouchés différents.

Et pourtant, on constate une très nette unité de l'activité qui est confrontée, quelque soit la taille des installations, à des formes d'appropriation des mers similaires. Ici le poids de l'entreprise ne garanti en rien son inscription dans le paysage maritime.

La pisciculture se développe tout d'abord dans un environnement économique et juridique mondialisé, encadré par le marché de l'Union Européenne dans lequel l'activité piscicole trouve à la fois soutien, partenariat et concurrence.

L'État français complète ce cadre économique et juridique par une administration complexe, considérée comme lourde par nos interlocuteurs et pourtant si volontariste dans la redynamisation d'une filière vue comme porteuse et nécessaire à la souveraineté nationale. Premier concerné par l'appropriation des mers, compte-tenu de l'étendue du Domaine Public Maritime, nous avons été surpris par le nombre de rapports des structures de l'État, le nombre d'administrations qui investissent du temps et de l'argent dans la recherche de solutions pour cette activité moins développée en France que dans les autres pays de l'UE.

Les plans se succèdent, la plupart du temps sans succès puisque l'activité stagne. Convaincue aujourd'hui que la clé se trouve dans la compréhension de l'aquaculture et la formation des français à ces enjeux, la France se tourne - avec les Plans Stratégiques de Façades notamment - vers l'éducation, la communication auprès des élus, des populations littorales, du monde associatif. Selon l'État, la préservation des ressources halieutiques et la souveraineté alimentaire sont possibles en développant durablement l'activité.

En attendant de voir les effets de cet engagement politique, la filière aquacole française s'adapte. Elle s'adapte tout d'abord aux nouvelles conditions de production en mer marquée par les effets du réchauffement climatique, la nécessaire préservation des milieux, la transformation de l'alimentation animale et l'obligation morale et juridique de tenir compte du bien-être animal.

Les transformations en cours ne sont pas seulement imposées par une société de consommation qui souhaiterait manger « sain, bon et pas cher ». Elles ne sont pas seulement dictées par une prise de conscience morale et philosophique de la place du règne animal dans notre environnement. Elles sont dictées par la volonté de survivre de ces entreprises menacées par la concurrence pour l'espace et par les enjeux du changement climatique global qui impacte directement le milieu de production de la pisciculture.

En effet, le « meritoire » est un espace particulièrement concurrentiel sur la bande littorale côtière. Les activités y sont nombreuses et les tensions de plus en plus vives. La planification et la constitution d'espaces réservés à telle ou telle activité apparaissent comme une solution mais les discussions ne sont que rarement engagées. Cette constitution d'un territoire maritime que chacun s'approprie - du touriste au conchyliculteur - se double d'une appropriation symbolique très forte. Cette appropriation est très ancrée et demande un travail collectif sur les mentalités difficile à réaliser dans une société sous tension, non apaisée, où les conflits amènent à l'usage de la violence réelle et symbolique.

Les enjeux actuels amènent les acteurs de la pisciculture à repenser leur forme d'appropriation des mers en partant vers deux directions différentes.

La première consiste à construire une aquaculture artisanale, de proximité, presque vivrière dont l'acceptabilité sociale est correcte mais pour laquelle tout le cadre juridique, administratif, environnemental doit être repensé.

La seconde consiste à rendre plus compétitive la production en créant des entreprises de grande dimension face aux géants de la pisciculture étrangère européenne qui maîtrisent aujourd'hui la vente sur le marché français.

Ces questions que se pose l'aquaculture en mer ne sont pas éloignées de celles que se pose l'agriculture française à terre. En cela, notre sujet s'inscrit pleinement dans les études d'écologie politique actuelle.

Les interlocuteurs rencontrés montrent que l'enthousiasme pour cette activité est réel, qu'ils portent pour la plupart le sentiment de faire un travail utile, propre à nourrir correctement un marché de consommation attentif au respect de l'environnement et du bien-être animal. Les « procès en sorcellerie » peuvent les inquiéter mais ils ouvrent le dialogue, parlent de transparence, évoquent un métier qui sait travailler avec les éléments, décrivent leurs plongées autour des cages quand ils s'immergent dans l'eau.

Pour que l'analyse soit complète, il faudrait aujourd'hui interroger les autres acteurs de l'appropriation des mers et poursuivre l'étude auprès des associations, des conchyliculteurs, des marins-pêcheurs, des acteurs du tourisme, des membres de l'administration, des élus politiques, des riverains et des consommateurs.

L'analyse ne pourrait être totale sans un travail sur les points de vue et la compréhension des modes d'appropriation de la mer par tous ces acteurs. Une étude plus approfondie permettrait de confirmer ou d'infirmer l'hypothèse suivante : l'appropriation des mers relève d'abord d'une appropriation symbolique, d'une projection des hommes en mer avant toute appropriation réelle. Ici, l'idée qu'on se fait de la mer, le sanctuaire, l'espace récréatif, l'espace de la production de coquillage sont des moteurs ou des freins à la répartition de l'espace-mer.

La mer est vue comme un espace public qui n'appartient à personne et que, pourtant, chacun cherche à aménager selon l'idée qu'il se fait de son territoire ; cherche à dominer parfois quand il s'agit d'y faire régner l'ordre ; un espace idéal toujours dont les enjeux rejoignent les préoccupations environnementales qui secouent notre société.

Dans le cadre d'un sujet d'étude pour le Master de géographie GAED Territoire en Transition à l'université de Caen, je souhaite vous poser quelques questions sur votre approche de la mer. Ces questions seront là pour guider notre discussion, mais ne constituent qu'un cadre d'approche du thème. Pour faciliter la prise de note, nous souhaitons enregistrer la conversation. Nous vous rappelons que les résultats de ce travail d'enquête seront anonymes.

Nom de l'entreprise :

Site d'élevage :

Date d'achat/ de création (année) :

Date d'obtention de la concession (année) :

Nom et fonction de la personne enquêtée :

Nom d'emprunt pour la rédaction du mémoire :

Age :

### Questions :

#### L'entreprise, le métier :

1. Quelle est la structure de votre entreprise ? Combien y a-t-il de salariés ?
2. Pour comprendre ce qui est en aval du process : Où se situent les écloséries ? Qui sont les fournisseurs de votre alimentation animale ? Où trouvez-vous les capitaux nécessaires à votre activité ?
3. Quels sont les risques propres à votre filière aquacole ? Vous êtes-vous déjà confronté à ce type de difficulté ? Comment avez-vous pu les éviter ?
4. Avez-vous un ou de nouveaux projets en cours et si oui, lequel/lesquels ?

#### L'autre, les autres, ce qui peut avoir un impact sur l'entreprise et sur quoi vous n'avez pas prise.

5. Quelle place ont pour vous les pouvoirs publics dans votre activité ? D'après-vous quel rapport ces pouvoirs publics entretiennent-ils avec la mer ?



6. Quant à l'activité piscicole : Existe-t-il une concurrence ? De quelle nature ?

7. Par rapport au site dont nous parlons : Existe-t-il des concurrences pour la concession, la présence des cages dans l'eau ? De quelle nature ?

8. Savez-vous ce que pense l'opinion publique de votre activité ? Quels sont vos débouchés ? L'activité peut-elle croître ?

**Et vous :**

9. Quel rapport personnel avez-vous à la mer ?

## Annexe 2

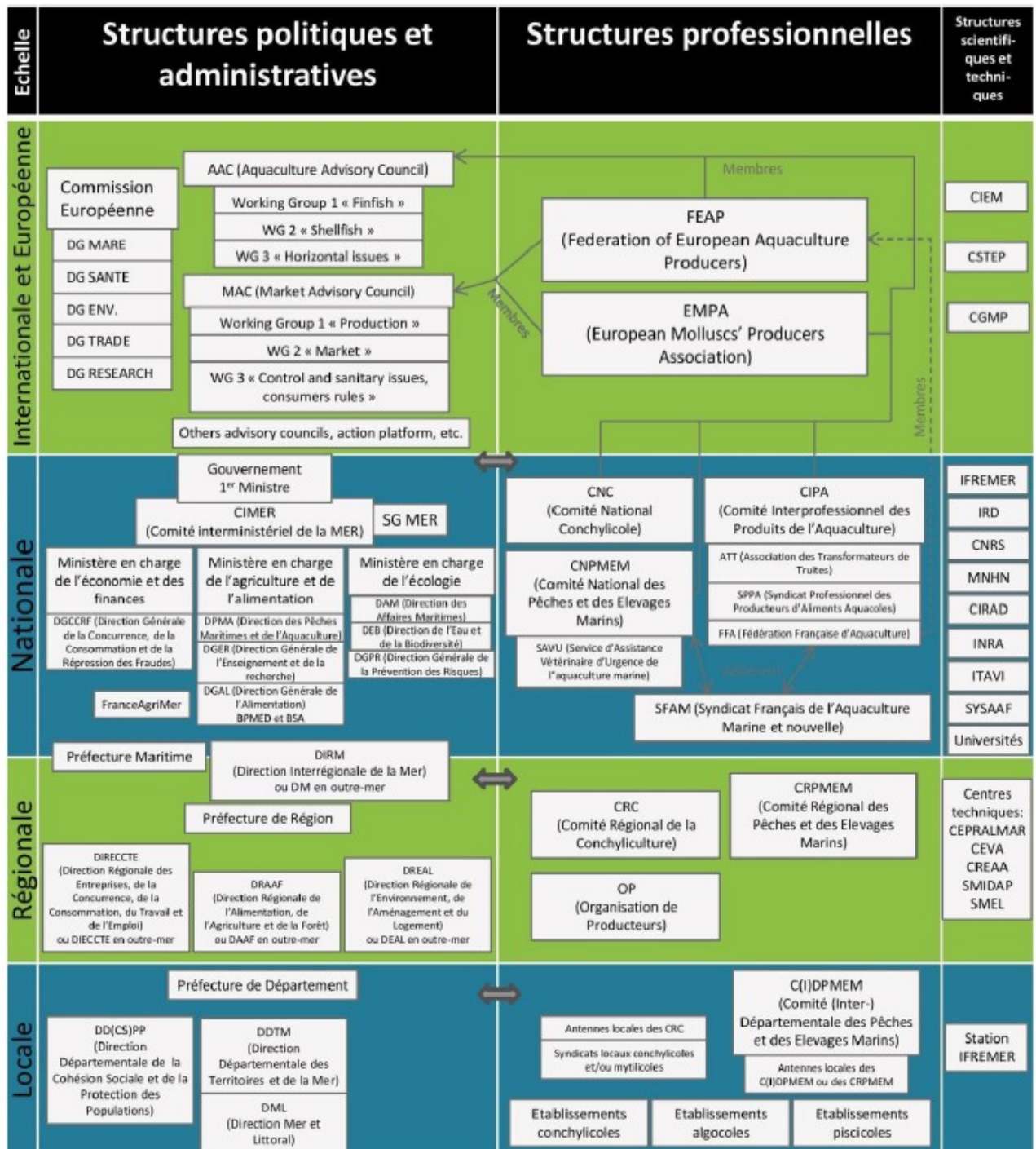
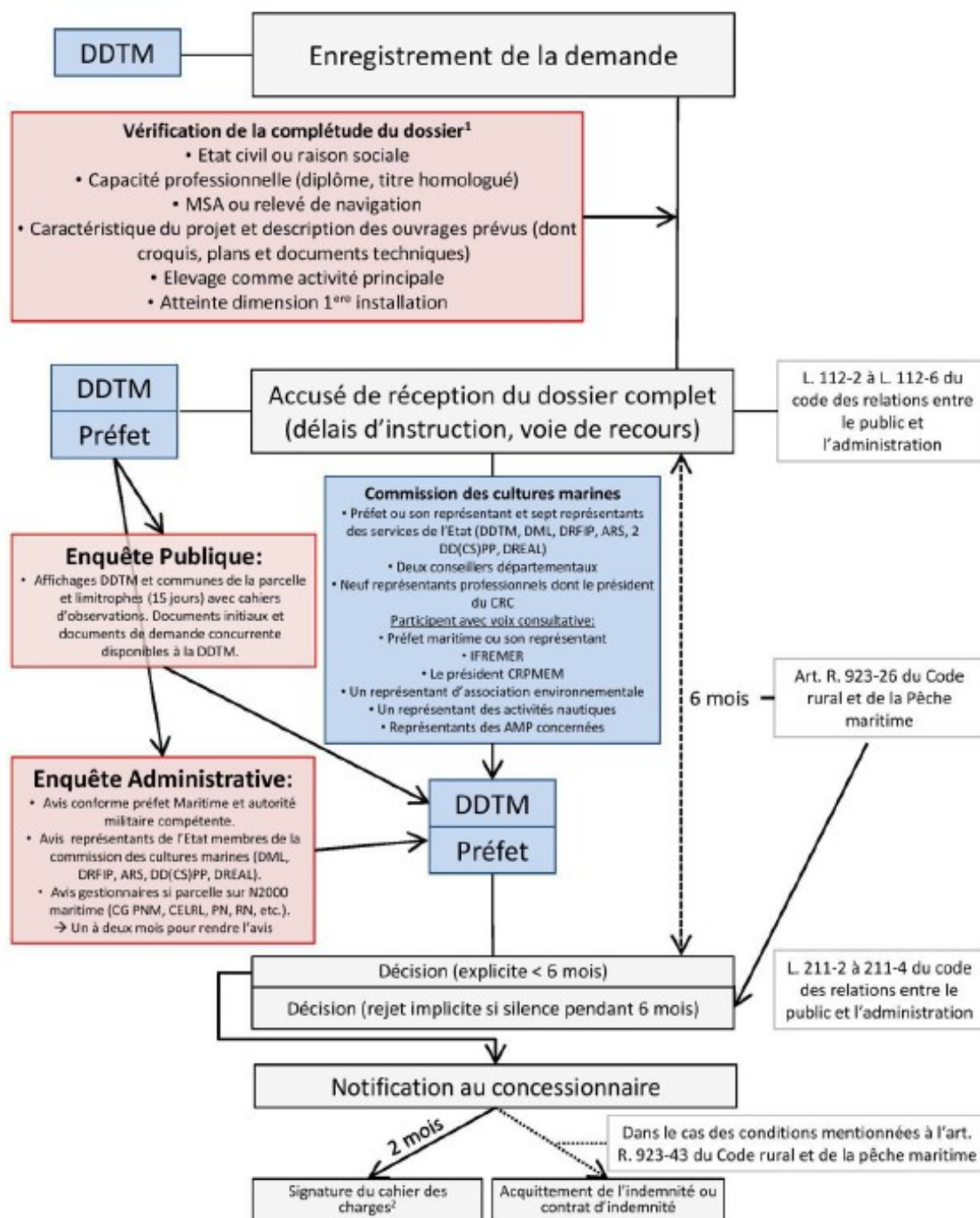


Figure 5: cadre institutionnel de l'aquaculture marine en France et en Europe.

*Schéma issu du référentiel de l'OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines, p.20, 2020*

## Annexe 3



<sup>1</sup> Arrêté du 6 juillet 2010 relatif aux demandes d'autorisation d'exploitation de cultures marines

<sup>2</sup> Arrêté du 6 juillet 2010 portant approbation du cahier des charges type des autorisations d'exploitation de cultures marines sur le domaine public maritime

Figure 6 : procédure de demande d'une autorisation d'exploitation de cultures marines pour les demandes concernant des dépendances du DPM relevant de la compétence directe de l'État (adapté d'après le Code Rural et de la Pêche Maritime ; « Pisciculture marine, éléments de prospective », Ifremer, 2006 ; et le « Référentiel administratif et technique pour l'instruction des demandes de concession de cultures marines dans le département de la Manche », DDTM 50, 2016).

**Schéma issu du référentiel de l'OFB, Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 1 Contexte national et européen de l'encadrement des activités de cultures marines. p.33. 2020.**

## Annexe 4

*Les entretiens qualitatifs présentés ici ont été réalisés entre le 27 janvier 2023 et le 4 juillet 2023. Les conditions d'entretiens ont été très variables d'un interlocuteur/trice à l'autre : présence sur le site avec prise de note possible, discussion informelle sur un site, entretien dans un bureau, conversation téléphonique.*

### 1<sup>er</sup> entretien : Vendredi 27 janvier

Site de Cherbourg :

Entretien avec le dirigeant de l'entreprise A.

Durée 57 minutes un matin sans dictaphone et via téléphone.

*Considère qu'il faut parler de son métier et de sa production.*

*La pisciculture marine en mer : "Vous allez vite en faire le tour car on n'est pas nombreux".*

*Depuis 30 ans pas de nouvelles concessions, pourtant volonté de l'Etat de valoriser l'aquaculture marine et la pisciculture douce.*

*"pas plus tard que la semaine dernière j'en parlais avec le SGAR de Rouen" [secrétaire générale pour les affaires régionales, préfecture de Normandie].*

*Il y a des perspectives notamment dans la pisciculture off-shore pour le saumon notamment.*

*Actuellement, il y a une modification du cycle d'élevage du fait du réchauffement de la température de l'eau : le grossissement à terre est plus long, l'Écosse à le même problème, les Norvégiens aussi . Dans tous les cas les coûts de l'élevage en mer augmentent.*

*La truite est aussi un poisson saisonnier. Elle est à l'eau entre novembre et juin, les groupes [redacted] Truite connaissent cette saisonnalité.*

*Il existe des conflits d'usage, par exemple en pisciculture à terre, "les élus de Guingand sont en train de lâcher sur le projet [redacted]" et il faut "partager et ouvrir ses portes, c'est la meilleure façon de faire" pour que cette activité soit acceptée. Il faut aussi consulter les habitants et mieux les informer.*

*Les associations qui dénigrent tout type d'élevage animal comme L.214, ne sont pas constructives, "tandis qu'avec une association comme Blue Ocean, c'est plus constructif, on a de bonnes relations".*

*C'est une activité "à forte intensité capitalistique" : chez [redacted], le capital est détenu à 49% par l'[redacted], [groupe connu dans le secteur de la cosmétique]. C'est une difficulté majeure pour de jeunes entrepreneurs, ce sont des groupes d'une certaine puissance qui peuvent investir.*

*Autres difficultés :*

*- les concessions marines dépendent du droit rural*

*C'est un problème car cette concession ne peut être détenue que par une personne. Une dérogation préfectorale est néanmoins possible.*



La conchyliculture : ils ont de nombreuses concessions qui occupent de la surface. On a la même problématique sur la production offshore d'électricité on ne peut pas avoir deux concessions pour deux activités différentes (exemple électricité et aquaculture).

De nouveaux projets apparaissent comme à Saint-Nazaire ou des projets à long terme sont en phase de test. Les norvégiens eux se lancent dans des plateformes offshore avec près de 100 millions d'euros de budget. Leur avantage : ces plateformes règlent les conflits d'usage.

Quelle relation existe-t-il avec les consommateurs localement ?

Ici à Cherbourg, on est très bien intégré :

“D'ailleurs les habitants ici disent “ saumon de Cherbourg” au lieu de [nom de la marque]”

C'est une ferme aquacole très bien intégrée alors que c'est la plus grosse de France avec 3000 tonnes produites.

En France, on trouve d'autres fermes au modèle artisanal opposé au modèle industriel comme la [entreprise H] à La Seyne-sur-Mer ou la [entreprise K], près de Marseille.

[entreprise H] à La Seyne-sur-Mer ou la [entreprise K], près de Marseille.

A Cherbourg notre ferme est considérée comme artisanale.

A terre, la ferme [entreprise J] très ancienne, patrimonialisée, produit un petit volume avec 250 tonnes par an.

Dans ces conditions, des opérateurs étrangers ont tenté de venir s'installer en France premier marché de consommation européen de saumons ([entreprise I] sur la Gironde, [entreprise L] près de Paimpol).

Mais l'accessibilité sociétale est limitée et les difficultés administratives nombreuses. La profession tient le même discours depuis 30 ans sur ces difficultés mais sans efficacité.

Par exemple, pour faire de l'aquaculture multitrophique intégrée, il faudrait prévoir plusieurs usages à l'intérieur de la concession (algue, poisson, coquille) ce que ne prévoit pas le droit rural.

Par exemple, l'entreprise [entreprise E] a souhaité mettre en place une micro ferme de 80 tonnes qui a été refusé pour cause d'opposition des riverains.

Au final, on laisse les “produits grecs envahir les marchés avec des prix très faibles” mais des conditions de production catastrophique « intrants, bien-être animal, salaire et conditions de travail des employés »

Par exemple, une entreprise “comme [entreprise G] vend ses daurades à 7 € le kilo là où les Grecs la propose à 3 € le kilo”. En France, il y a “un gros problème de traçabilité sur les produits de la mer”. Il est rare de voir sur un étalage la provenance du poisson.

Alors que faut-il faire ?

- exploiter offshore : « je ne sais pas »

- travail à faire pour démultiplier les petites fermes car c'est acceptable pour l'opinion publique mais il faut accélérer l'octroi de concessions.

A Cherbourg, on a décidé de produire et d'élever notre saumon en circuit fermé : nous avons demandé un permis de construire pour créer des bassins à terre afin de faire un premier grossissement du poisson qui puisse atteindre une taille correcte avant d'être mis en pleine mer. Ici les alevins viennent d'une éclosérie située à Chartres. En attendant de pouvoir lancer cet élevage de saumons en bassin, “on reste sur de l'élevage de truites” et on lance un projet algue.

Quelles sont les difficultés environnementales majeur ?

- problème de la qualité de l'eau : sur les sites en estuaire, l'acidité et la salinité entraîne le développement de plancton, de micro-méduses
- l'intérêt de l'off-shore c'est qu'on a des eaux stables et plus fraîche
- en estuaire, la production d'algues en aquaculture multitrophique intégrée devient plus intéressante

« il faut autant se protéger du milieu que protéger le milieu »

“Nous n'avons pas un droit à polluer »

C'est pourquoi la qualité de restitution de l'eau est très importante : une production trop intensive est trop polluante (c'est la même chose en étang où l'on doit fertiliser très peu).

*On n'a pas besoin de technologie partout. Ce sont les grosses fermes qui ont besoin de beaucoup de technologie avec des régulateurs, "des capteurs, un suivi de la courantologie, une analyse de la qualité physique de l'eau". Tous les bassins à terre ont ces difficultés.*

*Je m'intéresse aussi à l'aquaponie qui marche bien quand on associe carpe avec riziculture par exemple.*

*"J'ai participé à une mission au Mali dans des petites structures où l'élevage de tilapia permettait d'utiliser l'eau fertilisée pour l'arrosage maraîcher". "ça marche et il n'y a vraiment pas de technologie".*

*Concernant l'alimentation animale :*

*On parle d'un oligopole de 4 entreprises à l'échelle européenne, c'est très technique donc il n'y a pas de petites entreprises. A Cherbourg le cahier des charges est clair : céréales françaises sans OGM, huile de poisson de la pêche durable, car « la pêche minotière a atteint ses limites ».*

*Progressivement les mentalités changent : une des solutions est de faire consommer des poissons herbivores comme le mullet en mer ou la carpe en eau douce. Pour cela, il faut rappeler que le poisson, c'est de la protéine. Ce sont des poissons que l'on doit transformer car ils ne se vendraient pas en frais. La transformation facilite l'usage. Par exemple, dans l'Est de la France on produit de la goujonnette et cela marche très bien.*

*Son rapport à la mer : c'est un terrien, a hérité de terres agricoles sur lesquelles il y a des bassins en aquaculture en Sologne. La mer c'est pour diversifier son activité et ainsi limiter les risques. "stratégie multirisques". C'est pour cela aussi qu'il développe l'aquaponie en ville (ont obtenu une concession sur le toit d'un nouveau gymnase à Paris).*

## 2ème entretien : Vendredi 17 février 2023

Site du Jaudy, près du Carpont-Trédarzec.

Entretien avec la cheffe de projet en environnement et élevage, et le responsable production du site de l'entreprise E.

Durée environ 1h30 un matin sans dictaphone.

[entreprise E] est présente sur le Trieux, le Jaudy dans les côtes d'Armor, l'Auray dans le Morbihan et l'Aulne dans le Finistère.

En face de cette entreprise se trouve [entreprise F] et à côté turbot [racheté par le groupe [entreprise G]]. Les bâtiments de cette deuxième entreprise sont aujourd'hui à l'abandon, il s'agit de pisciculture à terre avec une prise d'eau dans le Jaudy.

L'entreprise [entreprise E] rachète des concessions non utilisées ou qui étaient destinées à une autre production que le poisson, ici ont été racheté des concessions qui étaient utilisées pour les huîtres.

En France, il est très difficile de créer une concession :

- conflits locaux l'accès visuel peut gêner les gens : c'est surtout une question de perception paysagère plus qu'une question de respect de l'environnement

- difficulté de partage de l'espace : tourisme/gène occasionnée au plaisancier/gène à la pêche de loisir

Lorsque l'on fait une demande de concession, on doit obtenir des autorisations environnementales, on doit prouver qu'on ne dérange pas, il y a tout un volet consacré à la perception paysagère (monuments historiques). Ce sont les mêmes règles que pour la pisciculture à terre alors qu'on est sur l'eau. Pourtant ce ne sont pas les mêmes conditions de travail en mer (exemple : pas d'électricité).

Pour toutes ces raisons la pisciculture est très réduite.

[entreprise F] a une production de 100 tonnes car sa concession est très ancienne. A l'inverse [entreprise E] dont la concession est plus récente n'a pas les mêmes règles notamment d'intensification (plus de contraintes, moins de tonnes, donc moins de bénéfice).

Ici la concession est très grande mais seule une petite partie est exploitée (environ la moitié de la concession) donc la taille de l'exploitation sera augmentée pour qu'elle soit viable. le problème sera la demande d'extension de concession si nécessaire.

Dans l'Aulne, la taille de la concession, c'est la taille de la cage. Donc il faut parfois préciser les coordonnées GPS de la cage et donc de la concession car la cage bouge en fonction des marées.

Les avantages et les désavantages d'un site Natura 2000 : leur concession passe par une commission de culture marine.

*Les arrêtés préfectoraux sont différents selon les départements , selon les interlocuteurs qui ont des opinions personnelles différentes aussi. Pas toujours simple.*

*Aulne : sur ce site il y avait d'énormes enjeux liés au Parc Naturel Régional d'Armorique. les rendez-vous en DDPP et en DDTM ce sont bien passées. À l'inverse, la personne en charge du Parc Naturel Régional d'Armorique du Finistère “n'était pas du tout réceptive”.*

*[notre interlocutrice], qui se charge de la partie administrative, gère les demandes de concession, les agréments sanitaires pour l'élevage et l'abattage. Toute cette « paperasse » change selon les départements.*

*Selon les départements, tout le monde ne sait pas comment gérer un dossier ni qui fait quoi.*

*Les demandes d'extension coûtent très cher, il faut faire travailler un bureau d'étude sur un an qui prend des mesures pour calculer l'impact environnemental. Or au-dessus de 20 tonnes de production, il faut nécessairement une étude d'impact.*

*En France, les professionnels souhaiteraient un passage à 100 tonnes pour ses études d'impact. Des discussions sont en cours : le préfet devrait avoir le dernier mot pour décider ou non de la nécessité d'une étude d'impact.*

*Il est normal de vérifier l'impact sur les milieux mais les précisions à apporter sont très fines, il faut un suivi bio-sédimentaire.*

*Au Bono, ce ne fut même pas nécessaire.*

*Dans l'Aulne c'est [entreprise E] elle-même qui a proposé de faire le suivi environnemental pour prouver qu'elle ne polluait pas.*

*Un projet à L'Aber Wrach a été annulé car trop proche du canal. [entreprise E] ne peut pas utiliser la concession qui a été achetée, ils ont voulu la déplacer, cela correspond à une création pour laquelle il n'y a pas de place à cet endroit-là .*

*[notre interlocutrice] :*

*“Moi la première je n'étais pas réceptive à cette production par peur de l'intensification”.*

*“J'ai changé d'avis”.*

*Même en expliquant, les gens sont très méfiants.*

*Sur le site du Bono, « on a été très bien reçu, les personnes étaient enthousiastes pour que le site se développe malgré la présence d'un fort tourisme ».*

*« Ici dans les Côtes-d'Armor, si le dossier est bien monté et qu'on prouve qu'il n'y a pas de problème, tout se passe bien ».*



« Dans les années 80 sur le Jaudy, on produisait 1200 tonnes de poisson. Aujourd'hui entre [ ] [entreprise F] (100 tonnes) et nous, il n'y a plus que 120 tonnes produites. »

Les deux sites sur les estuaires du Trieux et du Jaudy sont classés : les dossiers environnementaux étaient conséquents. Pourtant, ces sites ont une vocation aquacole depuis longtemps.

Ici, les risques sont ceux de la prédation par les phoques surtout. [il y a d'ailleurs eu des dégâts sur les cages avant mon arrivée tôt le matin réalisé par un phoque que l'on a pu apercevoir rodant autour des cages l'après-midi]. Pour y faire face, on utilise des doubles filets, mais ce n'est pas suffisamment efficace. Les effaroucheurs sont interdits en France.

Le label "élevé en France" est une plus-value. Le cahier des charges nous donne des densités à respecter de 15 kg par mètre cube. La faible densité évite la prédation. Parfois, le héron et le cormoran font traîner leur bec dans les cages quand les poissons sont petits mais il y a des filets pare-oiseaux. Il arrive plus fréquemment qu'une loutre réussisse à entrer dans la cage, provoquant une frénésie qui stresse les poissons.

Intervention de [ ] chargé de production : Le plus gros problème écologique vient du dévasage du port en amont sur le Trieux qui a lieu tous les 2 ans. Ce dévasage transporte des pathologies, des parasites qui touchent très rapidement les animaux.

Les entretiennent des bonnes relations avec [ ] [entreprise F] avec qui le hangar est partagé. En mer, il n'y a personne donc pas d'opposition. Les plaisanciers et pêcheurs amateurs savent que les concessions sont là.

A l'inverse sur le site du Tinduff, une ancienne concession abandonnée de 20 tonnes n'a pu être racheté par [ ] [entreprise E] pour cause de levée de bouclier des riverains.

[ ], notre interlocutrice : « Nous achetons les truites de 1 an à deux fournisseurs » :

- [ ] à Angoulême
- [ ] pisciculture en Normandie et en Picardie

Le fournisseur d'aliments est à Lamballe, il s'agit de le [ ]

Le capital de [ ] [entreprise E] est ouvert : un site de 20 tonnes n'est pas viable. Pour se lancer en pisciculture marine, aujourd'hui, il faut avoir des fonds.

Sur la truite, il n'y a pas de concurrence avec l'étranger. Il y a eu de nombreux plans de relance de l'aquaculture, certaines choses vont mettre du temps pour changer.

[ ] [entreprise E] a en fait racheté ferme [ ] [ ] C'est le véritable nom de la société consacrée à la pisciculture marine.

### 3<sup>ème</sup> entretien : Vendredi 17 février 2023

Entretien avec le couple dirigeant l'entreprise F.

Conditions de l'entretien :

Formulaire de contact via [ ] qui n'a pas été reçu, donc pas de RDV.

A la sortie de l'entretien avec Les fermes [ ] (Mytilimer) [entreprise E], [ ] [témoin 1] arrive en voiture sur le ponton, et les personnes de [ ] [entreprise E] me disent que c'est elle.

Je vais à sa rencontre, lui explique qui je suis. Elle me répond qu'elle a été étudiante en géographie à Caen où elle a obtenu une licence en 1992-1993.

Sur ce, nous convenons d'un RDV à 14H.

J'arrive à 13h45 et [ ] [témoin 1] n'est pas là, je discute alors avec les personnes présentes, ses fils, des amis des fils et [ ] [témoin 2]. Je me présente rapidement.

Lorsque [ ] arrive, elle le convainc de m'emmener sur les cages. C'est là que l'entretien aura lieu, pas possible de prendre des notes... juste l'appareil photo.

[ ] prévient son fils à bord : « mais non, ce n'est pas une dame de L214 ! » en parlant de moi.

En arrivant sur les cages, je me présentes aux 5 personnes de l'équipe plus précisément et j'explique l'objet de ma venue. Ils se lancent dans le tri de poissons (séparer les poissons au poids pour déterminer leur temps de grossissement à venir).

[ ] [témoin 2] est Norvégien d'origine, mais cela ne pose aucun problème pour la discussion puisqu'il parle bien le français.

*Les sujets évoqués :*

- *la sécurité sur les cages (grilles antidérapantes que les « autres » [ ] [entreprise E] n'ont pas ; « tient, ils vous ont donné un gilet de sauvetage ce matin ? D'habitude ils en mettent pas, ils ont eu une amende pour ça » . Réaction d' [ ] [témoin 1] à terre : « ils sont jeunes, ils croient qu'ils n'en ont pas besoin ! Et pourtant [ ] est déjà tombé à l'eau entre 2 cages, c'est pas simple de remonter. »)*

- *des nouvelles cages de 12X12 : coût 25 000 euros neuves mais moins d'entretien car pas en métal (il fallait passer de l'anti-rouille), il faut ajouter le filet (ancien) valeur 3 000€.*

- *Nettoyage des filets X2/an avec une brosse à Karscher en plongeant dans les cages : nombreuses algues qui s'y fixent*

- *les phoques : justement, nous en avons un qui apparaît à côté de la cage pendant l'entretien : photos. Font des dégâts mais avec des filets plastiques plus résistants, c'est mieux. Les phoques sont capables d'attraper un aileron/la queue entre les mailles du filet puis de siphonner la chair du poisson le long de la vertèbre.*

- *cormorans, héron, loutres,*

- *sur la concurrence : il n'y en a pas ! Revient sur le fait que dans les années 80, il y avait 12 concessions sur le Jaudy et aujourd'hui, ils ne sont plus que 2. Il y a de l'entraide : partage du hangar avec [ ] [entreprise E], s'il y a un souci, ils peuvent intervenir.*

- *pense que [ ] [entreprise E] ne sera pas viable tant qu'ils seront à moins de 20 tonnes, il faut au moins une centaine de tonnes pour que ça permette de payer 2 salariés au SMIC (ce que gagnaient d'ailleurs lui et sa femme quand ils n'étaient que 2 sur la ferme, aujourd'hui, ils payent leurs fils et les amis de leurs enfants en extra sur une opération comme le tri)*

- *parle de [ ] ouge de [ ] groupe [entreprise G] qui a des bassins à terre que l'on aperçoit : craint la disparition de tout ce complexe piscicole car plus de production depuis 2 ans (c'était la condition pour*

que C [ ] rachète la production de Noirmoutier). Or pour lui la production de turbot a un avenir ici sur le Jaudy. [ ] dira exactement la même chose quand nous serons à terre plus tard.

- problème de la grande distribution qui ne paye pas.

- achète la truite à des pisciculteurs bretons, dans la coopérative des pisciculteurs bretons. Les poissons arrivent en camion-conteneur transport d'animaux vivants puis sont versés dans les cages (toboggan). Eux s'occupent du grossissement en mer, puis revende du poisson vivant à la coopérative qui choisit d'abattre et de vendre soit en poisson frais, soit à des ateliers de fumaison (3 entreprises). Me montre le fonctionnement depuis les cages du transfert des poissons vivants dans des filets directement soulevés dans les camions depuis les quais. Ne veulent pas de vente sur place : trop d'investissement et de nécessité de transformation, de paperasses (agrément sanitaire). (Chez [ ] ils abattent en avril-mai selon le grossissement des poissons et envoient les filets pour la fumaison à leur usine de Cancale, vente sous la marque la C [ ]).

- la concession est là depuis 40 ans, lui l'a reprise en 2010. Aucun problème d'intégration locale, pas de souci avec les plaisanciers habitués de ces cages.

- coût annuel des poissons achetés petits (250 gr) : 120 000 euros, même coût pour l'alimentation, faut pas se rater sur le grossissement pour retrouver de la valeur ajoutée.

[ ] [témoin 2] a connu 5 faillites de l'entreprise de Cherbourg, la dernière quand il part en 2008, c'était à cause d'un parasite de la vase qui c'était retrouvé en surface et qui avait contaminé les poissons, énorme mortalité, autre faillite sans doute liée aux travaux de l'armée pour renforcer les digues « les gars lavaient la bétonneuse dans l'eau de mer près des cages » les poissons ont connu une très forte mortalité dans la foulée (procès mais l'armée est intouchable).

- rôle des banques évoqués : prêtent assez facilement a priori.

Retour à terre avec [ ] [témoin 1] :

Question sur la concession : difficulté obtention ? Non, rapide quand c'est une reprise, impossible aujourd'hui d'investir seul, trop cher, impossible d'obtenir une nouvelle concession.

Là je dis que je dois me rendre chez [ ] entreprise B] qui ne fait plus de poissons depuis 2020 et là, la réaction est la suivante : « je parie qu'à la commission, c'est encore un coup d' [ ] ». A la commission des cultures marines au niveau départemental, [ ] y représente les exploitants aquacoles et possédait jusqu'en janvier dernier des cages sur le Trieux ([ ] [entreprise EC] qu'elle a revendu à [ ] [entreprise E]. Quand [ ] fondateur de l'entreprise B] s'est lancé dans la pisciculture en mer en 2017, elle a eu peur de la concurrence et a tout fait pour bloquer le projet. [ ] [témoin 1] ajoute : « [ ] croit qu'on peut faire de l'aquaculture de moins de 20 tonnes et que c'est viable, mais c'est pas vrai. » et de rappeler que si la [ ] [entreprise EC] s'en est sortie avec deux Smic, c'est parce qu' [ ] avait une fortune personnelle correcte, qu'elle s'est installée sur les terres du grand-père sans besoin d'acheter et qu'ils avaient des frais limités.

Les enjeux autour de cette commission des cultures marines sont très sensibles.

Notre interlocutrice a abordé elle-même le sujet de la production à terre et du projet de bassins avec [ ] [ ] entreprise norvégienne avec laquelle ils sont associés. Elle précise que les projets les plus innovants sont balayés d'un revers de main alors que « vraiment les écolos veulent pas comprendre ».

Aborde la question de l'eau prise dans le Trieux, pour un élevage de 20 000 tonnes de poissons, puis rejetée de nouveau dans la rivière : « la station d'épuration est telle qu'on rendra l'eau à la rivière plus propre que l'eau qu'on aura capté ! C'est un responsable des stations d'épurations locales qui dit ça ! ».

[ ] [témoin 1] me signale aussi que question écologie leur ferme est exemplaire : « même l'IFREMER est venu faire des études chez nous ».

Se sentent eux très proches de la nature, [ ] [témoin 1] parle de [ ] [témoin 2] qui aime le lien avec la nature et connaît tous les animaux présents sur le site : son mari a été interrogé lors d'une enquête sur la

*présence de certains oiseaux dans l'estuaire, il a été capable d'en nommer 50 et de donner leur rythme de vie et l'évolution de leur population dit-elle admirative.*



#### **4 ème entretien : Vendredi 17 février 2023**

Entretien avec le dirigeant l'entreprise B.

Conditions de l'entretien : dans les locaux de l'entreprise, durée environ 1 heure.

*La production piscicole est venue d'une 1ere réflexion sur la production d'algues qui est le cœur de métier de l'entreprise.*

*Présentation du contexte de production :*

*Production d'algues : nouvelles applications pour ces produits dans la cosmétique dans l'alimentation animale.*

*Aujourd'hui, sa production d'algue part majoritairement dans la fabrication d'intrants pour l'agriculture (complément utile à la pousse des plantes).*

*Comment fournir ces entreprises, ces industries ?*

*La plupart de ces entreprises récoltent des laminaires par la mécanisation, des algues de rive, et pour certaines algues il peut y avoir de la plongée en profondeur. A côté, il existe aussi de l'algo culture. Mais algoculture et plongée en profondeur restent très minoritaires.*

*Ce schéma pour la France est l'inverse du schéma mondial : en France 98 % de la récolte d'algues se fait en milieu naturel. Il y a peu d'algoculture.*

*L'algoculture a un intérêt dans l'aquaculture intégré, c'est un bon modèle de production animale et d'algues.*

*A travaillé 3 ans au CEVA : centre d'étude et de valorisation des algues.*

*La production d'algues est une activité très vulnérable.*

*Le calendrier de production : Novembre / Décembre mise à l'eau, récolte en juin, surveillance des structures pendant l'hiver, le risque est important de voir la production emportée par un tronc d'arbre ou un navire.*

*Mais ce calendrier de production correspond aussi à celui de l'élevage de la truite, cela permet de réduire les coûts, cela donne deux entrées d'argent pour une même concession. Par ailleurs, le poisson a une forte valeur ajoutée.*

*C'est pourquoi notre interlocuteur a fait une demande d'ICPE pour 20 tonnes soit environ 4 cages sur 3 hectares. Au final, une seule cage avec un amarrage unique qui se déplace, sur un site un peu plus exposé aux risques. Cette cage attire homards et autres coquillages qui se situent en dessous.*

*Pour lui, l'avenir de la pisciculture se jouera plus au large, il faut donc des cages plus adaptées et plus mobiles (qui se placent elle-même dans le sens du courant).*

*Problème des débouchés en 2020 :*

- *la truite se vend à la criée et entre en concurrence avec la truite de mer des pêcheurs avec qui il veut garder de bonnes relations.*
- *la vente se fait aussi vers la restauration : mais ce fut le moment du Covid et du Brexit.*

*C'est pourquoi, il a arrêté l'activité en 2020. Il se garde la possibilité de la reprendre, s'il est en mesure de transformer le poisson par la fumaison pour avoir de la plus-value. Pour cela, il faudra trouver un*

partenaire solide. Par ailleurs, la truite en poisson frais se vend en mai-juin alors que les ventes sont plus fortes autour de Noël. D'où l'intérêt de transformer le produit en le fumant pour le vendre en décalage. Au même moment l'usine a été achevée à Penvénan pour la transformation et le stockage des algues et demandait beaucoup d'attention.

*Pourquoi l'avenir est-il plus au large ?*

*Car il n'y a plus de place en zone abritée pour cause de présence de la mytiliculture ou de l'ostréiculture, là on peut voir apparaître un conflit d'usage.*

*« Il existe un renoncement à l'idée de s'approprier les espaces maritimes », même chose en algoculture où on constate un retour à la terre.*

*“J'avais fait le choix d'un amarrage unique avec un caractère saisonnier ce qui permet de faire disparaître la cage au 15 juin et de contourner le conflit d'usage représenté par les pêcheurs de plaisance. Par ailleurs, en pêche professionnelle, l'hiver les coquilliers partent en baie de Saint-Brieuc tandis qu'en été les pêcheurs posent des nasses en mer.”*

*L'appropriation par le privé d'un espace public entraîne des conflits.*

*Les cages sont brevetées. Pour la prestation de conseil pour installer une concession, “je dois retirer l'information de mon site internet, car la répression des fraudes me l'a signalé.”*

*Comment installer une concession ?*

*“Il m'a fallu 2 ans pour obtenir la licence d'algues et seulement un an pour obtenir la concession : c'est un exploit. J'ai d'abord déposé ma demande aux Affaires maritimes, elle devait être conforme au schéma de mise en valeur de la mer du Trieux.” On lui a tout de suite signalé que produire de la coquille, ce serait compliqué (ce qui rendait l'AMI moins vertueuse que ce qu'il envisageait de faire).*

*Une fois installé, c'est plus simple d'aller chercher les autorisations.*

- *Parmi les acteurs de l'administration, certains peuvent mouiller le maillot d'autres pas.*
- *Il faut tenir compte des contraintes de Natura 2000*
- *Il y a une enquête administrative pour laquelle l'Ifremer émet un avis très important ainsi que la préfecture maritime qui détermine si la concession est un danger pour la navigation ou bien si elle entre dans un espace militaire stratégique. A ce stade, si la préfecture s'oppose c'est fini. L'administration Phares et balises donne aussi son avis sur la dangerosité de l'installation ou les sécurités à mettre en place. “Il faudra qu'on revienne sur Phare et balise plus tard car ils m'ont posé problème.”*
- *“Ajoutez à cela un avis consultatif public positif”.*
- *“Et pour finir, il faut passer par la Commission des cultures marines dans laquelle on retrouve des représentants de la pêche et de la conchyliculture”. S'ils s'opposent, le préfet ira dans leur sens. Pour le coup, dans le cas de [entreprise B], [dirigeante entreprise EC], aquacultrice sur le Trieux, voyait chez [entreprise B] un concurrent : elle a pu s'opposer et convaincre des pêcheurs de dire non au projet. « ça c'est un vrai sujet »*

*En réalité, au sein des comités départementales des pêches, il y a des questions qui se règlent avant d'aller siéger dans les commissions de culture marine. “Intel à aider une telle à un moment et obtient son vote”.*

Pour lui, c'est l'actuel président de la coopérative maritime [REDACTED], pêcheur professionnel, qui lui a permis d'obtenir la concession. Ce dernier participait à l'entreprise pour 20 % des parts, il a joué le rôle de médiateur ou bien de "celui qui monte au filet". « Tout ce qui s'obtient, c'est par la force ».

Par exemple en 2017, une réunion s'était tenue avec la sous-préfète, [REDACTED], à Lannion pour présenter le projet à tous les acteurs. Dans le Comité des pêches, on trouvait monsieur [REDACTED], pêcheur, qui s'était engagé à soutenir le projet et qui finalement au moment de la commission des cultures marines à voter contre.

La stratégie, c'est souvent de gagner du temps pour décourager les projets comme il y a 3 à 4 commissions de culture marine par an, si on s'oppose sur l'une de ses commissions cela peut retarder la mise à l'eau des poissons dans un calendrier très contraint par la biologie et le développement de ces poissons.

Dans ces commissions le contre n'est jamais étayé, il n'y a pas besoin de se justifier.

En octobre 2017 une deuxième Commission se tient pour parler de son projet, là il est invité. Deux personnes ont plaidé en sa faveur :

- la sous-préfète, [REDACTED], qui était furieuse contre la 1ère commission
- [REDACTED], pêcheur professionnel, qui a menacé de bloquer le port de Paimpol avec son propre bateau.

Ce fut une épreuve de force.

Au final 17 pêcheurs étaient vraiment concernés par le projet de pisciculture : 15 ont voté pour, 1 s'est abstenu par peur de voir son activité concurrencée, 1 à voter contre car il a peur des excès du saumon norvégien. Dans tous ces cas, "les arguments étaient clairs et tout à fait compréhensibles".

Pour limiter au maximum l'épreuve de force, "l'administration ne souhaitant pas faire de vagues", un biais a été choisi pour obtenir un vote positif. Il fallait que seuls les présents votent. Comme peu de pêcheurs se déplacent et que les représentants du département des Côtes-d'Armor votaient pour, le projet est passé. Par ailleurs, parmi les gens présents dans cette commission, il y avait son ancien maître de stage ostréiculteur, ravi de voir son ancien stagiaire se lancer dans le projet. A l'inverse, monsieur [REDACTED] a été à la limite de l'insulte.

Pourtant, c'est un "gars du coin" : il est né à Perros-Guirec. Il considère que ce serait pire pour une personne qui n'est pas du cru. Finalement, il a fait ses stages par ici (dans la région) pour se constituer un réseau et des appuis politiques alors qu'il envisageait de faire ses stages au Canada.

D'où le discours qui veut qu'une création de concession soit très difficile.

Les espaces côtiers sont des espaces convoités.

Il est possible de déplacer les cages entre un estuaire l'hiver et le large l'été. On peut jouer sur la saisonnalité.

Une fois le poisson pêché, il est plongé dans un grand bac de glace et envoyé ainsi à la Criée.

S'il devait reprendre le projet de pisciculture, il voudrait créer un modèle qui va plus loin :

- poser un banc de fond alvéolé avec essaimage qui puisse attirer homards et crabes
- poser des casiers au droit des corps-morts pour pêcher des Saint-Jacques
- mettre des leurres sur la cage pour attraper du bar

*Autant de productions qui permettraient de diversifier l'activité.  
Aujourd'hui c'est impossible du point de vue administratif.*

*Dès qu'il s'est lancé en 2017, le ministère est venu et a voulu filmer : « ah, c'est vous [prénom du dirigeant]!! ». Ils étaient au courant au cabinet du ministre et suivaient en direct la Commission de culture marine (« il paraît qu'ils ont sabrer le champagne ») car, derrière, c'est l'Europe qui les pousse. Ici les “élus locaux étaient hyper partant” tout comme les élus à Paris. D'un point de vue politique, “si le projet est à taille humaine, ça passe”. C'est pourquoi, c'est une petite production de 1000 tonnes maximum.*

*Le réchauffement de la température de l'eau, c'est un autre sujet sur la production de salmonidés : c'est l'intérêt d'un système mixte entre estuaire l'hiver et le large l'été.*

*En 3 ans, il n'a pas eu un seul problème thérapeutique sur les poissons grâce au courant très important. Conformément à ses attentes en termes de nutrition des poissons, il avait demandé des granulés animales fabriquées avec des algues que proposait [entreprise productrice de granulés animales] en France dirigé par Fanny Giudicelli [nom], Mais aussi des granulés alimentaires fait à base de poisson du côté de Quimper par David Dréault [autre dirigeant d'une entreprise productrice de granulés alimentaires].*

*Le capital de démarrage de [ ] était peu élevé à 25000 €.*

*Il a été accompagné au sein d'un incubateur d'entreprise nommé Emergis au Technopôle Anticipa de Saint-Brieuc. Tout le monde lui avait dit “c'est un beau projet mais il faudra beaucoup d'argent” ce n'est pas tout à fait vrai. Au [banque] de Paimpol il est tombé sur un conseiller spécialiste agricole. Il avait besoin de 150 000 € pour l'achat du bateau, pour ce conseiller c'était un tout petit projet. “c'est apparu comme une vitrine pour le [banque]”.*

*Toutefois, les débuts ont été très difficiles puisque la concession est obtenue en octobre 2017 et qu'en novembre 2017 le bateau coule. A ce moment précis les clients se tournent vers d'autres fournisseurs alors qu'il n'y a pas de perte de production. Il obtient une ligne de crédit avec un droit de découvert de moins 100 000 € et au même moment il obtient un accord de prêt pour le séchoir à algues car la diversification de son activité est bien vue par les banques. Il a fait financer 50 % de sa cage par le Fonds européen d'aquaculture marine et de pêche (FEAMPA).*

*Retour sur la relation avec Phares et balises :*

*Il existe une commission nautique locale, une mini commission avec des représentants des pêches et l'administration de Phares et balises. Le but est la sécurité en mer et la protection de la concession. À l'issue de cette commission, on lui demande d'installer une bouée latérale tribord avec des coordonnées GPS bien précises. Or les coordonnées GPS ne correspondaient pas du tout à la concession. En réalité, Phares et balises ont fait financer une bouée nécessaire dans le chenal au frais d'une boîte privée, c'est de l'escroquerie. « Là j'en avais tellement marre que je n'ai pas fait remonter l'affaire au préfet ». Il a payé une bouée d'une valeur de près de 4000 €. Quelques semaines après, il reçoit un courrier lui disant que la bouée*

*qu'on lui avait dit d'acheter n'était pas conforme. Il a refusé d'en payer une nouvelle, face à ce refus de paiement, les 4000 € lui ont été prélevés par les impôts.*

*Or cette balise pose aujourd'hui de nombreux problèmes de navigation à des bateaux. "Je crie haut et fort que je en suis pas responsable". Au total, ce sont 8000 € qui lui auront été demandés à tort. "Heureusement que ma trésorerie est solide mais ce n'est pas le cas de toutes les entreprises".*



## 5<sup>ème</sup> entretien : 8 mars 2023

Entretien avec le responsable élevage en mer du site de Cherbourg de l'entreprise B.

Conditions de l'entretien : une heure d'entretien via téléphone en début d'après midi.

*Rappel sur la structure de l'entreprise :*

- “ [ ] ”, correspond à l'élevage et l'éviscération. Pour l'élevage en mer il faut sept personnes dont 2 plongeurs, 2 hommes pour le bain d'eau douce, 1 pour la manutention du matériel, 1 pour le nourrissage plus 1 chef d'équipe.

*Le bureau administratif se compose de 4 personnes dont le directeur de site, ils prennent un intérimaire en tant que responsable commercial. Il y a aussi un responsable élevage en mer [notre interlocuteur]. Au moment de la saison de la pêche, il faut 5 intérimaires supplémentaires.*

*95 % du poisson est vendu au grossiste.*

- “ [ ] ” servent pour la vente directe il n'y a qu'une seule personne à ce poste.  
*Remarque s'il n'y a pas de tourisme la vente directe est difficile.*

*Concernant le saumon c'est un poisson qui ne supporte pas l'eau chaude, il maigrit. On ne peut le mettre à l'eau que lorsqu'il fait froid. Ce n'est pas le cas en Norvège.*

*En France, les sites sont vraiment isolés.*

*En Norvège, une ferme ne fait que le nourrissage, le reste est confié à des entreprises extérieures (abattage, nettoyage des cages etc). Pour le saumon la comparaison se fait avec la Norvège.*

*Pour [ ] [entreprise G] la comparaison se fait avec la Grèce ou la Turquie.*

*Il existe deux élevages de saumon en France celui d'Isigny en circuit fermé qui produit environ 200 tonnes et celui d' [ ] [entreprise A] qui produit 300 tonnes. Les smolt sont achetés à la pièce environ 2,5 €.*

*500 tonnes de saumon produits par an en France c'est trop peu pour intéresser une écloserie française. C'est pourquoi l'achat des smolt se fait en Écosse. Le problème c'est le coût de la livraison : environ 100 000 €.*

*A Chartres, la société [ ] [société spécialisée dans l'écloserie] test actuellement la production de smolt. Elle reçoit des œufs sélectionnés génétiquement depuis l'Islande, puis fait l'éclosion à Chartres. C'est un savoir-faire à consolider.*

*En France, pour la truite nous avons la possibilité de reproduire sur site mais cela ne permet pas de sélectionner génétiquement les individus.*

*Fournisseur alimentation animal :*

- [ ] [leader norvégien de l'alimentation aquacole présent sur tous les continents]
- [ ] [producteur appartenant aujourd'hui à un groupe états-uniens]

*Deux gros joueurs mondiaux*

- [ ] : [groupe français situé en Bretagne] depuis une quinzaine d'années cette entreprise a fait de l'alimentation pour poisson. Elle est spécialisée dans l'alimentation agricole.

*Ces 3 entreprises réalisent 150000 tonnes d'aliments en France qu'elles vendent aussi à l'étranger car ce n'est pas la consommation du marché français.*

*A noter : une augmentation de 40 % du coût de l'alimentation sur 5 ans*

*L'aliment c'est 50 % du coût de production.*

*Le prix au moment de la vente est plus élevé qu'en Norvège.  
Idem en Corse où le prix est plus élevé que chez les Grecs ou les Turcs.*

*En aquaculture, on peut très bien gagner sa vie (rentabilité à 10 %) mais on peut aussi tout perdre en une année.  
Ce sont des métiers risqués : les banques sont frileuses, il faut trouver des financeurs privés.*

*Lever des fonds en pays nordiques est plus simple.*

*Les nordiques qui s'installent espèrent investir en France car c'est un gros marché.*

*Mais en France, le gros problème, c'est l'administration et l'obtention des concessions.*

*La vis est très serrée : « ils l'ont serré énormément ».*

*A Cherbourg le projet des bassins à terre qui permettront l'élevage des smolt pendant un an, demande de réaliser un dossier de près de 200 pages d'étude d'impact environnemental. « sur le fond c'est tout à fait louable ».*

*Mais pour une petite entreprise, c'est un travail colossal.*

*c'est « le sketch dans Astérix et Obélix », le formulaire bleu.*

*L'aquaculture décline en France d'où l'importation de produits de la mer pour lesquels on ne regarde pas les conditions d'élevage.*

*Après la crise de la vache folle, on ne pouvait plus utiliser des protéines de sang animal, notamment le sang de poisson. Les grandes et moyennes surfaces ont mis en application les directives. Mais aujourd'hui, alors que l'on peut redonner ces protéines animales, les grandes et moyennes surfaces n'ont pas changé leur cahier des charges vis à vis des producteurs français. Pourtant elles achètent des poissons venus de pays où on ne respecte pas ces conditions.*

*Les relations sont correctes avec la commune et la préfecture, la préfecture maritime aussi.*

*Pour lui au niveau ministériel c'est de la communication.*

*Avec les partenaires en mer ça se passe bien.*

*[entreprise A] profite de la zone militaire car c'est très surveillé. il n'y a pas de vandalisme. Parfois, il file un coup de main aux constructeurs de la rade pour déplacer des matériaux.*

*Ici, la production, c'est du saumon, donc il n'y a pas de concurrence avec les pêcheurs.*

*Il y a interdiction de la pêche dans la rade.*

*Seuls les pêcheurs professionnels posent des casiers à homard à proximité des cages. Au final ce site se transforme en réserve : il faut donc bien le gérer pour qu'il n'y ait pas trop de rejet.*

*De toute façon, un élevage qui n'aurait pas une gestion au plus proche des besoins du poisson perdrait de l'argent en jetant trop d'alimentation animale dans la mer.*

*Concernant l'aquaculture multitrophique intégrée :*

*- une réflexion est en cours sur la culture des algues autour des cages. Il y a peu d'azote mais les algues pourraient en faire. Le problème reste d'investir dans cette nouvelle production.*

*- d'un point de vue personnel, il considère que c'est de la communication pour mieux vendre la production. Si le saumon à zéro impact sur l'environnement son prix peut augmenter.*

*Peu de gens connaissent réellement l'aquaculture.*

*Sur Cherbourg il y a une bonne intégration.*

*En France, en revanche, il y a un rejet a priori de l'aquaculture. L'aquaculture s'oppose à la pêche. Le poisson apparaît comme le seul animal encore sauvage. « Le saumon d'aquaculture, c'est mal ». Cette réputation a permis l'essor de l'élevage de la truite. La grande truite dont on fait du filet, notamment du filet fumé d'aquaculture de France.*

*À Cherbourg, on fume aussi la truite d'eau douce.*

*Parfois des phoques s'approchent des cages mais c'est rare. Le plus grand danger c'est le parasite de l'amibe. Il aime bien se développer dès avril. Il se met sur les branchies, le poisson a du mal à respirer.*

*C'est pour cela qu'on le plonge régulièrement dans l'eau douce car le parasite n'y résiste pas.*

*Si le poisson est stressé (en eau chaude), il est plus sensible au parasite.*

*Parfois des sérioles (petit poisson) ont créé des trous dans les filets.*

*Il y a de nombreux préjugés sur l'aquaculture.*

*« ça aussi il faut que j'en parle »*

*Les élus ne vont pas contre leurs électeurs.*

*Or parfois des projets remplissent tous les critères et pourtant il y a un refus.*

*C'est vrai qu'il existe des projets trop ambitieux. Ces projets de grosses tailles sont là pour gagner de l'argent à terre.*

*C'est quasiment impossible en mer : la concurrence avec le tourisme est forte. Sur la façade atlantique, il y a peu de zones abritées avec courant. Mais sur la Méditerranée, il y a au moins 20 sites possibles. Avec le développement du tourisme ces 20 sites ne verront jamais le jour, car le tourisme est plus rémunérateur.*

*Si un projet remplit tous les critères écologiques, il espère que celui-ci verra le jour et ne sera pas au cœur d'un blocage politique.*

*Exemple de site problématique : Campomoro en Corse.*

- Problème écologique site qui produisait 150 tonnes en bio avec peu de courant et peu de renouvellement de l'eau. Il y avait une sédimentation des aliments sous les cages.*
- Problème politique : la mairie voulait poser des corps morts pour l'amarrage des bateaux de plaisance, car elle touche de l'argent. Les concessions quant à elles rapportent directement à l'État et non à la mairie.*

*Il a un master en biologie marine qu'il a achevé au Pays-Bas il constate que les masters attirent mais que l'emploi en Europe de l'ouest est ridicule, la plupart des étudiants ont fait des reconversions.*

*Les BTS et bac pro n'attirent plus. Il faut revaloriser les métiers manuels, signer des conventions collectives pour faire évoluer les rémunérations faibles.*

## **6 ème entretien : 5 juin 2023**

Entretien avec la commerciale et assistante de direction de l'entreprise G via téléphone, environ une demi-heure.

*Sur Ajaccio, le site des Sanguinaires, nous produisons : bar, daurade et maigre*

*Exploitant depuis 1992-1993.*

*2 labels pour le maigre et la daurade qui apporte de la plus-value, zéro traitement sur les produits, méthodes artisanales et douces, abattage par choc thermique respectueux du bien être animal « c'est très important ».*

*L'hiver le poisson ne grossit pas, il est en période de reproduction.*

*Production off shore, respect du site naturel comme pour le poisson sauvage.*

*Respect biodiversité et écosystème, on essaye d'avoir le moins d'impact possible : densité limitée dans la cage, similaire à l'état sauvage.*

*Absence de traitement (pas d'antibiotique insiste sur ce point), cycle de vie du poisson respecté [si le poisson doit mourir, on le laisse mourir].*

*Les chefs dans la restauration reconnaissent notre travail : texture et goût exceptionnel, baisse du taux de gras grâce aux hivers où l'eau est froide, apports nutritifs appropriés.*

*Pêche à la senne plutôt qu'au chalut.*

*Aliments : fournisseurs différents en fonction des besoins (« je vous envoie la liste ! ») : alimentation riche en oligo élément, le gras est nécessaire dans l'alimentation.*

*Alevins produits par [entreprise G] : génétique contrôlée, éclosion [marque de l'éclosion de l'entreprise G], résistance, adaptation du poisson.*

*Les acheteurs : « Grossistes, poissonneries, GMS ». « Un peu de cash and carry type Metro ».*

*Nombre d'employés : En fixe : 20 employés, l'été des intérimaires pour arriver à un effectif d'environ 35 personnes au maximum de la saison.*

*[commence à se détendre, est moins dans des réponses stéréotypées]*

*Création de l'entreprise capital de 3 000 euros en 1992 !*

*Le groupe supporte aujourd'hui l'investissement, car le passage entre la production intensive à bas coût et la production de haute qualité a demandé une adaptation et des investissements.*

*Risques principaux :*

*- risques météo : « si la mer elle est éclatée, on ne peut pas pêcher ». Pêche 3 fois par semaine.*

*- variation de la température de l'eau : si pas de température qui remonte pour l'été le poisson ne grossit pas.*

*Grosse contrainte : les transports « car on est insulaire » [coût supplémentaire à l'export, chaîne du froid, type de transport...].*

*Pas de problème face aux prédateurs marins, « le prédateur, c'est l'humain si je puis dire ». Comme on est connu dans la région pas de problème, « on a fait un peu appel au gardiennage pendant un temps, mais ce n'est plus nécessaire aujourd'hui. »*

*On a eu quelques cas de parasite, il y a quelques années : parasitose, suspicion sur du maigre et de la daurade, mais il faut agir très vite pour ne pas perdre le label. La régulation se fait par la densité en cage, on pêche plus ou moins pour réguler.*

*[Utilise régulièrement le mot « enclos » et non cage].*

*Question de l'actualité et de la relation avec la mairie :*

*Pas de souci pour exploiter la mer, ils ont eu des délais pour trouver un nouveau ponton dans les discussions avec la mairie.*

*Relations aux pouvoirs publics : collectivité de Corse soutient l'activité : pourquoi ? C'est une production locale, un produit qualitatif qui part à l'exportation, fort rayonnement sur les produits locaux.*

*La présence des locaux à terre et la relation terre-mer ne sont pas simples, actuellement freiné par la relation avec la mairie. Discussion toujours possible néanmoins.*

*Pas de souci particulier ni avec la préfecture ni avec les autorisations. Ils ont un service qualité qui s'occupe de remplir les autorisations et qui donne à l'entreprise une autonomie et une indépendance par rapport à des entreprises extérieures. « C'est sûr qu'être une grosse entreprise, ça permet d'avoir ce type de métier ».*

*[nom de la filiale corse] n'était pas tout à fait autonome sans le reste du groupe ([entreprise G]), le passage à une production qualitative a fait que [filiale corse] a été déficitaire pendant de nombreuses années, car les investissements ont été très coûteux.*

*Avoir un grand groupe comme [entreprise G] permet de centraliser la compétence des professionnels [entre les différentes branches du groupe [..]], employés qui viennent du continent et qui apportent une expertise particulière. « Offre concurrentielle de nos employés ».*

*Nos concurrents directs sur le bar et la daurade sont en Europe : qualité qui évite la concurrence (les autres font les quantités et des bas prix) : Grèce, Turquie essentiellement. Le poisson sauvage est le principal concurrent en réalité [donc la pêche hauturière].*

*Concurrence avec les autres activités :*

*Quelques perturbations à cause des ferry [ceux qui arrivent à Ajaccio dans la baie passent devant les Sanguinaires] mais l'impact touristique est limité pour leur activité. Oui, l'activité est vue comme une gêne pour le tourisme « mais ils [les professionnels du tourisme] s'habituent ! »*

*Rapport personnel à la mer :*

*Je suis née ici, je suis d'une famille de restaurateurs qui ont toujours travaillé avec les produits de la mer, c'est l'élément de notre vie, on sort du boulot et on va à la plage, on fait du bateau. [entreprise G, retour à un discours plus commercial] : bon compromis entre le sauvage et l'extensif, penser la relation entre les impacts et la production, faire cela intelligemment sur le long-terme.*



## **7 ème entretien : 23 juin 2023**

Entretien avec le directeur général de l'entreprise J via téléphone, durée 40 minutes.

*La France a été pionnière des processus d'élevage du bar et de la daurade, il y a 35 ans avec le support de l'IFREMER : progrès dans la génétique, technique de reproduction, d'élevage, mais l'industrie n'a jamais pu croître en France. Depuis la Grèce et la Turquie se sont intéressés à ses idées là et des français qui avaient été formés sont partis dans ces pays.*

*Aujourd'hui, la France produit 5000 T (bar et daurade), la Grèce 90 000 tonnes et la Turquie 240 000T.*

*On dit que ça fait 25 ans qu'il n'y a pas eu de nouvelles installations piscicoles qui se sont ouvertes. Petit à petit, il y a des entreprises qui ont disparu, ici à côté de chez nous [Cannes], il y a : Saint Raphaël, Cagnes-sur-Mer, Théoule-sur-Mer.*

*Sachant qu'une concession qui n'est pas exploitée pendant plus de 2 ans, ion par l'administration.*

*C'est assez paradoxal, l'Europe a réaffirmé que l'aquaculture durable était une priorité dans le plan alimentation européen. La France a lancé un Plan Aquaculture d'Avenir [2017] porté par le ministère de la transition écologique et - je sais plus - mais deux ministères portent ce plan qui a pour ambition de développer la production de bar et daurade en France avec un doublement à l'horizon 2030, ce qui veut dire produire 5 000 tonnes supplémentaires. L'enjeu est absolument phénoménal, nous on a un projet de développement pour 600 tonnes supplémentaires et c'est déjà un effort colossal à réaliser pour aller chercher ces 600 tonnes, projet pour lequel, on attend encore la décision [préfectorale].*

*On rencontre des fournisseurs de matériels quand on leur explique le matériel qu'on veut installer pour moderniser notre process, ils vont chercher dans les dernières pages du catalogue les plus petites installations. Quand je vous dit qu'en Europe, c'est une industrie qui a gagné en maturité, nous on n'a même plus de fournisseur de matériel français qui soit crédible : filets, enclos, ça n'existe pas, il faut aller chercher les technologies ailleurs.*

*En terme de compétences, c'est très compliqué car aujourd'hui il y a beau avoir quelques écoles en France qui forment à l'aquaculture, les débouchés sont limités. Beaucoup vont partir à l'étranger, d'autres vont utiliser leurs diplômes dans d'autres domaines de compétences. Difficile de faire carrière et d'avoir une évolution professionnelle en passant chez deux - trois éleveurs français.*

*Quelque part, l'administration française a une part de responsabilité. Les procédures sont extrêmement complexes. Tellement complexes que même l'administration ne sait plus bien comment il faut coordonner les différents processus.*

*Une production aquacole qui fait 20 tonnes par an (enclos de 10 m par 10 m par 10 m) est soumise à la réglementation ICPE pour les installations industrielles. Il lui faut une autorisation environnementale qui demande une étude d'impact qui est hors de portée d'une société artisanale,- procédure, coût complexité, temps de travail - c'est absolument inaccessible. Il faut une autorisation issue du code rural qui donne l'autorisation de culture marine. Ces deux procédures là doivent vivre parallèlement, doivent se coordonner, s'alimenter, coordonner les services. C'est compliqué pour le porteur de projet, l'administration et pour les tiers, parties prenantes du projet.*

*Tous les gens qui sont consultés, - enquête publique, commission nautique locale -, sont perdus dans les procédures et ont toujours le sentiment qu'on leur cache quelque chose. Tout le monde se perd et tout le monde pense qu'il y a un loup (quand est-ce que c'est fini ? A quel moment?), comme c'est un sujet qui est mal connu en France, ça dessert complètement la cause.*

*En commission nautique locale, on va interroger les utilisateurs sur le plan d'eau : on va leur demander qu'est-ce que vous pensez du projet, comment on devrait le baliser ? Et les gens pensent ("on s'est foutu de moi") qu'on leur cache quelque chose car on en va pas voir les questions environnementales dans cette commission. À la sortie de la commission : on m'a demandé de valider un projet aquacole et j'ai pas tout les tenants et aboutissants. On ne m'a pas parlé des rejets de la ferme et de l'eutrophisation de l'eau, ce qui est normal car on traite un sujet par commission. On essaye de leur faire donner leur avis sur un sujet pour lequel ils n'ont pas tous les tenants et aboutissants.*

*Aujourd'hui le principal frein, il est la réaction du public (pêcheurs, plaisanciers), le blocage est clairement plutôt là.*

*Il y a un think thank : comparaison aquaculture françaises et grecque phénomène, not in my back yard. NIMBY, nov 2022. Agence ? Je vous enverrai la référence [en réalité, il s'agissait d'un rapport de l'État réalisé par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable et du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces Ruraux d'octobre 2022].*

*Je fais faire la promotion de l'élevage du bar et de la daurade en France. Aujourd'hui l'aquaculture a énormément évolué, on arrive à avoir une durabilité dans la production de protéine de poisson qui est excellente. Il y a 30 ans pour produire 1 kg de poisson, on avait besoin de 5 kg de poissons issus de la pêche minotière (maquereau, thon au large du Maroc du Chili de la Mauritanie). En travaillant sur la composition des aliments, on a ajouté des protéines végétales (huile de céréales, maïs, blé) et en y incorporant des coproduits (ce ne sont pas des déchets) ce qui reste par exemple à l'issue du filetage du saumon. Une fois qu'on a fait ça, on arrive à 250g de poissons sauvages pour produire un kilo de daurade d'élevage.*

*Un indicateur qui s'appelle le fish-in/fish-out est suivi très précisément par les fournisseurs d'aliments, ce qui permet de dire que l'aquaculture est une solution pour préserver les ressources halieutiques.*

*Il y a quelques mois, j'ai entendu Jean-Louis Etienne, que vous connaissez sûrement, qui était interviewé sur France Inter ou je ne sais quelle radio, - qui est passionné par les océans et leur préservation - et qui dit que l'aquaculture, c'est la solution. Il n'y a pas de questions à se poser : les stocks diminuent et si on veut arriver à diminuer leur exploitation et à manger des protéines de poissons, on n'aura pas d'autres solutions que de se tourner vers l'élevage.*

*Aujourd'hui France-Agrimer rappelle que 85% de la consommation française de daurade est de la daurade d'élevage qui vient de l'étranger et principalement de la Grèce et de la Turquie.*

*C'est quand même marcher sur la tête. Regarder la Manche en baie de Seine ou le Cotentin et on n'a pas d'élevage, c'est la même chose en Méditerranée où on a 1000 km de côte pour l'élevage de la daurade et du loup et on fait venir quasiment toute notre consommation de pays étrangers dont on ne connaît pas les conditions d'élevages. Et puis le poisson il a fait 4-5 jours de camion et ce n'est pas produit sur le sol national. Alors quand on parle de souveraineté alimentaire après Covid et crise en Ukraine (cf la moutarde), ça a du sens que le poisson qu'on a mangé soit élevé sur les côtes françaises de la Méditerranée. On connaît les conditions d'élevage, c'est respectueux de l'environnement et on vend en circuit court.*

*Cerise sur le gâteau : les produits élevés en France sont reconnus pour leur qualité dans la gastronomie française : on a du poisson [redacted] [entreprise J] sur les tables de chefs étoilés et qui l'indiquent sur leur carte car ils trouvent que c'est un poisson excellent (Tour Eiffel, Carlton...).*

Et je parle de [entreprise J] mais il y a aussi les autres, ils le travaillent peut-être pas aussi bien, mais ils font de la qualité quand même !

Aujourd'hui, on travaille en flux tendus. On ne pêche que les poissons qui nous ont été commandés et ensuite on est capable de livrer à Rungis, à Bordeaux, à Lyon, à Toulouse, où vous voulez en France, un poisson qui a été pêché depuis moins de 24h. Nos équipes pêchent à partir de 2h du matin et le poisson est sur Rungis à 23h, le poisson qui arrive est ultra frais. Vous prenez un produit qui vient de Turquie bah, il a fait 5-6 jours de camion : c'est pas la même chose.

On favorise les écloseries françaises. C'est une filière d'excellence parce qu'il y a tout cet historique dans lequel l'Ifremer s'était investi à l'époque, il y a 35 ans, donc on sait qu'on a un produit de qualité quand on va s'approvisionner chez ces écloseries. C'est important pour nous de construire un partenariat avec ces écloseries pour pouvoir années après années améliorer la qualité des alevins, à quel moment, avec quelles caractéristiques.

Même chose pour les aliments : collaboration pour avancer dans la durée. C'est un facteur hyper important pour la santé du poisson et pour la rentabilité de la production. Tout est une histoire de compromis. Qu'est-ce que je vais favoriser comme caractéristiques : est-ce que je vais favoriser l'aspect durabilité ou au contraire affirmer l'apport en protéine marine ? Cela nécessite un dialogue permanent avec les fournisseurs d'aliments à établir sur la durée. Ces fournisseurs doivent être le plus proche et ce sont avec les français qu'on arrive le mieux à travailler.

Capitiaux :

C'est un peu paradoxal mais le code rural qui régit l'élevage agricole en mer, philosophiquement est plutôt construit pour s'adresser à des entrepreneurs individuels qui vont travailler dans des petites structures qui vont travailler de manière artisanale, peut-être ce que vous allez voir dans la baie du Lazaret.

Aujourd'hui, ça fait 35 ans qu'on voit que ce modèle n'est pas concurrentiel en Europe. Ces entreprises n'auront jamais un effet suffisant pour avoir des prix de revient compétitifs par rapport à la concurrence étrangère, même si on arrive à valoriser la qualité, après ça reste quand même des installations différentes par rapport à des installations plus importantes. Aujourd'hui il y a quand même quelques structures qui sont à la limite de la philosophie de ce qui est exprimé par le code rural. Et qui sont – je pense à [entreprise J] qui est porté par un groupe d'investisseurs qui sont convaincus qu'une alimentation saine est la clé de l'investissement de demain (comparaison avec fromages, viandes). C'est dans cette optique là qu'on a décidé de développer le projet de [entreprise J] pour des questions d'aquaculture durable, de bonne santé alimentaire et de souveraineté alimentaire.

Risques :

Risque météorologique, on est en pleine mer, protégé toujours un peu mais on n'est pas à l'abri. Aujourd'hui, on fait réaliser des études, - quand je vous dis que c'est une industrie qui a gagné en maturité en Europe -, on a des bureaux d'études qui se sont ouverts en Europe et qui vont simuler les conditions d'une tempête cinquantennale, qui vont simuler les forces qui vont s'abattre sur nos infrastructures. Cela permet de déterminer le ou les composants qui doivent être renforcés, mieux dimensionnés ...

Risque sanitaire : un suivi régulier du cheptel par un vétérinaire et par un monitoring du milieu, suivi physico-chimique du milieu dans lequel on élève nos poissons.

Pas de prédateurs significatifs. Prélèvement un peu par les oiseaux.

Au Chili, gros problème avec les phoques : filets métalliques pour protéger les fermes.

*Concurrences ?*

*Sur la partie concurrence étrangère, aujourd'hui, aucun des acteurs de la GMS [grande et moyenne surface] ne va chercher à réellement mettre en avant une filière de production française, parce que cette production est anecdotique, cela reviendrait à devenir dépendant d'un ou deux fournisseurs. L'offre est insuffisante et la GMS freine autant qu'elle peut pour l'identification de la production française, alors que la viande vous allez n'importe où, restaurant ou GMS vous avez la provenance. Le poisson, c'est très compliqué : en GMS c'est très difficile, le serveur ne sait pas du tout d'où vient son poisson dans un restaurant. Nous on s'amuse à demander au restaurant.*

*Et ça nous fait beaucoup de tort, car nos produits n'ont rien à voir. Le consommateur lambda n'est pas éclairé sur les différences de provenance et donc de qualité et éventuellement sur les différences de prix.*

*Rapport personnel à la mer : j'adore passer du temps sur l'eau, sous l'eau et c'est un métier où je trouve un épanouissement professionnel par l'intérêt du boulot, par le sens qu'il y a et la proximité avec la mer. Ce job nous permet de conjuguer ces 3 objectifs.*

## Bibliographie

### Ouvrages généraux :

**France nature environnement, Augier Henry, Mollo Pierre, Herpers Frédéric, Gitton Antoine, Chabaud Catherine, et Riblier Eudes.** *Mers et océans: sauver notre devenir.*

Autonomia. Paris: Libre & solidaire, 2020.

**Guillaume Jacques, Chadenas Céline, Guineberteau Thierry, et Trouillet Brice.** *Espaces maritimes et territoires marins.* Collection Carrefours. Paris: Ellipses, 2015.

**Ollivro, Jean.** *De la mer au meritoire : faut-il aménager les océans ?* Apogée, 2016.

**Subra, Philippe.** *Géopolitique de l'aménagement du territoire.* 3e éd. Perspectives géopolitiques. Armand Colin, 2018.

### Rapports et études :

« Accueil ». Consulté le 14 juin 2023. <http://www.medam.org/index.php/fr/>.

Chiffres-clés des filières pêche et aquaculture en France en 2021 Production - Entreprises - Échanges – Consommation, France AgriMer, juillet 2021

Inventaire des zones d'aptitude aquacole du littoral français volume 2 : pisciculture, IFREMER, mars 1999.

L'économie bleue en France, volume 6 L'aquaculture française, Secrétariat général de la mer, juin 2022.

2021-2027, Plan Aquacultures d'Avenir, Plan Stratégique Nationale pour une Aquaculture Durable, 2021.

Référentiel pour la prise en compte des activités de cultures marines dans la préservation de l'environnement marin, TOME 2 Interactions des activités de cultures marines avec le milieu marin – avec focus sur les habitats et espèces Natura 2000, OFB, 2ème édition 2020.

Région Bretagne. Document de mise en œuvre du FEAMPA, 2022.

**Breuer Marcus et Gerhard Ernst.** « Production aquacole dans l'Union européenne », 2023.

**Cariou Tiphaine et Lallemand Olivier.** « Mission de Coordination des Politiques Publiques Mer et Littoral DIRM Sud Atlantique », s. d.

**Dosdat Antoine, Gaignon Jean-Louis, Fuchs Jacques, Harache Yves, Lacroix Denis, Paquette Philippe, et Thouard Emmanuel.** « La pisciculture marine en France », s. d., Archimer, IFREMER, 1997.

**Falcone Patrice, Halbwachs Maya, Saudubray Frédéric.** « Développement de la filière piscicole », CGAAER et IGEDD, 2022.

**Gerard Andre.** « Pisciculture marine : Elements de prospective », s. d. « Impact de la pisciculture marine intensive sur l'environnement : (2) l'environnement d'un site d'élevage de salmonidés en cages flottantes, Camaret année 1994 », s. d.



**Guetté Clémence, Toucel Hadrien (Dir.).** La mer, nouvelle frontière de l'humanité, Les livrets thématiques de l'Avenir en commun, édition 2022, L'Union Populaire, Mélenchon2022.fr.

**Hussenot Jérôme.** « Les systèmes intégrés en aquaculture marine : une solution durable pour un meilleur respect de l'environnement littoral », s. d.

**Jaeger Christophe et Joël Aubin.** « Ecological Intensification in Multi-Trophic Aquaculture Ponds: An Experimental Approach ». *Aquatic Living Resources* 31 (2018): 36.

<https://doi.org/10.1051/alr/2018021>.

**Kempf Marc.** « Pisciculture marine et environnement en France. Spécificité par rapport à l'eau douce », s. d.

*La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020.* FAO, 2020.

<https://doi.org/10.4060/ca9229fr>.

**Leglise M.** « -KL et pour II. ST.RM. par »:, s. d. Nord, Direction Inter-régionale de la Mer-Manche Est- Mer du. « SRDAM de Basse-Normandie », 15 octobre 2015.

<https://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/srdam-de-basse-normandie-a691.html>.

**Tanguy Hélène,** Rapport final de la mission sur le développement de l'aquaculture, 2008.

#### **Revue et articles scientifiques :**

**Beauguitte, Laurent, Claude Grasland, et Marta Severo.** « Espaces géographiques et représentations médiatiques ». *L'Espace géographique* 45, n° 1 (2016): 1-4. <https://doi.org/10.3917/eg.451.0001>.

**Chartier Denis et Rodary Estienne.** « Introduction / Géographie, écologie, politique. Un climat de changement », in Chartier Denis, et Rodary Estienne. *Manifeste pour une géographie environnementale. Géographie, écologie, politique.* Presses de Sciences Po, 2016.

**Fleury Christian.** Les dynamiques littorales et régionales de l'espace granvillais, mémoire de maîtrise, Université de Caen, 1996.

**Fleury Christian.** *Discontinuité et systèmes spatiaux : la combinaison île / frontière à travers les exemples de Jersey, de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Trinidad,* thèse doctorale, Université de Caen, 2006.

**Fleury Christian.** Quand droits des pêcheurs et frontières marines interfèrent. Enjeux et conflits dans le golfe Normand-breton. *La dimension spatiale des inégalités. Regards croisés des sciences sociales,* 2011.

**Kermagoret Charlène, et Katia Frangoudes.** « La croissance bleue à l'épreuve des contestations citoyennes : analyse des processus de démocratie participative à partir de quatre cas d'étude bretons (France) ». *Revue internationale de psychosociologie et de gestion des comportements organisationnels* XXVII, n° 69 (2021): 91-111. <https://doi.org/10.3917/rips1.069.0091>.

**Lagurque Catherine et Boemare Xavier.** « Mieux aménager la mer ». *Métropolitiques,* 11 mars 2013. <https://metropolitiques.eu/Mieux-amenager-la-mer.html>.

**Legé Romain.** La mer néolibérale : approche géographique de la démarche française de Planification spatiale marine en Manche - mer du Nord. Géographie. Université de Nantes (UN), 2021.

**Leroux Pauline.** Le cas du *Jersey international Finance Center*, un révélateur des tensions dans un paradis fiscal insulaire : essai d'analyse géopolitique locale, in *L'espace politique*, 41 – 2020-2.

**Océan, CGO-Association d'expertise comptable- Comptabilité Gestion.** « Les concessions pour l'exploitation de cultures marines, Juridique, CGO : Comptabilité Gestion Océan ». CGO - Comptabilité Gestion Océan. Consulté le 26 mars 2023. <https://www.cgocean.com/cgocean/Blog-CGO/Juridique/Les-concessions-pour-l-exploitation-de-cultures-marines>.

**Subra Philippe.** La géopolitique, une ou plurielle ? Place, enjeux et outils d'une géopolitique locale, *Hérodote* 2012/3-4 (n° 146-147).

**Vanneste Romain.** « Étude appliquée de délimitation du Domaine Public Maritime présumé sur une partie de la côte morbihannaise en partenariat avec le service Aménagement de la Mer et du Littoral de la DDTM du Morbihan », 2017. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01657222>.

**Villalba Bruno.** « Introduction », Bruno Villalba éd., *L'écologie politique en France*. La Découverte, 2022, pp. 3-8.

**Ripoll Fabrice et Veschambre Vincent.** « L'appropriation de l'espace comme problématique », in *L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir*, *Noroi* 2005/2 (n°195), Presses universitaires de Rennes.

**Ripoll Fabrice et Veschambre Vincent.** « L'appropriation (de l'espace) », in *Hypergé*, 2014.

## **Revues et articles de presse :**

### **Méditerranée :**

#### **Ajaccio**

« Ajaccio: Gloria Maris poursuit la défense de son projet à la Parata », 26 octobre 2022.

<https://www.corsematin.com/articles/ajaccio-gloria-maris-poursuit-la-defense-de-son-projet-a-la-parata-132810>.

France 3 Corse ViaStella. « Ajaccio : Gloria Maris retire sa demande de permis de construire ».

Consulté le 8 janvier 2023. <https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/corse-du-sud/ajaccio/ajaccio-gloria-maris-retire-sa-demande-de-permis-de-construire-2652752.html>.

« Ajaccio : la ferme aquacole Gloria Maris défend son projet d'extension ». Consulté le 8 janvier 2023. [https://www.corsenetinfos.corsica/Ajaccio-la-ferme-aquacole-Gloria-Maris-defend-son-projet-d-extension\\_a67392.amp.html](https://www.corsenetinfos.corsica/Ajaccio-la-ferme-aquacole-Gloria-Maris-defend-son-projet-d-extension_a67392.amp.html).

« Ajaccio: "L'ABF n'a jamais rendu d'avis favorable à Gloria Maris" », 12 novembre 2022. <https://www.corsematin.com/articles/ajaccio-labf-na-jamais-rendu-davis-favorable-a-gloria-maris-133530>.

Les Echos. « Aquaculture : l'activité de Gloria Maris menacée en Corse », 9 décembre 2022. <https://www.lesechos.fr/pme-regions/corse/aquaculture-lactivite-de-gloria-maris-menacee-en-corse-1887831>.

« Ferme aquacole de la Parata à Ajaccio: redoutant sa “mort”, Gloria Maris se défend », 14 octobre 2022. <https://www.corsematin.com/articles/ferme-aquacole-de-la-parata-a-ajaccio-redoutant-sa-mort-gloria-maris-se-defend-132224>.

Le Marin. « L'activité de Gloria Maris à Ajaccio menacée ». Consulté le 8 janvier 2023. <https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/lactivite-de-gloria-maris-ajaccio-menacee-45577>.

Corse Matin. « L'aquaculture marine corse vise l'excellence en 2016 », 30 octobre 2015. <https://www.corsematin.com/articles/laquaculture-marine-corse-vise-lexcellence-en-2016-55505>.

Raffaelli, Jean-Marc. « Corse : en face d'Ajaccio, ferme aquacole et zone protégée ne font pas bon ménage », 7 décembre 2022. <https://www.marianne.net/societe/corse-en-face-dajaccio-ferme-aquacole-et-zone-protegee-ne-font-pas-bon-menage>.

« L'activité aquacole de Gloria Maris menacée en Corse ». *Les Echos* 23852, n° 23852 (12 décembre 2022): 30.

### **Cagnes-sur-Mer**

Ici, par France Bleu et France 3. « La ferme aquacole de Cagnes-sur-Mer a déménagé plus loin au large pour le bonheur des baigneurs », 1 août 2019. <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/la-ferme-aquacole-de-cagnes-sur-mer-a-demenage-plus-loin-au-large-pour-le-bonheur-des-baigneurs-1564678281>.

Nice-Matin « Au large du Cros depuis près de trente ans, la ferme aquacole de Cagnes-sur-Mer va être démontée ». Nice-Matin, 4 mars 2019. <https://www.nicematin.com/vie-locale/au-large-du-cros-depuis-pres-de-trente-ans-la-ferme-aquacole-de-cagnes-sur-mer-va-etre-demontee-303200>.

### **Campomoro**

Corse Matin. « La ferme aquacole libère totalement la baie de Campomoro en 2022 », 22 octobre 2020. <https://www.corsematin.com/articles/la-ferme-aquacole-libere-totalement-la-baie-de-campomoro-en-2022-112976>.

### **Cannes**

Cloarec, Gaëlle. « Aquafrais entame une stratégie de marque pour valoriser l'aquaculture Made in France ». *La Tribune (France)* 7049, n° 7049 (9 décembre 2020): 81.

Cloarec, Gaëlle. « Pionnier de l'aquaculture, Aquafrais va doubler sa capacité de production ». *La Tribune (France)* 7605, n° 7605 (7 avril 2023): 87.

Ici, par France Bleu et France 3. « Un projet de ferme aquacole à Golfe Juan fait polémique », 22 avril 2022. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/un-projet-de-ferme-aquacole-a-golfe-juan-fait-polemique-1650565072>.

CDPMEM 06. « L'Aquaculture ». Consulté le 18 février 2023. <https://www.cdpmem06.org/la-peche-dans-le-06/laquaculture/>.

www.20minutes.fr. « Pêcheurs et élus veulent couler un projet de ferme aquacole près de Cannes », 10 février 2023. <https://www.20minutes.fr/planete/environnement/4023007-20230210-cannes-pecheurs-elus-veulent-faire-couler-projet-extension-pharaonique-ferme-aquacole>.

## **Marseille**

Jit, Maroine. « Reportage au Frioul : Provence Aquaculture, la première ferme aquacole bio en Europe ». *Made in Marseille* (blog), 18 janvier 2021. <https://madeinmarseille.net/85241-provence-aquaculture-calanque-frioul/>.

Legrandpastis. « Sur le Frioul, les secrets d'Aurélien Bergeron et de sa ferme aquacole bio ». *LE GRAND PASTIS* (blog), 11 juillet 2017. <https://www.le-grand-pastis.com/aurelien-bergeron-ferme-aquacole-frioul/>.

Mer & Océan. « La première ferme aquacole biologique en Europe, à Marseille », 5 février 2021. <https://www.mer-ocean.com/la-premiere-ferme-aquacole-biologique-en-europe-a-marseille/>.

*Voici la première ferme aquacole certifiée BIO en France - Thalassa*, 2021.

<https://www.youtube.com/watch?v=UMssaZwZodo>.

## **Seyne-sur-Mer**

Pressagrimed. « Poissons de Tamaris : une production locale et durable de loup... » Consulté le 8 janvier 2023. <https://www.pressagrimed.fr/article/poissons-de-tamaris-une-production-locale-et-durable-de-loups-et-aurades>.

Crozel, Jean-Luc. « Coquillages, daurades et bars s'élèvent sur nos côtes ». *La Provence*, 20 octobre 2020, ECOVSE\_001.

Gallini, Philippe. « France 3 en immersion avec les éleveurs de la mer ». *La Provence*, 25 janvier 2017, MARS\_007.

« Hydraloup, des poissons bien dans leur assiette | CCI du Var ». Consulté le 22 juin 2023.

<https://www.var.cci.fr/actualite/hydraloup-des-poissons-bien-dans-leur-assiette>.

« Sauvez La Cabane jaune et bleu en pleine mer Tamaris SudFish ». Consulté le 9 mai 2023. [https://www.miimosa.com/fr/projects/sauvez-la-cabane-jaune-et-bleu-en-pleine-mer-tamaris-sudfish?fbclid=IwAR0FiVO6frxihSzVHxPTiK3jICN98\\_V6O2CxIAmD4i8SJvxf39oQVNU9Sc](https://www.miimosa.com/fr/projects/sauvez-la-cabane-jaune-et-bleu-en-pleine-mer-tamaris-sudfish?fbclid=IwAR0FiVO6frxihSzVHxPTiK3jICN98_V6O2CxIAmD4i8SJvxf39oQVNU9Sc).

## **Atlantique et Manche :**

### **Auray**

Rastoll, Gwen. « Le Bono Au Bono, l'élevage de truites suscite des inquiétudes ». *Le Télégramme (Bretagne)*, 7 juillet 2020, 9AUR-UNE.

## **Cherbourg**

« Saumon de France : 30 emplois de plus à Cherbourg ». *Ouest-France*, 13 mai 2016, Avranches\_6.

« Saumon de France dans le grand bain de la bourse ». *Ouest-France*, 12 février 2016.

[https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT\\_1\(ancien/news%C2%B720160212%C2%B70F%C2%B771279299](https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT_1(ancien/news%C2%B720160212%C2%B70F%C2%B771279299).

« Saumon de France en plein essor va embaucher ». *Ouest-France*, 13 mai 2016, Saint-Lo\_17.

« Saumon de France rachète les Pisciculture de l'Eure ». *Ouest-France*, 30 septembre 2019, Pays d'Auge\_5.

actu.fr. « Cherbourg. L'entreprise Saumon de France installe des bassins chez des agriculteurs », 26 décembre 2022. [https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin\\_50129/cherbourg-l-entreprise-saumon-de-france-installe-des-bassins-chez-des-agriculteurs\\_56133512.html](https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/cherbourg-l-entreprise-saumon-de-france-installe-des-bassins-chez-des-agriculteurs_56133512.html).

actu.fr. « Des élevages de saumons en Beauce, le défi fou de cette entreprise à Chartres », 25 janvier 2023. [https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres\\_28085/des-elevages-de-saumons-en-beauce-le-defi-fou-de-cette-entreprise-a-chartres\\_56676902.html](https://actu.fr/centre-val-de-loire/chartres_28085/des-elevages-de-saumons-en-beauce-le-defi-fou-de-cette-entreprise-a-chartres_56676902.html).

Caillaud. -, Sarah. « À Cherbourg, des champs de saumons dans la mer ». *Ouest-France*, 19 décembre 2015. [https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT\\_1\(ancien/news%C2%B720151219%C2%B70F%C2%B770980193](https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT_1(ancien/news%C2%B720151219%C2%B70F%C2%B770980193).

Goumain, Pascal. « AMP Saumon de France : une “multi-diversification” pour réduire les risques ». *Le journal de l'école de Paris du management* 137, n° 3 (2019): 15-22. <https://doi.org/10.3917/jepam.137.0015>.

Ici, par France Bleu et France 3. « Des poissons et des hommes sous surveillance sur le site d'élevage de Saumon de France à Cherbourg », 22 juin 2021.

<https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/des-poissons-et-des-hommes-sous-surveillance-sur-le-site-d-elevage-de-saumon-de-france-a-cherbourg-1623937527>.

Le marin. « Pollution au gas-oil en grande rade de Cherbourg ». Consulté le 5 mai 2023.

<https://lemarin.ouest-france.fr/secteurs-activites/environnement/23307-pollution-au-gasoil-en-grande-rade-de-cherbourg>.

Les Echos. « La seconde chance de la pisciculture française », 12 septembre 2019.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/la-seconde-chance-de-la-pisciculture-francaise-1131151>.

Marie-Magdeleine, Liza. « Le saumon de Cherbourg ne connaît pas la crise ». *Ouest-France*, 29 décembre 2020, Avranches\_9.

## **Jaudy/Trieux**



« « Le port doit garder ses activités emblématiques » ». *Ouest-France*, 2 juillet 2020, Lannion\_15.

« Les Copains du Trieux soutiennent Symbiomer ». *Ouest-France*, 15 septembre 2017, Guingamp\_19.

« Six cages à truites seront immergées dans le Jaudy ». *Ouest-France*, 30 janvier 2021, Paimpol\_14. actu.fr. « De Port-Blanc à l'Arcouest : un nouvel élan pour Les Copains du Trieux-Jaudy ». Consulté le 7 janvier 2023. [https://actu.fr/bretagne/lezardrieux\\_22127/de-port-blanc-a-larcouest-un-nouvel-elan-pour-les-copains-du-trieux-jaudy\\_53482177.html](https://actu.fr/bretagne/lezardrieux_22127/de-port-blanc-a-larcouest-un-nouvel-elan-pour-les-copains-du-trieux-jaudy_53482177.html).

actu.fr. « Grand format. À Paimpol, la Ferme marine du Trieux ferme après 36 ans d'activité ». Consulté le 7 janvier 2023. [https://actu.fr/bretagne/paimpol\\_22162/a-paimpol-la-ferme-marine-du-trieux-ferme-apres-36-ans-dactivite\\_55977696.html](https://actu.fr/bretagne/paimpol_22162/a-paimpol-la-ferme-marine-du-trieux-ferme-apres-36-ans-dactivite_55977696.html).

actu.fr. « Sur le Jaudy. Leur élevage mis en péril par un phoque ». Consulté le 8 janvier 2023. [https://actu.fr/bretagne/paimpol\\_22162/sur-le-jaudy-leur-elevage-mis-en-peril-par-un-phoque\\_8579991.html](https://actu.fr/bretagne/paimpol_22162/sur-le-jaudy-leur-elevage-mis-en-peril-par-un-phoque_8579991.html).

G, D. « Le maire a-t-il le pouvoir d'arrêter le projet ? » *Ouest-France*, 6 janvier 2023, OF Guingamp\_9.

Guerny, Stanislas Du. « Symbiomer produit truites de mer et algues ». *Les Echos* 22661, n° 22661 (22 mars 2018): 25.

Menguy, Armelle. « Symbiomer. Contre vents et marée ! » *Le Télégramme (Bretagne)*, 24 janvier 2018, LNNPPL2.

Nachtergaele, Sophie. « Depuis 30 ans, les truites sont reines à Coz-Castel ». *Ouest-France.fr*, 22 février 2016. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/paimpol-22500/depuis-30-ans-les-truites-sont-reines-coz-castel-4054476>.

*Ouest-France*. « Trente tonnes de truites arc-en-ciel découvrent le Jaudy ». *Ouest-France.fr*, 3 décembre 2014. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/tredarzec-22220/trente-tonnes-de-truites-arc-en-ciel-decouvrent-le-jaudy-3029838>.

## **Plougastel-Tinduff**

Gall, Yann Le. « La résistance s'organise autour du projet de pisciculture à Plougastel-Daoulas ». *Le Télégramme (Bretagne) (site web)*, 26 octobre 2021. [https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT\\_1\(ancien/news%C2%B720211026%C2%B7TLA%C2%B7136](https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT_1(ancien/news%C2%B720211026%C2%B7TLA%C2%B7136).

———. « La résistance s'organise autour du projet de pisciculture au Tinduff ». *Le Télégramme (Bretagne)*, 27 octobre 2021, 11BRV-PLOUGUNE.

———. « Un projet de pisciculture crée des remous à Plougastel-Daoulas ». *Le Télégramme (Bretagne)*, 26 octobre 2021, 1UNE-BRV.

Ici, par France Bleu et France 3. « Il n'y aura pas de ferme piscicole en rade de Brest », 9 novembre 2021. <https://www.francebleu.fr/infos/environnement/il-n-y-aura-pas-de-ferme-piscicole-dans-la-rade-de-brest-1636481964>.

Ici, par France Bleu et France 3. « Un projet de ferme piscicole en rade de Brest inquiète riverains et plaisanciers », 2 novembre 2021. <https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/un-projet-de-ferme-piscicole-en-rade-de-brest-inquiete-riverains-et-plaisanciers-1635861263>.

« L'après du collectif du Tinduff, à Plougastel-Daoulas ». *Le Télégramme (Bretagne) (site web)*, 10 novembre 2021. [https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT\\_1\(ancien/news%C2%B720211110%C2%B7TLA%C2%B7567](https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT_1(ancien/news%C2%B720211110%C2%B7TLA%C2%B7567).

« Le Collectif du Tinduff, à Plougastel-Daoulas, lance une pétition ». *Le Télégramme (Bretagne) (site web)*, 3 novembre 2021. [https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT\\_1\(ancien/news%C2%B720211103%C2%B7TLA%C2%B7117](https://nouveau.europresse.com/Link/normandieT_1(ancien/news%C2%B720211103%C2%B7TLA%C2%B7117).

« Le projet d'une ferme aquacole fait débat ». *Ouest-France*, 27 octobre 2020, Saint-Lô\_16.

Le Telegramme. « Projet de ferme aquacole : du bruit dans les chaumières », 14 avril 2002. <https://www.letelegramme.fr/ar/viewarticle1024.php?aaaammjj=20020414&article=4266082&type=ar>.

Le Telegramme. « Un projet de pisciculture crée des remous à Plougastel-Daoulas », 26 octobre 2021. <https://www.letelegramme.fr/finistere/brest/un-projet-de-pisciculture-cree-des-remous-a-plougastel-daoulas-26-10-2021-12855130.php>.

Toussaint, Julia. « Au Tinduff, la ferme à truites a du plomb dans l'aile ». *Ouest-France*, 9 novembre 2021, Quimper-Centre-Finistère\_10.

### **Vicq-sur-Mer**

lamanchelibre.fr. « Vicq-sur-Mer. Le projet d'élevage de turbots en suspens ». Consulté le 3 mai 2023. <https://www.lamanchelibre.fr/actualite-964487-vicq-sur-mer-le-projet-d-elevage-de-turbots-en-suspens>.

« Un projet d'élevage de turbots dans le Val de Saire ». *Ouest-France*, 10 septembre 2020, Saint-Lô\_20.

### **Sites d'entreprises :**

SOCOMAR. « Acquadea ». Consulté le 18 janvier 2023. <http://www.socomar.fr/acquadea>.

Aquafrais. « Aquaculture française de plein mer ». Consulté le 13 janvier 2023. <https://aquafrais-cannes.com/>.

Provence Aquaculture. « Où sommes nous ? » Consulté le 13 janvier 2023.

<https://www.provaqua.com/poissons-bio/situation-de-provence-aquaculture>.

« Gloria Maris Groupe - Accueil ». Consulté le 27 janvier 2023.

<https://www.gloriamarisgroupe.com/>.

Saumon de France. « Le groupe AMP et la société GMG Saumon de France ». Consulté le 27 janvier 2023. <https://www.sauumonfrance.fr/le-groupe-et-gmg-saumon-de-france/>.

### **Sites d'associations :**

« Les Îles Sanguinaires et la pointe de la Parata – Le GARDE ». Consulté le 8 janvier 2023.

<https://le-garde.fr/les-iles-sanguinaires-et-la-pointe-de-la-parata/>.

Collectif Dourioù GOuez. « Collectif Dourioù GOuez ». Consulté le 8 janvier 2023. <http://douriou-gouez.fr/?PagePrincipale>.